



CONTRAT *ReSources*
AGIR POUR L'EAU POTABLE EN NOUVELLE-AQUITAINE
2019 – 2023

**AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE
DES PUIITS DE VARS**

Id BSS : P2 : BSS001SMUL (06856X0039/02)

P4 : BSS001SMUN (06856X0041/P4)



Collectivité porteuse :
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Nord-Ouest
Charente
Le bourg, Maison de l'Eau
16140 SAINT-FRAIGNE

Bilan produit par :



Avec le concours
technique de :



Et financier de :



ENTRE :

Le **Syndicat Intercommunal en Eau Potable Nord-Ouest Charente**, collectivité porteuse du contrat Re-Sources 2019-2023 de l'Aire d'Alimentation de Captage Puits de Vars, représenté par son Président Monsieur Franck BONNET, dûment habilité par délibération du 20 Juin 2019, ci-après désigné « SIAEP Nord-Ouest Charente »,

d'une part,

ET :

L'**Agence de l'Eau Adour-Garonne**, établissement public de l'Etat représentée par le Directeur général, M. Guillaume CHOISY, agissant en vertu de la délibération DL CA 18-61 du Conseil d'Administration du 8 octobre 2018,

ET :

L'**Etat**, représenté par la Préfète du Département de la Charente, Madame Marie LAJUS,

ET :

Le **Département de la Charente**, représenté par le Président du Conseil départemental en exercice, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la décision de la Commission Permanente du 11 Octobre 2019,

ET :

La **Région Nouvelle-Aquitaine**, représentée par le Président du Conseil Régional Monsieur Alain ROUSSET, agissant en vertu de la délibération n°2016.1769.CP de la Commission Permanente du 11 juillet 2016 et dûment habilité par la décision du Conseil Régional du 24 Mai 2019,

ET :

Le syndicat **Charente-Eaux**, représenté par son Président, Monsieur Jean-Paul ZUCCHI, dûment habilité par délibération du 24 Septembre 2019

ET

L'Association Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine (**ARS**),

La **SAFER Nouvelle Aquitaine**,

La **Chambre d'Agriculture de Charente**,

La coopérative **OCEALIA**,

La coopérative de **Mansle-Aunac**,

La coopérative de **Matha**,

Le Négoce Agricole Centre Atlantique (**NACA**),

La Maison de l'Agriculture Biologique de la Charente (**MAB**),

Le **CIVAM du Ruffecois**,

L'association **Terre de Liens Poitou-Charentes**,

Le Syndicat Mixte pour l'aménagement du Fleuve Charente et de ses affluents (**EPTB Charente**),

d'autre part,

VU l'article 21 de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 modifiant l'article L 211-3 du code de l'environnement,

VU son décret d'application 2007-882 du 14 mai 2007,

VU la circulaire DGFAR/SDER/C2008-5030, DE/SDMAGE/BPREA/2008-n°14, DGS/SDEA/2008 en date du 30 mai 2008,

VU la convention-cadre régionale Re-Sources signée le 13 octobre 2015,

VU le Contrat de Plan entre l'Etat et la Région pour la période 2015-2020, signé le 4 mai 2015, et notamment l'axe 3 « Volet transition écologique et énergétique », en son article 9 portant sur « la reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources »,

VU le programme opérationnel européen FEADER 2015-2020 pour la région Poitou-Charentes et son document de mise en œuvre le Programme de Développement Rural Régional Poitou-Charentes (PDR PC), adopté par la Commission européenne le 17 septembre 2015,

VU la délibération sur la Stratégie Régionale de l'Eau en Nouvelle-Aquitaine et sa déclinaison en Politique régionale de l'Eau n°2018.1155.SP adoptée en séance plénière du lundi 25 juin 2018,

VU l'avis de la Commission des Interventions de l'Agence de l'Eau en date du 27 juin 2019,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	11
Article 1. Objet du contrat Re-Sources « AAC des Puits de Vars » 2019 – 2023	13
Article 2. Territoire, contexte et enjeu du contrat Re-Sources	15
2.1 - Contexte général	15
2.1.2. – Présentation des Puits de Vars.....	16
2.1.3. – L’AAC des Puits de Vars : caractéristiques et sensibilité	29
2.1.4. – Contexte réglementaire et politique national et local en matière de préservation de l’eau vis-à-vis des pollutions diffuses	37
2.1.5. – Etat des lieux des pressions sur l’AAC des Puits de Vars.....	43
2.1.6. – Bilan global du contrat Re-Sources 2013 – 2017.....	52
2.2 – Enjeux environnementaux sur l’AAC des Puits de Vars.....	59
Article 3. Etat zéro et objectifs du contrat Re-Sources 2019 - 2023	61
3.1. – Etat Zéro	61
3.2. – Objectifs qualité du contrat Re-Sources 2019 - 2023.....	61
Article 4. Stratégie et programme d’actions	67
4.1. – Stratégie 2019 – 2023 sur l’AAC des Puits de Vars.....	67
4.2. – Programme d’actions 2019 - 2023	72
Article 5. Suivi/évaluation du contrat Re-Sources 2019 - 2023.....	73
Article 6. Organisation des acteurs locaux et modalités de pilotage de la démarche	75
6.1. – Fonction du SIAEP Nord-Ouest Charente en tant que collectivité porteuse.....	75
6.2. – Instances de pilotage locales.....	75
6.3. – Instances de pilotage départementales	80
Article 7. Engagement des signataires du contrat Re-Sources.....	83
Article 8. Données financières.....	87
Article 9. Modalités d’attribution et de versement des aides financières.....	89
Article 10. Durée du contrat territorial	91
Article 11. Révision et résiliation du contrat Re-Sources	93
11.1. – Révision du contrat Re-Sources.....	93
11.2. – Résiliation du contrat Re-Sources	93
Article 12. Litige.....	95

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Captages "prioritaires" de Charente (Données source : IGN BDTOPO et Charente Eaux, cartographie Charente Eaux 2018)	11
Figure 2 : Les captages Grenelles du SIAEP Nord-Ouest Charente (Fond : base de données topographiques BD TOPO, Cartographie : SIAEP Nord-Ouest Charente 2018).....	15
Figure 3 : Les Puits de Vars, bac de mélange et station des Puits de Vars (Photographie SIAEP Nord-Ouest Charente).....	16
Figure 4 : Communes desservies par le mélange des eaux des 4 Puits de Vars	19
Figure 5 : Evolution des concentrations en nitrates dans les eaux brutes des Puits de Vars	24
Figure 6 : Evolution des concentrations en produits phytosanitaires dans les eaux brutes des Puits de Vars au regard des objectifs du contrat de territoire 2013-2018	28
Figure 7 : Carte des communes de l'AAC des Puits de Vars	29
Figure 8 : Carte des zones vulnérables sur l'AAC des Puits de Vars (Données source : Agence de l'eau Adour-Garonne, 2010).....	30
Figure 9 : Datation et écoulement des eaux dans les captages de l'Aire d'Alimentation des Puits de Vars (Données source : Hydro-Invest (2016)	32
Figure 10 : Evolution des concentrations moyennes, minimales et maximales annuelles en nitrates sur les Puits de Vars entre 2000 et 2018 (Données source : ARS)	33
Figure 11 : Localisation des périmètres de protection sur l'AAC des Puits de Vars (données source : IGN – SIAEP Nord-Ouest Charente, cartographie 07/2018)	35
Figure 12 : Périmètres des SAGE Charente, Isle Dronne et Vienne et localisation des Aires d'Alimentations de Captages de Charente (Données source : IGN BDTOPO et cartographie Charente Eaux 09/2018).....	38
Figure 13 : Chiffres clés et périmètre du SAGE Charente (Données source : Données chiffrées extraites du projet de Plan d'aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) adopté par la CLE du 29/03/2018 et cartographie EPTB)	38
Figure 14 : Les Zones Vulnérables Directive Nitrates et les Zones d'Actions Renforcées en Charente (Données source : DDT 16).....	39
Figure 15 : Extrait de la fiche n°11 détaillant les enjeux et les mesures de l'action.....	40
Figure 16 : Répartition des surfaces agricoles, non agricoles et des surfaces boisées sur les AAC Grenelle de Charente (Données source RPG 2017).....	43
Figure 17 : Répartition des contrats de filières sur l'AAC des Puits de Vars (Données source : enquête Re-Sources, SIAEP Nord-Ouest Charente).....	44
Figure 18 : Assolement sur l'AAC des Puits de Vars en 2017 (Infographie SIAEP Nord-Ouest Charente ; Données source : RPG 2017)	45
Figure 19 : Part de la SAU en AB sur les AAC Grenelle de Charente (Données source : enquêtes animateurs Re-Sources - SIAEP NOC et Charente Eaux 12/2017 à 04/2018)	46
Figure 20 : Interdictions de traitement pour les collectivités publiques suite à la Loi Labbé 2014	48
Figure 21 : Communes de l'AAC des Puits de Vars adhérentes à la charte "Terre Saine Poitou-Charentes - Votre commune sans pesticides"	49
Figure 22 : Répartition du budget 2013-2018 sur l'AAC des Puits de Vars	56
Figure 23 : Répartition détaillée des dépenses 2013-2018 sur l'AAC des Puits de Vars.....	56
Figure 24 : Rôle des Genêts (Crédit photo : LPO).....	59
Figure 25 : Emprises de la zone Natura 2000 « Vallée de la Charente en amont d'Angoulême (Données source : CREN, cartographie SIAEP Nord-Ouest Charente 08/2018)	60
Figure 26 : Dynamique des pesticides dans les eaux brutes des Puits de Vars classés Grenelle	65

<i>Figure 27: Schéma de gouvernance global des contrats Re-Sources 2019-2023 sur les AAC Source de Moulin Neuf, Source de Roche et Puits de Vars.....</i>	82
<i>Figure 28: Répartition des coûts prévisionnels par objectif stratégique du Contrat Re-Sources AAC des Puits de Vars 2019-2023</i>	82
<i>Figure 29: Détail et répartition des coûts des mesures structurantes</i>	82

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Données générales sur le SIAEP Nord-Ouest Charente	16
Tableau 2 : Caractéristiques du captage AEP des Puits de Vars	17
Tableau 3 : Production de la source des Puits de Vars	17
Tableau 4 : Distribution des eaux issues du mélange des 4 Puits de Vars	18
Tableau 5 : Les suivis eaux brutes réalisés par l'ARS au niveau des Puits de Vars depuis 2013	20
Tableau 6 : Synthèse des données qualité eaux brutes NITRATES des Puits de Vars	22
Tableau 7 : Synthèse des données qualité eaux brutes PESTICIDES des Puits de Vars (Données source : ARS 2000-2018)	27
Tableau 8 : Traitement des eaux brutes du des Puits de Vars	28
Tableau 9 : Fiche d'identité de l'Aire d'Alimentation des Puits de Vars	29
Tableau 10 : Les suivis sur la Charente depuis 2009 et le code de la masse d'eau du cours d'eau	31
Tableau 11 : Périmètres de Protection sur l'Aire d'Alimentation des Puits de Vars	34
Tableau 12 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau et critères associés (Données source : ARS 07/2017)	36
Tableau 13 : Occupation du sol sur l'Aire d'Alimentation des Puits de Vars	43
Tableau 14 : Points forts et points faibles de la conduite de la démarche Re-Sources entre 2013-2018	54
Tableau 15 : Bilan financier du contrat Re-Sources entre 2013 et 2018 sur l'AAC des Puits de Vars	55
Tableau 16 : Objectifs des masses d'eau et référentiels hydrogéologiques sur l'AAC des Puits de Vars	59

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 :

Paramètres analysés sur les eaux brutes des captages Grenelle de Charente – Mise à jour fin 2017

ANNEXE 2 :

Fonctionnement hydrogéologique de l’AAC des Puits de Vars

ANNEXE 3 :

Prescriptions des périmètres de protection « Puits de Vars » - AP du 04/03/2005

ANNEXE 4 :

Synthèse des pratiques agricoles sur l’AAC des Puits de Vars

ANNEXE 5 :

Etat 0

ANNEXE 6 :

Prospective de l’évolution de la qualité des Puits de Vars

ANNEXE 7 :

Liste des actions 2019-2023 de l’AAC des Puits de Vars

ANNEXE 8 :

Impacts attendus pour les actions du contrat Re-Sources 2019-2023

ANNEXE 9 :

Plan de financement indicatif du contrat Re-Sources 2019-2023

ANNEXE 10 :

Livret Fiches Actions du contrat Re-Sources 2019-2023

PREAMBULE

Les Puits de Vars font partie des **13 captages d'eau potable de Charente classés prioritaires** au titre du Grenelle de l'Environnement. De plus, il existe également 2 autres captages Grenelles (Coulonges et Saint-Hippolyte) situés en Charente-Maritime qui ont leur bassin d'alimentation en partie sur la Charente.

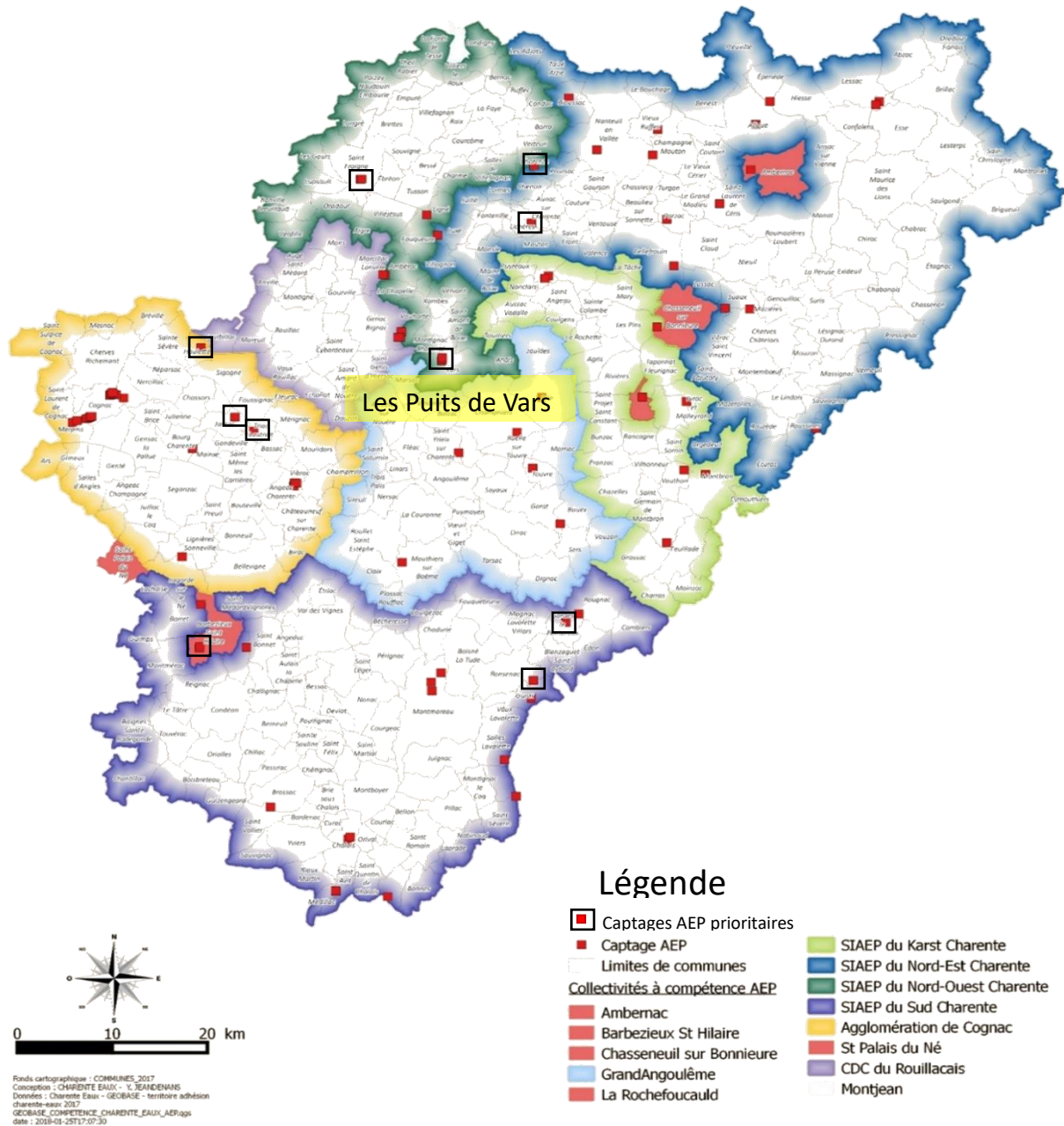


Figure 1 : Captages "prioritaires" de Charente (Données source : IGN BDTOPO et Charente Eaux, cartographie Charente Eaux 2018)

La démarche régionale Re-Sources, initiée en 2000, **constitue un outil local particulièrement adapté pour répondre aux objectifs de préservation des captages « prioritaires ».**

Faisant suite au classement des Puits de Vars en tant que captage « prioritaire », la démarche Re-Sources a été initiée en 2010 par le SIAEP de la région de Champniers, puis conduite, depuis le 1^{er} janvier 2017 par le **SIAEP Nord-Ouest Charente**. Les Puits de Vars ont ainsi pu bénéficier d'un **premier contrat Re-Sources de 5 ans entre 2013 et 2017.**

Après une année de bilan des actions mises en œuvre entre 2013 et 2017 et d'état des lieux des pratiques et risques sur l'Aire d'Alimentation de Captage « Des Puits de Vars » (ci-après désignée AAC des Puits de Vars), le SIAEP Nord-Ouest Charente et ses partenaires ont travaillé à la définition des actions nécessaires pour continuer à contribuer à l'amélioration de la qualité des Puits de Vars.

Le présent contrat formalise le contenu et les modalités de mise en œuvre de ces actions pour la période 2019-2023.



Article 1. Objet du contrat Re-Resources « AAC des Puits de Vars » 2019 – 2023

Le présent contrat territorial traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant l'opération de reconquête de la qualité de la ressource en eau potable sur l'AAC des Puits de Vars.

Il précise, en particulier :

- ▶ Les objectifs poursuivis,
- ▶ La stratégie d'intervention adoptée,
- ▶ La nature des actions ou travaux programmés,
- ▶ Le dispositif d'évaluation prévu (notamment les indicateurs de suivi),
- ▶ La gouvernance mise en place et les moyens d'animation,
- ▶ Les calendriers de réalisation et les coûts prévisionnels,
- ▶ Le plan de financement envisagé,
- ▶ Les engagements des signataires.

Outre ceux des signataires du contrat, les engagements d'autres acteurs locaux désireux de s'impliquer dans la mise en œuvre des termes du contrat pourront faire l'objet, si besoin, de conventions spécifiques avec le SIAEP Nord-Ouest Charente et les partenaires financiers.

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre de la **démarche régionale Re-Resources** formalisée par la convention régionale 2015-2020.

Il vient compléter et encadrer l'ensemble des actions financées (ou à financer) sur le territoire parmi lesquelles on peut citer, entre autres, les aides agro-environnementales (aides à l'investissement PCAE ou Mesures Agro-Environnementales par exemple, aides à la certification environnementale des exploitations), les Plans Pluri-Annuels de Gestion des syndicats de rivières, les actions mises en place dans le cadre du SAGE Charente ou encore les opérations de préservation/restauration des trames vertes et bleues des intercommunalités.

Ce contrat constitue le **2^{ème} programme quinquennal engagé sur l'AAC des Puits de Vars.**



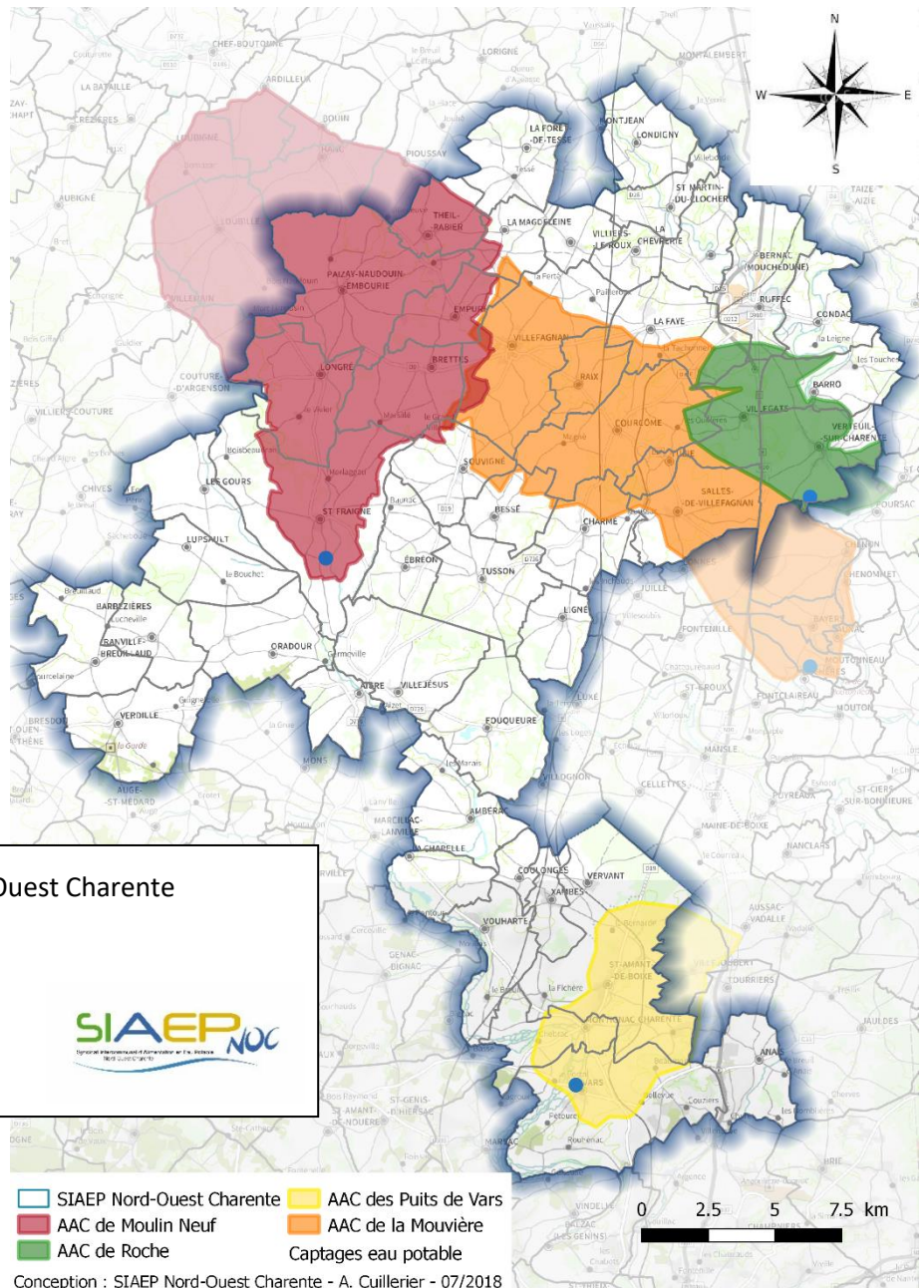
Article 2. Territoire, contexte et enjeu du contrat Re-Ressources

2.1 - Contexte général

2.1.1. – Présentation du SIAEP Nord-Ouest Charente

Les Puits de Vars sont gérés depuis le 1^{er} janvier 2017 par le **Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Nord-Ouest Charente** (cf. figure 2), issu de la fusion de 5 syndicats intercommunaux d’alimentation en eau potable.

Le SIAEP Nord-Ouest Charente regroupe ainsi 49 communes (cf. tableau 1) et compte 8 captages d’eau potable. Les Puits de Vars sont deux d’entre eux.



A noter : L’AAC de la Mouvière appartient au territoire du SIAEP Nord-Est Charente.

Figure 2 : Les captages Grenelles du SIAEP Nord-Ouest Charente (Fond : base de données topographiques BD TOPO, Cartographie : SIAEP Nord-Ouest Charente 2018)



STRUCTURE PORTEUSE	Nom de la collectivité porteuse	SIAEP Nord-Ouest Charente
	Nombre de communes adhérentes à la collectivité porteuse (depuis 1^{er} janvier 2018)	49
	Nom des communes adhérentes à la collectivité porteuse	Aigre, Ambérac, Anais, Barbezières, Barro, Bernac, Bessé, Brettes, Charmé, Condac, Coulonges, Courcôme, Ebréon, Empuré, Fouqueure, La Chapelle, La Chèvrerie, La Faye, La Forêt-de-Tessé, La Magdeleine, Les Gours, Ligné, Londigny, Longré, Lupsault, Montignac-Charente, Oradour, Paizay-Naudouin-Embourie, Raix, Ranville-Breuillaud, Ruffec, Saint-Amant-de-Boixe, Saint-Fraigne, Saint-Martin-du-Clocher, Salles-de-Villefagnan, Souvigné, Theil-Rabier, Tusson, Tuzie, Vars, Verdille, Verteuil-sur-Charente, Vervant, Villefagnan, Villegats, Villejésus, Villiers-le-Roux, Vouharte, Xambes
	Nombre de captages AEP de la collectivité	8
	Nombre d'habitant·e·s desservi·e·s par la collectivité	22 285
	Nombre d'abonnés de la collectivité	14 212 (données RPQS 2017)
	Volume d'eaux brutes prélevées par la collectivité	2 446 267 m ³ (données RPQS 2017)
	Volume d'eaux distribuées	2 680 933 m ³ (données RPQS 2017)

*Tableau 1 : Données générales sur le SIAEP Nord-Ouest Charente
(Données source : SIAEP Nord-Ouest Charente, ARS Charente 01/2019 et RPQS 2017)*

2.1.2. – Présentation des Puits de Vars

► CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

Les Puits de Vars sont situés sur la commune de Vars (16), à proximité de la Charente.



Figure 3 : Les Puits de Vars, bac de mélange et station des Puits de Vars (Photographie SIAEP Nord-Ouest Charente)



Les principales caractéristiques de l'ouvrage sont détaillées dans le tableau 2 :

	Puits P2	Puits P4	Puits P1 (non grenelle)	Puits P3 (non grenelle)
Code national du point d'eau (Identifiant BSS)	06856X0039/02	06856X0041/P4	06856X0038/01	06856X0040/P3
Identifiant national de l'ouvrage	BSS001SMUL	BSS001SMUN	BSS001SMUK	BSS001SMUM
Type d'ouvrage	Puits	Puits	Puits	Puits
Date de fin de travaux	1970			
Profondeur totale	5.5 m	5.5 m	5.5 m	5.5 m
Commune d'implantation	Vars			
Propriétaire	SIAEP Nord-Ouest Charente			
Aquifère	Aquifère mixte alluvial et fissuré			
Nappe captée	Nappe alluviale de la Charente			
Etat de la nappe	Libre			
Métriologie sur l'ouvrage	- Nitramètre en continu sur les 4 Puits - Thermomètre, pH-mètre, oxymètre en continu - Mesure de niveau en continu - Compteur volume eaux brutes			

Tableau 2 : Caractéristiques du captage AEP des Puits de Vars

► **CARACTERE STRATEGIQUE DE LA RESSOUCCE : PRODUCTION ET DISTRIBUTION**

En 2017, le volume d'eaux brutes prélevé à la station des Puits de Vars (Puits Grenelle et non grenelle) est de **482 264 m³** (tableau 3). Les prélèvements au niveau des Puits Grenelle représentent 204 286 m³.

	Puits P2	Puits P4	Puits P1 (non grenelle)	Puits P3 (non grenelle)
PRODUCTION AEP Volume total d'eaux brutes prélevé annuellement (Données RPQS 2017)	86 170 m ³	118 116 m ³	215 740 m ³	87 870 m ³
PRODUCTION AEP Production annuelle (Données RPQS 2017)	482 264 m ³			
PRODUCTION AEP Débit nominal du prélèvement	65 m ³ /h	40 m ³ /h	65 m ³ /h	25 m ³ /h

Tableau 3 : Production de la source des Puits de Vars

En mélange avec les eaux des 2 autres Puits classés non grenelle situés sur la même parcelle (303 610 m³ d'eaux brutes prélevées), les Puits de Vars alimentent directement 6 communes.



DESSERTE EN EAU POTABLE	Nombre de communes desservies par le captage Grenelle	7
	Nom des communes desservies par le captage Grenelle	Montignac sur Charente, Saint-Amant-de-Boixe, Vars, Vindelle Vente à : Balzac, Champniers et Vindelle
	Nombre d'habitant·e·s desservi·e·s par le captage Grenelle	6 593
	Rendement du réseau AEP (Données RPQS 2017)	74,0 %
	Prix de l'eau TTC pour 120 m ³	2,33 €/m ³

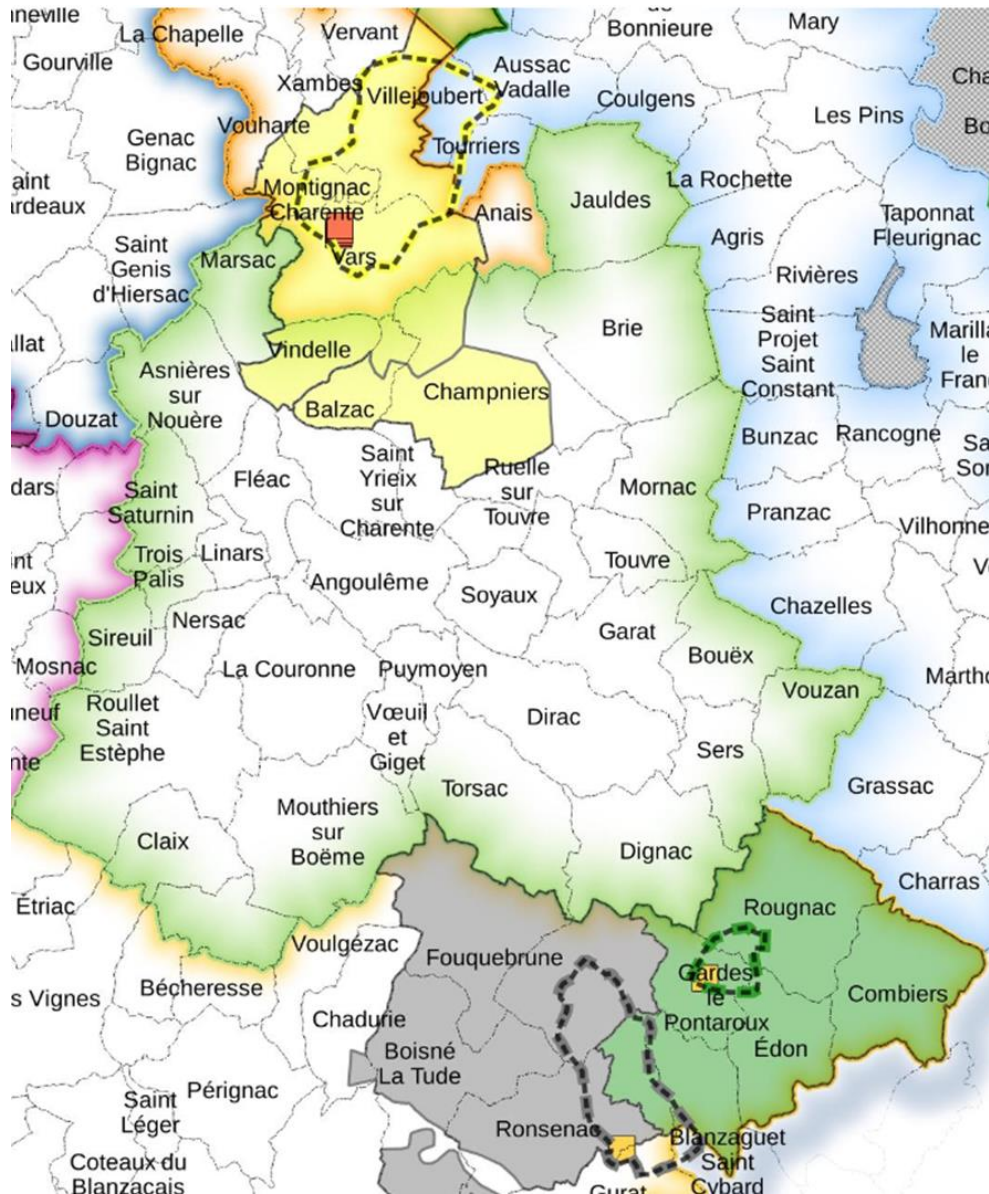
Tableau 4 : Distribution des eaux issues du mélange des 4 Puits de Vars
(Données sources : RPQS 2017 et ARS 01/2019)

Les Puits de Vars desservent ainsi **21,5 %** de la population du SIAEP Nord-Ouest Charente et alimentent des abonnés en dehors du territoire du syndicat.

Le caractère stratégique de la source des Puits de Vars tient au nombre d'habitant·e·s desservi·e·s par cette ressource et au fait que les Puits de Vars se situent sur un territoire en accroissement démographique.



21,5 % des habitant·e·s du SIAEP Nord-Ouest Charente sont desservi·e·s par le captage Grenelle des Puits de Vars



Légende

ADMINISTRATIF

— Limites communales

Limites des collectivités compétentes en AEP

— La Rochefoucauld

— GrandAngoulême

— SIAEP du Karst Charente

— SIAEP du Nord-Ouest Charente

— SIAEP du Sud Charente

— Agglomération de Cognac

— CDC du Rouillacais

Montjean

Limites des AAC grenelle

— AAC Forage de la Davidie

— AAC Puits de Vars

— AAC Source de Font Longue

Unité de distribution

— Puits de Vars

— Source de la Davidie

— Source de Font Longue

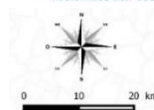


Figure 4 : Communes desservies par le mélange des eaux des 4 Puits de Vars
(Données source : ARS 01/2019, fond données IGN, cartographie Charente Eaux 09/2018)



► QUALITE DES EAUX BRUTES CAPTEES ET TRAITEMENT

→ Les suivis qualité eaux brutes en place (ANNEXE 1)

Le rythme d'analyse mise en place par l'ARS depuis 2013 permet un suivi adapté des nitrates et des molécules de produits phytosanitaires dans les eaux brutes du captage.

		Puits de Vars
SUIVI EAUX BRUTES	Nombre de prélèvements EAUX BRUTES par an pour analyse de NITRATES	12
	Nombre de prélèvements EAUX BRUTES par an pour analyse de PRODUITS PHYTOSANITAIRES	4 <i>Janvier / avril / juin et novembre</i>

Tableau 5 : Les suivis eaux brutes réalisés par l'ARS au niveau des Puits de Vars depuis 2013

185 matières actives sont recherchées dans le cadre du suivi phytosanitaire. Cette liste a été renforcée, à la demande de l'ARS, depuis juin 2017, avec la recherche de nouveaux métabolites.

→ Qualité des eaux brutes des PUIITS DE VARS

○ Qualité vis-à-vis des NITRATES – PUIITS DE VARS (Tableau 6)

Les eaux brutes captées par les Puits classées Grenelle P2 et P4 présentent des teneurs en nitrates **relativement élevées depuis plusieurs années**, avec des concentrations moyennes de 55 mg/L pour le Puits P2 et 41.2 mg/L pour le Puits P4, calculées sur l'ensemble des chroniques disponibles (Figure suivante).

Les concentrations sont par ailleurs soumises à des variations mensuelles et **des pics de concentrations supérieurs à la limite de qualité pour le paramètre NITRATES sont constatés tous les ans**. Ces pics sont fréquents pour les 2 puits, cependant pour le Puits P4, il existe des années sans ces pics de nitrates (2001-2004-2005 et 2018) supérieurs à la norme qualité.



NITRATES

Depuis 2013 : 12 analyses nitrate par an

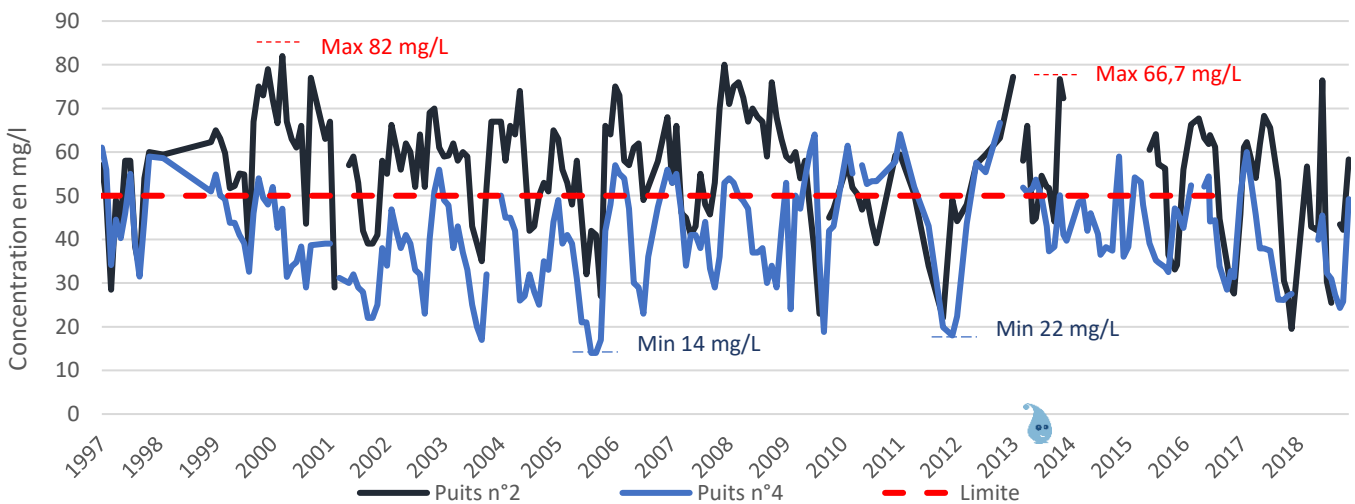
		Chronique complète	Détail de la chronique	
			Avant contrat Re-Sources	Pendant contrat Re-Sources
Période :		1997 - 2018	1997 - 2012	2013 - 2018
Nombre d'analyses		213	162	50
Fréquence de dépassement de la norme		68%	71%	60%
mg/L	Moyenne NO3 :	55	56,2	52
	Max NO3 :	82	82	77,2
	Min NO3 :	19,5	22	19,5

AAC Puits de Vars
Puits P2

CAPTAGES
GRENELLE

		Chronique complète	Détail de la chronique	
			Avant contrat Re-Sources	Pendant contrat Re-Sources
Période :		1997 - 2018	1997 - 2012	2013 - 2018
Nombre d'analyses		224	162	62
Fréquence de dépassement de la norme		23,6%	24,1%	22,6%
mg/L	Moyenne NO3 :	41,2	41	41,6
	Max NO3 :	66,7	66,7	60
	Min NO3 :	14	14	24,3

AAC Puits de Vars
Puits P4



PUITS GRENELLE : PUIITS P2 ET P4

- ◆ Baisse des valeurs maximales
- ◆ Concentrations moyennes stables
- ◆ Fréquence de dépassement de la norme nitrates : 60 % pour P2 et 22,6% pour P4
- ◆ Concentration moyenne P2 : 52 mg/l et P4 : 41.6 mg/l

A noter que les concentrations des 2 Puits Grenelle (maximum, moyenne et minimum) ont tendance à diminuer depuis le premier programme d'actions (2013-2018)



NITRATES

Depuis 2013 : 12 analyses nitrate par an

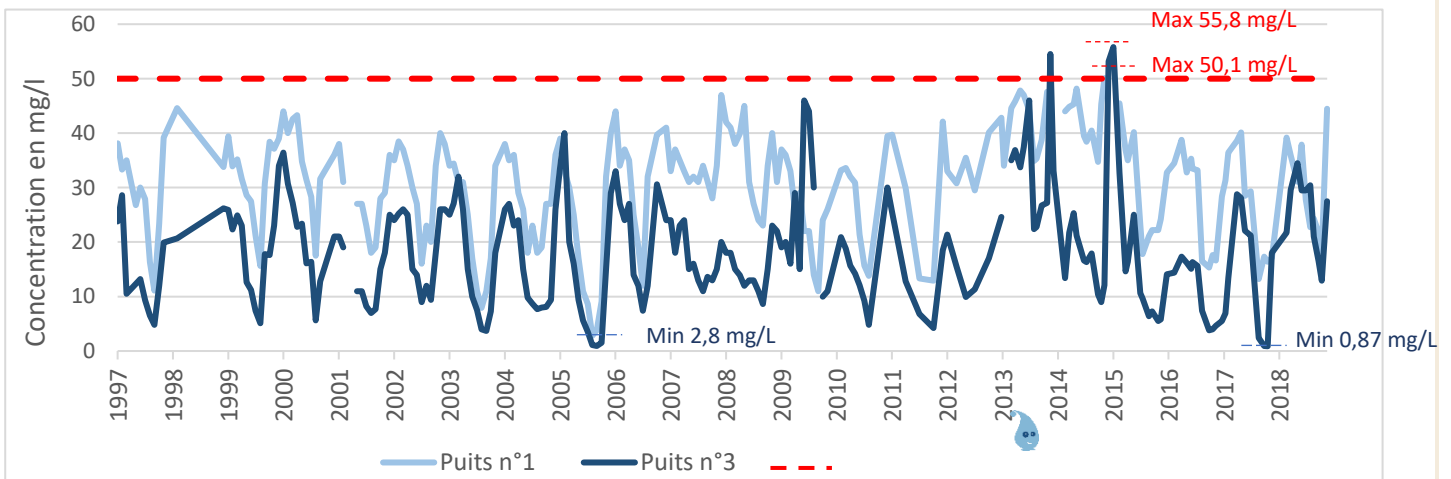
Période	Chronique complète	Détail de la chronique	
		Avant contrat Re-Sources	Pendant contrat Re-Sources
1997-2018	1997-2018	1997-2012	2013-2018
Nombre d'analyses	227	164	63
Fréquence de dépassement de la norme	0,44 %	0 %	1,6 %
mg/L	Moyenne NO3 :	30,7	33,2
	Max NO3 :	50,1	50,1
	Min NO3 :	2,8	13,2

AAC Puits de Vars
Puits P1

CAPTAGES NON
GRENELLE

Période	Chronique complète	Détail de la chronique	
		Avant contrat Re-Sources	Pendant contrat Re-Sources
1997-2018	1997-2018	1997-2012	2013-2018
Nombre d'analyses	227	164	63
Fréquence de dépassement de la norme	0,44 %	0 %	1,6 %
mg/L	Moyenne NO3 :	30,7	33,2
	Max NO3 :	50,1	50,1
	Min NO3 :	2,8	13,2

AAC Puits de Vars
Puits P3



PUITS NON GRENELLE : PUIITS P1 ET P3 (CF. DETAILS BILAN AAC DES PUIITS DE VARS 2013-2018)

- ◆ Tendence globale à l'augmentation des concentrations en nitrates et des valeurs maximales
- ◆ Fréquence de dépassement de la norme nitrates : 0,4 % pour P1 et 1,3 % pour P3
- ◆ Concentration moyenne P1 : 30,7 mg/l et P3 : 18.3 mg/l

A noter que les 4 puits réagissent différemment vis-à-vis des teneurs en nitrates.

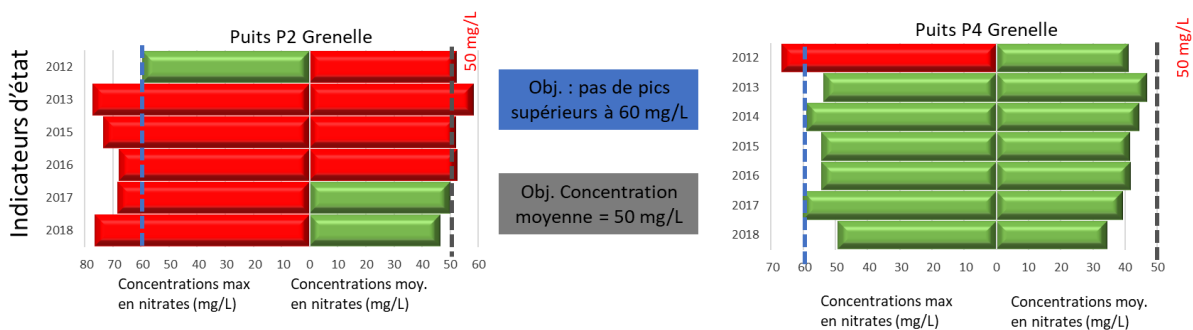
Tableau 6 : Synthèse des données qualité eaux brutes NITRATES des Puits de Vars
(Données source : ARS – 1997 à 2018)



PUIITS GRENELLE

En termes d'évolution de la concentration en nitrates au regard des objectifs du contrat de territoire 2013-2018, les objectifs 2018 pour le paramètre nitrates sont atteints partiellement pour le Puits P2 et ils sont atteints pour le Puits P4. Concernant les indicateurs d'état, ils ne sont pas atteints pour le Puits P2 quelle que soit l'année considérée. Quant au Puits P4, la moyenne inférieure à 50 mg/l est atteinte quelle que soit l'année considérée, seulement un pic supérieur à 60 mg/l est observé en 2017.

Puits de Vars			
Nitrates			
Objectifs 2018 NITRATES	P2 et P4 : Stopper la tendance à la hausse et amorcer une diminution des teneurs en nitrates	P2 : ATTEINT PARTIELLEMENT P4 : ATTEINT	Tendance légère à la baisse Tendance à la baisse et légère diminution des teneurs en nitrates
Indicateurs d'état	P2 : Moyenne : 50 mg/l Pas de pics supérieurs à 60 mg/l	P2 : NON ATTEINT	Moyenne : 52 mg/l Pic à 77,2 mg/l
	P4 : Moyenne : 50 mg/l Pas de pics supérieurs à 60 mg/l	P4 : ATTEINT PARTIELLEMENT	Moyenne : 41,4 mg/l Pic à 66,7 mg/l



PUIITS NON GRENELLE

En termes d'évolution de la concentration en nitrates au regard des objectifs du programme d'actions 2013-2018, l'objectif de maintien des concentrations observées n'est pas atteint avec une légère augmentation jusque 2014 et 2015 pour les puits P1 et P3 respectivement et des dépassements de norme qualité pour les 2 puits. De plus, concernant les indicateurs d'état, la concentration moyenne du Puits P1 est supérieure à 30 mg/l pour les années 2013-2014 et un pic de 50,1 mg/l est observé. Pour le Puits P3, le concentration moyenne est supérieure à 30 mg/l en 2013 et des pics de nitrates supérieurs à 50 mg/l sont enregistrés en 2013 et 2015.



Puits de Vars			
Nitrates			
Objectifs 2018 NITRATES	P1 et P3 : Maintien des concentrations observées	P1: NON ATTEINT	Tendance à l'augmentation jusqu'en 2014 Dépassement de norme en 2014
		P3 : NON ATTEINT	Tendance à l'augmentation jusqu'en 2015 Dépassement de norme en 2013 et 2015
Indicateurs d'état	P1 et P3 : Maximum et moyenne <30 mg/l	P1 : ATTEINT PARTIELLEMENT	Moyenne > 30 mg/l pour les années 2012 - 2013-2014 et 2018 Pic à 50,1 mg/l
		P3 : ATTEINT PARTIELLEMENT	Moyenne > 30 mg/l pour 2013 Pic à 55,8 mg/l

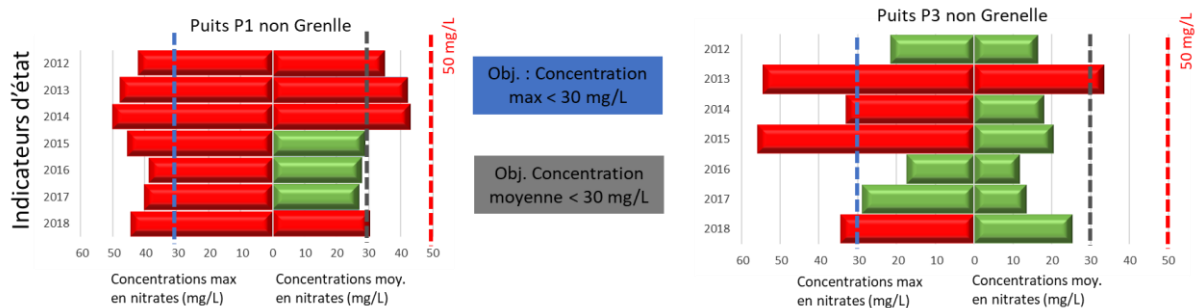


Figure 5 : Evolution des concentrations en nitrates dans les eaux brutes des Puits de Vars au regard des objectifs du contrat de territoire 2013-2018

o **Qualité vis-à-vis des produits PHYTOSANITAIRES – PUIITS DE VARS** (Tableau 7)

Les teneurs en pesticides totaux (somme des concentrations des phytosanitaires analysés) dans les Puits de Vars classés Grenelle (P2 et P4) sont majoritairement inférieures à la norme de potabilité de 0.5 µg/L.

Concernant le Puits P2, le seul dépassement de la limite de qualité en 2008 est dû à la présence en forte concentration d'un insecticide, le métaldéhyde.

Pour le Puits P4, les dépassements de la norme de potabilité sont principalement dus à la présence d'un herbicide, le bentazone. D'ailleurs en 2008, une forte concentration de bentazone a été analysée dans les eaux du puits, elle a été définie comme une pollution ponctuelle et accidentelle.

Les concentrations en pesticides totaux sont en diminution sur les chroniques de données disponibles. Le taux de quantification (analyse quantifiée = résultat supérieur à la limite de quantification) est de respectivement 65.2 % et 58.3 % pour les Puits P2 et P4. Sur la période 2010-2018, nous constatons des teneurs en pesticides totaux inférieures à cette limite de quantification pour les 2 puits.

Concernant les **molécules unitaires de produits phytosanitaires**, leurs concentrations sont majoritairement inférieurs à la limite de qualité de 0.1 µg/L pour le puits P2. Seules les teneurs en *Métaldéhyde* (2008), *Chlortoluron* (2017) et *Fénuron* (2018) sont supérieures à cette limite.

Concernant le Puits P4, 6 molécules unitaires de produits phytosanitaires ont leurs concentrations supérieures à la limite de qualité de 0.1 µg/L. Les teneurs en Bentazone sont ponctuellement supérieures ainsi que celles en Piperonyl butoxyde (2007), Dicamba (2008), *Acétochlore* (2010), *Chlortoluron* (2012) et *ESA acétochlore* (première analyse depuis juin 2017).



Les points suivants peuvent être retenus concernant les matières actives identifiées :

Puits P2

- ▶ **Métabolites des Triazines** : Les métabolites de dégradation des Triazines ne sont plus quantifiés depuis 2012.
- ▶ **Acétamides** Le diméthénamide a été quantifié seulement en 2008. Le métolachlore quant à lui est quantifié en 2015 et 2017, la concentration a augmenté entre ces 2 périodes. L'ESA métolachlore et a été quantifié en 2017 et 2018 et l'ESA acétochlore seulement en 2018. Ces molécules sont nouvellement recherchées depuis juin 2017.
- ▶ **Aryloxyacides** : Des molécules ont été quantifiées pour la première fois en 2017, dont le dichlorprop, alors que cet herbicide est interdit d'utilisation depuis 2003.
- ▶ **Pesticides divers** : Le métaldéhyde a été quantifié en 2008 à de très forte concentration, supérieure à la limite de qualité. Cet insecticide n'a pas été quantifié depuis cette période.
- ▶ **Urées substituées** : Une nouvelle molécule a été quantifiée à des concentrations supérieures à la limite de qualité, le chlortoluron en 2017.
- ▶ **Urées sulfonyles** : Une nouvelle molécule a été quantifiée à des concentrations supérieures à la limite de qualité, le fénuuron en 2018.
- ▶ **D'autres molécules** sont quantifiées ponctuellement (une seule fois) et à des teneurs inférieures à la limite de qualité. Les herbicides sont majoritairement présents, toutefois un insecticide et un fongicide ont également été détectés.

Puits P4

- ▶ **Métabolites des Triazines** : L'atrazine-2-hydroxy persiste jusqu'en 2016 avec toutefois des années de non détection (de 2010 à 2015). Les autres métabolites ne sont plus quantifiés depuis 2011.
- ▶ **Acétamides** : Une molécule est quantifiée en 2010, le dichlormide alors qu'il est **interdit d'utilisation en France**. En 2017, le **métabolite ESA acétochlore présentent des teneurs supérieures à la norme de qualité** et l'ESA métolachlore présente des teneurs inférieures à la limite. En 2018, l'ESA alachlore est également présent à des teneurs inférieures à la limite de qualité. Ces 3 dernières molécules sont nouvellement recherchées depuis juin 2017.
- ▶ **Aryloxyacides** : la molécule de Fluaziflop butyl a été détectée en 2013 à des teneurs inférieures à la limite de qualité. Cet herbicide est cependant **interdit d'utilisation en France**.
- ▶ **Urées substituées** : le métabolite 1-(3,4-dichlorophényl) -urée a été quantifié en 2013 à des concentrations relativement faibles cependant, il est interdit depuis 2008. L'herbicide Chlortoluron présente des teneurs importantes 1.06 µg/L en 2012, toutefois depuis cette date, il n'a pas été détecté dans les eaux.
- ▶ **Pesticides divers** : L'herbicide **bentazone** est régulièrement quantifié à des concentrations assez variables. En 2008, les concentrations sont fortes (4.9 µg/L). En 2016, **la concentration est de 0.4 µg/L**.
- ▶ **D'autres molécules** sont quantifiées ponctuellement à des teneurs inférieures au seuil de quantification. Hormis l'insecticide piperonyl butoxyde (pyrethrinoides) et l'herbicide dicamba (nitrophenols et alcools) quantifié à des teneurs supérieures au seuil de qualité respectivement en 2007 et 2008.



MOLECULES PHYTOSANITAIRES

Depuis 2013 : 4 analyses phytosanitaires / an (janvier ; avril, juin et novembre)

◆ **PUIITS GRENELLE (PUIITS P2 ET P4) : Synthèse des résultats « pesticides totaux »**

	Chronique complète	Détail de la chronique	
		Avant contrat Re-Sources	Pendant contrat Re-Sources
Période :	2003 - 2018	2003 - 2012	2013 - 2018
Nombre d'analyses :	46	22	18
Taux de quantif. % :	65,2%	78,6%	44,4%
Fréquence dépassement de norme (0,5µg/L) :	4,3%	4,5%	5,6%
Moyenne sur anal. quantif (µg/L)	0,12	0,12	0,12
Max (µg/L)	1,56	1,56	0,36
Min (µg/L)	0,02	0,02	0,05

AAC Puits de Vars
Puits P2





CAPTAGES
GRENELLE

	Chronique complète	Détail de la chronique	
		Avant contrat Re-Sources	Pendant contrat Re-Sources
Période :	2003 - 2018	2003 - 2012	2013 - 2018
Nombre d'analyses :	48	28	20
Taux de quantif. % :	58,3%	67,9%	45%
Fréquence dépassement de norme (0,5µg/L) :	13%	21,4%	0%
Moyenne sur anal. quantif (µg/L)	0,67	0,92	0,14
Max (µg/L)	9,9	9,9	0,44
Min (µg/L)	0,02	0,03	0,02

AAC Puits de Vars
Puits P4

◆ **PUIITS GRENELLE (PUIITS P2 ET P4) : Molécules concernées par les dépassements des 0.1 µg/L**

P2 : Métaldéhyde  (2008), Chlortoluron  (2017), Fénuuron  (2018)

P4 : Piperonyl Butoxyde  (2007), Dicamba  (2008), Bentazone  (2007-2008-2009-2016), Acétochlore  (2010), Chlortoluron  (2012), ESA Acétochlore  (2017) (Nouvelles molécules recherchées depuis juin 2017)



PUIITS GRENELLE : P2 ET P4

- ◆ Diminution de la teneur en pesticide totaux pour les 2 Puits
- ◆ Dépassement de la norme de potabilité (0,5 µg/L) pour les Puits P2 et P4 (2008). Pour le Puits P4, il s'agit d'une pollution accidentelle.
- ◆ Persistance des herbicides et détection de nouvelles molécules nouvellement recherchées (depuis juin 2017)

P2 : 16 molécules détectées dont 3 supérieures à 0,1 µg/L

P4 : 20 molécules détectées dont 6 supérieures à 0,1 µg/L

**PUITS NON GRENELLE : PUIITS P1 ET P3 (CF. DETAILS BILAN AAC DES PUIITS DE VARS 2013-2018)**

- ◆ Diminution de la teneur en pesticides totaux pour les 2 Puits
- ◆ Dépassement de la norme de potabilité (0,5 µg/L) pour le Puits P3 (2008)
- ◆ Persistances des herbicides pour les 2 Puits

P1 : 11 molécules détectées

P3 : 14 molécules détectées dont 2 supérieures à 0,1 µg/L (Bentazone (2008 et 2009) et **ESA Métolachlore** (2017 et 2018))

Tableau 7 : Synthèse des données qualité eaux brutes PESTICIDES des Puits de Vars (Données source : ARS 2000-2018)

Les objectifs 2018 en termes de détection de nouvelles matières actives ne sont pas atteints pour les 2 puits. En effet, pour le Puits P2, 9 molécules ont été détectées pour la première fois sur la période 2012-2018. Il s'agit principalement d'herbicides ou de leurs métabolites. Concernant le puits P4, 7 nouvelles molécules ont été détectées depuis 2012. Ce sont également des herbicides ou de leurs métabolites. (cf. Figure ci-dessous)

Toutefois, il faut noter que l'ESA acétochlore, l'ESA métolachlore et l'ESA alachlore sont nouvellement recherchées depuis juin 2017 par les laboratoires d'analyses. Cet objectif est donc à prendre avec précaution, en cas de recherche de nouvelles molécules ou de modification des seuils de quantification, il ne semble pas approprié pour juger de l'évolution de la qualité des eaux pour les produits phytosanitaires.

Concernant les indicateurs d'états définis dans le programme d'actions :

- **L'objectif de concentration pour les molécules individuelles inférieur à 0.1 µg/L n'est pas atteint pour les 2 Puits Grenelle P2 et P4** avec respectivement un dépassement en 2017-2018 et en 2016-2017.
- **L'objectif de concentration en pesticides totaux inférieur à 0.5 µg/L est atteint pour les 2 Puits** et pour l'ensemble des années du contrat.



Bilan qualité PHYTOSANITAIRES

Evolution de la concentration en produits phytosanitaires au regard du contexte hydrogéologique et des objectifs du contrat de territoire

Puits de Vars		
Produits Phytosanitaires		
Objectifs 2018 PRODUITS PHYTOSANITAIRES	Pas de détection de nouvelles matières actives	NON ATTEINT P2 : Difénoconazole (2012), Méso-sulfuron-méthyl (2015), Métolachlore (2015-2017), Chlortoluron, 2,4-MCPA, Dichlorprop (2017) ESA métolachlore (nouvelle matière active analysée) (2017-2018), ESA acétochlore (2018), Fénuuron (2018) P4 : Fluazifop butyl (2013), 1-(3,4-dichlorophényl)-urée (2013), ESA métolachlore (2017-2018), ESA acétochlore, et Metsulfuron méthyl (2017) et ESA alachlore (2018) (ESA acétochlore et ESA alachlore nouvelles molécules analysées depuis 2017)
Indicateurs d'état	Concentration/ molécules : < 0,1 µg/l	NON ATTEINT P2 : Pic de Chlortoluron en 2017 et de Fénuuron en 2018 P4 : Pic de Bentazone en 2016 et de ESA acétochlore en 2017
	Concentration en pesticides totaux : < 0,5 µg/l	ATTEINT

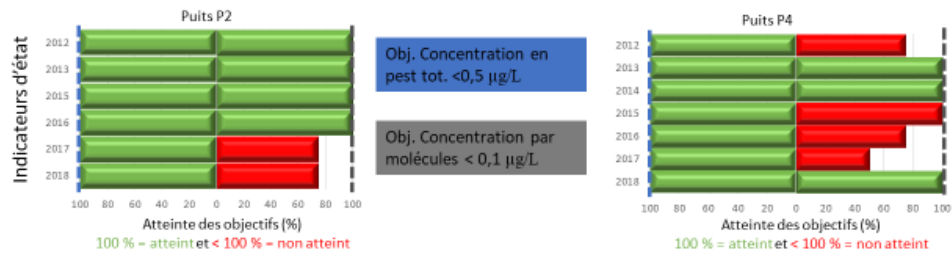


Figure 6 : Evolution des concentrations en produits phytosanitaires dans les eaux brutes des Puits de Vars au regard des objectifs du contrat de territoire 2013-2018

→ Systèmes de traitements mis en place sur les PUIITS DE VARS

En relation avec les problèmes rencontrés, les eaux brutes des 2 Puits classés Grenelle sont mélangées aux eaux brutes des deux autres Puits non Grenelle. Ce mélange des eaux est par la suite désinfecté au chlore gazeux (Tableau 8).

	Puits P2	Puits P4	Puits P1 (non grenelle)	Puits P3 (non grenelle)
TRAITEMENT	Mélange des eaux entre les 4 Puits			
	OUI (dilution des nitrates)			
	Traitement des pesticides			
			NON	
			OUI	
	Désinfection			

Tableau 8 : Traitement des eaux brutes du des Puits de Vars

En l'absence d'amélioration de la qualité des eaux brutes, il pourrait être nécessaire de mettre en place une unité de traitement nitrates et pesticides sur les Puits de Vars. La mise en place d'actions de reconquête de la qualité de l'eau doit permettre d'éviter le recours à ce dispositif curatif et coûteux.



2.1.3. – L’AAC des Puits de Vars : caractéristiques et sensibilité

► **CARACTERISTIQUES GENERALES DE L’AAC PUIITS DE VARS** (tableau 9 et carte figure 7)

L’étude réalisée sous maîtrise d’ouvrage de l’Agence de l’Eau Adour Garonne en 2010 (Agence de l’Eau Adour Garonne, CALIGEE-ANTEA-GINGER, 2010) a permis de délimiter l’Aire d’alimentation du Captage des Puits de Vars. Cette aire d’alimentation se situe au Nord d’Angoulême et s’étend sur **3 686 ha**.

Aire d’Alimentation de Captage des Puits de Vars	
Surface de l’AAC	3 686 ha
Nombre de communes	7
Nom des communes	Aussac Vadalle, Montignac-Charente, Saint-Amant-de-Boixe, Tourriers, Vars, Vervant, Villejoubert,
Nombre d’habitant-e-s estimé	4 747 habitant-e-s
Surface agricole 2017	2 529 ha (69 % de l’AAC)
Nombre d’exploitations	80 (32 exploitations couvrent 90% de la SAU)

Tableau 9 : Fiche d’identité de l’Aire d’Alimentation des Puits de Vars

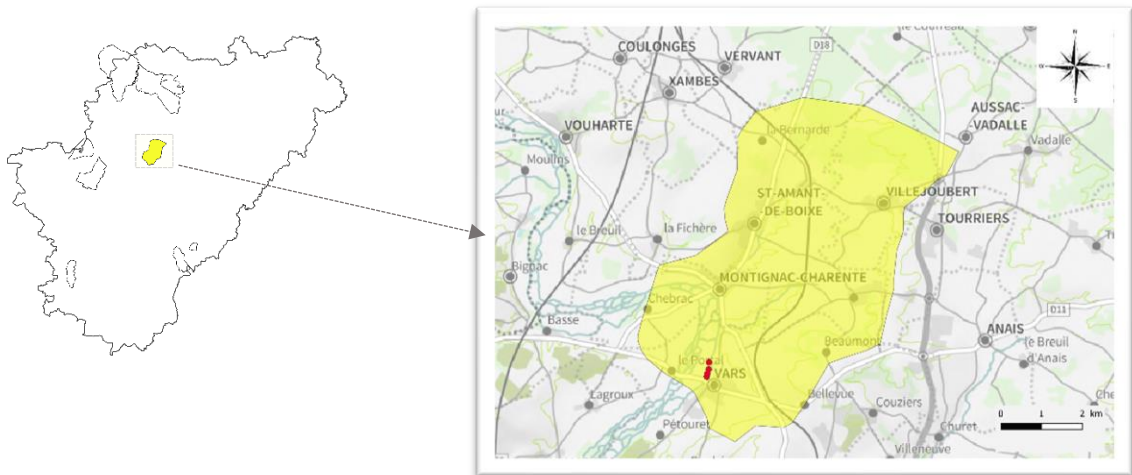


Figure 7 : Carte des communes de l’AAC des Puits de Vars
(Données source : IGN BDTOP0, infographie SIAEP Nord-Ouest Charente)



► FONCTIONNEMENT HYDROGEOLOGIQUE

Les 4 Puits captent la même ressource, la nappe alluviale de la Charente de nature graveleuse (argiles, sables et graviers) (**ANNEXE 2**). Les alluvions productifs sont considérablement de faible épaisseur (1 à 2m maximum) et l'aquifère est localement captif sous les argiles de couverture. Cet aquifère est en relation directe avec la Charente dont le bras le plus proche est le « *Bras du Moulin* ». De plus, la **Charente réalimente le champ captant, la part d'alimentation est globalement forte (> 60 %)**.

25 % de la surface de l'Aire d'Alimentation des Puits de Vars est considérée à vulnérabilité « élevée » ou « très élevée ». La majorité de la zone d'influence est en vulnérabilité élevée. En effet, dans cette zone les faibles pentes favorisent l'infiltration, l'aquifère est discontinue et a une perméabilité élevée. **Les Puits de Vars sont majoritairement alimentés par la Charente, le risque de contamination via le fleuve est donc important et non négligeable.** (Étude Agence de l'eau Adour Garonne / CALLIGEE-ANTEA-GINGER, 2010).

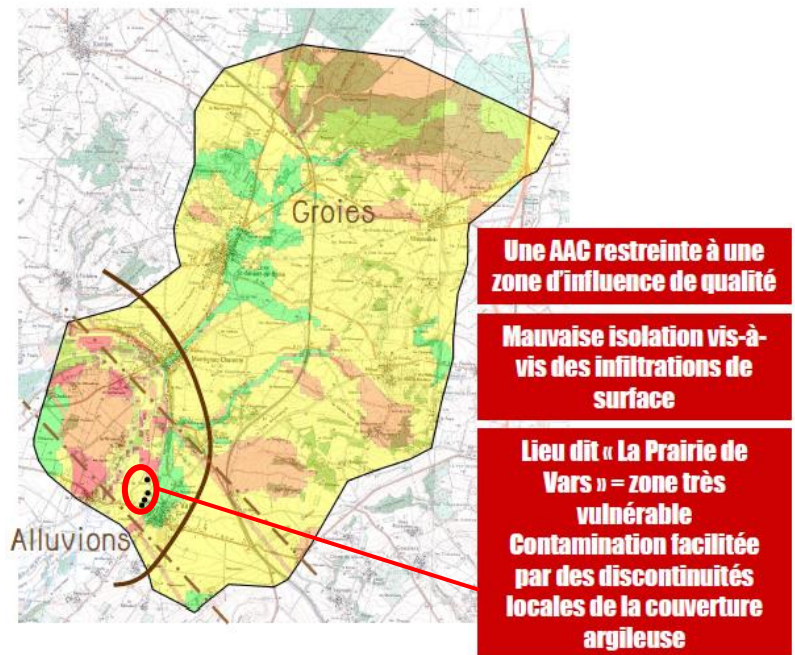


Figure 8 : Carte des zones vulnérables sur l'AAC des Puits de Vars
(Données source : Agence de l'eau Adour-Garonne, 2010)

Cette étude de délimitation de l'AAC réalisée en 2010 n'a pas permis de déterminer précisément les interrelations entre chaque puits et la relation entre le fleuve Charente et la nappe des côteaux.

Des études complémentaires échelonnées sur la durée du contrat devront permettre d'améliorer la connaissance des modes d'alimentation des Puits de Vars.



CARACTERISTIQUE DE LA CHARENTE, EN LIEN DIRECT AVEC LES PUIITS DE VARS

Masse d'eau CHARENTE	
Relation cours d'eau / captage	OUI
Code Masse d'eau	FRFR331_B
Objectif SDAGE 2016 – 2021 Chimique (selon les objectifs de la DCE)	Bon état 2021
Etat chimique actualisé (Données 2011 à 2013 PAOT DDT16)	BON
Collectivité GEMAPI concernée	Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SYBRA)
Données qualité Charente sur l'AAC	
Station « Montignac Charente » situées en amont des Puits de Vars	
Moyenne NO3 du 01/09 à 12/18	29.4 mg/L
Max NO3 du 01/09 à 12/18	44.7 mg/L
Min NO3 du 01/09 à 12/18	12.2 mg/L
PESTICIDES	<p>◆ Molécules concernées par les dépassements de la norme des 0.1 µg/L : Aucune molécule ne dépasse la norme des 0.1 µg/L</p>

NB : la caractérisation de l'état des masses d'eau superficielles relevée dans le SDAGE n'est pas pertinente pour qualifier l'état du cours d'eau au regard d'enjeu EAU POTABLE.

Tableau 10 : Les suivis sur la Charente depuis 2009 et le code de la masse d'eau du cours d'eau

► **TEMPS DE RENOUVELLEMENT DE LA NAPPE CAPTEE**

Une **étude de datation des eaux** a été réalisée dans le cadre du programme d'actions Re-Sources 2013-2017 sur l'AAC des Puits de Vars (Hydro-Invest, 2016).

Cette étude a permis de mettre en évidence que les 4 captages sont situés dans les alluvions de la vallée de la Charente.

Ces derniers sont alimentés en partie par la Charente, la contribution du fleuve pouvant varier de 70% à 80 % selon les Puits. Cela représente la part des eaux « RECENTES » provenant de la nappe alluviale. De plus, le temps de séjour moyen des eaux « ANCIENNES » varie en fonction de chaque puits. Ces apports proviennent des nappes des coteaux calcaires (calcaires du Kimméridgien fissuré sur 10 à 20 m d'épaisseur)

Les 4 Puits captent une proportion variable de ces deux circuits d'alimentation. Il existe donc une forte hétérogénéité entre ces captages qui se traduit dans la qualité de l'eau.

D'après l'étude, la proportion des apports entre les eaux anciennes et récentes a pu être déterminée pour les 4 Puits.



- Puits Classés Grenelle

Puits P2 : En période de hautes eaux, les eaux récentes contribuent à 60 % à l'alimentation du captage et les eaux anciennes âgées de 40 ans à 40 %. En période de basses eaux, seules les eaux anciennes contribuent à l'alimentation.

Puits P4 : En périodes de hautes et basses eaux, les eaux anciennes sont les seules à participer à l'alimentation de ce puits. Pour ces 2 périodes les âges des eaux sont respectivement de 15 ans et 25 ans.

- Puits non Grenelle

Puits P1 : Ce puits est alimenté par les eaux anciennes et récentes mais les proportions de chacune n'ont pas pu être déterminées. Le temps de résidence des eaux « anciennes » est supérieur à 50 ans et celui des eaux « récentes » est inférieur à 5 ans en période de hautes eaux. Toutefois, la qualité des eaux de P1 est similaire à celle de la Charente, la part des eaux anciennes est donc minoritaire. En période de basses eaux, la proportion entre ces eaux n'est pas définissable.

Puits P3 : En période de hautes eaux, seule les eaux actuelles participent à l'alimentation du puits. Alors qu'en période de basses eaux, un mélange d'eaux anciennes (70 %) et d'eaux récentes (30 %) contribuent à l'alimentation. Le temps de séjour moyen des eaux anciennes n'a pas été déterminé pour ce puits.

De plus, d'après les résultats de l'étude de datation des eaux, « on observe une diminution globale des concentrations en nitrates en basses eaux avec l'augmentation des temps de séjour. Toutefois, aucune corrélation nette ne peut être établie ».

W

E

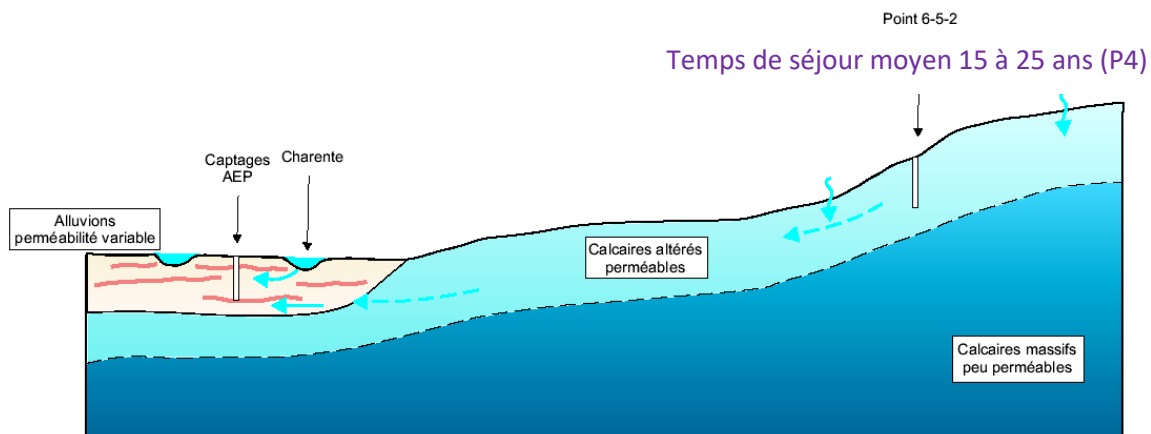


Figure 9 : Datation et écoulement des eaux dans les captages de l'Aire d'Alimentation des Puits de Vars (Données source : Hydro-Invest (2016))

Les résultats de l'étude de datation des eaux permettent de compléter les connaissances sur les résultats de la qualité des eaux des Puits de Vars. Cependant, de nombreuses questions subsistent sur le fonctionnement hydrogéologique. Les fortes hétérogénéités entre les Puits ne nous permet pas de comprendre les relations entre les 4 Puits ainsi que les apports réels de la Charente et des côteaux calcaires aux 4 puits.

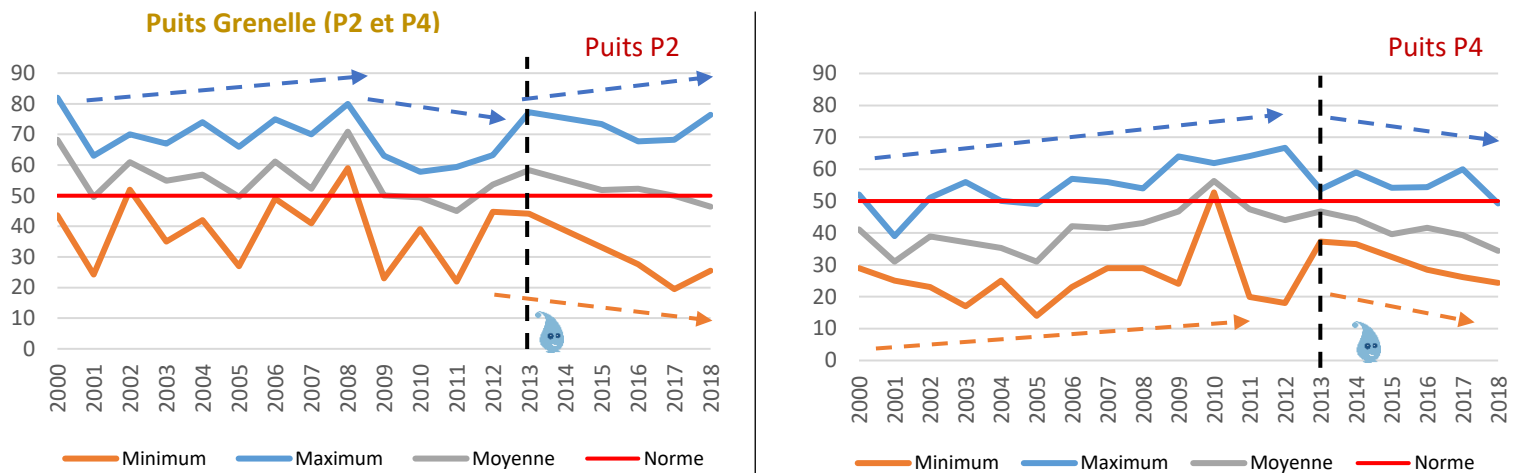


Figure 10 : Evolution des concentrations moyennes, minimales et maximales annuelles en nitrates sur les Puits de Vars entre 2000 et 2018 (Données source : ARS)

Pour le Puits P2, les concentrations minimales en nitrates semblent diminuer depuis 2013. Cette évolution peut être interprétée comme une relative amélioration de la qualité des eaux. L'évolution des maximums fluctuent entre 60 et 80 mg/l depuis les années 2000 sans mettre en évidence une quelconque évolution. Les concentrations maximales varient depuis le début des années 2000, en alternant des phases de concentration en hausse et des phases de concentration à la baisse. Toutefois depuis 2013, l'évolution est en légère hausse, ce qui pourrait amener à la conclusion d'une dégradation des pratiques actuelles.

Concernant le Puits P4, les concentrations minimales en nitrates semblent globalement augmenter jusqu'en 2010, suivie d'une légère diminution de la concentration jusqu'en 2018.

L'évolution des minimums globalement à la hausse jusqu'en 2010, pourrait amener à la conclusion d'une dégradation de la qualité des eaux anciennes. Depuis 2013, la qualité de l'eau pourrait tendre à s'améliorer au vu de la diminution des concentrations minimums. A noter que ce puits est alimenté seulement par des eaux anciennes.

Les concentrations maximales varient depuis le début des années 2000, les concentrations sont en hausse jusque 2012. Toutefois, depuis 2013, l'évolution est en légère baisse, ce qui pourrait amener à la conclusion d'une amélioration des pratiques actuelles. Ces interprétations peuvent cependant être sujette à discussion, l'évolution de la qualité des eaux brutes en nitrates dans les années à venir viendra la confirmer ou la contredire.

Ces interprétations sont à prendre avec précaution et pourront être modifiées en fonction des évolutions des concentrations à venir.

L'atteinte des objectifs de reconquête de la qualité des eaux brutes captée par les Puits de Vars devrait être réalisée sur un intervalle de temps de l'ordre de 40 ans pour le Puits P2 et de l'ordre de 15-25 ans pour le Puits P4. De plus, sur la durée du contrat, les actions proposées seront intensifiées sur la vallée de la Charente, la prairie de Vars et les côteaux calcaires afin d'espérer une diminution des pics de nitrates issues des transferts rapides et de la concentration moyenne.



► **PERIMETRES DE PROTECTION DU CAPTAGE DE LA SOURCE DES PUIITS DE VARS**

La protection des sites de captage d’eau destinée à la consommation humaine relève des dispositions du **Code de la Santé Publique** (articles L.1321-2 et R.1321-13). Un arrêté préfectoral d’autorisation de prélèvement et d’institution des périmètres de protection fixe les servitudes de protection opposables au tiers par Déclaration d’Utilité Publique (DUP).

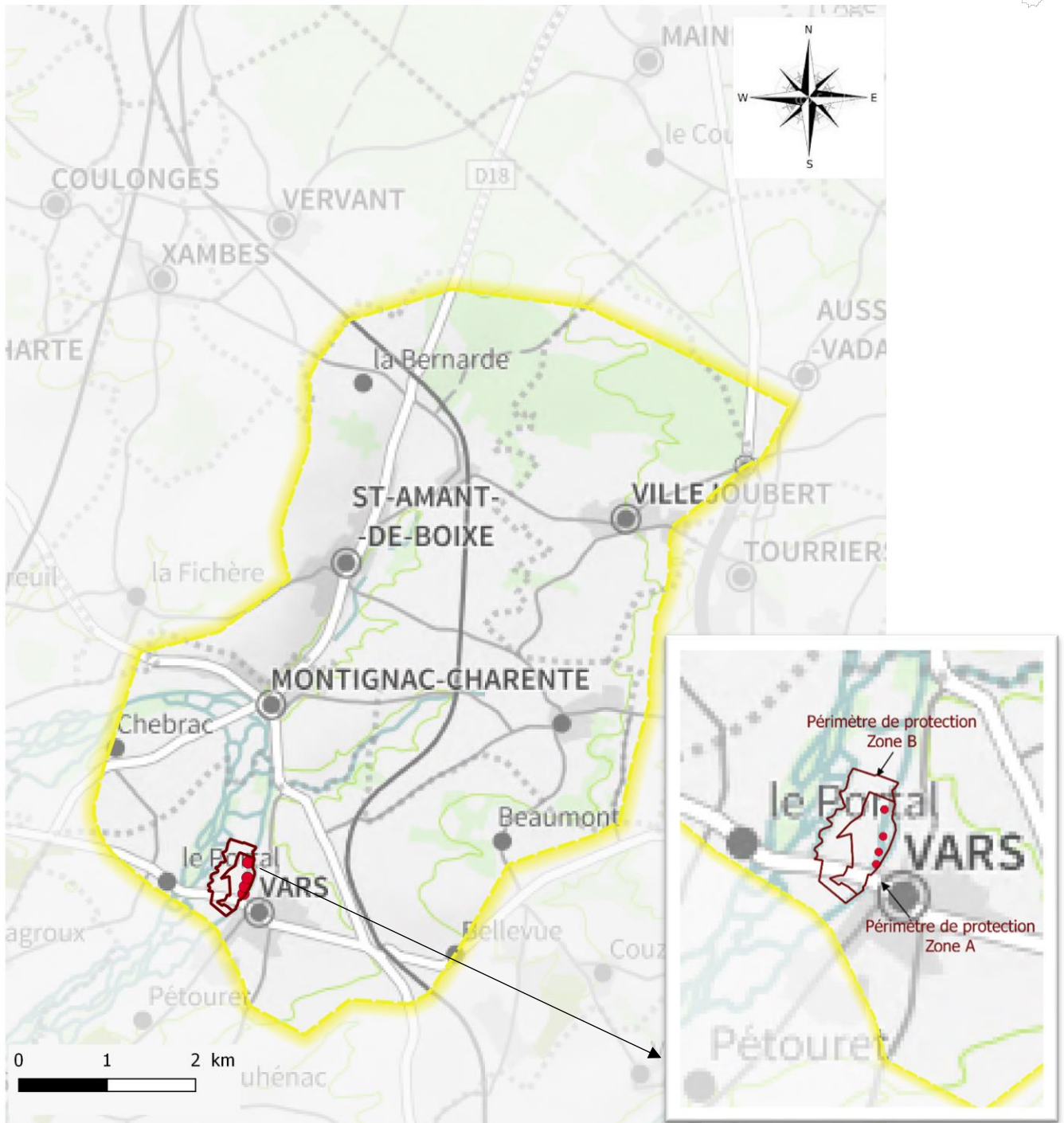
Les périmètres de protection des Puits de Vars ont été instaurés par arrêté préfectoral du **04 Mars 2005** (cf. tableau 11 et carte figure 11).

Aire d’Alimentation de Captage des Puits de Vars		
PERIMETRES DE PROTECTION	Surface du Périmètre de Protection Immédiate (PPI)	2 ha
	Surface du Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)	Zone A : 12ha Zone B : 14 ha
	Surface du Périmètre de Protection Eloignée (PPE)	-
	Existence d’une DUP pour les périmètres de protection	Oui
	Indice de protection de la ressource	73 %
	Surface acquise par le Syndicat	2 ha
	SAU du périmètre de protection rapprochée (PPR)	Non connue
	Surface acquise par le syndicat / SAU PPR	-

Tableau 11 : Périmètres de Protection sur l’Aire d’Alimentation des Puits de Vars

A noter :

Le SIAEP Nord-Ouest Charente est propriétaire de la parcelle du PPI sur laquelle sont implantés les 4 Puits (Section A 574, 575, 578, 580, 717, 719 pour les puits 1,2 et 3 et Section ZD 150 pour le puits 4)



Limite de l'AAC Grenelle **Périmètres de protection** **Limites administratives**

- AAC des Puits de Vars
- Périmètre de protection rapproché
- Limite départementale
- Puits de Vars
- Limite communale

Conception : SIAEP Nord-Ouest Charente - A. Cuillierier - 08/2018

Figure 11 : Localisation des périmètres de protection sur l'AAC des Puits de Vars (données source : IGN – SIAEP Nord-Ouest Charente, cartographie 07/2018)

A noter : les prescriptions et recommandations relatives à chaque périmètre sont spécifiées en **ANNEXE 3**.



Un indicateur nommé indice d'avancement de la protection de la ressource a été établi par l'ARS afin de juger de l'état d'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage (cf. tableau 11)

0 %	Aucune action
20 %	Etude environnementale et hydrogéologique en cours
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
50 %	Dossier déposé en préfecture
➔ 60 %	Arrêté préfectoral
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis servitudes mises en place, travaux terminés)
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Tableau 12 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau et critères associés (Données source : ARS 07/2017)

Pour les Puits de Vars, **l'indice d'état d'avancement est de 73 %** (arrêté préfectoral établi et complétement mis en œuvre).



2.1.4. – Contexte réglementaire et politique national et local en matière de préservation de l'eau vis-à-vis des pollutions diffuses

► LA DIRECTIVE CADRE EUROPEENNE SUR L'EAU (DCE) ET LES LOIS SUR L'EAU NATIONALES

La **directive européenne 2000/60/CE** fixe des objectifs pour les eaux souterraines et précise en particulier dans son article 7 que **les états membres doivent assurer la protection de ces points de captages afin de prévenir de la détérioration de leur qualité de manière à réduire le degré de traitement à la production d'eau potable [...]**.

La **loi 2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)** transpose en droit français la directive cadre européenne sur l'eau d'octobre 2000. **L'article 21 de la LEMA** (codifié dans le L 211-3 du code de l'environnement) prévoit, en réponse à l'article 4 de la DCE, **de délimiter des zones où il est nécessaire d'assurer la protection quantitative et qualitative des aires d'alimentation de captages d'eau potable d'une importance particulière pour l'approvisionnement actuel et futur et d'y établir des programmes d'actions.**

► LE SDAGE ADOUR GARONNE 2016 – 2021

Le **SDAGE Adour-Garonne 2016-2021**, au travers son orientation B de réduction des pollutions, considère « **l'amélioration de la qualité** » comme « **indispensable à l'atteinte du bon état des eaux d'une part, d'autre part à la mise en conformité vis-à-vis de l'alimentation en eau potable, de la baignade et des loisirs nautiques, de la pêche et de la production aquacole et conchylicole** ».

Le SDAGE identifie par ailleurs **des enjeux et territoires sur lesquels l'action devra porter en priorité** pour atteindre les objectifs, **les captages prioritaires, dont les Puits de Vars, font partie de ces territoires** (disposition B25).

► LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) CHARENTE

L'AAC des Puits de Vars est comprise dans le territoire du SAGE Charente (cf. figure 14).

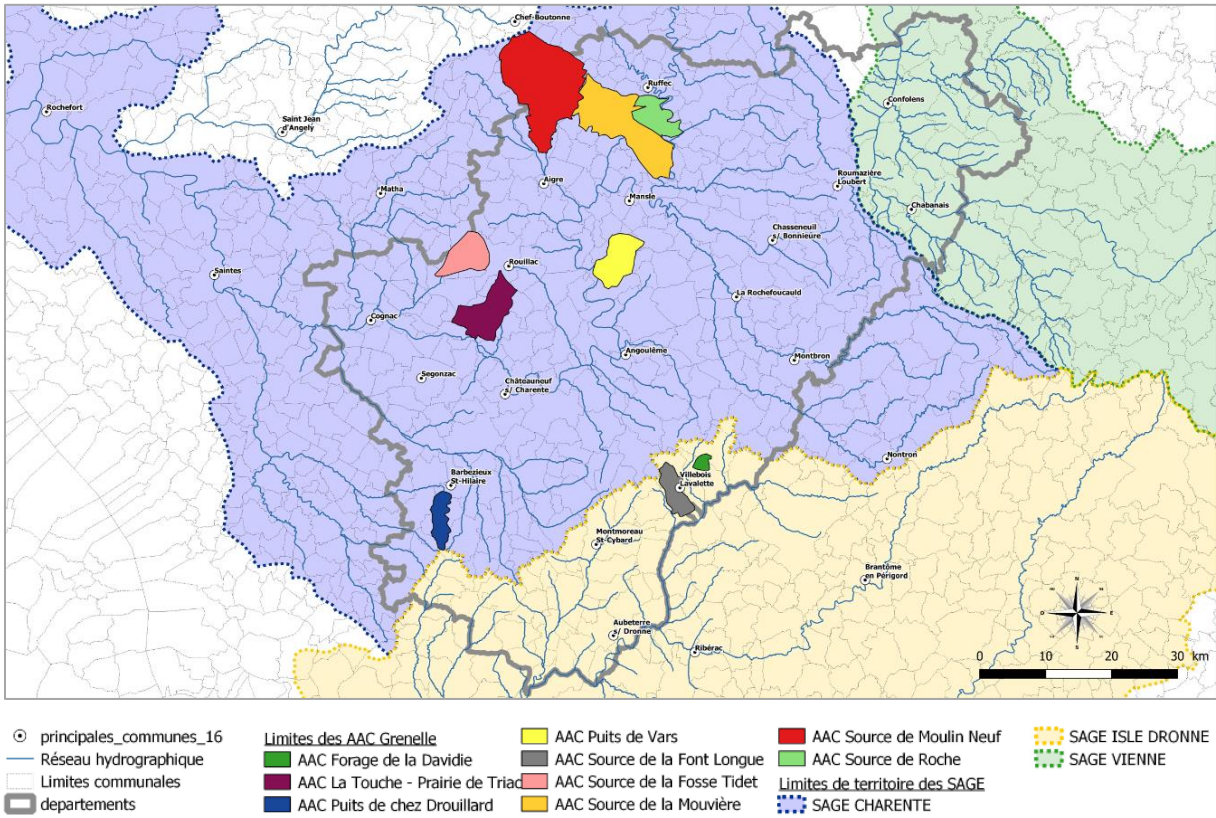
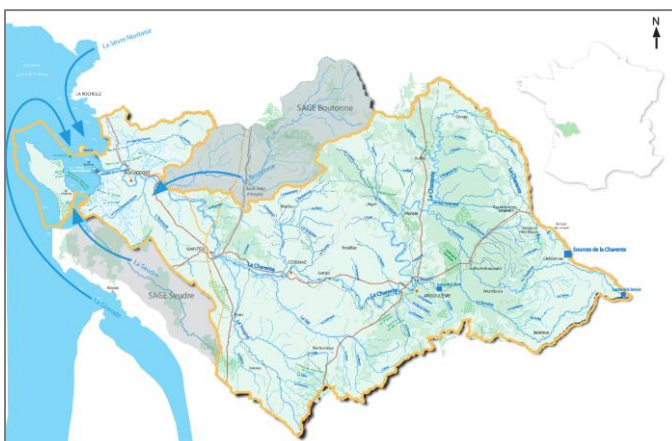


Figure 12 : Périmètres des SAGE Charente, Isle Dronne et Vienne et localisation des Aires d’Alimentations de Captages de Charente (Données source : IGN BDTOP0 et cartographie Charente Eaux 09/2018)

Le SAGE Charente est **porté par l’EPTB Charente** (« Syndicat Mixte pour l’aménagement du fleuve Charente et de ses affluents », cf. figure 13)



SAGE Charente - les chiffres clés

Superficie : 9 300 km²
 670 000 habitant-e-s
 1 Région (Nouvelle Aquitaine)
 6 départements : Charente-Maritime, Charente, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne, Dordogne
 709 communes (en 2016)

Figure 13 : Chiffres clés et périmètre du SAGE Charente (Données source : Données chiffrées extraites du projet de Plan d’aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) adopté par la CLE du 29/03/2018 et cartographie EPTB)



Le SAGE Charente est aujourd’hui en **fin de phase d’élaboration**. Le **projet SAHE Charente**, PAGD (Plan d’aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques) et règlement, a été **adopté par la CLE du 29 mars 2018**. Il est actuellement soumis à enquête publique sur l’ensemble du bassin versant.

Le projet de SAGE identifie parmi les 6 orientations de son PAGD la « **Gestion et prévention des intrants et rejets polluants** » et une des 4 règles de son règlement veille à « **Protéger les ressources souterraines stratégiques pour l’eau potable** ». En ce sens, le présent contrat s’articule avec les dispositions du SAGE Charente.

Le contenu du contrat Re-Sources 2019 – 2023 a été soumis à l’avis de la CLE du SAGE Charente le 11 avril 2019.

► **REGLEMENTATIONS RELATIVES A LA GESTION DES APPORTS AZOTES ET PHYTOSANITAIRES**

Par ailleurs, différents textes encadrent l’usage de produits phytosanitaires et de fertilisants azotés et contribuent à la lutte contre les risques de pollutions diffuses :

- ▶ La réglementation « Zones Vulnérables » relative à la Directive Nitrates (6^{ème} Programme d’Actions Zones Vulnérables) : l’AAC des Puits de Vars fait partie des Zones d’Actions Renforcées qui présentent une réglementation particulière (cf. figure 14) ;
- ▶ La réglementation en matière de Zones Non Traitées ;
- ▶ Les mesures destinées à préserver les lieux et établissements accueillant des personnes vulnérables au risque d’exposition aux produits phytopharmaceutiques ;
- ▶ La loi Labbé relative à l’utilisation des pesticides hors zone agricole.

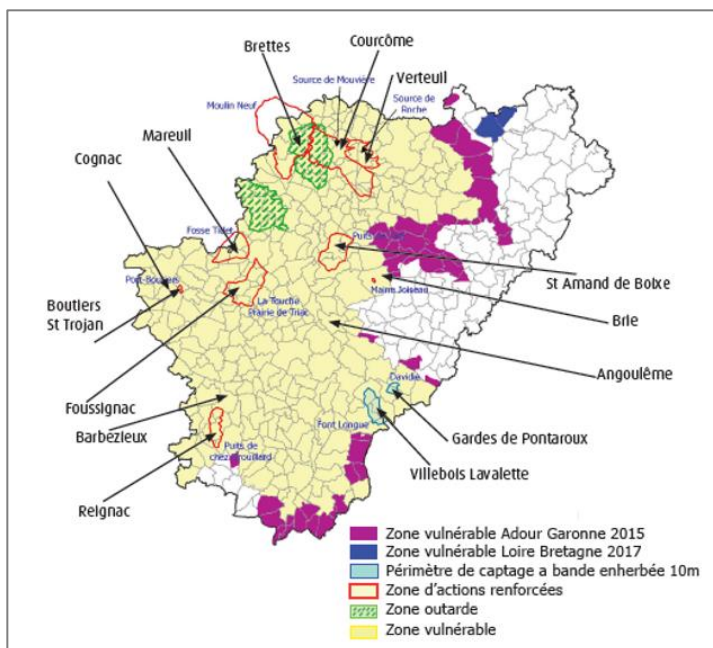


Figure 14 : Les Zones Vulnérables Directive Nitrates et les Zones d’Actions Renforcées en Charente (Données source : DDT 16)

► **PLAN NATIONAL SANTE ENVIRONNEMENT ET SA DECLINAISON REGIONALE**



L'action 56 du Plan National Santé et Environnement 3, « mettre en œuvre la protection des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable (AEP) contre les pollutions accidentelles et les pollutions diffuses », reprend l'objectif de protection des aires d'alimentation de 1000 captages prioritaires aujourd'hui dégradés par les pollutions diffuses en élaborant et en mettant en œuvre des plans d'actions visant à résorber la pollution.

De ce fait, pour la Région Nouvelle-Aquitaine, le troisième Plan Régional Santé Environnement (PRSE 3) 2017-2021 prévoit, pour l'objectif stratégique « **Améliorer la qualité de l'eau potable** et l'accès à une alimentation saine et durable », 3 fiches actions, dont la fiche-action 11 « **Agir sur la ressource en amont pour améliorer la qualité et la fiabilité de l'eau potable** » (cf. figure 15) en lien avec l'ambition du contrat Re-Resources.

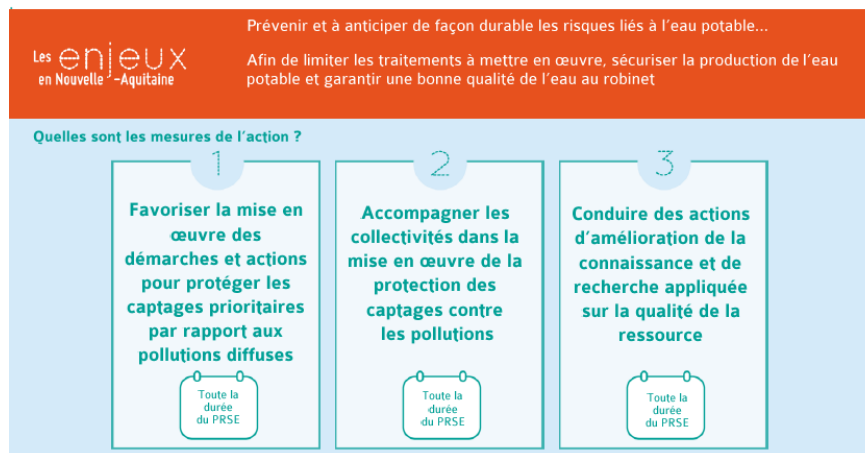


Figure 15 : Extrait de la fiche n°11 détaillant les enjeux et les mesures de l'action
(Données source : www.nouvelle-aquitaine.prse.fr/os3-ameliorer-la-qualite-de-l-eau-potable-et-l-r43.html)



► PLAN ECOPHYTO II

L'**action 21 du Plan Ecophyto II**, « Susciter et soutenir des projets collectifs de réduction des usages, des risques et des impacts des produits phytopharmaceutiques à l'échelle des territoires », vise à encourager et faciliter les dynamiques collectives visant à une **amélioration de la qualité de la ressource en eau sur les aires d'alimentation des 1 000 captages prioritaires**, avec une attention particulière sur la réduction des herbicides et du glyphosate en particulier.

► PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le **plan d'adaptation au changement climatique** adopté par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en juillet 2018 présente une mesure qui vise notamment à « **assurer la protection (en quantité et en qualité) des ressources souterraines des captages d'eau potable et d'eau minérale ainsi que des zones à protéger pour le futur** » par la réduction des pollutions à la source (pesticides, polluants émergents) pour « garantir un moindre coût de traitement de l'eau potable ».



FOCUS : Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE)

Le décret relatif aux zones soumises à contraintes environnementales du 14 mai 2007 (Décret n°2007-882) rend opérationnel les dispositions de la LEMA sur les aires d'alimentation de captages mentionnées au L.211-3 du code de l'environnement. Il définit un **cadre réglementaire** qui permet au

Préfet :

- De délimiter la « zone soumise à contraintes environnementales » ;
- **D'établir sur cette zone, par arrêté préfectoral, un programme d'actions à destination des propriétaires agricoles et des propriétaires fonciers.** Ce programme devra être compatible avec le SDAGE ;
- le cas échéant, **de rendre obligatoire certaines des mesures précisées dans cet arrêté « programme d'actions »** au regard de l'atteinte des objectifs fixés :
 - à l'expiration d'un délai de 3 ans suivant la publication du programme d'actions,
 - dans les douze mois qui suivent la publication du programme d'actions pour les captages pour lesquels une autorisation a été accordée pour utiliser, pour la production d'eau destinée à la consommation humaine, des eaux non conformes aux limites de qualité.

Le XIème programme de l'Agence de l'eau Adour Garonne présente la disposition suivante : « [...]lors du renouvellement des contrats territoriaux agricoles, un accompagnement réglementaire adapté (type ZSCE ou équivalent) sera exigé ».

L'AAC des Puits de Vars, qui aborde, son troisième contrat Re-Sources, entre dans ce cas de figure.

L'Agence de l'eau Adour Garonne souhaite, au travers de cette disposition, engager ses financements sur les territoires où toutes les conditions de réussite sont présentes : engagement de la collectivité porteuse et des acteurs techniques locaux, engagement des services de l'Etat.

Les AAC de Charente connaissent malgré les nombreuses actions volontaires déjà menées des problèmes qualitatifs importants. Afin de ne pas interrompre les efforts engagés depuis de nombreuses années et dans l'objectif de l'amélioration de la qualité des eaux, le maintien des aides de l'Agence de l'eau Adour Garonne sur la programmation 2019-2023 s'avère nécessaire.

Ainsi, pour satisfaire aux exigences du 11ème programme de l'Agence de l'eau Adour Garonne, Madame la préfète a adressé le 21 janvier 2019, un courrier d'engagement dans la démarche ZSCE sur les AAC de Charente au directeur général de l'agence de l'eau Adour Garonne. Elle y propose notamment de scinder les AAC Grenelle en 3 groupes permettant d'engager successivement les AAC en ZSCE entre 2019 et 2021.

Par un courrier du 14 mars 2019, l'Agence de l'Eau a validé la proposition d'échéancier de la DDT ainsi que le maintien du principe son accompagnement financier pour l'ensemble des aires d'alimentation de captages de Charente, sous réserve de l'avis favorable de son conseil d'administration concernant les contrats Re-Sources 2019 – 2023 déposés par les collectivités porteuses

Pour l'AAC des Puits de Vars, la procédure « ZSCE » doit être lancée au plus tôt en 2021.

La mise en œuvre du contrat Re-Sources qui vise à prévenir et réduire les risques de pollutions diffuses dans les captages d'eau potable, s'inscrit en parfait cohérence avec les attentes réglementaires et politiques nationales et locales en matière de prévention des pollutions.

Conformément aux attentes du XIème programme d'intervention de l'Agence de l'eau Adour Garonne, la mise en œuvre d'un nouveau programme d'actions sur l'AAC des Puits de Vars devra s'accompagner de la mobilisation du dispositif des « Zones Soumises à Contraintes Environnementales ».



2.1.5. – Etat des lieux des pressions sur l’AAC des Puits de Vars

L’ensemble des informations et données relatives aux activités, pratiques et pressions présentes sur l’AAC des Puits de Vars ainsi que leur évolution entre la situation initiale et après sont disponibles au sein du Bilan Re-Sources 2013-2017 de l’AAC des Puits de Vars (SIAEP Nord-Ouest Charente, 2019). Le bilan est annexé au présent contrat.

► **AGRICULTURE ET TRAJECTOIRE D’EVOLUTION DES PRATIQUES**

L’AAC des Puits de Vars est un territoire céréalier. La surface consacrée à la production de céréales représente 81% de la SAU en 2017 (environ 2000ha), et on atteint 89% de la SAU en ajoutant les oléagineux et protéagineux.

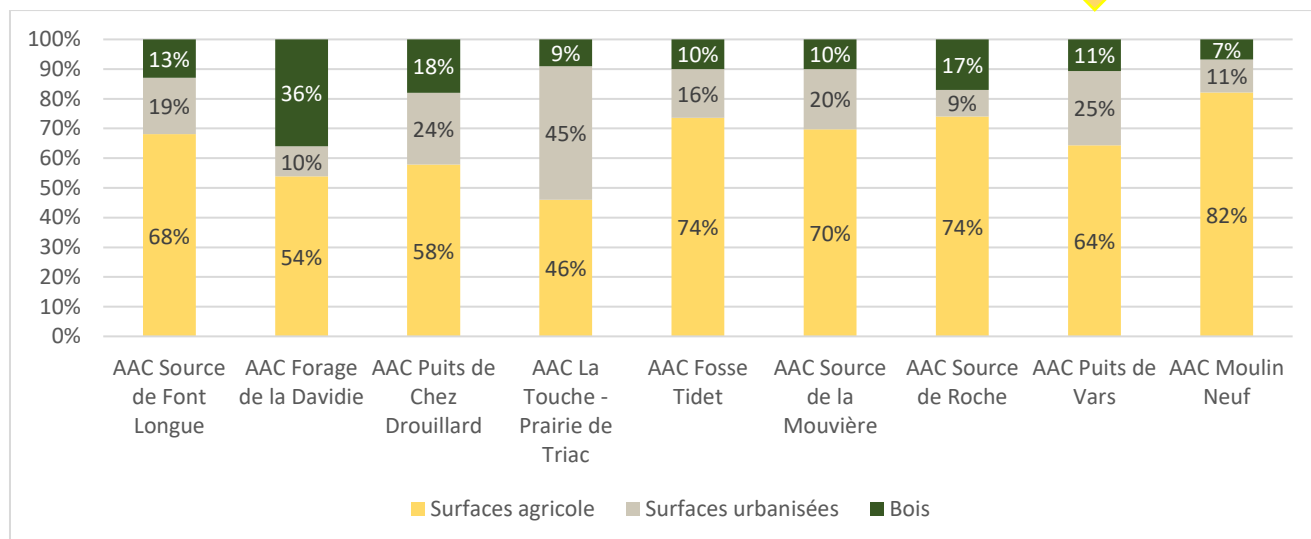


Figure 16 : Répartition des surfaces agricoles, non agricoles et des surfaces boisées sur les AAC Grenelle de Charente (Données source RPG 2017)

Aire d’Alimentation des Puits de Vars			
OCCUPATION DU SOL	Surface de l’AAC	3 686 ha	
	Surface cultivée (SAU)	2 378 ha	64,5 % de la Surface totale de l’AAC
	BOIS	608 ha	6,5 % de la Surface totale de l’AAC
	Surfaces agricoles en HERBE	241 ha	10 % de la SAU
	Surfaces agricoles en GRANDES CULTURES	2 107 ha	89 % de la SAU
	AUTRES SURFACES AGRICOLES	25 ha	1 % de la SAU
	Surfaces URBANISEES	166 ha	4,5 % de la surface totale de l’AAC
	AUTRES SURFACES NON AGRICOLES Voieries, zones naturelles...	534 ha	14,5 % de la surface totale de l’AAC

Tableau 13 : Occupation du sol sur l’Aire d’Alimentation des Puits de Vars (Données source : RPG 2017, DDT 16)



La filière Grandes Cultures a été marquée ces dernières années (2013-2017) par un contexte économique et climatique défavorable sur un territoire qui présente des sols à faibles potentiels (terres de groies superficielles).

Malgré ce contexte, les exploitant·e·s interrogé·e·s sur l’AAC¹ se disent toutefois plutôt satisfait·e·s (62%) des performances économiques de l’exploitation voire satisfait·e·s à très satisfait·e·s (37%).

En réponse aux cours instables des marchés, des contrats de filières s’établissent entre les agriculteur·rice·s et les organismes collecteurs : 63% des exploitations de l’AAC des Puits de Vars sont engagées dans au moins un contrat (cf. figure 17). Ces contrats de filières mis en place par les OPA permettent une sécurité financière sur des productions moins habituelles (par exemple le millet) et donc une diversification des assolements. Les contrats de filière peuvent également rémunérer des engagements agro-environnementaux (par exemple avec le blé meunier Culture Raisonné Contrôlé).

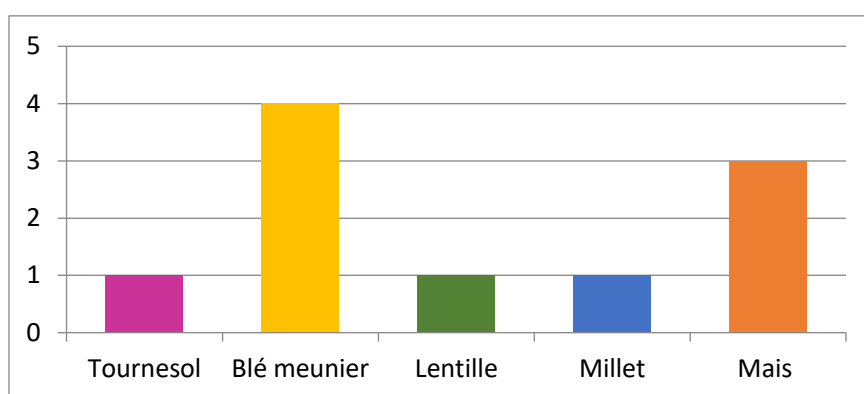


Figure 17 : Répartition des contrats de filières sur l’AAC des Puits de Vars (Données source : enquête Re-Sources, SIAEP Nord-Ouest Charente)

Cette tendance s’illustre également sur les assolements (cf. figure 18) :

- ▶ La surface actuelle en grandes cultures a augmenté de 1% par rapport à 2012, au détriment des surfaces en herbe.
- ▶ Baisse des surfaces en maïs (de 364 ha en 2012 à 281 ha en 2017 soit une baisse de 22% sur la période du contrat Re-Sources) ;
- ▶ Baisse des surfaces en blé tendre (de 940 ha en 2012 à 749 ha en 2017 soit une baisse de près de 20% sur la période du contrat Re-Sources) ;

L’AAC Source de Moulin Neuf compte sur son sol plus de **23 cultures différentes** :

- ▶ La part de protéagineux et légumineuses (cultures ne nécessitant pas d’apports d’azote) a été multiplié par 8 depuis 2012 : passage de 1 % de la SAU en 2012 à 8 % de la SAU en 2017. (ndlr : la référence HVE (niveau 3 de la certification) pour atteindre les points maximums est de 5% de la SAU de l’exploitation) :
 - Luzerne (38 ha en 2017, surfaces nulles en 2012)
 - Pois – Pois Chiche (79ha en 2017, 16 ha en 2012)
 - Lentilles (36 ha en 2017, 8 ha en 2012)

¹ Dans le cadre du bilan de fin de contrat 213 – 2017, 47 exploitations de l’AAC Source de Moulin Neuf ont été enquêtées par les animatrices Re-Sources (soit 43% de la SAU totale). Ces enquêtes portaient sur le contexte socio-économique local, la perception des actions de protection de la ressource mais aussi et surtout sur les pratiques et systèmes de productions de l’exploitation.

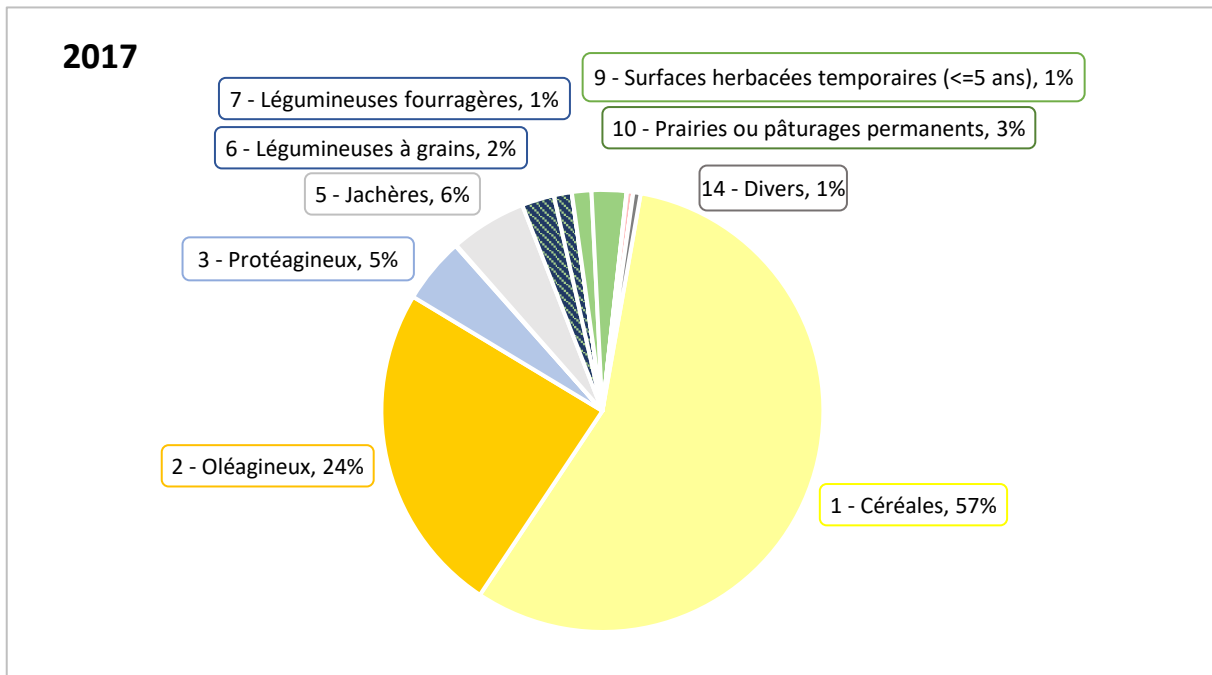


Figure 18 : Assolement sur l'AAC des Puits de Vars en 2017 (Infographie SIAEP Nord-Ouest Charente ; Données source : RPG 2017)

Les paramètres mis en avant par les exploitant·e·s, hors agronomie, comme influençant le choix des assolements, sont à égalité le critère économique et les contraintes parcellaires (considérés comme critères principaux pour **58%** des personnes s'étant prononcées). **Les filières et les organismes stockeurs constituent donc le moteur de l'évolution des assolements.**

Tournés vers l'agronomie, les agriculteur·rice·s locaux·ales ont su utiliser ces évolutions de filière pour **faire évoluer leurs systèmes de production vers une diversification de l'assolement et l'allongement de la durée des rotations :**

En termes de rotations, les exploitations en conduisent 1 à 3 différentes. Celles-ci ont des durées de 1 an (monoculture de maïs) à 7 ans, 4,5 ans en moyenne.

La **certification « Agriculture Biologique »** a quant à elle progressé sur l'AAC sur la période du contrat Re-Sources. On compte ainsi fin 2017 :

- ▶ 1 exploitation en agriculture biologique,
- ▶ 77 ha certifiés (AB).



La part de SAU en AB a connu une augmentation de 0,5% depuis 2012. Cette augmentation reste faible et seuls 3,2% de SAU de l'AAC Puits de Vars sont en Agriculture Biologique². La marge de progression est grande. **Une exploitation rencontrée lors des enquêtes envisage la possibilité d'une conversion en Agriculture Biologique.**

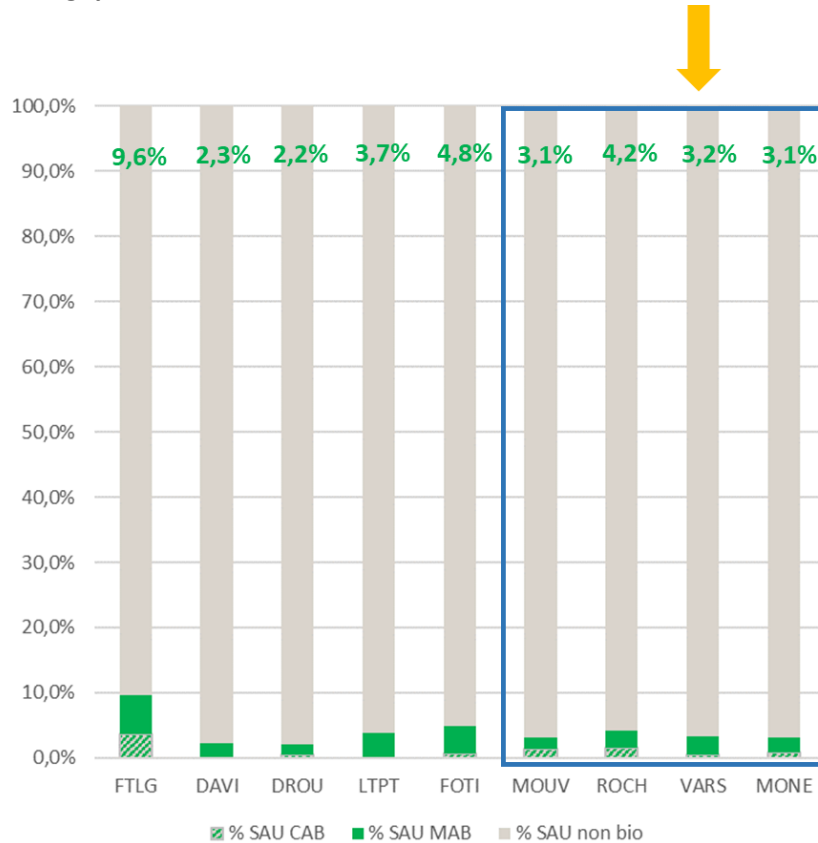


Figure 19 : Part de la SAU en AB sur les AAC Grenelle de Charente (Données source : enquêtes animateurs Re-Sources - SIAEP NOC et Charente Eaux 12/2017 à 04/2018)

Au-delà de ces évolutions des systèmes de production, le bilan de fin de contrat a pu mettre en avant la **forte technicité** des agriculteur·rice·s du territoire (**ANNEXE 4**).

Côté pratiques, on mettra en avant les points et trajectoires d'évolutions suivants.

- ▶ Allongement de la durée des rotations (qui sont majoritairement de 4,5 ans), diversification des cultures (légumineuses et protéagineux en augmentation significative sur l'AAC grâce à de nouveaux marchés de niche),
- ▶ Utilisation majoritaire de la rotation pour la gestion des adventices (57 % des exploitant·e·s enquêté·e·s),
- ▶ Pratiques de fertilisation en grandes cultures optimisées,
- ▶ Un raisonnement des pratiques et des réductions de doses liés à une prise de conscience des risques associés

² Chiffres Agence Bio 2017 :

- ◆ 6,5% de la SAU en AB en France
- ◆ 5,8% de la SAU en AB en Nouvelle-Aquitaine

Objectifs GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT = 20% en 2020



L'enjeu phytosanitaire constitue un enjeu majeur pour les Puits de Vars en effet, les molécules herbicides persistent dans ces puits. Il paraît donc nécessaire d'améliorer ce paramètre :

- ▶ **Gestion de l'interculture** peut être améliorée au-delà des attentes réglementaires. Les agriculteur·rice·s sont conscient·e·s de l'intérêt agronomique de ces couverts mais **57 %** d'entre eux le vivent tout de même comme une contrainte réglementaire. La nature des couverts, les conditions de levées et la durée de présence sur le sol peut être améliorée pour garantir une meilleure performance du couvert pour piéger les nitrates ;
- ▶ **Le parc de matériel** (localisation des apports de produits phytosanitaires) **qui peut encore être amélioré ;**

Ces questions seront à travailler avec les opérateurs agricoles du territoire.

▶ INFRASTRUCTURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

Les infrastructures agro-écologiques constituent une clé majeure de protection des Puits de Vars. En effet, les surfaces enherbées et les linéaires de haies peuvent jouer un rôle essentiel de filtre/zone de dilution. Toutefois, ces infrastructures sont en fort recul depuis les remembrements des années 1960 qui ont entraîné une suppression des haies et l'agrandissement du parcellaire. Plus récemment, c'est le contexte économique de l'élevage (crise en production laitière et fluctuation du prix de la viande) qui est venu éroder un peu plus la présence des surfaces en herbe.

- ▶ Les surfaces enherbées (prairie temporaires et permanentes, jachères) actuelles se maintiennent principalement sur les îles de la Charente. Ceci est notamment dû aux au périmètre des MAEc qui financent la remise en herbe pour la protection de l'avifaune. L'AAC présente une très faible baisse des surfaces en herbe (1% depuis 2012), **toutefois elles restent limitées à 10% de la SAU actuelle, et leur pérennité est très fragile car essentiellement liée aux aides financières et à une activité d'élevage instable (population vieillissante, problème de transmission...).**
- ▶ Sur la base d'une extrapolation de données collectées par l'Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire sur une placette de référence similaire du point de vue pédo-paysager (*Evolution du linéaire de haies en Poitou-Charentes, 2009*), **on peut estimer à 75% la perte de linéaire de haie en 2018 par rapport aux années 1960, soit 144 km.**



Des points restent en question :

- ▶ **Plus de 80%** des agriculteur·rice·s interrogé·e·s considère qu'il y a **suffisamment de haies sur l'AAC ;**
- ▶ Aucun des agriculteur·rice·s interrogé·e·s ne se dit vraiment prêt à implanter plus de bandes enherbées.



► INCIDENCES DES ACTIVITES NON-AGRICOLES

La population sur l’AAC des Puits de Vars est estimée à **4 747 habitant·e·s** (extrapolation des données INSEE). Cette population est principalement répartie dans les bourgs des communes de l’AAC, les communes de Saint-Amant-de-Boixe et de Vars comptent le plus d’habitant·e·s.

La part des dispositifs collectifs sur l’AAC est estimée à 72 % et la part des dispositifs non collectifs est estimée à 28 %. **34 installations ont été réhabilitées soit près de 34 % des assainissements des assainissements non collectif (ANC)** ciblés dans le cadre du diagnostic initial Re-Resources.

Des réhabilitations d’installations d’assainissement non collectives ont été effectuées sur les communes de Saint-Amant-de-Boixe, Tourriers, Vars et Villejoubert :

- ▶ 66,6 % de dossiers ciblés pour des réhabilitations ont fait l’objet de demandes de subventions auprès de l’AEAG en 2011-2012,
- ▶ 100 % des travaux ayant fait l’objet de demandes de subventions auprès de l’AEAG en 2011-2012 ont été réalisés (16 installations).

Au vu de ces analyses, l’assainissement ne représente plus un enjeu majeur sur le territoire.

De plus, concernant l’assainissement collectif, la STEP de Montignac-sur-Charente présenterait toujours des défauts d’étanchéités. La Communauté de Communes Cœur de Charente devrait engager des études d’avant-projet et des travaux durant ce programme d’actions 2019-2023.

Depuis le **1^{er} janvier 2017**, un changement de réglementation est intervenu pour les collectivités locales avec la Loi Labbé. Il est ainsi interdit aux personnes publiques (Etat et collectivités locales) « **d’utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l’entretien des voiries, espaces verts, des forêts ou des promenades** accessibles au public, relevant du domaine public ou privé » (cf. figure 20).

Cette interdiction ne concerne notamment pas les cimetières, les pelouses sportives (terrain de sport), les voies ferrées. La faible part des terres urbanisées (4,5 % de l’AAC) autorise toutefois à penser que ce risque reste très faible au regard de la pression phytosanitaire globale sur le territoire.

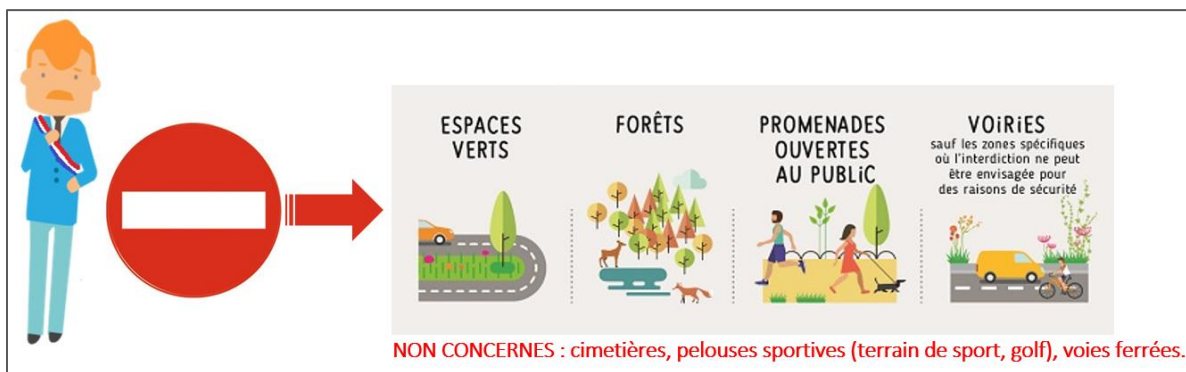


Figure 20 : Interdictions de traitement pour les collectivités publiques suite à la Loi Labbé 2014

Les communes de l’AAC bénéficient d’un accompagnement par le Pays du Ruffécois qui conseille et forme les agent·e·s communaux·ales pour la mise en place de plan d’entretien. De plus, le SIAEP Nord-Ouest Charente s’est impliqué auprès des communes afin de favoriser la réduction de l’utilisation des produits phytosanitaires. Cet investissement s’est traduit notamment au travers d’aides pour l’achat de matériel alternatif. Au total, 13 777 € de fonds publics investis dans l’achat de matériel alternatif.



De plus, le SIAEP Nord-Ouest Charente s’est impliqué auprès des **communes** afin de favoriser la réduction de l’utilisation des produits phytosanitaires :

- ▶ 29 % des communes de l’AAC ont adhéré à la Charte Terre Saine et **45 %** de l’AAC est concernée par un plan de gestion différenciée (cf. figure 16) ;

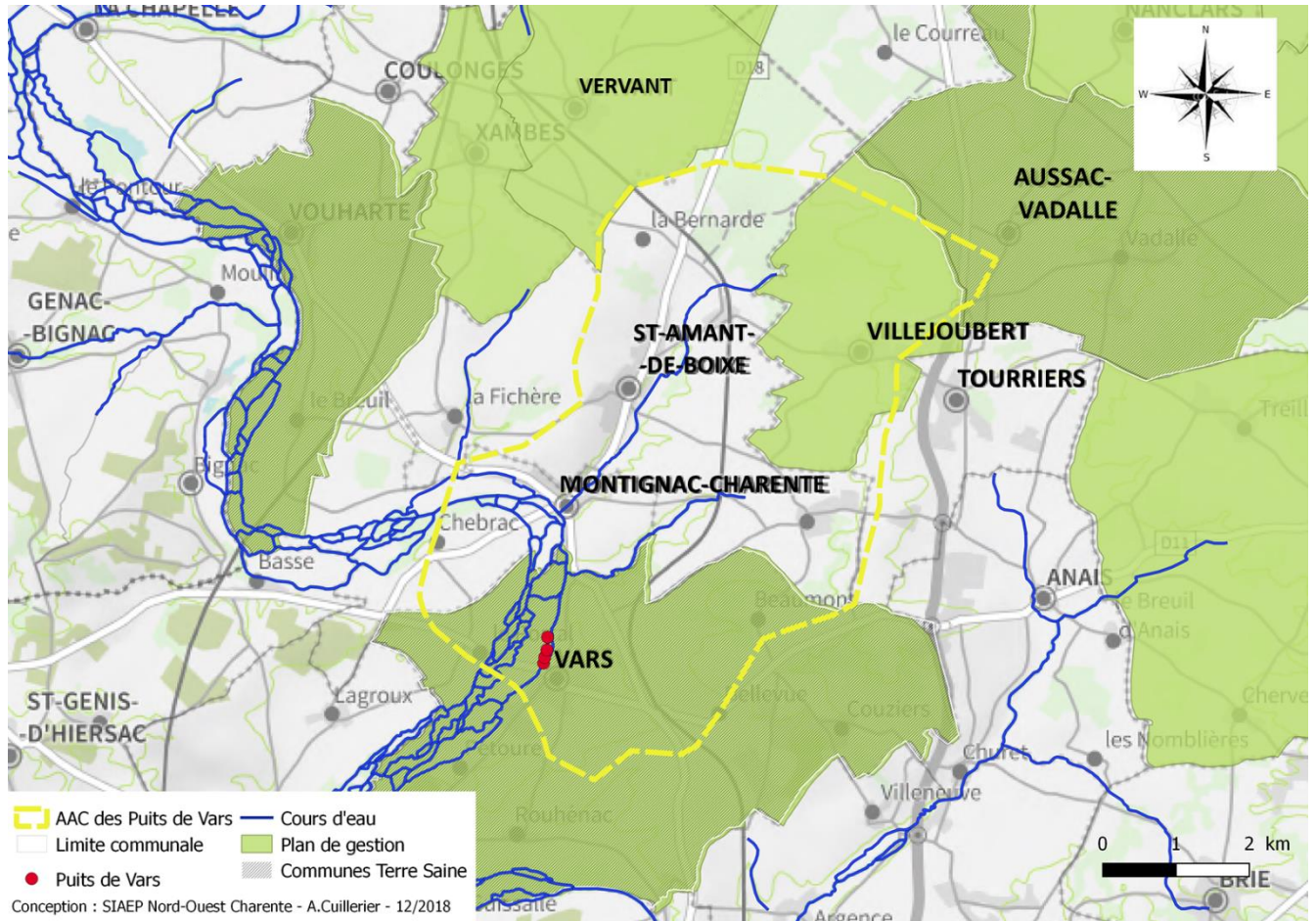


Figure 21 : Communes de l’AAC des Puits de Vars adhérentes à la charte "Terre Saine Poitou-Charentes - Votre commune sans pesticides"

L’entretien des espaces publics sur le territoire ne présente toutefois pas d’enjeu particulier.

Concernant les entreprises, au regard des données « redevance », disponibles auprès de l’Agence de l’Eau Adour Garonne et des données relatives aux ICPE, **les activités industrielles et artisanales ne présentent pas d’enjeu sur le territoire.**



► INFORMATION/SENSIBILISATION

➔ Communication générale

La communication Re-Resources est à destination de différents publics cibles :

- ▶ Les agriculteur·rice·s : diffusion de supports de communication axés sur les dispositifs d'aides financières (MAEC, PCAE, Accord-Cadre ...) permettant aux animatrices Re-Resources de monter des dossiers agro-environnementaux. Au total **20 dossiers** accompagnés tous dispositifs confondus.
- ▶ Technicien·ne·s agricoles : actions d'informations/ formations (hydrogéologie du territoire, réglementation 6^{ème} programme d'actions « Zones Vulnérables », aides agro-environnementales).
- ▶ Habitant·e·s : lettre d'info du syndicat,

Aux vues des retours positifs des participants, **ces opérations de communication sont à poursuivre dans le cadre du programme 2019-2023.**

➔ Sensibilisation des scolaires

La période 2013 – 2017 n'a pas permis de développer d'interventions auprès du jeune public. L'animation Re-Resources s'est néanmoins investie dans la construction du dispositif « **Mon territoire au Fil de l'eau** », qui **pourrait aisément être mobilisé sur l'AAC au cours du contrat 2019-2023 ou un autre dispositif d'animations déjà mis en place sur les AAC de Moulin Neuf et de Roche**. Le projet Mon territoire au Fil de l'eau s'inscrit dans le cadre d'une démarche de co-construction initiée par le réseau des animateur·rice·s BV Charente animé par l'EPTB Charente.

➔ Sensibilisation du grand public

De plus, le SIAEP s'implique activement dans des événements locaux :

Festivals, foires, fêtes comme le Festival d'essais Anim'Haies, l'Expo Florale du Ruffécois, la foire expo d'Aigre (présentation programme Re-Resources, des actions menées, ...) Au total plus de **85 visiteurs ont rencontré les animatrices et échanger sur le programme Re-Resources.**

En 2017, le SIAEP a **créé son événement grand public** autour de l'eau : **l'Eau en fête** à Saint-Fraigne. Cette journée se greffe à un événement national (le week-end rendez-vous aux jardins) déjà existant afin de bénéficier de la communication et de l'attrait de cet événement. Sur la commune de Saint-Fraigne, cela correspond à l'ouverture des Jardins Ephémères. L'objectif de l'Eau en fête est de toucher un public non sensibilisé aux enjeux de l'eau.

Au cours de la journée, les visiteurs participent à :

- ▶ Ateliers sur l'eau, le jardinage écologique, la biodiversité animés par des associations d'éducation à l'environnement,
- ▶ Conférence sur les alternatives aux pesticides
- ▶ Spectacle sur le thème de l'eau

Au total **160 participants** ont profité de l'Eau en fête.





Durant la période du contrat, plus de **245 participants ont découvert les animations** (l'eau en fête + les manifestations diverses) **mises en place dans le cadre du programme Re-Sources.**

Au vu de la satisfaction des citoyen-ne-s du territoire, **cette dynamique auprès du grand public est à poursuivre dans le cadre du contrat 2019-2023.**



2.1.6. – Bilan global du contrat Re-Sources 2013 – 2017

→ Gouvernance du contrat Re-Sources 2013 – 2017

Les actions, en particuliers les actions agricoles, ont été conduites sous maîtrise d'ouvrage partagée avec les opérateurs du secteur (co-financement des actions techniques agricoles partenaires – agricoles / Agence de l'eau Adour Garonne) :



Cette maîtrise d'ouvrage partagée a été formalisée, pour les structures agricoles locales, sous la forme de conventions de partenariat associant l'Agence de l'eau Adour Garonne, financeur des opérations qu'elles ont menées.

De plus, des réorganisations de structures et collectivités ont marqué la vie du contrat :

- La **réorganisation des collectivités EAU POTABLE porteuses de la démarche Re-Sources** en 2017 suite à la Loi NOTRE : La démarche Re-Sources est désormais portée par 5 collectivités en Charente. Pour l'AAC des Puits de Vars, le pilotage de la démarche Re-Sources a été conduit par le SIAEP de la région de Champniers à la signature du contrat. Il est désormais assuré par le **SIAEP Nord-Ouest Charente**
- Fusion des régions et **création de la Région Nouvelle-Aquitaine** (désormais autorité de gestion des aides agro-environnementales) : cette échelle de fusion a également concerné d'autres partenaires institutionnels et financiers (ARS, DRAAF, DREAL) ou techniques (Coop de France, ...)
- Fusion de Charentes Alliance et COREA avec la création d'**OCEALIA**.

La composition du Comité de pilotage a également été étoffée au fil des années avec l'intégration par ordre chronologique :

- Du Conservatoire des Espaces Naturels ;
- De Charente Nature et l'UFC que Choisir, en représentation de la société civile ;
- De l'EPTB en représentation des 3 co-porteurs du contrat Re-Sources de l'AAC Coulonge et Saint-Hippolyte ;
- Du BNIC ;
- Des coopératives agricoles locales en complément de Coop de France Nouvelle Aquitaine ;
- De la SAFER.

Concernant l'AAC Puits de Vars, c'est la réorganisation des collectivités qui a eu le plus d'impact sur la gouvernance de son programme d'actions. En effet, à partir de 2017, l'animation du contrat est transférée au SIAEP Nord-Ouest Charente. Tout en continuant à s'impliquer dans les instances départementales tel que prévu dans le contrat Re-Sources, l'AAC Puits de Vars a intégré les instances de gouvernance locales du syndicat. Cela concerne les instances suivantes :

- Le COPIL local restreint composé des élu-e-s du SIAEP, des services de l'Etat et des financeurs du contrat Re-Sources qui a pour rôle de conseiller, proposer et valider ;



- Les commissions du SIAEP Nord-Ouest Charente : « Re-Sources » et « Communication » composées d'élus volontaires du syndicat :
 - La commission « Re-Sources » : son rôle est de participer à la construction des actions, donner son avis sur la stratégie à mettre en œuvre, et proposer une enveloppe financière en cohérence avec son budget. La validation est ensuite assurée par le Comité Syndical ;
 - La commission « Communication » est sollicitée dans le cadre d'organisation d'événements grand public ou de création d'outils de communication.

La gouvernance mise en place a apporté globalement satisfaction et a permis la conduite du programme en lien avec l'ensemble des partenaires mais des **points d'améliorations** recueillis auprès des élus, partenaires institutionnels et partenaires agricoles au fil du contrat et dans le cadre du bilan doivent être mis en avant (cf. tableau des points forts et faibles présenté en fin de paragraphe) ; ils concernent tout particulièrement le besoin de prévoir des instances de gouvernance plus locales et complétant l'échelle départementale actuelle à conserver.

→ Animation du contrat Re-Sources 2013 – 2017

Le financement des postes d'animation a été assuré par la collectivité EAU POTABLE porteuse de la démarche Re-Sources à hauteur de 20 % et par des subventions perçues de la part de l'Agence de l'eau (70%) et de la Région (10%). Jusqu'en juin 2017, l'animation des Puits de Vars était sous la maîtrise d'œuvre de Charente Eaux. **Suite à la Loi Notre et à la réorganisation des collectivités, l'animation a été reprise par le SIAEP Nord-Ouest Charente.**

Concernant l'AAC Puits de Vars, le contrat 2013 – 2017 avait évalué, pour la mise en œuvre des opérations prévues, un **besoin en animation de 0,5 ETP/an**. DE 2013 à 2017, le temps d'animation consacré à ce territoire était de 0.28 ETP, en juin 2017 il est passé à 0.5 ETP, pour atteindre 0.75 ETP/an en 2018. Le nombre d'ETP consacré à l'animation Re-Sources a nécessité de prioriser les missions de l'équipe, vers les opérations agricoles notamment. Toutefois, malgré cet aspect, le travail d'équipe d'animation a donné satisfaction aux partenaires impliqués.

Le coût de l'animation sur l'AAC Puits de Vars sur la période du contrat 2013-2018 a été de :

- ◆ **132 512 €** (soit 14% des dépenses totales du contrat) dont 26 545 € par le SIAEP Nord-Ouest Charente

Pour 1€ d'animation financé par le SIAEP Nord-Ouest Charente, cela a permis d'engager sur le territoire :

- ◆ **21€** d'aides publiques et **35€** d'actions



→ **Conduite de la démarche Re-Sources 2013 – 2017, éléments de bilan**

Les atouts et limites de l’animation de contrat Re-Sources 2013-2018 relevés auprès des élu-e-s, partenaires institutionnels et partenaires agricoles au fil du contrat et dans le cadre du bilan peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

	Points +	Points -
IDENTIFICATION DE LA DEMARCHE RE-SOURCES	Démarche Re-Sources : <ul style="list-style-type: none"> • Identifiée et reconnue par l’ensemble des partenaires agricoles • Impactant une majorité d’agriculteur-riche-s 	Des agriculteur-riche-s qui ne connaissent pas encore Re-Sources ou qui n’en cernent pas bien les contours
INSTANCES DE GOUVERNANCE	Mutualisation appréciée pour la vision globale de l’ensemble des AAC et parce qu’elle limite la démultiplication des réunions Des réunions locales permettant des échanges centrés sur le cas particulier de l’AAC	
RELATIONS ELUS COLLECTIVITE EAU POTABLE & EQUIPE D’ANIMATION	Appui technique de Charente Eaux et de l’équipe d’animation reconnu	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin de recentrer l’animation sur des actions prioritaires, claires et concrètes et disposer d’indicateurs techniques pour suivre leur évolution • Intérêt à contribuer à faire monter les élu-e-s en compétences sur les sujets traités dans le cadre des contrats Re-Sources
RELATIONS ELUS COLLECTIVITE EAU POTABLE – PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	Lien assuré au quotidien par l’intermédiaire de Charente Eaux et via le COPIL mutualisé Lien existant localement au travers le COPIL restreint local du SIAEP Nord-Ouest Charente	
RELATIONS ELUS COLLECTIVITE EAU POTABLE – ELUS PARTENAIRES AGRICOLES		Besoin de plus de relations entre les collectivités et les élu-e-s des partenaires agricoles
RELATION ANIMATEUR·RICE·S – TECHNICIEN·NE·S PARTENAIRES AGRICOLES	<ul style="list-style-type: none"> • « Bonnes relations partenariales » • « Disponibilité et réactivités des animateur-riche-s » • « Complémentarité des missions entre technicien·ne·s agricoles et animateur·riche·s » 	Limiter les temps d’échanges nécessaires au volet administratif (demande de subvention) au profit de la construction des actions opérationnelles
RELATIONS ELUS COLLECTIVITE EAU POTABLE – ELUS LOCAUX DE L’AAC		Très partielle voire absente : relation uniquement avec élu-e-s des collectivités EAU POTABLE également localisés sur les AAC
ORGANISATION DE L’ANIMATION	Approche cohérente sur l’ensemble des AAC (ex : supports de communication mutualisés)	Moyens d’animation inférieurs aux besoins des contrats avant 2017

Tableau 14 : Points forts et points faibles de la conduite de la démarche Re-Sources entre 2013-2018



➔ **Bilan financier du contrat Re-Resources 2013 - 2018**

	PREVISIONNEL 2013-2017	REALISE 2013-2018	
		Montants (€)	Part des dépenses totales (%)
BUDGET TOTAL 2013 – 2017	2 703 235 €	932 221 €	
PART SIAEP NORD-OUEST CHARENTE TOTALE	133 352 €	31 131 €	3.3 %
PART AIDES PUBLIQUES (hors SIAEP NORD-OUEST CHARENTE)	2 036 522.50 €	565 261 €	60.6 %
<i>Dont PART AIDES AEAG</i>	<i>1 403 610.50 €</i>	<i>408 074 €</i>	<i>43.8 %</i>
PART AGRICULTEUR-RICE-S	293 000 €	158 714 €	17 %
PART OPA	251 212 €	126 061 €	13.5 %
PART AUTRES PARTENAIRES (Communes, particuliers, associations)	330 010 €	51 150 €	5.5 %
TAUX DE CONSOMMATION (€ dépensés /prévisionnel)	34%		

Tableau 15 : Bilan financier du contrat Re-Resources entre 2013 et 2018 sur l’AAC des Puits de Vars

La sous-consommation de l’enveloppe prévisionnelle s’explique principalement par les éléments suivants :

- ▶ Les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques : méconnaissance des cahiers des charges (et leur montant) lors de la rédaction du contrat (seule 25% de l’enveloppe prévisionnelle a été consommée) ;
- ▶ Moyens d’animation inférieurs aux besoins dimensionnés (cf. ci-après) : dépenses d’animation inférieures au prévisionnel et puissance de mise en œuvre d’action réduite (l’animation est génératrice d’actions, moins d’animation entraîne nécessairement moins d’actions mobilisées sur le terrain) ;
- ▶ L’assainissement collectif : le contrat prévoyait la réhabilitation de la STEP de Montignac ainsi que le raccordement de deux hameaux au réseau collectif. Ces travaux n’ont pas été réalisés (0 % de taux de consommation).

Sur l’AAC Puits de Vars, il est à noter que l’outil d’accompagnement technique individuel (ATI) a été plus fortement mobilisé que sur les autres AAC (du fait de la présence de la Coop de Mansle) et que l’**accompagnement collectif** des agriculteur-riche-s a été fortement sollicité (taux de réalisation de **121%**).

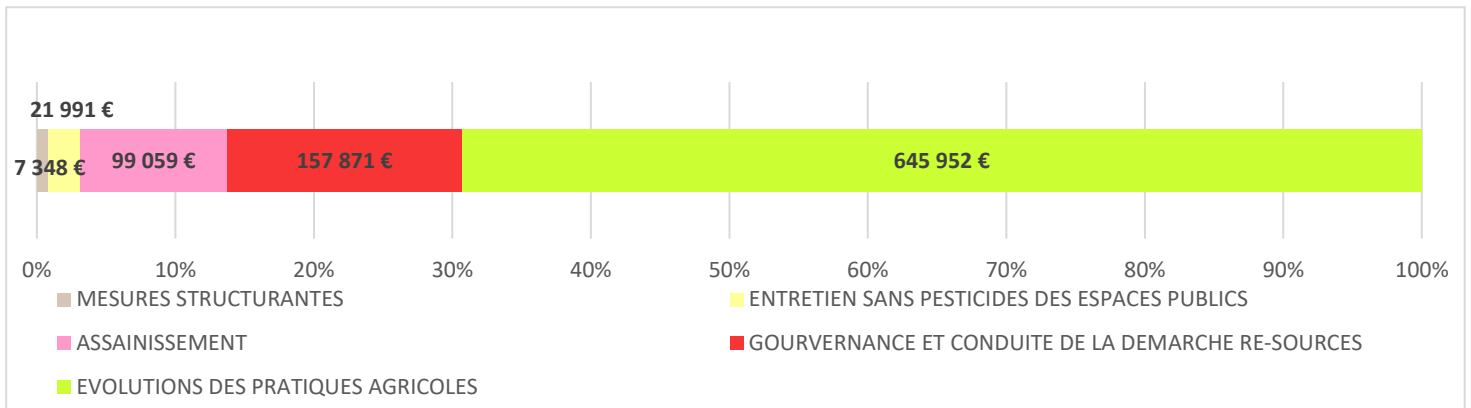


Figure 22 : Répartition du budget 2013-2018 sur l'AAC des Puits de Vars

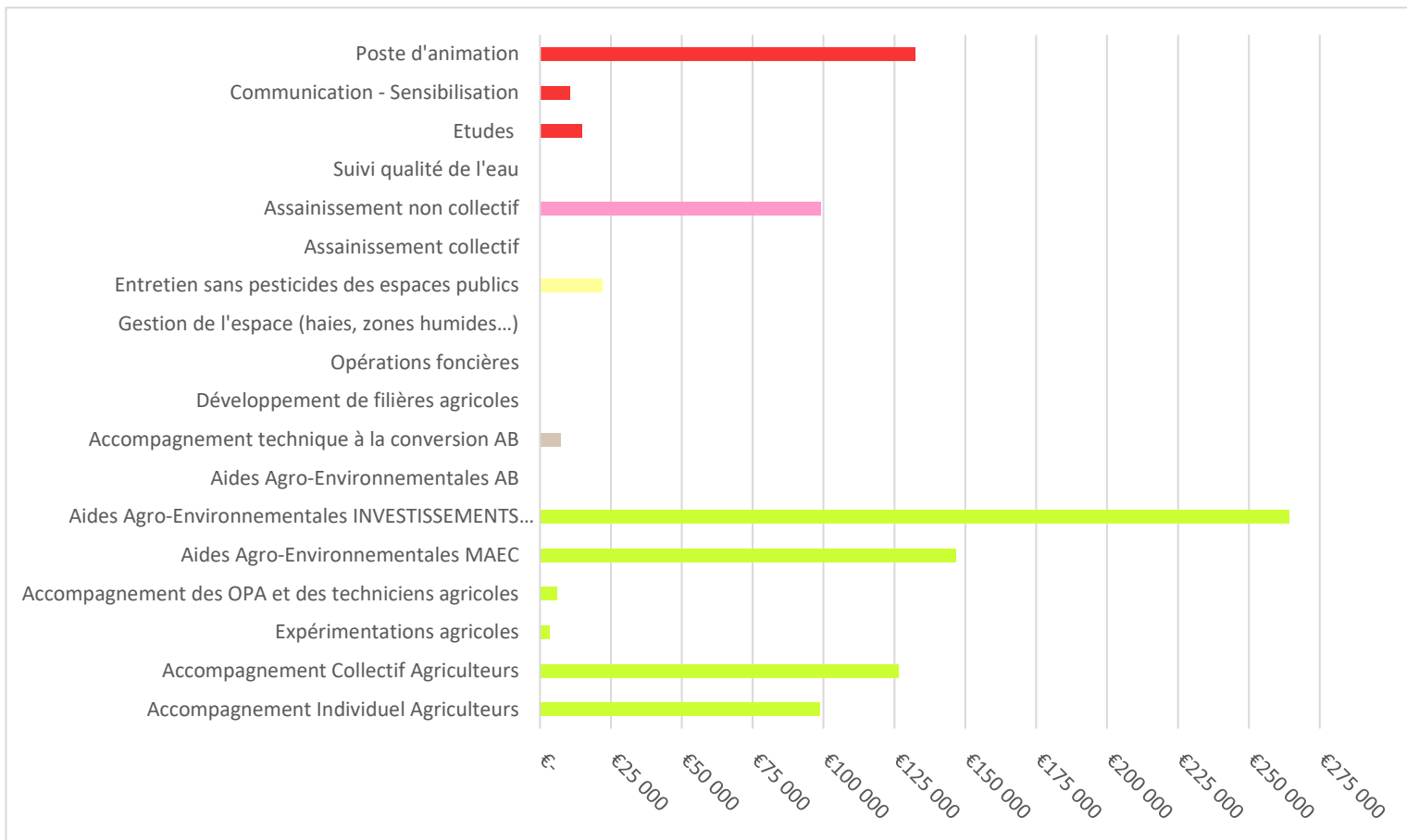


Figure 23 : Répartition détaillée des dépenses 2013-2018 sur l'AAC des Puits de Vars



2.1.7. Eléments de synthèse du bilan 2013 – 2017

Les Puits de Vars sont concernés par des pollutions par les nitrates et les pesticides. Sur les 4 puits exploités seulement deux sont classés Grenelle (P2 et P4) mais il convient de suivre attentivement l'évolution de la qualité de l'eau dans les deux autres qui montrent aujourd'hui une tendance à la hausse des concentrations en nitrates.

Les deux Puits Grenelle montrent les évolutions de qualité de l'eau suivante :

- P2 : l'âge des eaux anciennes est comprise entre 30-40 ans. On observe une baisse des valeurs maximales et des concentrations moyennes en nitrates (qui restent cependant supérieures à 50 mg/L), et une baisse des quantités en produits phytosanitaires malgré un grand nombre de molécules détectées (principalement des herbicides) ;
- P4 : l'âge des eaux anciennes est comprise entre 15-25 ans. Pour les nitrates, on observe une baisse des valeurs maximales mais les concentrations moyennes restent stables. Concernant les produits phytosanitaires, les teneurs ont fortement diminué bien que l'on détecte un grand nombre de molécules (principalement des herbicides).

L'AAC Puits de Vars est marquée par la spécialisation des exploitations en production de céréales et d'oléo-protéagineux et par une forte technicité des exploitant·e·s agricoles. Ces derniers restent par ailleurs difficilement ouvert·e·s à la démarche Re-Sources, et moins sensibilisé·e·s qu'ailleurs en Nord-Ouest Charente aux enjeux qualité de la ressource portés par le syndicat.

Des évolutions des systèmes de production intéressantes sur le plan environnemental ont toutefois eu lieu durant ce premier programme d'actions, et notamment sur les aspects de diversifications des assolements et de l'allongement des rotations céréalières :

- 57% des exploitations cultivent entre **7 et 9 cultures différentes** ;
- Durée de rotation de 1 à 7 ans, avec une prédominance des **rotations de 4 à 5 ans** ;

La certification « Agriculture Biologique » n'a en revanche pas vraiment progressé sur l'AAC sur la période du contrat Re-Sources. On compte fin 2017 :

- **1** exploitation en agriculture biologique
- **77 ha** certifiés (AB)
- Soit une part de **SAU en AB en augmentation de 0,5%** depuis 2012. Ainsi seuls **3,2% SAU de l'AAC Puits de Vars sont en Agriculture Biologique³**. **Les enquêtes ont toutefois mis en avant que 12% des exploitations se questionnent sur la possibilité de certification en Agriculture Biologique.**

D'autre part, l'histoire du territoire a fortement empreint des productions agricoles et façonné un paysage céréalier qui s'est construit au détriment d'infrastructures (espaces enherbés, linéaires boisés) qui permettent globalement d'abaisser la pression sur la qualité de la ressource en eau.

Enfin, il convient de noter que le renouvellement des générations d'agriculteur·rice·s constituera une question centrale dans les années à venir compte tenu de l'âge des exploitant·e·s du territoire. Cet

³ Chiffres Agence Bio 2017 :

- ◆ 6,5% de la SAU en AB en France
- ◆ 5,8% de la SAU en AB en Nouvelle-Aquitaine



état de fait peut entraîner un risque d'augmentation de la dimension des exploitations, qui nuirait à la relation directe entre le syndicat et le chef d'exploitation. Mais cela constitue également une réelle opportunité de contribuer au développement de systèmes de productions pleinement adaptés à la protection du captage.

En conclusion, après 5 années de programme d'actions, si des évolutions de pratiques et de systèmes doivent être reconnues, elles ne constitueront malheureusement pas les conditions nécessaires et suffisantes pour garantir à l'avenir une qualité adaptée pour l'enjeu EAU POTABLE compte tenu des éléments structurels du territoire (sensibilité du sol et du sous-sol, prégnance de l'agriculture...).



2.2 – Enjeux environnementaux sur l’AAC des Puits de Vars

Les Puits de Vars sont classés prioritaire dans la disposition B25 du SDAGE Adour-Garonne. Il est précisé que **le producteur d’eau potable porte des actions de « réduction des pollutions responsables de la dégradation des eaux brutes »**. Le contrat territorial Re-Sources mis en place sur ce captage s’inscrit dans la mesure AGRO5 « élaboration d’un programme d’actions AAC » du programme de mesures (PDM).

Les Puits de Vars appartiennent à la masse d’eau « Alluvion de la Charente » dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau 16.

REF. HYDRO

	Les Puits de Vars
Masse d’eau souterraine	FG017 (code Sandre) - FRFG017 (code européen) Alluvion de la Charente
Objectif global de la masse d’eau	Bon état 2027
Objectif état chimique de la masse d’eau	Bon état 2027
Evaluation état chimique 2008 de la masse d’eau	Mauvais
Paramètres déclassant de la masse d’eau	Nitrates, Pesticides
Polluants de la masse d’eau dont la tendance à la hausse est à inverser	NITRATES
Entité hydrogéologique (BDRHF V1)	391e « Charente entre Angoulême et Vars »
Entité hydrogéologique (BD LISA)	352AC01 Calcaires argileux fracturés du Jurassique Supérieur au nord du Bassin aquitain 040AF83 Formations alluviales complémentaires d’extension conforme l’entité régionale 352AC d’ordre relatif 1 sous-jacente

Tableau 16 : Objectifs des masses d’eau et référentiels hydrogéologiques sur l’AAC des Puits de Vars

De plus, l’AAC des Puits de Vars est concernée par 3 ZNIEFFs⁴ et une partie de la Zone Natura 2000 « Vallée de la Charente en amont d’Angoulême » qui recouvre 6,8 % de la surface de l’AAC (figures 24 et 25). Cette zone Natura 2000 est une Zone de Protection Spéciale au titre de la Directive Oiseaux (540120100).



Figure 24 : Rôle des Genêts
(Crédit photo : LPO)

⁴ Zones Naturelles d’Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : Zones dont l’inventaire a pour objectif d’identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation

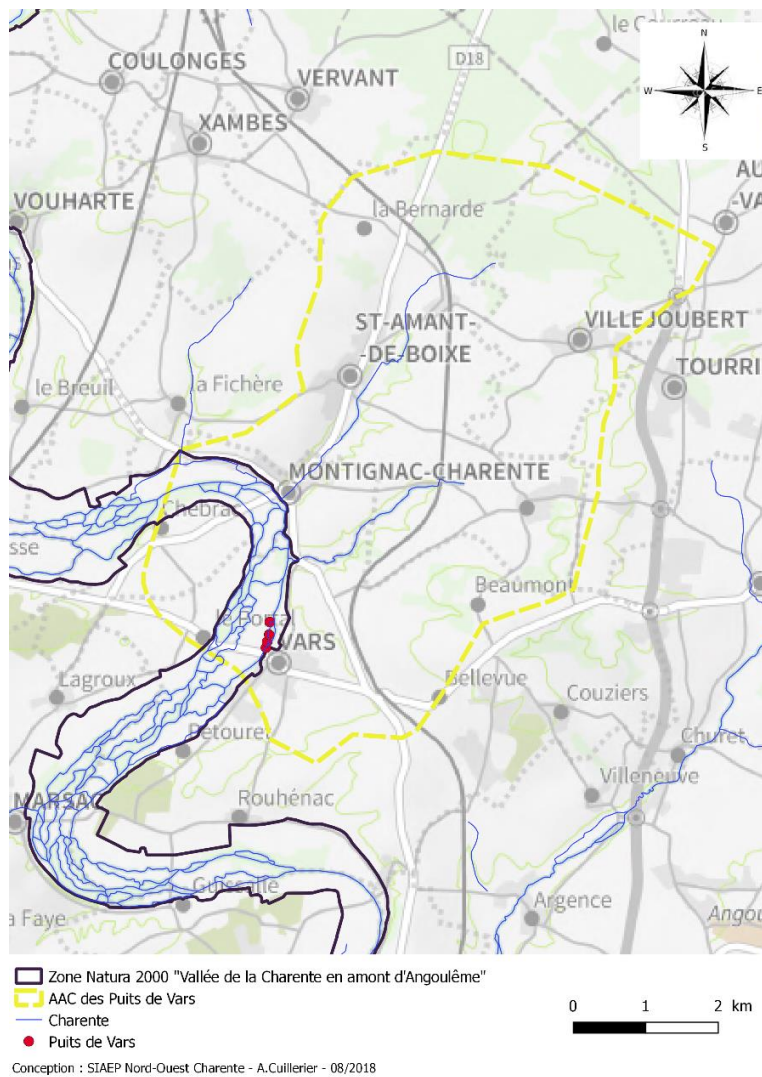


Figure 25 : Emprises de la zone Natura 2000 « Vallée de la Charente en amont d'Angoulême (Données source : CREN, cartographie SIAEP Nord-Ouest Charente 08/2018)

L'enjeu de ce secteur est la conservation du site de reproduction du Râle des Genêts, oiseau qui bénéficie d'une protection totale sur le territoire français depuis l'arrêté ministériel du 17 avril 1981 relatif aux oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire. De plus, ce secteur de la Zone Natura 2000 se situe sur le couloir migratoire pré-nuptial de nombreux oiseaux du milieu côtier.

Sur ce secteur, le CREN assure en partenariat avec les agriculteur·rice·s la préservation ou la création de zones enherbées ainsi que la fauche tardive de ces zones, habitats favorables à la préservation des espèces d'intérêts communautaires.

Le présent contrat Re-Resources s'inscrit en réponse aux enjeux EAU du territoire mais devra, a minima, s'inscrire dans le respect des enjeux biodiversité présents.

De plus, l'AAC des Puits de Vars présente de nombre zones humides sur son territoire. L'EPTB Charente a réalisé une étude visant à déterminer la localisation de zones humides potentielles sur son territoire d'action (EPTB Charente, 2010). Toutefois, un inventaire plus précis des zones humides effectives voire efficaces serait indispensable du fait de la position des Puits de Vars au sein même de la nappe alluviale où le risque de pollution y est élevé.



Article 3. Etat zéro et objectifs du contrat Re-Sources 2019 - 2023

3.1. – Etat Zéro

En considérant les attentes des partenaires institutionnels (financeurs, DDT, DREAL, ARS, ...) en matière de suivi de l'efficacité des opérations Re-Sources (questions évaluatives et indicateurs Re-Sources actés à l'échelle régionale) et de la stratégie par le SIAEP Nord-Ouest Charente (cf. ARTICLE 4), une liste d'indicateurs de suivi a été établie.

Cette liste a été renseignée pour l'état 0 en ANNEXE 5 sur la base des informations et données collectées en 2018 dans le cadre du bilan Re-Sources 2013-2017.

3.2. – Objectifs qualité du contrat Re-Sources 2019 - 2023

Au regard de la qualité des eaux brutes captées, la préservation des Puits de Vars présente comme enjeu principal la baisse des concentrations moyennes et des maximums en nitrates sous la limite de qualité des 50 mg/L.

Toutefois, la problématique « phytosanitaire » est également à prendre en compte sur ces captages (d'autant que la station n'est pas équipée de processus de traitement des pesticides). La pression phytosanitaire est localement assez importante, notamment avec la présence d'herbicides et de métabolites de dégradation.



Objectifs NITRATES

L'analyse des chroniques « qualité des eaux brutes » disponibles fait apparaître les données suivantes au niveau des Puits.

Données de la chronique 2013 -2018	Puits de Vars P2	Puits de Vars P4
Moyenne [NO3-] des données 2013 -2018	52 mg/L	41,6 mg/L
Moyenne des maximums [NO3-] annuels	72,6 mg/L	54,8 mg/L
Moyenne des minimums [NO3-] annuels	30 mg/L	30,9 mg/L

Ces données mettent en avant l'écart suivant avec l'objectif qualité espéré.

	Puits de Vars P2	Puits de Vars P4
Moyenne des maximums [NO3-] annuels	72,6 mg/L	54,8 mg/L
Maximum [NO3-] attendus	49,4 mg/L	49,9 mg/L
Baisse [NO3-] attendue	-32 %	- 9 %



Puits P2

On retient ainsi une baisse maximale attendue de **32 %** pour les concentrations en nitrates. Ainsi, si l'on considère une relation théorique proportionnelle entre quantité d'azote lessivable et concentration en nitrates dans la nappe, il s'agirait, pour atteindre les objectifs « qualité » attendus, de prévoir que la quantité d'azote lessivable puisse être réduite de **32 %** sur l'AAC des Puits de Vars.

Pour atteindre cet objectif, le SIAEP Nord-Ouest Charente propose de mener un engagement réaliste mais toutefois ambitieux au regard des niveaux de baisse de concentration à atteindre. Ainsi, il est proposé que le contrat 2019-2023 induise 1/3 des changements de pratiques et systèmes nécessaires à l'atteinte des objectifs de qualité d'eau soit **11 %** d'azote lessivé en moins. Cet objectif intermédiaire nécessite des évolutions fortes et ambitieuses des systèmes d'exploitation du territoire auxquelles le programme d'actions 2019-2023 doit répondre.

Enfin, pour atteindre l'objectif final de baisse de 32 % d'azote lessivés, le SIAEP inscrit donc son engagement sur le long terme. Ainsi les 2/3 des évolutions de pratiques et de systèmes restant seront engagés au-delà des termes du contrat Re-Sources 2019-2023.

Puits P4

On retient une baisse maximale attendue de **9 %** pour les concentrations en nitrates. Ainsi, si l'on considère une relation théorique proportionnelle entre quantité d'azote lessivable et concentration en nitrates dans la nappe, il s'agirait, pour atteindre les objectifs « qualité » attendus, de prévoir que la quantité d'azote lessivable puisse être réduite de **9 %** sur l'AAC des Puits de Vars.

Contrairement au Puits P2, dont l'objectif final de baisse des nitrates sera possible après le contrat 2023, l'objectif « qualité » nitrates au niveau du Puits P4 peut être envisageable durant le programme Re-Sources 2019-2023.

L'atteinte des résultats sur la qualité de l'eau des 2 Puits doit être nuancée par les connaissances disponibles en termes de temps de transfert des eaux souterraines.

	Temps de séjour moyen dans le domaine capacitif
Puits de Vars – P2	40 ans
Puits de Vars – P4	15-25 ans

Il est fortement probable que les baisses de concentration attendues n'impactent pas immédiatement la ressource du fait de l'inertie du milieu (**ANNEXE 6**).

Actuellement, un mélange entre les 4 Puits permet d'obtenir des concentrations en nitrates inférieures à 50 mg/L. Toutefois, les 2 puits non grenelle (P1 et P3) présentent des concentrations en nitrates à la hausse. Il est donc indispensable de surveiller la qualité des eaux de ces 4 Puits afin de mener une évolution profonde et durable sur l'AAC.



Objectifs MOLECULES PHYTOSANITAIRES

Les Puits de Vars présentent un enjeu notable sur les phytosanitaires, le tableau suivant synthétise la problématique à partir de l'ensemble des données disponibles en termes de suivi eaux brutes :

PUIITS P2

Molécules	Nb analyses	Nb analyses quantifiées	Taux de quantification	Nombre de dépassement de limite de qualité (0,1 µg/L)	Taux de dépassement de limite de qualité (0,1 µg/L)	Interdit / Autorisé	Usage MET = métabolite
Atrazine-2-hydroxy	37	4	10,8 %	0	0 %	Interdit	Herbicide – MET
Atrazine déséthyl	47	22	46,8 %	0	0 %	Interdit	Herbicide – MET
Bentazone	42	1	2,4 %	0	0 %	Autorisé	Herbicide
Carbofuran	29	1	3,4 %	0	0 %	Interdit	Insecticide
Chlortoluron	18	1	5,6 %	1	6 %	Autorisé	Herbicide
Dichlorprop	22	1	4,5 %	0	0 %	Interdit	Herbicide
Difénocazole	22	1	4,5 %	0	0 %	Autorisé	Fongicide
Diméthénamide	33	1	3 %	0	0 %	Autorisé	Herbicide
ESA acetochlore	5	1	20 %	0	0 %	Interdit*	Herbicide – MET
ESA metolachlore	6	4	66 %	0	0 %	Partiellement Interdit	Herbicide – MET
Fénuron	26	1	4 %	1	4 %	Autorisé	Herbicide
Hydroxyterbuthylazine	31	1	3,2 %	0	0 %	Interdit	Herbicide
Mésosulfuron-methyl	15	1	6,7 %	0	0 %	Autorisé	Herbicide
Métaldéhyde	29	2	7 %	1	3 %	Autorisé	Insecticide
Métolachlore	39	1	2,6 %	0	0 %	Partiellement Interdit	Herbicide
2,4-MCPA	24	1	4,2 %	0	0 %	Autorisé	Herbicide

PUIITS P4

Molécules	Nb analyses	Nb analyses quantifiées	Taux de quantification	Nombre de dépassement de limite de qualité (0,1 µg/L)	Taux de dépassement de limite de qualité (0,1 µg/L)	Interdit / Autorisé	Usage MET = métabolite
Acétochlore	44	2	4,5 %	1	2 %	Interdit	Herbicide
Atrazine-2-hydroxy	45	12	26,7 %	0	0 %	Interdit	Herbicide – MET
Atrazine déséthyl	52	18	34,6 %	0	0 %	Interdit	Herbicide – MET
Bentazone	49	16	32,7 %	11	22 %	Autorisé	Herbicide
Bromoxynil	26	1	3,8 %	0	0 %	Autorisé	Herbicide
Chlortoluron	32	3	9,4 %	1	3 %	Autorisé	Herbicide
Dicamba	21	1	4,8 %	1	5 %	Autorisé	Herbicide
Dichlormide	34	1	2,9 %	0	0 %	Non homologué en France	Herbicide
Fluazifop butyl	26	1	3,8 %	0	0 %	Non autorisé en France	Herbicide
Fludioxonil	30	1	3,3 %	0	0 %	Autorisé	Fongicide
Foramsulfuron	2	1	50 %	0	0 %	Autorisé	Herbicide
ESA acetochlore	4	2	50 %	2	50 %	Interdit *	Herbicide - MET
ESA alachlore	4	1	25 %	0	0 %	Interdit *	Herbicide – MET
ESA metolachlore	4	4	100 %	0	0 %	Partiellement Interdit	Herbicide – MET
Hydroxyterbuthylazine	35	1	2,9 %	0	0 %	Interdit	Herbicide



Metsulfuron méthyl	27	1	3,7 %	0	0 %	Autorisé	Herbicide
Nicosulfuron	27	2	7,4 %	0	0 %	Autorisé	Herbicide
Piperonyl butoxyde	22	3	13,6 %	1	5 %	Autorisé	Insecticide
Simazine hydroxy	2	1	50 %	0	0 %	Interdit	Herbicide - MET
1-(3,4-dichlorophényl)-urée	28	1	3,6 %	0	0 %	Interdit	Herbicide - MET

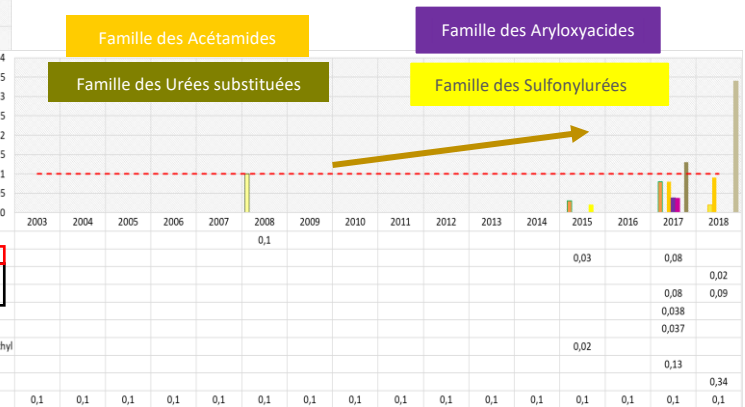
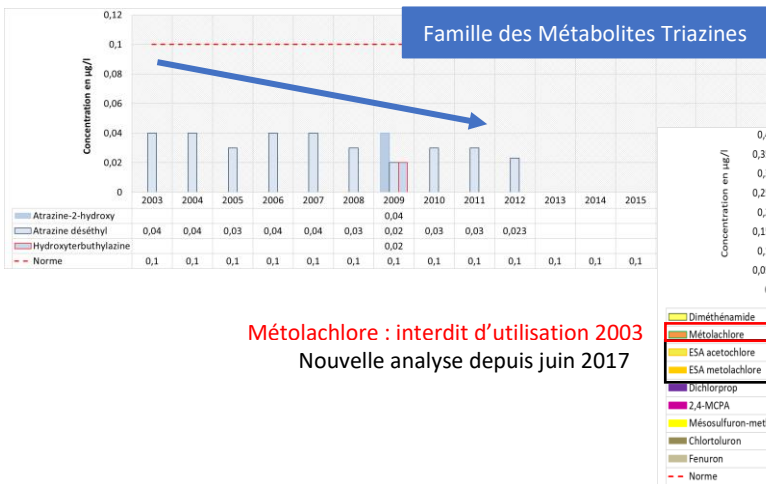
En l'absence ou en présence de contrat Re-Sources, on peut considérer que les matières actives interdites vont voir leurs taux de quantification diminuer ; on peut notamment penser que ces matières actives devraient être sous les seuils de quantification à la date ANNEE INTERDICTION + 25 ans pour le Puits P4 et + 40 ans pour le Puits P2.

	Année interdiction	Absence de quantification supposée de la matière active et / ou de ses métabolites de dégradation	
		P4	P2
Atrazine	2003	2028	2068
Dichlorprop	2003	-	2068
Simazine	2003	2028	-
Hydroxyterbuthylazine	2004	2029	2069
Carbofuran	2008	-	2073
Diuron	2008	2033	-
Acétochlore	2013	2038	-

Attention, cette diminution n'est pas linéaire et cette prospective reste à nuancer tant les mécanismes de migration des molécules phytosanitaires (qui peuvent par exemple se fixer sur les particules du sols) sont complexes et difficilement prévisibles.



Puits P2



Puits P4

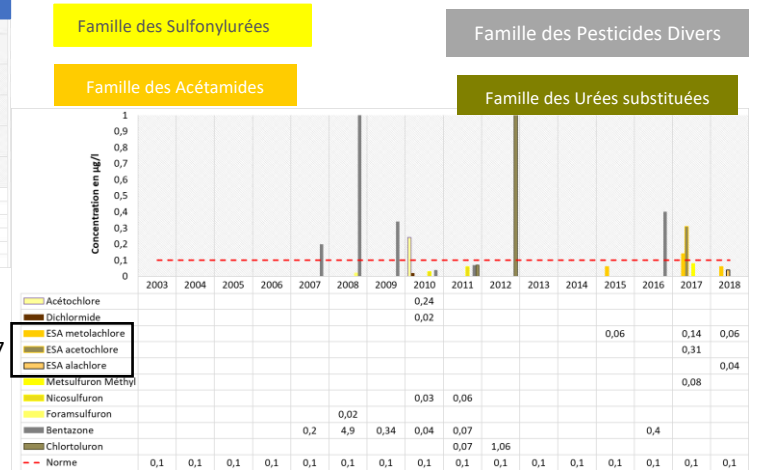
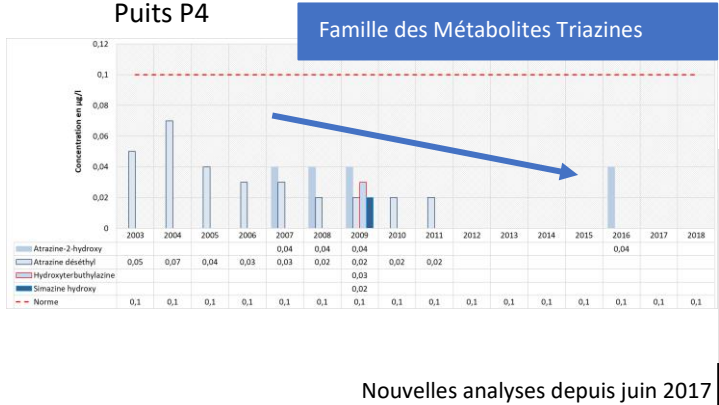


Figure 26 : Dynamique des pesticides dans les eaux brutes des Puits de Vars classés Grenelle (Source : données ARS 2000-2018)

Pour les matières actives encore autorisées, la dynamique tendancielle est difficilement prévisible. Toutefois, un phénomène est observable sur les Puits de Vars : des molécules interdites voient leurs taux diminuer mais de nouvelles molécules prennent le relais (quantifiées plus récemment) pour des usages similaires (herbicides).

Il n'est pas possible de savoir si ces pesticides quantifiés plus récemment sont « au plus haut » et vont diminuer dans les années à venir (au profit d'autres molécules ou non) ou risquent de voir leur taux de quantification augmenter en lien avec le temps de séjour de l'eau et de l'inertie du milieu.

Ainsi, pour réduire au maximum le risque de quantification et de dépassement, le SIAEP va œuvrer pour :

- ▶ L'engagement d'un panel de mesures permettant de réduire significativement la pression phytosanitaire herbicides sur les Puits (via l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) herbicides correspondant à la dose de produits phytosanitaires à usage herbicide apportée par hectare),
- ▶ La localisation de ces mesures sur les secteurs les plus sensibles de l'AAC.



Ainsi, les actions du SIAEP Nord-Ouest Charente généreront une baisse des IFT sur le territoire (herbicides notamment). Combinées avec les opérations menées dans le cadre des actions ECOPHYTO (ex. groupe 30 000, fermes DEPHY, etc.), et à d'éventuelles MAEC à partir de 2022, elles contribueront activement à l'atteinte des objectifs ECOPHYTO 2 (réduction de 25% à l'horizon 2020 et 50% à l'horizon 2025).

Il apparaîtrait pertinent de mettre en place un suivi des IFT des exploitations du territoire afin de rendre compte et de quantifier les évolutions des pratiques au-delà des seules analyses qualité de l'eau.

Pour information, la mise en place de ces actions induit également une baisse d'IFT Hors Herbicides de -15,3 % d'ici 2023.



Article 4. Stratégie et programme d'actions

4.1. – Stratégie 2019 – 2023 sur l'AAC des Puits de Vars

Les Puits de Vars sont concernés de longue date par des pollutions par les nitrates et les pesticides. Sur les 4 puits exploités seulement deux sont classés Grenelle (P2 et P4) mais il convient de suivre attentivement l'évolution de la qualité de l'eau dans les deux autres qui montrent aujourd'hui une tendance à la hausse des concentrations en nitrates. L'AAC des Puits de Vars englobant les 4 puits, les actions proposées impacteront l'ensemble du champ captant.

Pour rappel, les deux Puits Grenelle montrent les évolutions de qualité de l'eau suivantes :

- ◆ P2 : l'âge des eaux anciennes est de 30-40 ans, on observe une baisse des valeurs maximales et des concentrations moyenne en nitrates (qui restent cependant supérieures aux 50mg/L), et une baisse des quantités en produits phytosanitaires malgré un grand nombre de molécules détectées (principalement des herbicides mais aussi des insecticides et des fongicides) ;
- ◆ P4 : l'âge des eaux anciennes est de 15-25 ans. Pour les nitrates, on observe une baisse des valeurs maximales, mais des concentrations moyennes stables et des valeurs minimales en légère hausse. Concernant les produits phytosanitaires, les teneurs ont fortement diminué bien que l'on détecte un grand nombre de molécules ; principalement des herbicides.

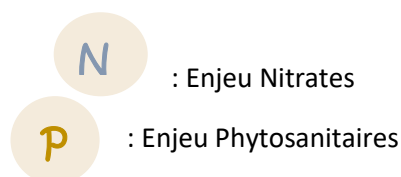
Au cours des dernières années, on constate une évolution des pratiques agricoles et de l'assolement du territoire dont la surface agricole utile (SAU) est dominée par les Grandes Cultures :

- ◆ La part des légumineuses et des protéagineux a fortement augmenté et les rotations se sont allongées ;
- ◆ Le pilotage de la fertilisation et des produits phytosanitaires est largement pratiqué ;
- ◆ Il y a un intérêt naissant pour la protection intégrée des cultures et les techniques issues de l'agriculture de conservation des sols.

Ces évolutions de pratiques participent à l'amélioration de la qualité de l'eau et doivent se poursuivre. Au vu de la fragilité intrinsèque du milieu, le territoire doit également se tourner vers la mise en place de changements plus structurels concernant l'aménagement du territoire ; notamment par une plus forte couverture des sols tout au long de l'année et la mise en herbe de parcelles situées dans les secteurs très vulnérables (Vallée de la Charente).

Au vu de ces constats, le SIAEP Nord-Ouest Charente entend poursuivre la mise en œuvre d'actions afin de reconquérir la qualité de l'eau des captages des Puits de Vars. Les orientations nécessaires ont été explorées par les acteurs locaux au cours d'une concertation qui s'est déroulée entre Juin et Novembre 2018. Ces échanges aboutissent, sur l'AAC Puits de Vars, à un programme d'actions sectorisé dont les impacts doivent être pensés au long terme.

La stratégie du SIAEP Nord -Ouest Charente pour ce programme d'actions est précisée ci-après. Cette stratégie est assortie d'un schéma de synthèse précisant les enjeux poursuivis pour chaque objectif opérationnel listé par le SIAEP Nord-Ouest Charente :





► ZONAGE ET OBJECTIFS DES ACTIONS DE L'AAC DES PUIITS DE VARS

Sur l'AAC des Puits de Vars, on distingue **3 zones d'action** :

- ◆ Les Coteaux : composés de calcaires fissurés, ils s'étendent sur une surface de 3420ha qui se caractérise par la forte présence de Grandes Cultures. Le nord est occupé par la Forêt de la Boixe et deux affluents de la Charente traversent ce secteur (Le Javart et le Ruisseau de Nitrat).
- ◆ La Vallée de la Charente : d'une superficie de 180ha, ce secteur est classé en ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique). L'assolement se compose principalement de surfaces en herbes (parfois maintenues de façon « artificielle » par des aides financières) et de maïs.
- ◆ La Prairie de Vars : située dans la Vallée de la Charente, ce sous-secteur inclut les périmètres de protection immédiate et rapprochée, puis s'étend jusqu'à la limite sud de l'AAC et de 800m vers le nord pour atteindre une superficie de 70ha. Cette zone comprend la majeure partie des parcelles cultivées en maïs de la Vallée de la Charente sur l'AAC.

Les actions et les outils mobilisés diffèrent en fonction de ses 3 zonages (cf. schéma stratégique ci-dessous)

Le SIAEP Nord-Ouest Charente estime nécessaire de travailler à la mise en œuvre d'opérations d'évolution structurelles de l'aménagement du territoire au travers notamment de quatre grandes **orientations stratégiques** :

- ◆ Développer les infrastructures agro-écologiques
- ◆ Développer des systèmes de cultures écologiquement performants à faible niveau d'impact
- ◆ Maîtriser les risques de pollutions non-agricoles
- ◆ Améliorer la connaissance du fonctionnement hydrogéologique

Ces orientations se déclinent via les **objectifs opérationnels** suivants :

Sur l'ensemble des zones d'action :

- ◆ Développer les **linéaires de haies, boisement, bandes enherbées et couverts environnementaux** de manière volontaire via la **mobilisation des aides financières** du Département de la Charente ou PCAE-IAE et en adaptant la **localisation des SIE sur les zones les plus sensibles** de l'AAC (Vallée de la Charente dont Prairie de Vars). Cela pourra également passer par la mobilisation d'outils fonciers : la maîtrise du foncier sur la Vallée de la Charente (et la Prairie de Vars), et l'identification des éléments paysagers à classer via le PLUI sur l'ensemble de l'AAC (en cours d'écriture sur ce territoire) ;
- ◆ **Développer les surfaces herbagères (prairies temporaires, prairies permanentes...) à vocation fourragère** : il s'agira pour cela de **maintenir les outils de production des élevages existants lors des départs en retraite et de permettre l'installation d'éleveurs en systèmes herbagers**. Cela suppose un accompagnement des cédants a minima dans les 5 ans précédant la cessation d'activité et la recherche puis l'accompagnement des porteurs de projet avant et après installation. De plus, il s'agira de développer ces surfaces dans les exploitations en grandes cultures en développant des **partenariats entre céréaliers et éleveurs**.

Sur la Vallée de la Charente et les Coteaux :

- ◆ **Maximiser le temps de couverture des sols** afin d'assurer une couverture performante des sols en interculture (vers le « zéro sols nus ») capables de valoriser les reliquats d'azote dans les sols (sur 620ha soit 25% de la SAU) ;



- ◆ **Développer l'agriculture biologique** de manière à atteindre **16% de la SAU de l'AAC en agriculture biologique d'ici 2023 soit 377 ha** (+300ha entre 2019 - 2023). Le SIAEP Nord-Ouest Charente mobilisera ses partenaires afin de faire connaître, par une démarche pro-active, les services d'accompagnement existants autour de l'AB, en rencontrant individuellement les agriculteur·rice·s (en priorité sur la Vallée de la Charente). De plus, il est prévu de **faciliter la conversion à l'agriculture biologique** (accompagnement technique, organisationnel et économique) mais aussi et surtout de profiter du renouvellement des générations pour favoriser **l'installation des porteurs de projets désireux de s'implanter en grandes cultures biologiques**. Pour ce dernier point, **l'accès au foncier et son attractivité constitue un élément clé pour l'installation de porteurs de projets hors cadre familial**.

Sur les Coteaux plus spécifiquement :

- ◆ **Développer la certification Haute Valeur Environnementale** pour étoffer et reconnaître la performance environnementale des exploitations locales et agir ainsi, notamment, sur les performances des exploitations en matière phytosanitaire ;
- ◆ **Développer l'agriculture de conservation des sols** en encourageant les pratiques permettant d'augmenter la fertilité des sols : couverts permanents, mulch, cultures associées, semis-direct...
- ◆ Accompagner les **projets de filières de diversification et la mise en place de circuits courts** afin de maintenir et développer la diversité des productions observées sur l'AAC ;
- ◆ **Réhabiliter la station d'épuration de Montignac sur Charente** : la Communauté de Communes Cœur de Charente prévoit de réhabiliter cet ouvrage présentant des défauts d'étanchéité.

En parallèle de ses actions, il est impératif **d'améliorer la connaissance concernant les modes d'alimentation des Puits de Vars**. L'étude de délimitation de l'AAC réalisée en 2010 n'a pas permis de déterminer précisément les **interrelations entre chaque puits et la relation entre la nappe des coteaux et le fleuve Charente**. Un groupe de travail composé de l'ARS, du délégataire Véolia, de Charente Eaux et du SIAEP Nord-Ouest Charente préconise un travail échelonné sur 3 ans de la manière suivante : étude géophysique sur la Prairie de Vars (situation géologique des puits, identification de canaux préférentiels, cartographie des flux souterrains), un diagnostic des puits (interrelation entre les puits et lien physico-chimique avec les coteaux), et si nécessaire des traçages afin de définir précisément les zones d'infiltration préférentielles de chaque puits.



Enfin, des actions d'**information/ sensibilisation**, et de **pilotage/évaluation** du contrat devront être mobilisées sur la période 2019-2023 :

Informer et sensibiliser



► **Valoriser la démarche Re-Sources et sensibiliser aux enjeux locaux**

Communication générale sur les actions Re-Sources
Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux environnementaux
(Mobiliser les dispositifs pédagogiques: « Mon Territoire au fil de l'eau » et « Val de Roche »)



► **Valoriser l'implication et les pratiques des agriculteurs auprès des acteurs locaux**

Communication sur les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau

Piloter et évaluer



► **Suivi les actions et les indicateurs de résultats**

Suivi de la qualité des eaux brutes
Création d'une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats (outil ODELIANE)

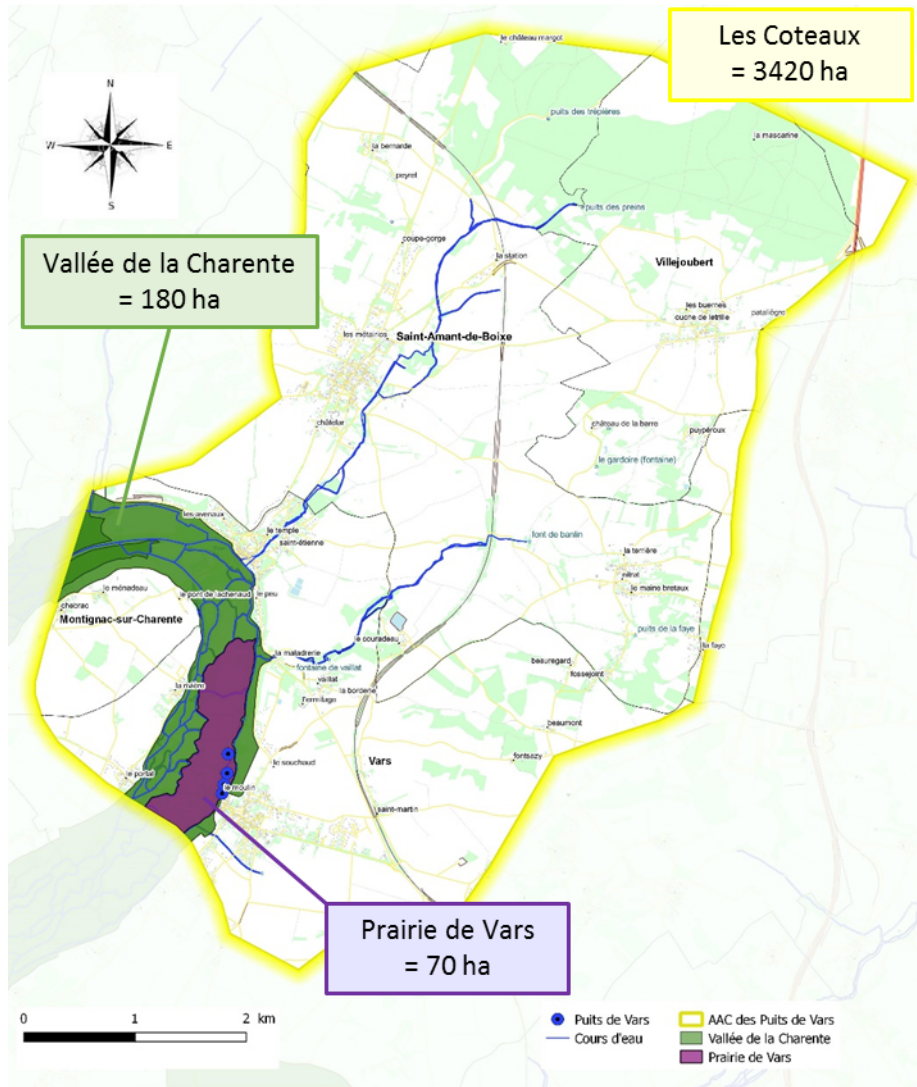


► **Piloter la mise en œuvre des contrats**

Gérer l'animation générale du contrat
Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique



► SCHEMA STRATEGIQUE DE L'AIRE D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DES PUIITS DE VARS



Conception : SIAEP Nord-Ouest Charente; Date: 29/03/2019
Source des données: CREN PC, Charente EauX, AEAG; Fond cartographique: BD Topo IGN

Développer les infrastructures agroécologiques	<ul style="list-style-type: none"> ► Développer la plantation de haies, boisements, bandes enherbées, et couverts environnementaux ► Développer les surfaces en herbagères à vocation fourragères 	+++ Prairie de Vars +++	++ Vallée de la Charente ++	+ Les Coteaux +
	Mobiliser les aides financières Accompagner l'installation/la transmission (rencontre individuelle des éleveurs) Foncier: outil PLUI (en cours de définition)			
	Levier maîtrise foncière			
Développer les systèmes de cultures à faible niveau d'impact	<ul style="list-style-type: none"> ► Maximiser la couverture des sols ► Développer l'Agriculture Biologique 		++ Vallée de la Charente ++	+++ Les Coteaux +++
	Mobiliser les aides financières Accompagner l'installation/la transmission			
	Levier maîtrise foncière Démarchage indiv. des agri			
	<ul style="list-style-type: none"> ► Accompagner les partenaires agricoles dans les projets de filières de diversification et développer les circuits courts ► Développer la certification « Haute Valeur Environnementale » ► Encourager les pratiques favorables à la fertilité des sols: couverts permanents, cultures associées, semis-direct 			+++ Les Coteaux +++
Mobiliser les aides financières				
Hydrogéol	► Caractériser les interrelations entre les Puits, la nappe des coteaux et la Charente	+++ Prairie de Vars +++		
Pollutions Non-agricoles	► Réhabiliter la station d'épuration de Montignac sur Charente			+ Les Coteaux +

A noter :

De manière générale, les aides directes aux agriculteur-riche-s (notamment aides à la certification environnementale, aides à la conversion à l'agriculture biologique et aides PCAE-PVE en particulier en lien avec ECOPHYTO II), constitueront des outils essentiels pour permettre la mise en œuvre de la stratégie du SIAEP Nord-Ouest Charente.

Le SIAEP Nord-Ouest Charente veillera à participer au travail de concertation mis en place par les services de l'Etat dans le cadre de la procédure ZSCE. Une attention particulière sera apportée pour que cette concertation intègre les partenaires locaux, plus précisément les partenaires agricoles, qui seront associés au SIAEP pour la mise en œuvre des actions 2019-2023 (cf. Fiches actions AAC des Puits de Vars 2019-2023 – **ANNEXE 10**).

4.2. – Programme d'actions 2019 - 2023

La liste des actions prévues en lien avec chacun des objectifs opérationnels présentés est disponible en **ANNEXE 7**.

Les impacts attendus pour ces actions sont présentés en **ANNEXE 8** et montrent l'adéquation objectif qualité/actions.

L'ensemble des **fiches actions AAC des Puits de Vars 2019-2023** est associé au présent contrat. Elles détaillent les actions prévues, les modalités de mise en œuvre (maîtrise d'ouvrage, partenariat, phasage), les montants et plans de financement prévisionnels.



Article 5. Suivi/évaluation du contrat Re-Sources 2019 - 2023

Des indicateurs de réalisation ont été identifiés pour chaque action. En parallèle, un socle commun d'indicateurs est en cours de définition par la gouvernance régionale de la démarche Re-Sources. Ces indicateurs (ANNEXE 5) seront renseignés chaque année (ou en fin de contrat selon les cas) puis discutés avec les partenaires maîtres d'ouvrage (ex : partenaires agricoles) ou contributeurs des actions concernées.

Les acteurs techniques pourront sur cette base formuler des propositions d'ajustement des actions pour l'année N+1 à soumettre aux élu-e-s.

Un bilan évaluatif annuel doit être présenté chaque année aux partenaires institutionnels, aux maîtres d'ouvrage et aux élu-e-s de la collectivité. Ce bilan annuel doit permettre :

- ▶ De faire le point sur l'état d'avancement technique et financier du programme d'actions ;
- ▶ De vérifier la conformité des actions menées et de réorienter si besoin les fiches actions annuelles ;
- ▶ De favoriser et de développer les échanges, entre les différents acteurs du territoire et leur implication ;
- ▶ D'aider les prises de décisions des élu-e-s et des partenaires financiers ;
- ▶ De dresser des perspectives et des objectifs pour l'année N+1.

Du point de vue technique, l'équipe d'animation s'appuiera sur l'outil ODELIANE (plateforme de suivi SIG co-développée avec la société ENVILYS) destiné à l'évaluation, la gestion et au suivi des programmes de territoire agro-environnementaux.

Ce bilan évaluatif annuel pourra également être utilisé pour transmettre à la CLE du SAGE Charente un état d'avancement des opérations et de l'atteinte de leurs objectifs.

En fin de contrat, le SIAEP Nord-Ouest Charente devra réaliser un bilan évaluatif complet des 5 années du contrat Re-Sources. Ce dernier devra permettre :

- ▶ De questionner la pertinence de la stratégie d'actions par rapport aux enjeux identifiés ;
- ▶ D'analyser la gestion de projet (pilotage, mise en œuvre, partenariats, animation) ;
- ▶ D'analyser les réalisations, résultats et impacts des actions ;
- ▶ De sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux autour de l'évaluation ;
- ▶ D'établir une synthèse des points forts et des limites des actions et d'identifier les améliorations afin d'élaborer, au besoin, un nouveau contrat.

Une synthèse de ce bilan évaluatif de fin de contrat sera présentée aux partenaires financiers et à la CLE du SAGE Charente.





Article 6. Organisation des acteurs locaux et modalités de pilotage de la démarche

6.1. – Fonction du SIAEP Nord-Ouest Charente en tant que collectivité porteuse

Le SIAEP Nord-Ouest Charente est chargé :

- ▶ D'assurer le pilotage de l'opération, la concertation et la coordination des différents partenaires ;
- ▶ De rassembler et mobiliser tous les acteurs concernés par le contrat Re-Sources ;
- ▶ De suivre et d'évaluer l'avancement du programme d'actions.

Le SIAEP Nord-Ouest Charente est formé d'une équipe d'animation (3 ETP) répartie sur les 3 AAC Grenelle Nord Charente (AAC Source de Moulin Neuf, AAC Source de Roche et AAC des Puits de Vars).

En outre, tant que signataire d'une convention et membre de Charente Eaux, le SIAEP Nord-Ouest Charente bénéficie de l'assistance technique de Charente Eaux pour l'animation des contrats de territoire Re-Sources. Charente Eaux s'engage à apporter son assistance technique à la mission Re-Sources afin :

- ▶ D'être un facilitateur pour le déploiement des missions d'animation locale ;
- ▶ D'accompagner la mise en œuvre des stratégies locales centrées sur des projets Eau structurants qui privilégient des modes d'occupation des sols compatibles avec des enjeux eau ;
- ▶ D'assurer une cohérence départementale dans la mise en œuvre des actions ;
- ▶ D'apporter une vision globale de la démarche et s'inscrivant sur le long terme ;
- ▶ De représenter les collectivités bénéficiaires auprès des partenaires institutionnels et techniques.

Le contenu précis de cette mission est détaillé dans les conventions de partenariat.

6.2. – Instances de pilotage locales

▶ GROUPE DE PILOTAGE – CONTRAT RE-SOURCES AAC SOURCE DE MOULIN NEUF, AAC SOURCE DE ROCHE ET AAC Puits de Vars

Présidé par le Président du SIAEP Nord-Ouest Charente ou son représentant, le « **Groupe de pilotage – Contrats Re-Sources AAC Source de Moulin Neuf, AAC Source de Roche et AAC Puits de Vars** » rassemble, au moins une fois par an, ses membres :

- ▶ Elus du SIAEP Nord-Ouest Charente (membre de la commission Re-Sources) ;
- ▶ Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- ▶ Chambre d'Agriculture Charente au regard de ses missions définies dans le Code Rural ;
- ▶ Cellule régionale Re-Sources ;
- ▶ Conseil Départemental de la Charente ;
- ▶ DDT Charente ;
- ▶ ARS ;
- ▶ EPTB Charente au regard de ses missions définies au L213-12 du Code de l'environnement et plus spécifiquement en tant que porteur du SAGE Charente



- ▶ Charente Eaux
- ▶ Le SyBRA (Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois)

En fonction des besoins, des interventions de partenaires techniques (notamment les partenaires agricoles) contributeurs ou porteurs d'actions sur l'AAC pourront être programmées à la faveur de ce groupe de pilotage et l'ordre du jour relatif à chacune de ces interventions définis.

Objet : Ce groupe de pilotage a pour rôle de :

- Valider toutes les étapes liées à l'élaboration du contrat ;
- Valider la stratégie d'actions ;
- Valider le contenu du contrat et ses éventuels avenants ;
- Valider le plan de financement du contrat initial et de ses avenants ;
- Valider les bilans évaluatifs annuels ainsi que le bilan évaluatif de fin de contrat ;
- Evaluer les résultats obtenus, débattre et acter des orientations à prendre.

Il s'appuie pour cela sur les propositions des instances techniques mobilisées dans le cadre de la concertation et de la mise en œuvre des actions.

▶ LES COMMISSIONS DU SIAEP NORD-OUEST CHARENTE

Les commissions « Re-Sources » et « Communication » sont composées d'élus volontaires du SIAEP Nord-Ouest Charente.

➔ COMMISSION RE-SOURCES

Son rôle est de participer à la construction des actions, donner son avis sur la stratégie à mettre en œuvre, et proposer une enveloppe financière en cohérence avec le budget du syndicat. Les décisions peuvent ensuite nécessiter une validation par le Bureau et par le Comité Syndical.

Elus membres :

NOM – PRENOM	FONCTION AU SEIN DU SIAEP NORD-OUEST CHARENTE
Franck BONNET	Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Christian LEPINE	2 ^{ème} vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Michel FERRET	3 ^{ème} vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Michel GALL	4 ^{ème} vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Yves BOUCHELOT	7 ^{ème} vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Marie-Amélie RIVET	10 ^{ème} vice-Présidente du SIAEP Nord-Ouest Charente
Pierre BOUYSSI	Elus délégué titulaire de la commune Les Gours

Au grès des besoins et en fonction des sujets abordés, les membres de la commission pourront faire appel à des intervenants ou à des partenaires afin de les appuyer dans leurs missions.



➔ **COMMISSION COMMUNICATION**

Cette commission est sollicitée dans le cadre d’organisation d’évènements grand public, de mise en place d’actions de sensibilisation auprès des scolaires ou de création d’outils de communication.

Elus membres :

NOM – PRENOM	FONCTION AU SEIN DU SIAEP NORD-OUEST CHARENTE
Franck BONNET	Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Christian LEPINE	2 ^{ème} vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Michel GALL	4 ^{ème} vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Yves BOUCHELOT	7 ^{ème} vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Marie-Amélie RIVET	10 ^{ème} vice-Présidente du SIAEP Nord-Ouest Charente
Bruno GRUEL	Elus délégué titulaire de la commune de Bessé

Au grès des besoins et en fonction des sujets abordés, les membres de la commission pourront faire appel à des intervenants ou à des partenaires afin de les appuyer dans leurs missions.

▶ **GROUPE TECHNIQUES THEMATIQUES (PAR OBJECTIF OPERATIONNEL ; PAR ACTION)**

Afin de piloter techniquement l’exécution des opérations prévues, des **groupes techniques** seront mobilisés régulièrement, par objectif opérationnel et/ou par action. Ces groupes constituent des instances de concertation et de construction coopérative, essentielles pour la conduite des opérations menées via une maîtrise d’ouvrage partagée entre différents acteurs du territoire.

Selon les groupes, des élu·e·s rapporteur·euse·s seront nommés par le SIAEP Nord-Ouest Charente. Ces élu·e·s rapporteur·euse·s assisteront aux groupes thématiques de fin d’année/fin de campagne (permettant de prévoir les actions N+1) et/ou constitueront l’élue·e référent·e sur la thématique concernée. Toute modification des élu·e·s rapporteur·euse·s désigné·e·s (en particulier suite aux élections de 2020) ne nécessitera pas d’avenant au contrat Re-Sources.

Au regard du programme d’actions défini, plusieurs groupes techniques thématiques sont d’ores et déjà identifiés :

Groupe « Etude hydrogéologique – AAC Puits de Vars »

- ▶ SIAEP Nord-Ouest Charente : animation Re-Resources (en fonction des besoins, personnel administratif du SIAEP en charge des travaux et du budget investissement)
- ▶ Charente Eaux : agent en charge du suivi des captages grenelles de Charente ;
- ▶ ARS ;
- ▶ Délégitaire Véolia ;
- ▶ Elus rapporteurs :

PRENOM - NOM	FONCTION AU SEIN DU SIAEP NORD-EST CHARENTE
Franck BONNET	Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Yves BOUCHELOT	7 ^{ème} vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente

Au grès des besoins et en fonction des sujets, d’autres structures pourront être associées : par exemple le SYBRA, etc.



Objet : Ce groupe de pilotage a pour rôle de :

- Assurer le suivi des études hydrogéologiques programmées ;
- Organiser la diffusion des connaissances acquises auprès des acteurs locaux

Groupe « Opération foncière »

- ▶ SIAEP Nord-Ouest Charente : animation Re-Sources ;
- ▶ SAFER ;
- ▶ CREN ;
- ▶ LPO ;
- ▶ Fédération de Chasse de la Charente ;
- ▶ DDT (service agricole) ;
- ▶ Elus rapporteurs :

PRENOM - NOM	FONCTION AU SEIN DU SIAEP NORD-EST CHARENTE
Franck BONNET	Président du SIAEP Nord-Ouest Charente

Au gré des besoins et des sujets d'autres structures pourront être associées : Terre de Liens, Chambre d'agriculture 16, Syndicat des propriétaires fonciers, propriétaires foncier, partenaires agricoles locaux...

Objet : Ce groupe de pilotage a pour rôle de :

- Assurer la mise en œuvre des actions programmées pour agir sur les opérations foncières potentiellement envisageable sur l'AAC Puits de Vars
- Assurer la mise en œuvre des actions programmées pour agir énergiquement sur les espaces sensibles des AAC (stratégie foncière et observatoire du foncier, installation/transmission au service du développement de l'agriculture biologique et des surfaces en herbe, plantations/boisements) ;
- Faire le lien, le cas échéant avec d'autres groupes techniques (ex : études hydrogéologiques, HVE & Agriculture Bio).

Groupe « Maximiser le temps de couverture des sols »⁵ (Groupe mutualisé pour plusieurs AAC de Charente)

- ▶ SIAEP Nord-Ouest Charente : animation Re-Sources ;
- ▶ Charente Eaux : animation Re-Sources ;
- ▶ Partenaires agricoles AAC Moulin Neuf, Source de Roche, et Puits de Vars : Chambre d'Agriculture, CIVAM du Ruffécois, OCEALIA, Coop de Mansle, NEOLIS, CAVAC de Villejésus, Coop de Matha (d'autres partenaires agricoles seront mobilisés dans le cadre des autres AAC concernées) ;
- ▶ DDT Charente ;
- ▶ Elus rapporteurs :

⁵ Temps de couverture des sols au-delà du réglementaire



PRENOM - NOM	FONCTION AU SEIN DU SIAEP NORD-EST CHARENTE
Franck BONNET	Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Pierre BOUYSSI	Elus délégué titulaire de la commune Les Gours

Objet : Ce groupe de pilotage a pour rôle de :

- Assurer la mise en œuvre de l'ensemble des actions prévues dans le cadre de l'objectif opérationnel « Maximiser le temps de couverture des sols » (au-delà de la réglementation) ;
- Veiller au suivi précis des surfaces engagées pour organiser le financement de l'action.

Groupe « HVE et conversion à l'Agriculture Biologique » (*Groupe mutualisé pour plusieurs AAC de Charente*)

- ▶ SIAEP Nord-Ouest Charente : animation Re-Sources ;
- ▶ Charente Eaux : animation Re-Sources ;
- ▶ Partenaires agricoles AAC Moulin Neuf, Source de Roche, et Puits de Vars : Chambre d'Agriculture, CIVAM du Ruffécois, OCEALIA, Coop de Mansle, Maison de l'Agriculture Biologique, Etablissements Piveteau, (d'autres partenaires agricoles pourront être mobilisés dans le cadre des autres AAC concernées) ;
- ▶ Elus rapporteurs :

PRENOM - NOM	FONCTION AU SEIN DU SIAEP NORD-EST CHARENTE
Franck BONNET	Président du SIAEP Nord-Ouest Charente
Pierre BOUYSSI	Elus délégué titulaire de la commune Les Gours
Michel GALL	4 ^{ème} vice-Président du SIAEP Nord-Ouest Charente

Au gré des besoins et des sujets d'autres acteurs pourront être associées : CORAB, INTERBIO, Collectivités locales (dans le cadre de la restauration collective), agriculteur·rice·s...

Objet : Ce groupe de pilotage a pour rôle de :

- Permettre d'organiser et suivre les actions nécessaires à la certification HVE (niveau 3 de la certification) ou à la conversion à l'Agriculture Biologique ;
- Organiser des journées multi partenariales relatives à HVE et/ou à l'Agriculture Biologique

La composition de ces groupes thématiques, leur nombre ou leur structuration pourra évoluer en fonction des besoins au fil du contrat Re-Sources.

Certains groupes techniques thématiques pourront être mutualisés pour plusieurs AAC.



6.3. – Instances de pilotage départementales

En complément des instances de pilotage et de concertations locales, le présent contrat prévoit des comités de pilotage départementale permettant une vue globale des opérations engagées et de veiller à leur cohérence.

Charente Eaux sera en charge de piloter et organiser les instances de pilotage pour le compte des 5 collectivités porteuses de la démarche Re-Sources. Les équipes d'animation Re-Sources du SIAEP Nord-Ouest Charente et de Charente Eaux co-animeront ses instances.

▶ COMITE DEPARTEMENTAL « AAC GRENELLE DE CHARENTE »

Réuni une fois par an, et présidé par le Président de Charente Eaux, il rassemble :

- ▶ Les collectivités porteuses de contrats Re-Sources :
 - Syndicat d'eau potable du sud Charente ;
 - Commune Barbezieux Saint-Hilaire ;
 - Grand Cognac ;
 - SIAEP Nord-Est Charente ;
 - SIAEP Nord-Ouest Charente.
- ▶ Charente Eaux ;
- ▶ La DREAL Nouvelle Aquitaine ;
- ▶ La DRAAF Nouvelle Aquitaine ;
- ▶ La DDT Charente ;
- ▶ L'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- ▶ La Région Nouvelle Aquitaine via la cellule régionale Re-Sources ;
- ▶ Le Département de la Charente ;
- ▶ L'ARS de la Charente ;
- ▶ La Chambre d'agriculture de Charente ;
- ▶ La SAFER ;
- ▶ La CAVAC de Villejésus
- ▶ La Coop de France Nouvelle Aquitaine ;
- ▶ La coopérative OCEALIA ;
- ▶ La Coop de Matha ;
- ▶ La Coop de Mansle ;
- ▶ La Coopérative de la Région de Cognac ;
- ▶ La CORAB ;
- ▶ Le CIVAM du Ruffecois ;
- ▶ La Maison de l'Agriculture Biologique de Charente ;
- ▶ Le Négoce Agricole centre Atlantique (en représentation des négociants agricoles locaux) ;
- ▶ L'EPTB Charente ;
- ▶ Le représentant de la CLE du SAGE Charente ;
- ▶ EPIDOR (EPTB Dordogne) et/ou représentant de la CLE du SAGE Isle Dronne ;
- ▶ Le Conservatoire des Espaces Naturels ;
- ▶ L'UFC que Choisir, en représentation de la société civile ;
- ▶ Le BNIC.

Il est organisé par les équipes d'animation Re-Sources



Objet :

- Informer les membres de l'état d'avancement des contrats et apporter une vision globale ;
- Favoriser les échanges entre les acteurs ;
- Faire le lien avec la démarche ZSCE pilotée par la DDT sur les AAC.

COMITE TECHNIQUE « AAC GRENELLE DE CHARENTE »

Réuni plusieurs fois par an (2 à 4 fois), le comité technique AAC Grenelle de Charente rassemble :

- ▶ Charente Eaux, via son équipe d'animation Re-Sources ;
- ▶ SIAEP Nord-Ouest Charente, via son équipe d'animation Re-Sources ;
- ▶ La DDT Charente ;
- ▶ La DREAL Nouvelle Aquitaine ;
- ▶ La DRAAF Nouvelle Aquitaine ;
- ▶ L'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- ▶ La Région Nouvelle Aquitaine ;
- ▶ La Cellule Régionale du Programme Re-Sources ;
- ▶ Le Département de la Charente ;
- ▶ L'ARS de la Charente.

Il est organisé par les équipes d'animation Re-Sources.

Objet :

- Apporter un appui stratégique aux collectivités porteuses via leurs animateur·rice·s pour les différents choix à opérer dans le pilotage stratégique et financier du contrat Re-Sources ;
- Assurer un suivi organisationnel et financier régulier de l'état d'avancement du programme ;
- Constituer un lien avec la DDT dans le cadre de la procédure ZSCE ainsi qu'avec l'ARS et la DDT dans le cadre de la procédure de révision des périmètres.

GRUPE TECHNIQUE AGRICOLE « AAC GRENELLE DE CHARENTE »

Réuni une fois par an, le groupe technique agricole « AAC Grenelle de Charente » rassemble :

- ▶ Charente Eaux via son équipe d'animation Re-Sources ;
- ▶ Le SIAEP Nord-Ouest Charente via son équipe d'animation Re-Sources ;
- ▶ La DDT Charente ;
- ▶ L'EPTB Charente, en tant que co-porteur et animateur de la démarche Re-Sources sur l'AAC Coulonge et Saint-Hippolyte ;
- ▶ La Chambre d'agriculture de Charente ;
- ▶ La SAFER ;
- ▶ La coopérative OCEALIA ;
- ▶ La Coop de Matha ;
- ▶ La Coop de Mansle ;
- ▶ La CAVAC de Villejésus ;
- ▶ La Coopérative de la Région de Cognac ;
- ▶ La CORAB ;
- ▶ Le CIVAM du Ruffécois ;
- ▶ La Maison de l'Agriculture Biologique de Charente ;
- ▶ Le Négoce Agricole centre Atlantique (en représentation des négociants agricoles locaux) ;
- ▶ Le BNIC.

Il est organisé par les équipes d'animation Re-Sources.



Objet :

- Informer les membres de l'état d'avancement des actions agricoles des contrats Re-Sources et apporter une vision globale des actions agricoles menées ;
- Favoriser les échanges entre les acteurs concernant le volet agricole ;
- Le cas échéant, discuter et valider certains aspects stratégiques ou organisationnels relatifs aux actions agricoles ou à la mise en place des actions :
 - ◆ Former et sensibiliser les élu.e-s, technicien-ne-s et agriculteur-ric-e-s au fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique ;
 - ◆ Organiser un séminaire annuel EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES

La figure suivante présente le schéma de gouvernance global du Contrat Re-Sources 2019-2023 sur les AAC Source de Moulin Neuf, Source de Roche et Puits de Vars :

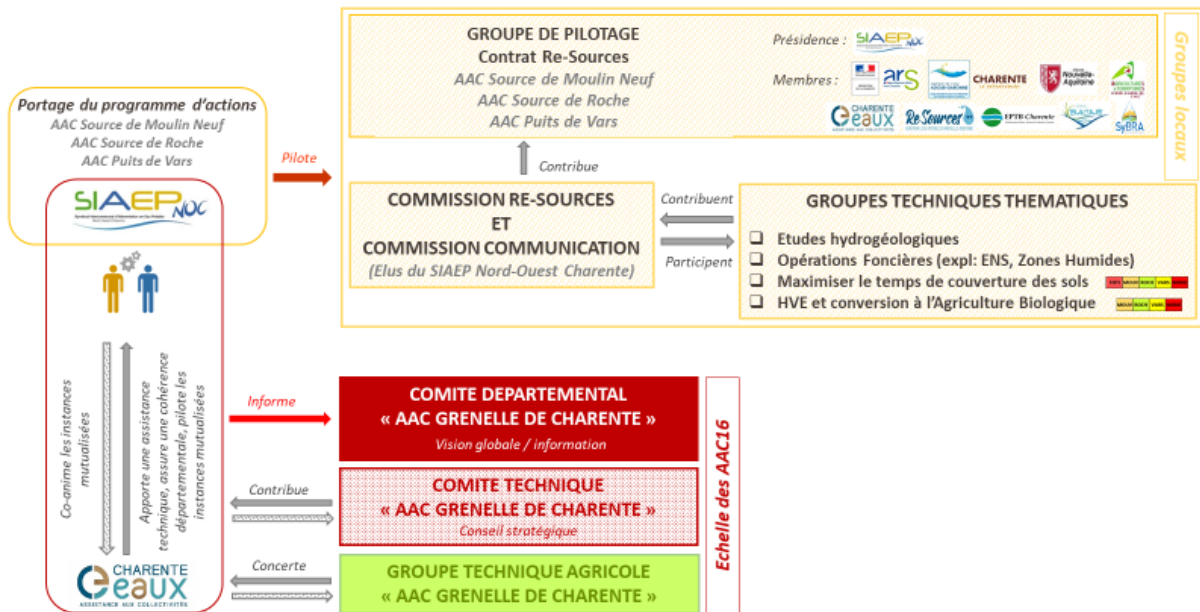


Schéma de gouvernance global du contrat Re-Sources 2019 – 2023 sur les AAC Source de Moulin Neuf, AAC Source de Roche et AAC Puits de Vars

Figure 27: Schéma de gouvernance global des contrats Re-Sources 2019-2023 sur les AAC Source de Moulin Neuf, Source de Roche et Puits de Vars



Article 7. Engagement des signataires du contrat Re-Sources

Le SIAEP Nord-Ouest Charente s'engage à :

- ▶ Assurer le pilotage de l'opération, la concertation et la coordination des différents partenaires ;
- ▶ Rassembler et mobiliser tous les acteurs concernés par le contrat Re-Sources ;
- ▶ Réaliser les actions prévues dont il assure la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués et y participer financièrement, selon le plan de financement présenté dans l'article 8 ;
- ▶ Respecter les règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles (le SIAEP est destinataire de toutes les études, informations collectives et individuelles financées dans le cadre du contrat) ;
- ▶ De suivre et évaluer l'avancement du programme d'actions.

Pour cela, le SIAEP s'appuie en partie sur le syndicat **Charente Eaux** dans le cadre de la convention d'assistance technique (cf. article 6.1).

Au sein du SIAEP Nord-Ouest Charente, une équipe d'animation Re-Sources (3ETP) est mobilisés afin d'assurer les missions suivantes, en lien avec les élu·e·s du syndicat :

- ▶ Elaborer, planifier et coordonner les opérations annuelles en relation avec les partenaires techniques locaux (partenaires agricoles en particulier) ;
- ▶ Mobiliser les acteurs du territoire (technicien·ne·s agricoles, agriculteur·rice·s, particuliers, scolaires, communes, ...) et les accompagner pour la mise en œuvre d'actions visant notamment à :
 - Développer les infrastructures agro-écologiques (haies, boisements, zones enherbées ou sans intrants) au travers d'outils fonciers en particulier ;
 - Développer des systèmes de cultures écologiquement performants à faible niveau d'impact (certification Haute Valeur Environnementale des exploitations, labellisation en agriculture biologique, développer l'agriculture de conservation et l'agroforesterie, gestion de l'interculture, ...)
- ▶ Mettre en œuvre les études visant à améliorer la connaissance de l'hydrogéologie ;
- ▶ Valoriser la démarche Re-Sources et sensibiliser aux enjeux locaux (établir une communication générale sur les actions Re-Sources, sensibiliser les particuliers et le jeune public aux enjeux environnementaux) ;
- ▶ Valoriser l'implication et les pratiques des agriculteur·rice·s auprès des acteurs locaux (Communiquer sur les pratiques des agriculteur·rice·s en faveur de la qualité de l'eau) ;
- ▶ Réaliser les bilans évaluatifs annuels et de fin de contrat et le calcul des indicateurs ;
- ▶ Préparer et animer les instances de pilotage ;
- ▶ Assurer le suivi administratif et financier des actions transversales et coordonner l'ensemble des dossiers.

L'Agence de l'eau Adour Garonne s'engage à :

- ▶ Sous réserve du respect des échéances et des objectifs du contrat, présenter à ses instances sur la période 2019-2023, les demandes d'aide pour les opérations inscrites au contrat selon les modalités d'attribution des aides en vigueur et dans la limite de ses dotations financières disponibles ;



- ▶ Transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles dont elle dispose.

L'Etat s'engage à :

- ▶ Mener les politiques publiques relatives à la préservation de la ressource en eau et à la reconquête de la qualité de l'eau ;
- ▶ Développer l'outil « Zones Soumises à Contraintes Environnementales » et les procédures associées ;
- ▶ Transmettre au porteur de projet toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées sur l'AAC, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à :

- ▶ Intervenir selon les modalités de ses programmes annuels. Sa participation reste subordonnée à l'ouverture des moyens financiers suffisants, correspondants aux budgets votés ;
- ▶ Transmettre au porteur de projet toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées sur l'AAC, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

Le Département de la Charente s'engage à :

- ▶ Financer dans le cadre de ses politiques eau, agriculture, aménagement foncier et/ou espaces naturels, les opérations citées à l'article 4 et détaillées dans le livret « fiche-actions » selon les règlements d'aide en vigueur au moment du dépôt des demandes de subventions par les maîtres d'ouvrage ;
- ▶ Participer à la mise en œuvre des actions pour lesquelles il est fléché comme maître d'ouvrage ou expert ;
- ▶ Transmettre aux porteurs de projet toute information susceptible de les aider à suivre et piloter les actions réalisées sur l'AAC, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles.

Charente Eaux s'engage à :

- ▶ Organiser et animer les instances de pilotage départementales ;
- ▶ Être un facilitateur pour le déploiement des missions d'animation locale ;
- ▶ Accompagner la mise en œuvre des stratégies locales des collectivités porteuses centrées sur des projets Eau structurants qui privilégient des modes d'occupation des sols compatibles avec des enjeux eau ;
- ▶ Apporter une vision globale de la démarche et s'inscrivant sur le long terme ;
- ▶ Représenter les collectivités porteuses de contrat Re-Sources auprès des partenaires institutionnels et techniques ;
- ▶ Promouvoir et valoriser la démarche Re-Sources ;
- ▶ Organiser et coordonner les échanges entre acteurs de l'eau et acteurs de la profession agricole afin de permettre une pleine appropriation des enjeux de chacun et des éléments techniques qui les sous-tendent (organisation de séminaires annuels EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRE, formation et sensibilisation au fonctionnement hydrologique et pédologique etc.).



Afin d'une part de contribuer à l'atteinte des objectifs en matière de qualité des eaux brutes, et, d'autre part, de concourir collectivement, aux côtés du porteur de projet et ses partenaires, au maintien d'une dynamique volontaire sur l'AAC Source de Moulin Neuf, **les partenaires agricoles** signataires du Contrat Re-Sources :

- ▶ Affirment que la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau constituent des enjeux majeurs auxquels le monde agricole doit notamment contribuer ;
- ▶ Valident les termes du Contrat Re-Sources et le programme d'actions défini pour les Puits de Vars, en particulier les actions concernant le domaine agricole et foncier ;
- ▶ S'engagent à contribuer activement à la réussite de la démarche Re-Sources sur l'AAC concernées (participation aux instances de pilotage les concernant, sensibilisation du monde agricole à la préservation de la qualité de l'eau, participation à la concertation des contenus des actions agricoles) ;
- ▶ S'engagent à participer aux journées techniques / journées d'échanges / journées de sensibilisation et projets collectifs spécifiques au domaine agricole et foncier ;
- ▶ S'engagent à porter la mise en place d'actions à destination des agriculteur·rice·s tel que défini dans les « Fiches actions AAC des Puits de Vars 2019-2023 » et à en assurer annuellement une analyse critique (évaluation) ;
- ▶ S'engagent à financer les actions sur lesquelles ils ont été fléchés comme maître d'ouvrage selon les termes définis au sein des fiches actions. Le contrat Re-Sources prévoit un accompagnement financier concernant ces actions. Chaque structure s'engagera sur la ou les actions fléchées.

L'EPTB Charente s'engage à :

- ▶ Assurer la transmission des informations relatives à l'avancée de la mise en œuvre du contrat Re-Sources AAC des Puits de Vars auprès des membres de la CLE ;
- ▶ Tenir compte des opérations et actions existantes sur l'AAC Puits de Vars dans le cadre de ses missions définies à l'article L.213-12 du Code de l'environnement ;
- ▶ Poursuivre l'animation du réseau des animateur·rice·s du bassin Charente ;



Article 8. Données financières

Le coût prévisionnel total du contrat Re-Resources AAC des Puits de Vars s'élève, à titre indicatif, à **3 616 649 €**.

Ce montant est réparti selon les objectifs stratégiques retenus par la collectivité porteuse comme suit (Figure 28).

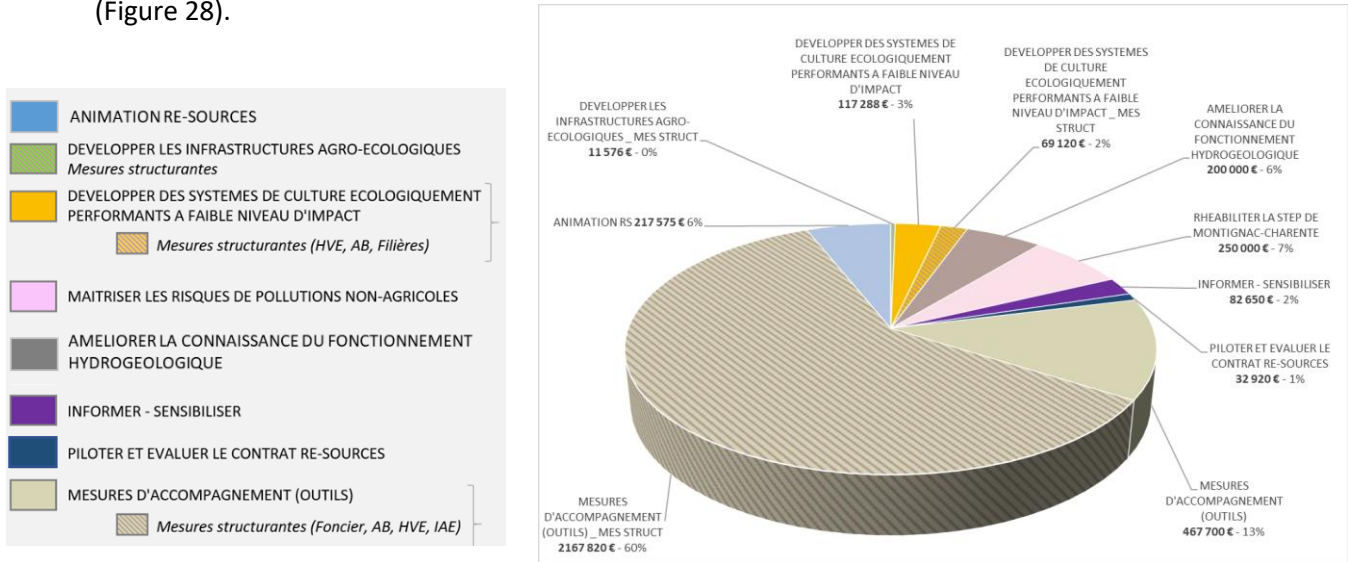


Figure 28: Répartition des coûts prévisionnels par objectif stratégique du Contrat Re-Resources AAC des Puits de Vars 2019-2023

62 % de ce montant prévisionnel total (soit 2 248 516 €) est lié à la mise en place d'opérations « structurantes », c'est-à-dire modifiant durablement l'occupation du sol sur l'AAC.

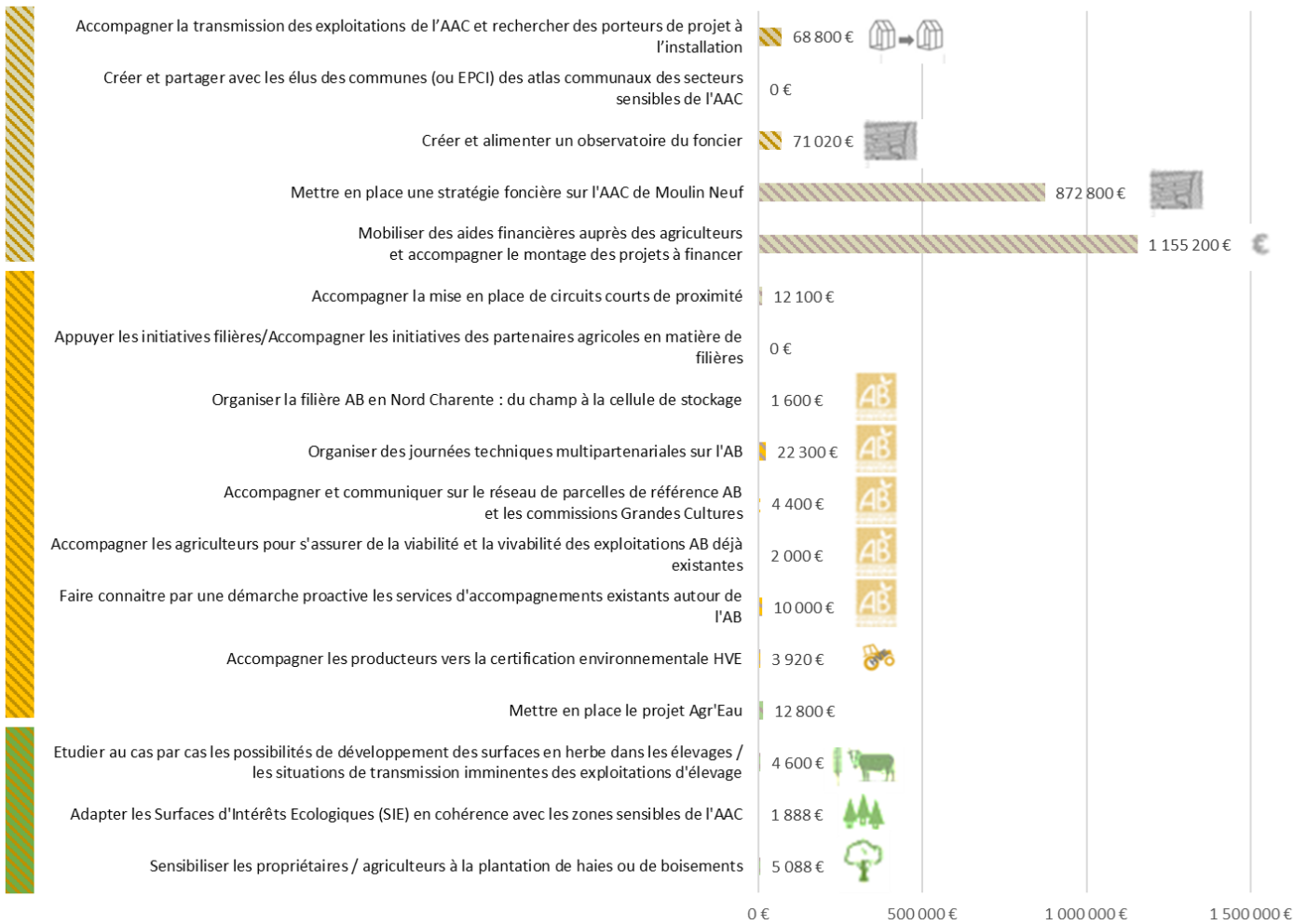


Figure 29 : Détail et répartition des coûts des mesures structurantes

Le détail de la répartition des montants prévisionnels et du dimensionnement des moyens humains est présenté en **ANNEXE 9**.



Article 9. Modalités d'attribution et de versement des aides financières

Concernant l'Agence de l'Eau Adour Garonne, se référer à l'article 7.

Le Département de la Charente interviendra financièrement pour permettre la mise en œuvre des actions du contrat Re-Sources selon les modalités de ses programmes annuels. Sa participation subordonnée à l'ouverture des moyens financiers suffisants, correspondants aux budgets votés.

Les engagements de la **Région Nouvelle-Aquitaine** restent subordonnés à l'instruction technique, à l'éligibilité du projet à la politique régionale dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques en vigueur à la date du dépôt du projet et à l'existence des moyens budgétaires nécessaires. Les taux de financement affichés sont des taux d'intervention maximum définis au sein des politiques régionales concernées.

La Région modulera ces taux en fonction de l'efficacité attendue des projets concernés, de ses possibilités financières et des plans de financement retenus.

Conformément aux modalités d'intervention listées dans le Règlement d'Intervention en faveur de l'eau en Nouvelle-Aquitaine, un taux de réalisation minimum de 60% du programme prévisionnel annuel est exigé. En cas de non atteinte de cet objectif, la Région se réserve le droit, sur la base d'un dialogue engagé avec le maître d'ouvrage, de revoir le montant de son intervention dans le cadre du Comité de programmation de l'année n+1 ou de la demande de solde de l'année n-1.

Les autres financeurs compléteront selon leurs propres modalités au moment de la signature du contrat.

Volet communication sur le contrat

Le porteur de projet s'engage à faire mention du concours financier de la Région Nouvelle-Aquitaine :

- ▶ Sur la communication relative au contrat et directement sur les projets aidés, de façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de la Région Nouvelle-Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/aides-ressources/charte-graphique.html> ;
- ▶ Sur tous les supports de communication relatifs au contrat ou aux projets aidés en utilisant le logo conformément à la charte graphique ;
- ▶ Dans les communiqués de presse ;
- ▶ Dans les rapports d'activité.

Par ailleurs, il s'engage à informer et inviter la Région Nouvelle-Aquitaine à toute initiative médiatique ayant trait au projet.



Article 10. Durée du contrat territorial

Le présent contrat prend effet à sa date de passage en commission des interventions de l'Agence de l'Eau, soit le 27 juin 2019. Les opérations inscrites dans le contrat, à l'exception de la réalisation du bilan final, devront être engagées avant la fin du contrat fixée au 31 Décembre 2023.



Article 11. Révision et résiliation du contrat Re-Sources

11.1. – Révision du contrat Re-Sources

Sont considérés comme pouvant donner lieu à un avenant du contrat :

- ▶ la modification des objectifs du contrat ;
- ▶ la modification du programme d'action initialement arrêté (actions complémentaires après étude de faisabilité) ;
- ▶ les résultats de l'évaluation à mi-parcours qui montreraient l'inadaptation des actions aux objectifs fixés.

11.2. – Résiliation du contrat Re-Sources

Les partenaires se réservent le droit de résilier à tout moment le présent contrat en cas de non-respect du programme ou des engagements de l'un des partenaires ou pour tout motif d'intérêt général.



Article 12. Litige

Tout litige relatif à l'exécution de ce contrat est du ressort du tribunal administratif de Poitiers.



Fait à... Saint-Yriex-sur-Charente ..., le... 26 novembre 2019

En ...1..... exemplaires

Franck BONNET,
Président du SIAEP Nord-Ouest Charente

Marie LAJUS,
Préfète de la Charente

Guillaume CHOISY,
Directeur général de l'Agence de l'eau Adour Garonne

François BONNEAU,
Président du Département de la Charente

Alain ROUSSET,
Président de la Région Nouvelle-Aquitaine

Jean-Paul ZUCCHI,
Président de Charente Eaux

Christian DANIAU,
Président de la Chambre d'Agriculture de la Charente

Patrice COUTIN,
Président Directeur Général de la SAFER Nouvelle-Aquitaine

Philippe DELUSSET,
Président d'OCEALIA

***voir courrier d'OCEALIA du 23/03/2020
adressé au SIAEP Nord-Ouest Charente
et présenté pages suivantes**

Sébastien COUTANT,
Président de la Coop de Mansle-Aunac

Philippe DOUBLET,
Président de la Coop de Matha

Gérard PIVETEAU,
Co-Président du Négoc Agricole Centre-Atlantique

Sébastien BRUAND,
Président de la Maison de l'Agriculture Biologique

Pascal ANDRE,
Co-Président du CIVAM du Ruffécois

Henri DOUSSET,
Président de Terre de Liens Poitou-Charentes

Jean-Claude GODINEAU,
Président de l'EPTB Charente

Monsieur Franck BONNET
Président du SIAEP Nord Ouest Charente
Maison de l'Eau
Le Bourg
16160 SAINT FRAIGNE

Objet : Engagement dans les actions des contrats ReSources des AAC de la Mouvière, Moulin Neuf, Puits de Vars et Source de Roche.

A Cognac, le 23 mars 2020.

Monsieur le Président,

Nous partageons les objectifs d'amélioration de la qualité de l'eau que vous portez sur le territoire.

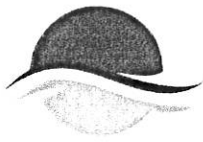
Nous croyons que le maintien d'une production agricole viable économiquement et respectueuse de l'environnement, et la bonne qualité de l'eau, ne sont pas des objectifs incompatibles. Nous nous employons à œuvrer dans ce sens depuis longtemps à travers les moyens que nous déployons sur le terrain pour accompagner nos adhérents dans le pilotage de leurs exploitations.

La raison d'être de notre coopérative c'est de contribuer à accroître la rentabilité des exploitations de nos adhérents.

Pour cela, nous investissons aujourd'hui dans tous les systèmes de production du territoire, sans les opposer, car nous avons la conviction que c'est la bonne coexistence et la diversité des modèles qui permettra de pérenniser dans notre région une agriculture performante et durable.

C'est ainsi qu'Océalia est devenue un acteur majeur et incontournable du développement des différentes agricultures régionales. Nous sommes à ce titre très impliqués dans les domaines suivants :

- La filière export via La Rochelle et Bordeaux pour les destinations de proximité Afrique noire, pays du pourtour méditerranéen, Europe du Nord,
- Les filières circuit court, telles que le blé label rouge Dynamique Céréalière, la production de semences de céréales à paille, le soja de pays et la luzerne pour les éleveurs du territoire, ...
- Les filières tracées, telles que la production de maïs pop-corn pour l'alimentation humaine, les blés certifiés type CRC, les orges de brasserie, ...



Ocealia
UNE AGRICULTURE D'AVANCE

- La filière Agriculture Biologique, avec la création récente d'Aquitabio pour les productions végétales Bio,
- La filière oenotouristique, avec la création des Caves Jules Gautret mettant en avant les productions de vins de pays, pineau et cognac, de nos viticulteurs adhérents,

Depuis maintenant plusieurs années, nos Conseillers d'Exploitation, qui sont le premier lien des adhérents avec la coopérative, ont été formés pour aborder les enjeux des exploitations dans leur globalité.

C'est ainsi qu'ils peuvent, en comprenant la situation propre à chaque adhérent, les aider à créer de la valeur ajoutée au sein des exploitations avec le concours des différents supports mis à leur disposition : outils d'aide à la décision, outils de gestion des risques, outils d'agriculture de précision, services internes centraux tels que Productions végétales, Agronomie, AgriSolutions, ...

Nous croyons en l'agriculture de la 3^{ème} voie, applicable à l'ensemble des systèmes de production, et qui doit permettre à l'agriculteur de réduire l'impact de son activité sur l'environnement en maintenant son revenu. Ce n'est pas une voie unique, c'est une combinaison de solutions qui répondent à cet objectif.

Cette agriculture se traduit à titre d'exemples par les illustrations suivantes :

- la modulation intra-parcellaire, qui permet de rationaliser l'utilisation des intrants, par exemple la fertilisation azotée via l'outil de pilotage satellite Farmstar,
- les produits de biocontrôle : différentes solutions sont proposées en céréales et vigne,
- la certification HVE (Haute Valeur Environnementale) : accompagnement des exploitations à la certification de niveau 3, mise en place de contrat de production Agriconfiance,
- L'accompagnement individuel aux changements de pratiques : accompagnement de plus de 300 exploitations céréales, vigne, et polyculture, au sein des groupes Fermes 30000.

La liste n'est pas exhaustive, et de nouvelles perspectives sont devant nous avec l'essor des technologies digitales et robotiques.

Fort de sa couverture terrain et de son implication aux côtés des agriculteurs, c'est en toute logique que notre coopérative a participé à tous les programmes portant sur l'amélioration de la qualité de l'eau et a activement contribué à la définition des actions à mettre en œuvre pour le programme 2019-2023 des AAC de Charente.



Ocealia
UNE AGRICULTURE D'AVANCE

C'est en écho à cet investissement qu'OCEALIA a décidé de s'engager dans la mise en œuvre des actions volontaires à destination de ses adhérents concernés par les AAC cités en objet.

Les actions qui seront portées par la coopérative au cours des 5 ans de son engagement sont reprises dans le document joint en annexe.

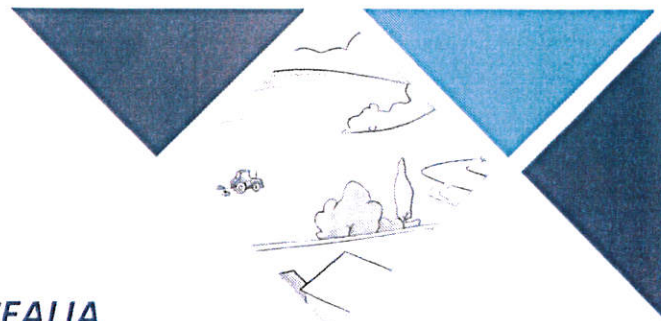
Ce document comporte des objectifs qualitatifs et des actions concrètes qu'Océalia s'engage à mettre en œuvre et pour lesquels des restitutions régulières de résultats seront communiqués par nos équipes.

Soyez convaincus de la détermination de la coopérative et de ses acteurs à collaborer de manière très constructive avec les différentes parties prenantes impliquées dans ce dossier.

Nous restons à votre disposition et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées,

Philippe DELUSSET,
Président d'OCEALIA

Thierry LAFAYE,
Directeur Général OCEALIA



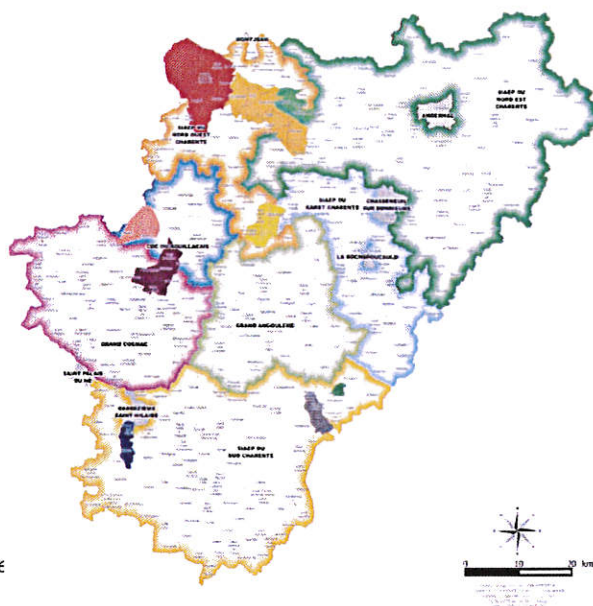
Contrats Re-Sources 2019-2023 :

Synthèse des engagements d'OCEALIA

sur les AAC de Moulin Neuf, Roche, Vars et Mouvière

Les AAC qui vous concernent

Collectivité MAITRE D'OUVRAGE	9 AAC GRENELLE CHARENTE
SIAEP Nord-Ouest Charente	AAC Source de Moulin Neuf
	AAC Source de Roche
	AAC Puits de Vars
SIAEP Nord-Est Charente*	AAC Source de la Mouvière
GRAND COGNAC*	AAC Source de la Fosse Tidet
	AAC La Touche – Prairie de Triac
COMMUNE DE BARBEZIEUX SAINT-HILAIRE*	AAC Puits de Chez Drouillard
SIAEP DU SUD CHARENTE*	AAC Source de Font Longue
	AAC Forage de la Davidie



* Ces collectivités sont appuyées par Charente Eaux pour la mise en œuvre des programmes

Les termes de votre engagement Ajusté par OCEALIA en Février 2020

Océalia affiche son souhait de contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux brutes à travers une dynamique collective et volontaire sur ces territoires. Son engagement et son rôle se traduit par la liste des actions jointe.

Les engagements d'Océalia comportent les points clés suivants :

- Océalia valide le programme d'actions défini pour chaque AAC, en particulier les actions concernant le domaine agricole et foncier ;
- Océalia s'engage à contribuer activement à la réussite de la démarche Re-Sources sur les AAC (participation aux instances de pilotage la concernant, sensibilisation du monde agricole à la préservation de la qualité de l'eau, participation à la concertation des contenus des actions agricoles) ;
- Océalia s'engage à participer aux journées techniques/journées d'échanges/journées de sensibilisation et projets collectifs spécifiques au domaine agricole et foncier qui concernent les actions auxquelles elle contribue,
- Océalia s'engage à porter la mise en place d'actions à destination des agriculteurs telles que définies dans les livrets « Fiches-actions 2019 – 2023 » et à en assurer annuellement une analyse critique (évaluation),
- Océalia s'engage à financer les actions sur lesquelles elle a été fléchée comme maître d'ouvrage selon les termes définis au sein des fiches actions. Un accompagnement financier concernant ces actions est prévu.



A l'instar du fonctionnement des précédents programmes, les collectivités s'engagent à mettre à votre disposition une équipe d'animation pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos engagements sur toute la durée du programme d'actions Re-Sources 2019-2023.

Les actions qui vous concernent (co-construites avec vos équipes techniques)

AAC				Liste des actions	Rôles de la coop OCEALIA
DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ÉCOLOGIQUES					
MONÉ	ROCH	VARIS	MOUV	Sensibiliser les propriétaires / exploitants à la plantation de haies	Essentiellement, informer les agriculteurs des possibilités d'accompagnement à la plantation de haies et à la mise en place de couverts (<i>des plaquettes seront notamment mises à votre disposition</i>)
MONÉ	ROCH	VARIS	MOUV	Adapter les Surfaces d'Intérêts Ecologiques (SIE) en cohérence avec les zones sensibles de l'AAC	
MONÉ	ROCH		MOUV	Développer les partenariats entre céréaliers et éleveurs afin de valoriser les surfaces fourragères	
DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ÉCOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT					
MONÉ	ROCH	VARIS	MOUV	Constituer un Groupe Technique "Cultures Intermédiaires"	Participer aux rencontres du groupe « Cultures intermédiaires »
MONÉ	ROCH	VARIS	MOUV	Expérimentation couverts	
MONÉ	ROCH	VARIS	MOUV	Organiser un réseau de fermes pilotes	Co-construire les actions « couverts » avec les autres OPA et les mettre en œuvre (<i>accompagnement des agriculteurs qui s'engagent dans l'expérimentation couverts, suivi et valorisation d'essais, élaboration d'outils de suivi, organisation et participation aux journées techniques</i>)
MONÉ	ROCH	VARIS	MOUV	Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser	
MONÉ	ROCH	VARIS	MOUV	Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires	
MONÉ	ROCH	VARIS	MOUV	Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services	
MONÉ	ROCH	VARIS	MOUV	Accompagner les producteurs vers la certification environnementale HVE	
		VARIS		Encourager les pratiques favorables à la fertilité des sols : couvert permanent, mulch, cultures associées, semis-direct	Participer à l'organisation de journées techniques
MONÉ	ROCH	VARIS	MOUV	Appuyer les initiatives filières / Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières	Solliciter les animateurs Re-Resources pour être accompagné dans vos projets de développement de filières qui présentent un intérêt pour la qualité de l'eau
MONÉ	ROCH	VARIS		Accompagner la mise en place de circuits courts de proximité	
MONÉ	ROCH	VARIS	MOUV	Agriculture biologique : Accompagnement technique des agriculteurs en conversion et en production.	Mise en place de contrat d'accompagnement pluriannuel entre l'agriculteur et la coopérative.
MONÉ	ROCH	VARIS	MOUV	Agriculture biologique : structuration de la filière	Aquitabio : SAS créé à l'initiative de 5 coopératives dont OCEALIA dans la volonté d'agir de façon structurée au service du développement de l'AB.
PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-RESOURCES					
MONÉ	ROCH	VARIS	MOUV	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique	Participer aux journées de formations « hydrogéologie et hydro-pédologie »
MONÉ	ROCH	VARIS	MOUV	Séminaire annuel EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES	Intervenir, si besoin, lors des séminaires
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (OUTILS)					
MONÉ	ROCH	VARIS	MOUV	Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer	Apporter un appui technique dans la mise en œuvre des dispositifs d'aides (MAEC, PCAE, ...) Relayer la communication sur les dispositifs d'aides auprès des conseillers, adhérents, clients (<i>plaquettes</i>)
MONÉ	ROCH	VARIS	MOUV	Mettre en place en observatoire climatique	Contribuer à l'alimentation de l'observatoire (<i>modalités de mise à disposition de données à définir</i>)

Ajouté par OCEALIA en Février 2020

Ils sont à vos côtés :

➤ L'Agence de l'eau Adour-Garonne s'engage à :

- Participer financièrement aux opérations menées par la coopérative OCEALIA qui sont inscrites dans la liste des actions ci-dessus (*sous réserve du respect des échéances et fonction des modalités d'aide en vigueur et des dotations financières disponibles*) ;
- Transmettre à la coopérative OCEALIA et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées, dans le respect des règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles dont elle dispose.

➤ Le SIAEP Nord-Est Charente, l'Agglomération de Grand Cognac et la commune de Barbezieux Saint-Hilaire, appuyés par Charente Eaux, et le SIAEP Nord-Ouest Charente s'engagent à :

- Assurer le pilotage de l'opération, la concertation et la coordination des différents partenaires ;
- Rassembler et mobiliser tous les acteurs concernés,
- Respecter les règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles ;
- Suivre et évaluer l'avancement du programme d'actions ;
- Valoriser les actions au travers d'une communication positive ;
- Apporter un appui administratif et financier aux partenaires techniques.

➤ Et les autres partenaires potentiels : institutionnels, financeurs, techniques (Chambre d'Agriculture 16, coopératives, négoce agricoles, CIVAM, MAB) ...



BIBLIOGRAPHIE DISPONIBLE SUR L' AAC DES PUIITS DE VARS

ACTA-ARTELIA (2012) : Actualisation des connaissances permettant d'objectiver les variabilités des périodes recommandées pour l'épandage des fertilisants azotés en France

Agence de l'eau ADOUR-GARONNE (2018) : Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne

CALLIGEE-ANTEA-GINGER (2010) : Délimitation des Aires d'Alimentation des captages prioritaires du bassin Adour Garonne et Analyse de la vulnérabilité intrinsèque des aires d'alimentation des captages (Maîtrise d'ouvrage Agence de l'eau Adour Garonne)

Département de la Charente (2006) : Etude pour l'élaboration de la charte départementale d'aménagement foncier de la Charente, rapport de stage de Jean-François Maillochaud

EPTB Charente (2010) : Etude de prélocalisation des zones humides potentielles sur le territoire du SAGE

EPTB Charente (2012 à 2016) : Ensemble des documents relatifs à la constitution du projet SAGE Charente

Hydro-Invest (2016) : Etude de datation des eaux sur les captages prioritaires de Charente. Rapport final (ref. M 8037 – HI2015110125, 25 avril 2016, J. BARRIERE)

Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire (2009) : Evolution du linéaire de haies en Poitou-Charentes

Région Nouvelle-Aquitaine (2018) : Stratégie Régionale de l'Eau en Nouvelle-Aquitaine et sa déclinaison en Politique régionale de l'Eau, séance plénière du lundi 25 juin 2018 (n° délibération, n° ordre : 27, réf. Interne : 150884, D – transition énergétique et écologique, D02 – EAU- LITTORAL, 402A – Préserver le littoral et les ressources en eau)

SCE Aménagement et Environnement (2011) : Diagnostic territorial des pressions agricoles sur les aires d'alimentation de captages prioritaires de Charente, AAC Puits de Vars

SIAEP de la région de Champniers : Contrat de territoire Re-Sources – Aire d'Alimentation de Captage Grenelle de Charente 2013-2017 – AAC des Puits de Vars

SIAEP Nord-Ouest Charente (2017) : Rapport Annuel du SIAEP Nord-Ouest Charente – Prix et qualité du Service Public – Service de l'eau potable, exercice 2017

SIAEP Nord-Ouest Charente (2018) Synthèse des entretiens réalisés auprès des organisations professionnelles agricoles du territoire dans le cadre du bilan Re-Sources 2013 - 2017

SIAEP Nord-Ouest Charente (2018) Bilan Re-Sources 2013 – 2018 de l' AAC des Puits de Vars

ANNEXES

ANNEXE 1 :

Paramètres analysés sur les eaux brutes des captages Grenelle de Charente

Mise à jour : fin 2017



EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE RECHERCHES PARTICULIÈRES

PARAMETRES D'ANALYSES	Code SISE-Eaux	Unités	Limites de qualité des eaux brutes en µg/l
PESTICIDES			
AMIDES			
Acétochlore	ACETOCH	µg/l	2
Alachlore	ALCL	µg/l	2
Dichlorure	DCLORMI	µg/l	2
Diméthénamide	DMTH	µg/l	2
Isoxaben	IXB	µg/l	2
Métazachlore	METZCL	µg/l	2
Métolachlore	MTC	µg/l	2
Napropamide	NAPR	µg/l	2
Oryzalin	ORZ	µg/l	2
Propachlore	PPCHL	µg/l	2
Propyzamide	PRPZ	µg/l	2
Tébutam	TAM	µg/l	2
ESA metolachlore	ESAMTC	µg/l	2
OXA metolachlore	OXAMTC	µg/l	2
ESA alachlore	ESALCL	µg/l	2
OXA alachlore	OXALCL	µg/l	2
ESA metazachlore	ESAMTZC	µg/l	2
OXA metazachlore	OXAMTZC	µg/l	2
ARYLOXYACIDES			
2,4,5-T	245T	µg/l	2
2,4-D	24D	µg/l	2
Dichloroprop	DCP	µg/l	2
Fenoprop	MCP	µg/l	2
Fénoxaprop-éthyl	FENOXA	µg/l	2
Fluazfop butyl	FLUAZB	µg/l	2
Mécoprop	MCP	µg/l	2
2,4-MCPA	MCPA	µg/l	2
2,4-MCPB	MCPB	µg/l	2
Trioppyr	TOPY	µg/l	2
CARBAMATES			
Aldicarb	ADC	µg/l	2
Carbofuran	CARBR	µg/l	2
Carbendazime	CBDZ	µg/l	2
Carbaryl	CBRYL	µg/l	2
Carbétamide	CBTM	µg/l	2
Chlorprophame	CPPH	µg/l	2
Fénoxycarbe	FENOXY	µg/l	2
Méthiocarb	MTHC	µg/l	2
Méthomyl	MTMY	µg/l	2
Pyrimicarb	PMC	µg/l	2
Prophame	PPHM	µg/l	2
Prosofocarbe	PSFC	µg/l	2
METABOLITES DES TRIAZINES			
Atrazine-2-hydroxy	A2H3	µg/l	2
Atrazine déséthyl	ADET	µg/l	2
Atrazine-déisopropyl	ADSP	µg/l	2
Terbutylazn déséthyl	TBZDES	µg/l	2
Hydroxyterbutylazne	TBZH	µg/l	2
NITROPHENOLS ET ALCOOLS			
Bromoxynil	BRXY	µg/l	2
Dicamba	DCAMB	µg/l	2
Imazéthabenz	IMAT	µg/l	2
Ioxynil	IOXY	µg/l	2
Pentachlorophénol	PCB	µg/l	2
ORGANOCHLORES			
Aldrine	ALDR	µg/l	2
DDD-2,4'	DDD24	µg/l	2
DDD-4,4'	DDD44	µg/l	2

Liste_pesticides_2017_ARS, 2017

PARAMETRES D'ANALYSES	Code SISE-Eaux	Unités	Limites de qualité des eaux brutes en µg/l
DDE-2,4'	DOE24	µg/l	2
DDE-4,4'	DOE44	µg/l	2
DDT-2,4'	DDT24	µg/l	2
DDT-4,4'	DDT44	µg/l	2
Diméthachlore	DIMETAC	µg/l	2
Endosulfan alpha	ENDOA	µg/l	2
Endosulfan bêta	ENDOB	µg/l	2
Endrine	ENDR	µg/l	2
Hexachlorobenzène	HCB	µg/l	2
HCH alpha	HCHA	µg/l	2
HCH bêta	HCHB	µg/l	2
HCH delta	HCHD	µg/l	2
HCH gamma (lindane)	HCHG	µg/l	2
Dieldrine	HEOD	µg/l	2
Heptachlore époxyde	HEPE	µg/l	2
Heptachlore	HEP	µg/l	2
Isodrine	IALDR	µg/l	2
Oxadiazon	OXDZ	µg/l	2
ORGANOPHOSPHORES			
Bromophos éthyl	BROMOE	µg/l	2
Bromophos méthyl	BRPH	µg/l	2
Carbophénation	CBPT	µg/l	2
Chlorfenvinphos	CFVP	µg/l	2
Chlorpyrifos méthyl	CHLPM	µg/l	2
Chlorpyrifos éthyl	CLMPE	µg/l	2
Diazinon	DIAZ	µg/l	2
Diméthoate	DIMTH	µg/l	2
Fenitrothion	FENIT	µg/l	2
Fenthion	FENTH	µg/l	2
Malathion	MALTH	µg/l	2
Oxydéméton méthyl	OXDM	µg/l	2
Parathion méthyl	PARTHM	µg/l	2
Parathion	PARTH	µg/l	2
Phoxime	PHM	µg/l	2
Phosalone	PHOSL	µg/l	2
Terbuphos	TERB	µg/l	2
Vamidothion	VMDT	µg/l	2
DIVERS			
AMPA	AMPA	µg/l	2
Benoxacor	BENOX	µg/l	2
Bifenox	BFNX	µg/l	2
Bromacil	BRMCL	µg/l	2
Bentazone	BTZ	µg/l	2
Captane	CAPT	µg/l	2
Chloridazone	CLDZ	µg/l	2
Clomazone	CLOMAZO	µg/l	2
Clopyralid	CLOPY	µg/l	2
Cloquintocet-mexyl	CLOQMEX	µg/l	2
Acifénifén	CNPA	µg/l	2
Diflufenicanil	DFF	µg/l	2
Diméthuron	DIMEFUR	µg/l	2
Diméthomorphe	DMTM	µg/l	2
Ethofumésate	ETFS	µg/l	2
Flurochloridone	FCLRD	µg/l	2
Flurtamone	FLURTAM	µg/l	2
Fenpropimorphe	FPPMP	µg/l	2
Fenpropridin	FPRO	µg/l	2
Fluroxypir-méptyl	FPYRM	µg/l	2
Glyphosate	GPST	µg/l	2
Imidaclopride	IMDA	µg/l	2
Ioxynil octanoate	IOXYOCT	µg/l	2
Isoxaflutole	ISOXAFL	µg/l	2
Mesotrione	MESOTRI	µg/l	2
Métaldéhyde	METACET	µg/l	2
Métalaxyle	METAL	µg/l	2
Norflurazon	NFZ	µg/l	2
Oxadixyl	ODX	µg/l	2

Liste_pesticides_2017_AR5, 2017

PARAMETRES D'ANALYSES	Code SISE-Eaux	Unités	Limites de qualité des eaux brutes en µg/l
Prochloraze	PCLR	µg/l	2
Pendiméthaline	PDM	µg/l	2
Piperonil butoxide	PPBTX	µg/l	2
Total des pesticides analysés	PESTOT	µg/l	5
Cyprodinil	PMPA	µg/l	2
Pyriméthanol	PRMTN	µg/l	2
Procyimdone	PROCYM	µg/l	2
Tetraconazole	TCNZ	µg/l	2
Trifluraline	TRIF	µg/l	2
SULFONYLUREES			
Metsulfuron methyl	IMETS	µg/l	2
Flazasulfuron	FLAZASU	µg/l	2
Mesosulfuron methyl	MESOSUL	µg/l	2
Nicosulfuron	NICOSUL	µg/l	2
Rimsulfuron	RSFU	µg/l	2
Thifensulfuron methyl	THISUME	µg/l	2
STOBILURINES			
Azoxystrobine	AZOXYST	µg/l	2
Kresoxim- methyl	KRESOXI	µg/l	2
Picoxystrobine	PICOX	µg/l	2
Pyraclostrobine	PYRAC	µg/l	2
Trifloxystrobine	TRIFLX	µg/l	2
TRIAZINES			
Améthryne	AMTH	µg/l	2
Atrazine	ATrz	µg/l	2
Cyanazine	CYANZ	µg/l	2
Desmétryne	DMTRY	µg/l	2
Hexazinone	HXZN	µg/l	2
Métribuzine	MTBZ	µg/l	2
Métamitron	MTMI	µg/l	2
Prométhrine	PROM	µg/l	2
Propazine	PROP	µg/l	2
Sébutylazine	SEBUT	µg/l	2
Simazine	SMZ	µg/l	2
Terbutylazn	TBZ	µg/l	2
Terbuméton	TERBM	µg/l	2
Terbutryne	TERBU	µg/l	2
TRIAZOLES			
Aminotriazole	AMNTZ	µg/l	2
Bilertanol	BTTNL	µg/l	2
Cyproconazole	CPCNZ	µg/l	2
Difenoconazole	DIFENOC	µg/l	2
Epoxiconazole	EPOXCZ	µg/l	2
Fenbuconazole	FENBUCO	µg/l	2
Fludioxonil	FLUDIOX	µg/l	2
Flusilazol	FSLZ	µg/l	2
Hexaconazole	HXCZ	µg/l	2
Metsconazol	METCONA	µg/l	2
Penconazole	PECNZ	µg/l	2
Propiconazole	PPCNZ	µg/l	2
Tebuconazole	TBCZ	µg/l	2
Triazamate	TRZAMAT	µg/l	2
UREES SUBSTITUEES			
Chloroxuron	CHLX	µg/l	2
Chlorotoluron	CTOL	µg/l	2
1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	DCPMU	µg/l	2
1-(3,4-dichlorophényl)-urée	DCPU	µg/l	2
Diuron	DIU	µg/l	2
Ethidimuron	ETDMR	µg/l	2
Fluométuron	FMTH	µg/l	2
Fénuron	FNUR	µg/l	2
Iodosulfuron-methyl-sodium	IDOSU	µg/l	2
Desméthylisoproturon	IPPMU	µg/l	2
1-(4-Isopropylphényl)-urée	IPPU	µg/l	2
Isoproturon	ISP	µg/l	2
Linuron	LNR	µg/l	2
Monolinuron	MLNR	µg/l	2

Liste_pesticides_2017_ARS, 2017

PARAMETRES D'ANALYSES	Code SISE-Eaux	Unités	Limites de qualité des eaux brutes en µg/l
Monuron	MNR	µg/l	2
Métobromuron	MTBR	µg/l	2
Métabenzthiazuron	MTBZTZ	µg/l	2
Metoxuron	MTZ	µg/l	2
Néburon	NBR	µg/l	2

ANNEXE 2 :

Fonctionnement hydrogéologique de l'AAC des Puits de Vars

Les 4 Puits captent la même ressource, la nappe alluviale de la Charente de nature graveleuse (argiles sableuses et graviers). Les alluvions productives sont considérablement de faibles épaisseurs (1 à 2m maximum) et l'aquifère est localement captif sous les argiles de couverture.

Cet aquifère est en relation direct avec la Charente dont le bras le plus proche est le « *Bras du Moulin* ».

La nappe alluviale repose sur les calcaires du Jurassique supérieur (Kimmeridgien inférieur et supérieur). Cette formation est composée de calcaires sublithographiques, de marnes et de calcaires argileux.

La lithologie sous-jacente (du Kimmeridgien inférieur) est constituée de calcaires blancs à grains fins et lamellibranches. Ces derniers affleurent au nord-est de la commune de Vars (épaisseur variant de 0.1 à 0.6m).

Les calcaires du Kimméridgien forment une couche géologique quasi imperméable sur la totalité de sa surface hormis les zones recoupées avec la Charente où des sources à faibles débit sont présentes. La partie supérieure de cette formation est la seule à être aquifère (de 10 à 20m).

L'alimentation des puits de Vars a diverses origines :

- Alimentation directe par la nappe alluviale de la Charente
- Alimentation latérale par les calcaires fissurés présents sur les coteaux, versant situé à l'aplomb des puits.

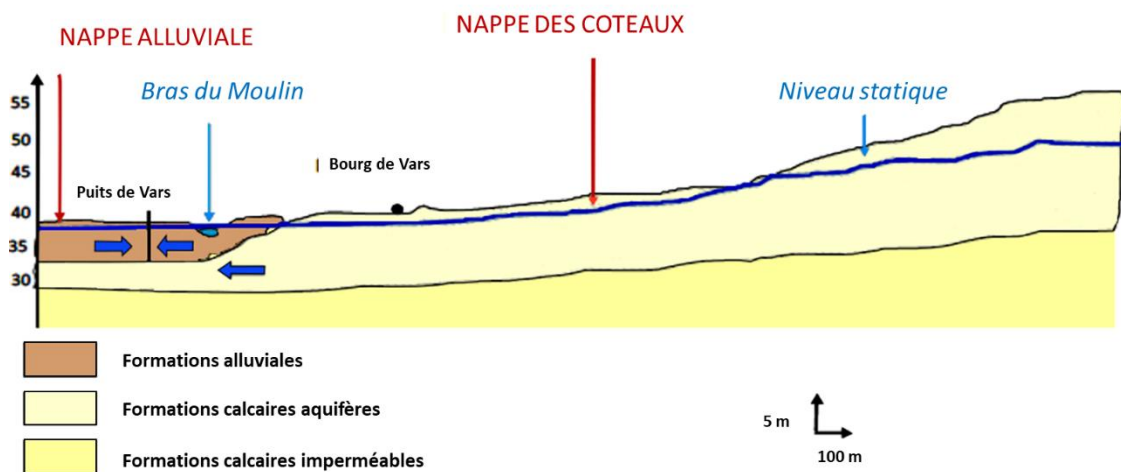


Figure A : Coupe géologique schématique passant par les Puits de Vars (Données source : AEAG)

ANNEXE 3 :

Prescriptions des périmètres de protection « Puits de Vars »

AP 04/03/2005

Le périmètre de protection immédiat concerne les parcelles :

- Section A 574, 575, 578, 580, 717, 719 pour les puits 1,2 et 3 ;
- Section ZD 150 pour le puits 4.

L'utilisation et le dépôt d'engrais, de produits phytosanitaires, d'hydrocarbures ou autres produits chimiques ou organiques sont interdits, à l'exception des produits nécessaires au traitement de l'eau. Ces terrains doivent être maintenus en parfait état de propreté : l'utilisation de désherbants chimiques est interdite. La croissance des végétaux est limitée par des moyens mécaniques uniquement. L'entretien et les réparations de matériels équipés de moteurs thermiques sont effectués à l'extérieur de ce périmètre.

Le brûlage de toutes matières et déchets est interdit dans l'enceinte de ce périmètre.

Compte tenu de sa superficie, le périmètre de protection immédiate des P1, P2 et P3 peut être boisé. Les espèces choisies ne doivent nécessiter aucun apport d'intrants ou de phytosanitaires pour leur croissance et qualité. Leur dessouchage est interdit.

Un périmètre de Protection Rapprochée commun aux quatre puits d'une superficie totale de 26 hectares (zone A = 12 ha et zone B = 14 ha).

Zone A

- Section A : parcelles n° 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 781, 782, 783, 784.
- Section ZD : parcelles n° 101, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 149, 154.

Zone B

- Section A : parcelle n° 563.
- Section YH : parcelles n° 57,58, 59.
- Section ZD : parcelles n° 96, 97, 100, 110, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 151, 152, 153.

INTERDICTIONS SUR LES ZONES A ET B

- Les extensions de bâtiments ou habitations existants et les nouvelles constructions, même provisoires, à l'usage d'habitation, de locaux industriels, d'élevage ou d'exploitation agricole ;
- Autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien du captage ;
- Le camping -caravanning ;
- La construction de stations d'épuration, les lagunages et l'implantation de nouvelles canalisations d'évacuation d'eaux usées d'origine domestique, agricole, ou industrielle, qu'elles soient brutes ou épurées ;
- Les puits et forages autres que ceux destinés à l'alimentation publique ;
- Les gravières, les terrassements, excavations, tranchées, à l'exception des travaux nécessaires à l'exploitation du captage et de l'usine des eaux ;
- Le dessouchage et la création d'étangs ;
- Les élevages industriels et la stabulation à l'air libre ;
- La création de cimetières ;

- Les dépôts ou stockages d'ordures ménagères de déchets industriels ou agricoles (fumiers, purins, déchets fermentescibles), produits de vidange ;
- Les puisards et rejets d'eaux usées ou pluviales ou de drainage par infiltration ;
- L'épandage d'eaux usées, de lisiers, matières de vidange et boues de station d'épuration ;
- Le stockage de produits chimiques : hydrocarbures, solvants, engrais, produits phytosanitaires, herbicides ;
- L'implantation de canalisation d'hydrocarbures liquides ou gazeux ;
- Le changement de destination des parcelles boisées.

INTERDICTIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LA ZONE A

- Les créations de routes et de voies de communication ;
- Les cultures et jardins maraîchers ;
- L'épandage d'engrais chimiques ou naturels, d'herbicides et de produits phytosanitaires ;
- Le pacage d'animaux, les abreuvoirs.

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES A LA ZONE A

Les eaux usées de l'habitation sise sur la parcelle 782 section A seront collectées et refoulées dans le réseau d'assainissement de Vars dans un délai de trois mois après la date de signature du présent arrêté.

ACTIVITES AUTORISEES DANS LA ZONE B

- La création de routes et de voies de communication, sous réserve de la collecte des eaux pluviales ;
- Le remblaiement de terrains avec des matériaux inertes.

L'arrêté prévoit également :

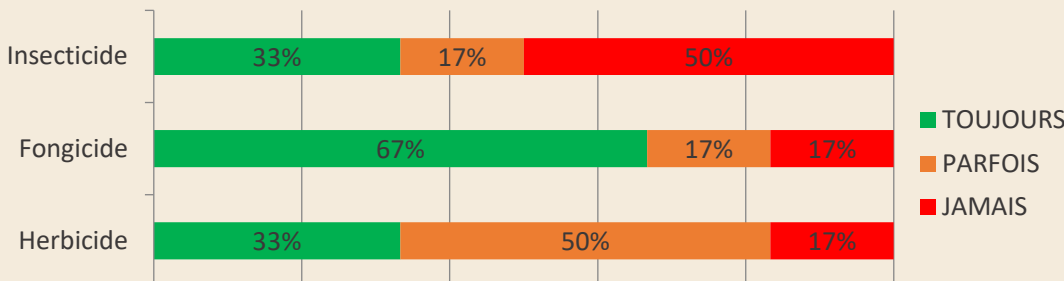
- L'arrêt et le stationnement des bateaux au droit du périmètre de protection rapprochée, le long de la rive droite est interdit ;
- La décharge de l'Hermitage sera réhabilitée : nivellement, couverture et mise en herbe de l'ensemble de la décharge, pour mettre le site hors d'eau et améliorer l'environnement paysager ;
- Toutes les habitations du bourg de Vars seront raccordées au réseau d'assainissement collectif ;
- Les puisards qui existent encore et qui collectent des eaux usées seront supprimés ;
- Les fuites du collecteur d'eaux usées dans le ruisseau de la fontaine Matheline seront supprimées ;
- Le rejet des eaux pluviales sera déplacé vers le lavoir communal. Un déboureur séparateur à hydrocarbures sera installé en amont du rejet. Un contrat d'entretien sera signé avec une entreprise spécialisée. Des mesures de la qualité du rejet (MES, Hydrocarbures) seront effectuées deux fois par an, au début des épisodes pluvieux, par le propriétaire de l'ouvrage. Les résultats seront transmis au président du SIAEP, au service de police de l'eau et à la

direction départementale des affaires sanitaires et sociales. En fonction des résultats des mesures, des dispositions pourront être prises ;

- Une recherche et un contrôle des rejets potentiels d'eaux usées et d'eaux pluviales seront effectués au niveau des habitations et entreprises situées le long du bras du Moulin, de Vars à Montignac/Charente, au moins jusqu'à la confluence avec le Javart, ainsi que le long des ruisseaux de Nitrat et du Javart dans un délai de deux ans après la signature du présent arrêté ;
- Des contrôles bactériologiques seront effectués, au moins deux fois par an, à l'aval des rejets des stations d'épuration de Montignac/Charente et de Saint Amant de Boixe ;
- Le SIAEP de Champniers étudiera, dans un délai d'un an après la date de signature du présent arrêté, une solution de secours pour l'alimentation des communes desservies par les Puits de Vars ;
- Dans un délai de six mois après la date de signature du présent arrêté, plusieurs procédures d'alerte et d'intervention seront étudiées et écrites, liées à :
 - Des déversements des produits polluants de part et d'autre de la route départementale 11, au niveau du champ captant,
 - Des rejets d'eaux usées domestiques, artisanales et industrielles et des rejets d'eaux pluviales ou de ruissellement, des rejets accidentels, dans le fleuve Charente et en particulier dans le bras du Moulin, dans les ruisseaux le Nitrat et le Javart, sur les communes de Vars, Montignac/Charente et de Saint Amant de Boixe,
 - Des actes de malveillance au niveau de la station de traitement ou des quatre puits.
- Afin de limiter l'impact de déversements des produits polluants au niveau de la route départementale 11 sur la qualité des eaux brutes captées, toutes dispositions techniques adaptées (rétrécissement de chaussée, réduction de la vitesse, pose de glissières de sécurité, ...) seront mises en place lors de la réfection du pont ou de l'aménagement de l'entrée du bourg de Vars.

ANNEXE 4 :

Synthèse des pratiques agricoles sur l'AAC des Puits de Vars

CONSTATS 2017 (entretiens agricole SIAEP Nord-Ouest Charente)	
Equilibre de la fertilisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PPF par 100% des exploitations ▪ Apports azotés adaptés en cours de campagne par 100% des exploitations ▪ Analyses de reliquats azotés pratiquées par 100% des exploitations ▪ Calculs de bilans azotés de fin de campagne sont réalisées pour 100% des exploitations ▪ Fractionnement azoté : le nombre de passages varie entre 3 ou 4 ▪ Gestion des intercultures pour 100% des producteurs (en lien avec la Directive NITRATES et les dispositions valables en ZAR)
Réduire les traitements en grandes cultures	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiques de réductions de doses largement majoritaires :  <p>La mobilisation de pratiques alternatives aux traitements chimiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 86% des agriculteurs-rice-s indiquent avoir accès à du matériel de désherbage mécanique en propre ou en CUMA, ou faire appel à un ETA ▪ Faux semis utilisé par presque toutes les exploitations : systématiquement et fréquemment par 71%, et occasionnellement par 14% d'entre elles ▪ Binage pratiqué par 80% des exploitations <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une stratégie préventive mise en avant par les personnes interrogées <ul style="list-style-type: none"> ○ Pas de traitement « à l'aveugle » sauf pour une exploitation ▪ Forte présence des technicien-ne-s agricoles dans l'accompagnement de la prise de décision (83%)
Gestion des effluents au siège	<p><i>EFFLUENTS PHYTOSANITAIRES (peu renseigné) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Gestion des fonds de cuve</i> : majoritairement au champ (4/4) ▪ <i>Gestion du lavage extérieur du pulvérisateur</i> : majoritairement au champs (2/4) <p><i>EFFLUENTS D'ELEVAGE (peu renseigné) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Volumes de stockage</i> : suffisants (3/4) ▪ <i>Types d'effluents</i> : fumier et lisier ▪ <i>Compostage des fumiers et autres déchets organiques</i> : non réalisé.

Les pratiques culturales sur le territoire sont donc optimisées. Le niveau d'équipement des exploitant-e-s sur la durée du contrat au travers des aides PCAE-PVE a d'ailleurs pu illustrer cet engagement vers des outils et techniques de pointe :

- 15 dossiers PCAE-PVE ont été montés sur l'AAC Source de Roche depuis 2012 et le début du contrat Re-Resources ;
- Bilan des investissements réalisés (**72%** de la SAU touchée par programme).

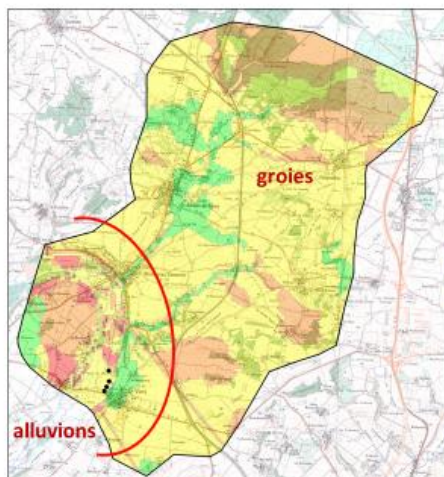
Investissements	Détail des investissements	Coût total
Matériel d'optimisation ou de substitution vis-à-vis des traitements phytosanitaires	3 kits environnemental pour pulvérisateur, 1 bineuses, 2 herse étrilles, 2 bineuses inter-rang	126 895 €
Equipements permettant de limiter les transferts de polluants	1 tondeuse inter-rang (vigne), 1 option sur semoir à couverts, 1 semoir à couverts végétaux	36 100 €
Aménagement du siège d'exploitation	3 aménagements de sièges d'exploitations	49 171 €
Equipements visant une réduction des prélèvements en eau	1 système d'irrigation optimisé	3 780 €
TOTAL PCAE 2012 – 2017 sur l'AAC Puits de Vars		215 946 €

D'autre part des Mesures Agro-Environnementales ont été ouvertes sur le territoire. Entre 2015 et 2018, 14% des agriculteurs-riche-s se sont engagé-e-s dans des MAEC, soit **5%** de la **surface agricole**. La faible participation s'explique d'une part par des clauses techniques du cahier des charges des MAEC Grandes Cultures trop difficiles à respecter, et d'autre part, pour la remise en herbe, par des montants financiers peu incitatifs au départ.

De plus, il est important de mettre en avant la sous-réalisation de l'action d'accompagnement technique individuel :

- L'accompagnement individuel des agriculteur-riche-s (**9%** de taux de consommation) : affichée comme une action phare des programmes d'actions Grenelle de Charente, cette action a en fait été peu mobilisée par les partenaires agricoles, peu habitués à ce type de démarche.

FICHE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE



Risque infiltration très fort : 2%
Risque infiltration forts : 23%



7 communes – 4 747 habitants



3 686 ha (dont 2 373ha de SAU)



100 exploitations agricoles

- 16 élevages
- taille moyenne des exploitations : 136ha



• Tendence globale à l'augmentation des concentrations en nitrates



• Fréquence de dépassement de la norme nitrates : 67% (P2) et 26% (P4)



• Diminution de la teneur en pesticides totaux depuis 2003

• Détection de nouvelles molécules et persistance des herbicides



AAC Puits de Vars

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (résultats de l'évaluation 2017-2018)

➤ SIE: vues avec un intérêt agro-environnemental



➤ Haies:

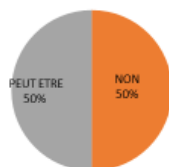
- Fonction 1^{ère} de la haie brise-vent
- Une présence des haies jugée suffisante avec une volonté de maintenir l'existant

➤ Foncier:

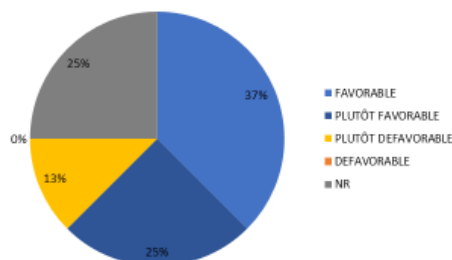
- 62% des exploitations favorables à une réflexion sur le foncier :

➤ Bandes enherbées:

- 50% des exploitations voient toujours les bandes enherbées comme réglementaire
- 50% sont « peut-être » prêts à ajouter des bandes enherbées



- 25% des agriculteurs ont des bandes enherbées en plus des réglementaires (bords de champs,...)




AAC Puits de Vars

PRATIQUES AGRICOLES ET POLLUTIONS DIFFUSES

Leviers identifiés	Constats 2011 (étude SCE 2011)	Constats 2017 (enquêtes Re-Sources SIAEP NOC 2017-2018)	Evolution	
	<i>Assolements et rotations</i>			
Diversifier les assolements	1% de la SAU de l'AAC en légumineuses et protéagineux	100% des exploitations rencontrée produisent des légumineuses et protéagineux, qui couvrent 8% de la SAU	+	
	Rotations courtes - 3 ans en moyenne	Léger allongement des durées des rotations - 4 ans en moyenne	+	
	Assolement construit selon les cours du marché	Assolement construit selon les critères économiques	=	
	11 % de la SAU de l'AAC en herbe	10 % de la SAU de l'AAC en herbe	-	
	Diminution de l'activité d'élevage, encore présente dans 22% des exploitations	Diminution de l'activité d'élevage, présente dans 20% des exploitation	-	
	19% de la SAU irriguée	50% des exploitations rencontrées sont irriguantes, soit presque 20% de la SAU irriguée	=	
	Intercultures pratiquées par 44% des exploitations concernées	Intercultures obligatoires selon le PAR Nitrates : 80% des exploitations reconnaissent leur intérêt agronomiques et 17% ne les considèrent pas comme une contrainte	+	
		<i>Pilotage de la fertilisation en grandes cultures</i>		
Equilibrer la fertilisation en grandes cultures	PPF par 100% des exploitations	PPF par 100% des exploitations	=	
	Adaptation des apports azotés en cours de campagne non systématique	Apports azotés adaptés en cours de campagne par plus toutes les exploitations rencontrées	+	
	Pratiques de fractionnement des apports en place	Pratiques de fractionnement des apports en place	=	
	Analyses de reliquats azotés non pratiquées	Analyses de reliquats azotés pratiquées par toutes les exploitations rencontrées	+	
	<i>Lutte chimique en grandes cultures</i>			
Réduire les traitements phytosanitaires en grandes cultures	Enregistrement des traitements par toutes les exploitations rencontrées	Enregistrement des traitements par toutes les exploitations rencontrées	=	
	Investissements en pulvérisateur performant non prioritaire	Utilisation de pulvérisateurs avec localisation des apports par 58% des exploitations	+	
	Déclenchement des traitements basé sur l'avis d'un technicien et des observations à la parcelle	Déclenchement des traitements basé sur des observations à la parcelle pour 100% des exploitations, et sur l'avis d'un technicien pour 75%	+	
	Doses d'utilisation plutôt réduites	Réductions de dose pratiquées par 90% des exploitations	+	
		<i>Lutte mécanique en grandes cultures</i>		
	Binage pratiqué par 86% des exploitations	Binage pratiqué par 92% des exploitations	+	
	Faux-semis pratiqué par 83% des exploitations	Faux-semis pratiqué par 92% des exploitations	+	
	PRATIQUES AGRICOLES ET POLLUTIONS PONCTUELLES			
	<i>Constats 2011 (diagnostics d'exploitations SCE)</i>	<i>Constats 2017 (enquêtes agricole SIAEP NOC 2017-2018)</i>	<i>Evolution</i>	
Pollutions ponctuelles en grandes cultures	Pratiques à risques lors du remplissage et du nettoyage du pulvérisateur détectées dans 84% des exploitations diagnostiquées	Pas de pratique à risques détectée	+	
Pollutions ponctuelles en élevage	75 % de bâtiments d'élevage aux normes	Capacités de stockage suffisantes selon les exploitations interrogées	+	

ANNEXE 5 :

Etat 0 et indicateurs de suivi des actions

 TABLEAU DE BORD INDICATEURS CONTRAT TERRITORIAL 2019 - 2023						
Enjeux	Code action	Intitulé action	Objectif	Indicateurs de suivi de l'action	PRIORITE	ETAT 0 Données du bilan de fin de contrat (fin 2017)
DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ÉCOLOGIQUES	VARS_SURF_DIL_1	Sensibiliser les propriétaires / agriculteurs à la plantation de haies ou de boisements	Prairies de Vars : 2000 m de haies. Vallée de la Charente : 1100 m de haies. Les coteaux : 6700 m de haies.	Linéaire de haies planté Surface de boisements plantée	Prioritaire	46000 ml de haies
	VARS_SURF_DIL_2	Adapter les Surfaces d'Intérêts Ecologiques (SIE) en cohérence avec les zones sensibles de l'AAC	Prairies de Vars : 2000 m de haies, 15 hectares de couverts environnementaux. Vallée de la Charente : 1100 m de haies, 5 hectares de couverts environnementaux. Les coteaux : 6700 m de haies, 20 hectares de couverts environnementaux.	Linéaire de haies Surface de boisement Surface de couverts environnementaux	Moyennement prioritaire	46000 ml de haies 608 ha de bois
	VARS_FOURR_2	Etudier au cas par cas les possibilités techniques et économiques de développer les surfaces en herbe dans les élevages / les situations de transmission imminentes des exploitations d'élevage	Prairies de Vars : 5 hectares de surface herbagère. Vallée de la Charente : 5 hectares de surface herbagère. Les coteaux : 30 hectares de surface herbagère.	Hectares de surfaces fourragères implantées sur l'AAC (suivi des RPG)	Prioritaire	Tot surface en herbe (2017) = 241,46 ha 5 - (2017) = 141,14 ha 9 - (2017) = 36,05 ha 10 - (2017) = 64,27 ha Protéagineux + légumineuses grains + fourragères (2017) = 214,58 ha
DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ÉCOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT	VARS_CULT_INT_1	Constituer un Groupe Technique "Cultures Intermédiaires"	80% des structures membres représentées au sein du groupe technique de pilotage de l'action Atteinte des objectifs de résultats des actions VARS_CULT_INT_2 à 6	Nombre de réunion/an Taux de présence des structures membres	Prioritaire	-
	VARS_CULT_INT_2	Expérimentation couverts	Vallée de la Charente : 20 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur. Les coteaux : 600 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur.	Surfaces engagées en couverts sous cahier des charges	Prioritaire	-
	VARS_CULT_INT_3	Organiser un réseau de fermes pilotes	Vallée de la Charente : 20 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur. Les coteaux : 600 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur.	Nombre de fermes pilotes et de parcelles engagées Nombre d'essais réalisés et valorisés	Prioritaire	-

	VARS_CULT_INT_4	Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser	Vallée de la Charente : 20 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur. Les coteaux : 600 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur.	Nombre de fiches cas-types réalisées	Prioritaire	-
	VARS_CULT_INT_5	Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires	1 journée technique/an a minima	Nombre de journées techniques réalisées	Prioritaire	-
	VARS_CULT_INT_6	Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services	2 journées techniques au cours des 5 ans du contrat	Nombre de journées techniques réalisées	Prioritaire	-
	VARS_AC_1	Encourager les pratiques favorables à la fertilité des sols : couvert permanent, mulch, cultures associées, semis-direct	1 journée technique/an a minima	Nombre de journées techniques réalisées	Prioritaire	-
	VARS_HVE_1	Accompagner les producteurs vers la certification environnementale HVE	Les coteaux : 300 ha certifiés HVE.	% SAU certifiées HVE	Prioritaire	-
	VARS_AB_1	Faire connaître par une démarche proactive les services d'accompagnements existants autour de l'AB	Vallée de la Charente: 10 ha d'agriculture AB. Les coteaux: 300 ha d'agriculture AB.	Surface en agriculture biologique	Prioritaire	77 ha certifiés AB
	VARS_AB_2	Accompagner les agriculteurs pour s'assurer de la viabilité et la vivabilité des exploitations AB déjà existantes	Vallée de la Charente: 10 ha d'agriculture AB. Les coteaux: 300 ha d'agriculture AB.	Taux d'agriculteurs AB impliqué dans les réseaux	Prioritaire	-
	VARS_AB_3	Accompagner et communiquer sur le réseau de parcelles de référence AB	100 % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des invitations aux commissions Grandes Cultures 100 % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des résultats du réseau de parcelles AB	% d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des invitations aux commissions Grandes Cultures % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des résultats du réseau de parcelles AB	Prioritaire	-
	VARS_AB_4	Commission Grandes Cultures en Agriculture Biologique	100% des agriculteurs des AAC invités aux journées multi-partenariales organisées	Nombre de journées organisées Nombre de participants	Prioritaire	-
	VARS_AB_5	Organiser la filière AB en Nord Charente : du champ à la cellule de stockage	Solution(s) technique(s) mise(s) en œuvre	Etape de mise en place de la/des solution(s) de gestion des cultures AB entre le CHAMP et la CELLULE DE STOCKAGE : - Concertation non-engagée - Groupe de travail en place - Solution technique identifiée - Solution technique mise en œuvre	Prioritaire	-
VARS_FIL_1	Appuyer les initiatives filières/Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières	Permettre une diversification des assolements céréaliers en partenariat avec les Organismes Stockeurs du territoire 1 échange/an "FILIERES" avec chaque partenaire agricole ciblé	Nombre d'échanges annuels avec chaque partenaire agricole de l'AAC : --> OCELIA, COOP DE MANSLE, NACA (lien NEOLIS, GROUPE PIVETEAU, DEMOGRAINS) Nombre de projets accompagnés SAU impactée par le(s) projet(s)	Peu prioritaire	-	

	VARF_FIL_2	Accompagner la mise en place de circuits courts de proximité	Accompagnement d'au moins 1 projet sur l'AAC	Nb de projets "circuits courts" accompagnés	Moyennement prioritaire	-
MAITRISE LES RISQUES DE POLLUTIONS NON-AGRICOLE	VARF_ASS	Réhabiliter la STEP de Montignac sur Charente	- 100 % des STEP aux normes	Nombre de rejet de station conforme (= STEP réhabilitées / créées)	Peu prioritaire	-
AMELIORER LA CONNAISSANCE DU FONCTIONNEMENT HYDROGEOLOGIQUE	VARF_HYDROG_1	Améliorer la connaissance sur le fonctionnement des Puits de Vars	Caractériser le fonctionnement des Puits de Vars Définir la part de contribution de la Charente et des coteaux Au besoin adapter la localisation des actions et redéfinir les objectifs (surface à atteindre) des opérations dimensionnées.	Etat d'avancement de chaque étude : - Non engagée - Phase préalable au marché engagée - CCTP produit - Consultation en cours - Etude en cours - Etude achevée - Production, partage et validation des cartographies	Prioritaire	-
INFORMER - SENSIBILISER	VARF_INFO_1	Communication générale sur les actions Re-Sources	Production et diffusion des supports prévus : - Plaquette Re-Sources "AAC des Puits de Vars" - Fiches hydrogéologie de l'AAC des Puits de Vars - Plaquette générale Re-Sources - Rédaction d'au moins 1 article "prêt à l'emploi" par an - Alimentation régulière du site internet et la page Facebook du programme Re-Sources du SIAEP Nord-Ouest Charente - Créer au moins 1 dispositif d'animation	Nombre de supports produits / nombre de supports prévus Nombre de personnes sensibilisées par la communication	Peu prioritaire	-
	VARF_INFO_2	Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux locaux et actions menées pour protéger la ressource	- 1 événement l'Eau en fête par an - 1 participation à un événement grand public local au moins une fois par an - 1 projet pédagogique conduit sur au moins 5 classes par an	sNombre de classes sur l'AAC sensibilisées à la problématique de l'eau sNombre de participants aux événements grands publics sNombre d'événements organisés (en partenariat avec les manifestations locales)	Peu prioritaire	-
	VARF_INFO_3	Communiquer sur les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau	-1 production Agridemain -1 ferme ouverte/an - 1 article/an sur le site internet du SIAEP Nord-Ouest Charente - 3 films sur des exploitations agricoles - 100% des agriculteurs des AAC ayant l'information d'accès au répertoire documentaire"	Nombre de supports produits Contenu du répertoire documentaire	Moyennement prioritaire	-
PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES	VARF_EVAL_1	Suivi de la qualité des eaux brutes	- A terme : Maximum NITRATES < 50 mg/L Pour 2023 : Maximum NITRATES < 70 mg/L (Puits 2) et < 55 mg/L (Puits 4) - Absence de dépassement de la limite de qualité des 0,1 mg/L pour les matières actives autorisées	Concentration maximum en nitrates dans les eaux brutes de la source Dépassement de la limite de qualité des 0,1 mg/L pour les matières actives autorisées	Prioritaire	-
	VARF_EVAL_9	Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats	- 100% des indicateurs de suivi relatifs aux actions Re-Sources capitalisés sur la plateforme ODELIANE - 100% des données capitalisées facilement valorisables auprès des élus et partenaires impliqués.	% indicateurs identifiés effectivement renseignés % indicateurs renseignés valorisés	Prioritaire	-

	VARS_PILOT_1	Gérer l'animation générale du contrat (gouvernance, administratif, relations partenariales, contact agriculteurs ...)	Atteindre les objectifs fixés pour chaque objectif opérationnel Favoriser et entretenir la dynamique territoriale	Indicateurs de suivi des objectifs opérationnels (cf. fiche propre à chaque actions) Baromètre "Dynamique Re-Sources" (enquête à mettre en place en fin de contrat auprès des acteurs et partenaires)	Prioritaire	-
	VARS_PILOT_2	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro pédologique	- Organiser au moins 1 session technique (formation/journée technique/intervention ...)/an - 80% du public cible effectivement présent à la session proposée - 100% de participants "très satisfaits"	Nombre de formations réalisées Nombre de participants ciblés effectivement présents/Nombre de participants ciblés invités Sondage "satisfaction du public cible" établi suite à chaque séminaire (grille d'évaluation à mettre en place pour aboutir à différentes catégories de satisfaction dont "très satisfaits")	Prioritaire	-
	VARS_PILOT_3	Séminaire annuel EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES	- 1 séminaire "EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES" par an - 80% du public cible effectivement présent à la session proposée - 100% de participants "très satisfaits"	Nombre de séminaires organisés sur les 5 années de programme Nombre de participants ciblés effectivement présents/Nombre de participants ciblés invités Sondage "satisfaction du public cible" établi suite à chaque séminaire (grille d'évaluation à mettre en place pour aboutir à différentes catégories de satisfaction dont "très satisfaits")	Moyennement prioritaire	-
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (OUTILS)	VARS_OUTIL_1	Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer	cf. objectifs opérationnels chiffrés (surfaces en AB, surfaces en herbe, surfaces HVE...)	Nombre de dossiers accompagnés Volumes financiers consommés	Prioritaire	-
	VARS_OUTIL_2	Mise en place d'un observatoire climatique	Disposer d'un outil fonctionnel, avec une mise à jour de données, une valorisation possible de celles-ci Utilisation de l'outil par les partenaires	Avoir un outil fonctionnel Nombre de données valorisées sur nombre de données valorisables	Moyennement prioritaire	-
	VARS_OUTIL_4	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC des Puits de Vars	Prairies de Vars : 2000 m de haies, 15 hectares de couverts environnementaux, 5 hectares de surface herbagère. Vallée de la Charente : 1100 m de haies, 5 hectares de couverts environnementaux, 5 hectares de surface herbagère, 10 ha d'agriculture AB. Les coteaux : 6700 m de haies, 20 hectares de couverts environnementaux, 30 hectares de surface herbagère, 300 ha d'agriculture AB.	Etat d'avancement de l'observatoire du foncier : - Avoir formalisé les besoins / rédigé un cahier des charges - Avoir récolté l'ensemble des données visées - Avoir développé l'outil / outil fonctionnel - Outil connu et utilisé par l'ensemble des partenaires concernés	Prioritaire	-
	VARS_OUTIL_6	Créer et alimenter un observatoire du foncier	Disposer d'un outil fonctionnel et utilisé par les partenaires avec des données mises à jour	Etat d'avancement de l'observatoire du foncier : - Avoir formalisé les besoins / rédigé un cahier des charges - Avoir récolté l'ensemble des données visées - Avoir développé l'outil / outil fonctionnel - Outil connu et utilisé par l'ensemble des partenaires concernés	Prioritaire	-
	VARS_OUTIL_7	Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles de l'AAC	100 % des communes de la Vallée de la Charente disposent d'un atlas des secteurs sensibles de l'AAC	100 % des communes de la Vallée de la Charente disposent d'un atlas des secteurs sensibles de l'AAC	Peu prioritaire	-

	<p>VAR_</p> <p>OUTIL_8</p>	<p>Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation</p>	<p>100% des agriculteurs de + de 60 ans de l'AAC enquêtés sur leur transmission</p> <p>100% des agriculteurs de + de 50 ans enquêtés (allégé au volet foncier)</p>	<p>Etat d'avancement de chaque "PHASE 1" :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non engagée - Grille co-construite - Entretiens réalisés auprès des exploitants de l'axe de drainage - Données intégrées dans l'observatoire du foncier et analysées <p>Pour la phase 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de reprises accompagnées/nombre de reprises à accompagner ciblées à l'issue de la phase 1 - Nombre de reprises accompagnées avec succès (installation AB ou élevage pâturant)/nombre de reprises à accompagner ciblées à l'issue de la phase 1 	<p>Prioritaire</p>	<p>-</p>
--	----------------------------	---	--	--	--------------------	----------



SOCLE COMMUN DES INDICATEURS REGIONAUX

La gouvernance régionale Re-Sources a souhaité mettre en place un **socle commun d'indicateurs** de suivi des programmes d'actions Re-Sources sur l'ensemble de la Région. Ces indicateurs sont en cours de définition et devront être pris en compte par la collectivité porteuse dans le cadre de son suivi/évaluation annuelle et de l'évaluation de fin de contrat.

Parmi les indicateurs pressentis, on retiendra en particulier la nécessité de :

- Disposer d'un suivi de l'évolution du territoire ;
- Exprimer l'engagement des agriculteurs dans la démarche Re-Sources.

Les indicateurs suivants peuvent ainsi être notamment identifiés pour ces deux points :

	Indicateurs socle régional	ETAT 0 Données du bilan de fin de contrat (fin 2017)
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Surfaces et évolution des surfaces en AB	SAU AB (2017) = 77 ha 1 exploitation AB
	Evolution des Infrastructures Agro-Ecologiques	Linéaire de haies = 46 000 ml
	Evolution de l'assolement :	
	Surfaces en herbe = catégories RPG : 5- jachères 9 - surfaces herbacées temporaires (<= 5 ans) 10 - Prairies ou pâturages permanents	Tot surface en herbe (2017) = 241,46 ha 5 - (2017) = 141,14 ha 9 - (2017) = 36,05 ha 10 - (2017) = 64,27 ha
	Surfaces en cultures de printemps	Tournesol + Maïs + Pois de printemps + Maïs ensilage + Orge de printemps + lentille cultivée + Pois chiches + Soja + Avoine de printemps + Autres céréales de printemps de genre Triticum + Autre pois fourrager de printemps + Lin + Mélange de protéagineux prépondérants et de céréales (2017) = 765,24 ha
	Surfaces boisées	Bois (2017) = 608 ha
	Surfaces légumineuses /protéagineux	Protéagineux + légumineuses grains + fourragères (2017) = 214,58 ha
	Evolution du % de sols couverts de septembre à Mars	Etat 0 à préciser
ENGAGEMENT DES AGRICULTEURS	Nombre d'agriculteurs engagés dans la démarche : - Niveau 1 : agriculteurs participants aux journées techniques, formations, diagnostics - Niveau 2 : tous type d'engagement surfaciques (MAEC, Couverture des sols) ou investissements (Pcae-PVE,...) - Niveau 3 : agriculteurs qui ont engagé toute leur exploitation en AB, HVE ou MAEC système	-

ANNEXE 6 :

Prospective de l'évolution de la qualité des Puits de Vars

La baisse attendue des concentrations en nitrates au regard de l'état actuel pourrait être projetée comme suit :

		Baisse attendue au regard de l'état actuel
VARS P2	Objectif 2023 (contrat Re-Sources 2019-2023)	-11%
	Objectif 2028 (contrat Re-Sources 2024-2028)	-21%
	Objectif 2033 (contrat Re-Sources 2029-2033)	-32%

Ainsi, on peut simuler de manière théorique⁶, l'incidence de l'atteinte de ces objectifs comme suit.

		Baisse attendue au regard de l'état actuel	Prospective Minimum NO3 (mg/L)	Prospective Moyenne NO3 (mg/L)	Prospective Maximum NO3 (mg/L)
VARS P2	ETAT 0	-	30	52	73
	Objectif 2023 (N+ 5 ans)	-11%	27	46	65
	Objectif 2028 (N+ 10 ans)	-21%	24	41	57
	Objectif 2033 (N+ 15 ans)	-32%	20	35	49

Toutefois, afin de simuler de manière théorique l'inertie du milieu, les impacts sur la qualité de l'eau de chacun des contrats ont été lissés, de manière linéaire, sur 40 ans (cf. tableau ci-dessous).

	Baisse attendue au regard de l'état actuel	Prospective Minimum NO3 (mg/L)	Prospective Moyenne NO3 (mg/L)	Prospective Maximum NO3 (mg/L)
2023	-1,4 %	30	51	72
2024	-2,9 %	29	51	71
2025	-4,3 %	29	50	69
2026	- 5,7 %	28	49	68
2027	-7,2 %	28	48	67
2028	-9,9 %	27	47	65
2029	-12,1 %	26	46	64
2030	-14,3 %	26	45	62
2031	-16,6 %	25	43	61
2032	-18,8 %	24	42	59
2033	-19,8 %	24	42	58
2034	-20,8 %	24	41	57
2035	-21,9 %	23	41	57
2036	-22,9 %	23	40	56
2037	-23,9 %	23	40	55
2038	-24,9 %	23	39	55
2039	-25,9 %	22	39	54

⁶ La méthode utilisée pour cette prospective est critiquable tant le fonctionnement hydrogéologique local est complexe. Il permet toutefois, à partir d'une première approche théorique de projeter les effets des actions du SIAEP. Un suivi fin des données qualité au captage et sur l'AAC ainsi qu'une amélioration continue de la connaissance du fonctionnement hydrogéologiques doit être réalisé dans les années à venir.

2040	-27 %	22	38	53
2041	-28 %	22	37	52
2042	-29 %	21	37	52
2043	-30 %	21	36	51
2044	-31 %	21	36	50
2045	-32,1 %	20	35	49

Cet « amortissement » présenté ci-dessus tient compte de la proportion d'eaux actuelles et d'eaux plus anciennes en période de « Hautes Eaux », c'est-à-dire 60% d'eau de moins de 5 ans et 40% d'eaux dont le temps de séjour est de 40 ans⁷.

Selon ce scénario prospectif il est envisageable, dans le respect des objectifs de baisse de pression affichés, que la moyenne des concentrations en nitrates passe sous la limite de qualité des 50 mg/L dès la décennie 2026 et les pics de concentration se situent en dessous des 50mg/L à partir de 2045.

Puits P4

		Baisse attendue au regard de l'état actuel
VARS P2	Objectif 2023 (contrat Re-Sources 2019-2023)	-11%
	Objectif 2028 (contrat Re-Sources 2024-2028)	-21%
	Objectif 2033 (contrat Re-Sources 2029-2033)	-32%

Ainsi, on peut simuler de manière théorique, l'incidence de l'atteinte de ces objectifs comme suit.

	Baisse attendue au regard de l'état actuel	Prospective Minimum NO3	Prospective Moyenne NO3	Prospective Maximum
Objectif 2023 (N+ 5 ans)	-9%	28 mg/L	37 mg/L	49 mg/L

Toutefois, afin de simuler de manière théorique l'inertie du milieu, les impacts sur la qualité de l'eau de chacun des contrats ont été lissés, de manière linéaire, sur 25 ans (cf. tableau ci-dessous).

	Baisse attendue au regard de l'état actuel	Prospective Minimum NO3 (mg/L)	Prospective Moyenne NO3 (mg/L)	Prospective Maximum NO3 (mg/L)
2023	-0,4 %	31	41	55
2024	-0,7 %	31	41	54
2025	-1,1 %	31	41	54
2026	- 1,4 %	30	41	54
2027	-1,8 %	30	41	54
2028	-2,2 %	30	41	54
2029	-2,5 %	30	41	53
2030	-2,9 %	30	40	53
2031	-3,2 %	30	40	53
2032	-3,6 %	30	40	53
2033	-4 %	30	40	53
2034	-4,3 %	30	40	52
2035	-4,7 %	29	40	52
2036	-5 %	29	40	52
2037	-5,4 %	29	39	52
2038	-5,8 %	29	39	52

⁷ Etude de datation des eaux sur les captages prioritaires de Charente, HYDRO INVEST, 2016

2039	-6,1 %	29	39	51
2040	-6,5 %	29	39	51
2041	-6,8 %	29	39	51
2042	-7,2 %	29	39	51
2043	-7,6 %	29	38	51
2044	-7,9 %	28	38	50
2045	-8,3 %	28	38	50
2046	-8,6 %	28	38	50
2047	-9 %	28	38	50

Cet « amortissement » linéaire choisi et présenté ci-dessus est arbitraire car la proportion d'eaux actuelles et d'eaux plus anciennes n'a pas été déterminée au niveau du Puits P4. Il est toutefois probable qu'en réalité les impacts qualité soient plus forts sur les premières années du fait d'une participation probable d'eaux « actuelles ».

Le scénario prospectif présenté simule donc le cas le plus « défavorable », et il est ainsi envisageable, dans le respect des objectifs de baisse de pression affichés, que la qualité des eaux brutes passe sous la limite de qualité des 50 mg/L (en valeurs maximum) dès la décennie 2040.

ANNEXE 7 :

Liste des actions 2019 – 2023 de l'AAC des Puits de Vars

ORIENTATION STRATEGIQUE	OBJECTIF OPERATIONNEL	ZONAGES des objectifs opérationnels			FICHES ACTIONS			OBJECTIFS CHIFFRES	
		Prairies de Vars	Vallée de la Charente	Les coteaux	CODE	N°	ACTION		
DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ECOLOGIQUES	Planter et restaurer les linéaires de haies, combinaison haies/bandes enherbées et boisement	Levier maîtrise foncière	Levier sensibilisation Levier maîtrise foncière Levier volontariat (aide à la plantation et adaptation des SIE)	Levier sensibilisation Levier foncier (PLUI) Levier volontariat (aide à la plantation et adaptation des SIE)	SURF_DIL	1	Sensibiliser les propriétaires/exploitants à la plantation de haies	7 km de haies et 2 ha de bandes enherbées dispersées sur toute l'AAC	
					SURF_DIL	2	Adapter les SIE des exploitations en cohérence avec les zones sensibles des AAC		
					OUTIL	1	Mobiliser des aides financières à la plantation et accompagner le montage des projets à financer		
					OUTIL	6	Créer et alimenter un observatoire du foncier		
	Développer les surfaces herbagères (prairie temporaires, prairies permanentes...) à vocation fourragère	Levier maîtrise foncière	Levier rencontres individuelles Levier installation/transmission	Levier rencontres individuelles Levier installation/transmission	FOURR	2	Etudier au cas par cas les possibilités techniques et économiques de développer les surfaces en herbe dans les élevages		
					OUTIL	6	Créer et alimenter un observatoire du foncier		
					OUTIL	1	Mobiliser des aides financières compensatoires et accompagner le montage des projets à financer		
	Développer les couverts environnementaux sur les zones sensibles en secteur Grandes Cultures	Levier maîtrise foncière	Levier volontariat (aide à la l'implantation et adaptation des SIE)	Levier volontariat (aide à la l'implantation et adaptation des SIE)	SURF_DIL	2	Adapter les SIE des exploitations en cohérence avec les zones sensibles des AAC.		
					OUTIL	6	Créer et alimenter un observatoire du foncier		
					OUTIL	4	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC Puits de Vars		
	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT	Maximiser le temps de couverture des sols	Levier volontariat	Levier volontariat	CULT_INT	1	Constituer un groupe technique "cultures intermédiaires"		620 ha où maximiser la couverture des sols en intercultures
					CULT_INT	2	Expérimentation couverts		
CULT_INT					3	Organiser un réseau de fermes pilotes			
CULT_INT					4	Recenser les retours d'expérience sur des d'itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser			
CULT_INT					5	Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires			
CULT_INT					6	Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services			
OUTIL					2	Mise en place d'un observatoire climatique			
OUTIL					1	Mobiliser des aides financières et accompagner le montage des projets à financer			
Développer l'agriculture de conservation et l'agroforesterie		Levier volontariat	Levier volontariat	Levier volontariat	AC	2	Encourager les pratiques favorables à la fertilité des sols : couvert permanent, mulch, cultures associées, semis-direct	400 ha pionniers en agriculture de conservation des sols +300 ha certifiés Haute Valeur Environnementale	
					HVE	1	Accompagner les producteurs vers la certification environnementale HVE des exploitations en polycultures et polyculture élevage		
Développer la certification	Levier volontariat	Levier volontariat	Levier volontariat	OUTIL	4	Mobiliser des aides financières et accompagner le montage des projets à financer			

	environnementale HVE						
	Développer l'Agriculture Biologique		Levier rencontres individuelles Levier foncier Levier installation/transmission	Levier rencontres individuelles Levier installation/transmission	AB	1	Faire connaître par une démarche proactive les services d'accompagnements existants autour de l'AB
					AB	2	Accompagner les agriculteurs pour s'assurer de la viabilité et la vivabilité des exploitations AB
					AB	3	Accompagner et communiquer sur le réseau de parcelles de référence AB et les commissions Grandes Cultures
					AB	4	Organiser des journées techniques, des formations...
					AB	5	Organiser la filière AB en Nord-Charente : du champ à la cellule de stockage
					OUTIL	6	Créer et alimenter un observatoire du foncier
					OUTIL	4	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC Puits de Vars
	OUTIL	8	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation				
	OUTIL	1	Mobiliser des aides financières et accompagner le montage des projets à financer				
Favoriser et développer les filières de diversification		Levier volontariat	Levier volontariat	FIL	1	Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières	
FIL	2	Accompagner la mise en place de circuits courts de proximité					
MAITRISER LES RISQUES DE POLLUTIONS NON-AGRICOLE	Veiller à la performance des systèmes d'assainissement des eaux usées			Levier financier	ASSAIN	1	Réhabiliter la STEP de Montignac sur Charente
AMELIORER LA CONNAISSANCE DU FONCTIONNEMENT HYDROGEOLOGIQUE	Comprendre les modes d'alimentation des Puits de Vars	Levier connaissance			HYDROG	2	Caractériser les interrelations entre les Puits, la nappe des côteaux et la Charente
INFORMER-SENSIBILISER	Valoriser la démarche Re-Sources et sensibiliser aux enjeux locaux	ACTIONS TRANSVERSALES		COMM	1	Communication générale sur les actions Re-Sources	
	Valoriser l'implication et les pratiques des agriculteurs auprès des acteurs locaux		COMM	2	Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux environnementaux		
			COMM	3	Communiquer sur les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau		
PILOTER ET EVALUER	Suivre les actions et les indicateurs de résultats			EVAL	1	Suivi qualité des eaux brutes	
				EVAL	9	Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats	
	Piloter la mise en œuvre des contrats			OUTIL	2	Mise en place d'un observatoire climatique	
			PILOT	1	Gérer l'animation générale du contrat (gouvernance, administratif, relations partenariales, contact agriculteurs...)		
		PILOT	2	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydropédologique			
		PILOT	3	Séminaire annuel EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES			

300 ha convertis en Agriculture Biologique

Liste des fiches OUTILS :

OUTIL	1	Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer
OUTIL	2	Mise en place d'un observatoire climatique
OUTIL	4	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC Puits de Vars
OUTIL	6	Créer et alimenter un observatoire du foncier
OUTIL	7	Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles de l'AAC
OUTIL	8	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation

ANNEXE 8 :

Impacts attendus pour les actions du contrat Re-Sources 2019 - 2023



Impact attendu NITRATES

Les attentes du contrat Re-Sources, sur 15 ans, sont rappelées ci-après.

Vars P2

	Baisse attendue au regard de l'état actuel
Objectif 2023 (à l'issue du contrat Re-Sources 2019 – 2023)	- 11%
Objectif 2028 (à l'issue du contrat Re-Sources 2024 – 2028)	- 21%
Objectif 2033 (à l'issue du contrat du contrat Re-Sources 2029 – 2033)	- 32%

Vars P4

	Baisse attendue au regard de l'état actuel
Objectif 2023 (à l'issue du contrat Re-Sources 2019 – 2023)	- 9%

L'impact attendu des actions concernant les nitrates est estimé sur la base d'un **état 0** où l'azote potentiellement lessivable sur le territoire est de 35 kg N/ha/an⁸ :

Etat 0			*Surface "corrigée"	
Prairies de Vars	35	kg N lessivable/ha/an	70 ha (inclus dans la Vallée de la Charente)	contribuent à 60%
Vallée de la Charente	35	kg N lessivable/ha/an	180 ha	
Les Coteaux	35	kg N lessivable/ha/an	3420 ha contribuent à 40%	

Sur cette base et en fonction des objectifs « qualité » fixés, des objectifs de surfaces pour les différentes opérations efficaces sur l'enjeu « NITRATES » sont rapportés ci-après en spécifiant l'impact attendu.

NB : les linéaires de haies à planter sont « convertis » en surface sur la base du mode de calcul utilisé dans le cadre des aides PAC pour le dénombrement des Surfaces d'Intérêt Ecologique :

Convertisseur HAIES	8000 ml
Ref SIE : 1 ml = 9 m ²	7,2 ha

⁸ Reliquat post récolte de référence sous culture considéré = 50 kg N/ha/an

Référence Réussir ses couverts végétaux ARVALIS, 2015 (Expérimentation site du Magneraud 1990 - 1994)

CIPAN réglementaire réussie = limite le lessivage de l'azote post-récolte de 50% lessivage (25 kg N/ha/an).

Or, sur les 5 dernières années (2014 à 2018), deux années ont fait l'objet de dérogation sur les CIPAN en lien avec les conditions climatiques. On peut donc considérer que les intercultures mises en place par les agriculteur-rice-s aujourd'hui ne sont mises en place avec succès que 3 années sur 5 (25 kg N/ha/an) ; pour 2 années sur 5, on considère un azote lessivable de 50 kg/ha/an.

On retient donc pour l'état 0, N lessivable = (50 + 50 + 25 + 25 + 25) / 5 = 35 kg N/ha.

ETAT 0	Prairies de Vars	2450 kg/an	ABAQUES
Planter et restaurer les linéaires de haies, combinaison haies/bandes enherbées et boisement	Prairies de Vars	1,8 ha	0 kg/ha/an
Développer les surfaces herbagères (prairie temporaires, prairies permanentes, ...) à vocation fourragère	Prairies de Vars	5 ha	25 kg/ha/an
Développer les couverts environnementaux sur les zones sensibles en secteur Grandes Cultures	Prairies de Vars	15 Ha	0 kg/ha/an
CONTRIBUTION AZOTE BV BIEF AMONT OBJECTIF 2023 CORRIGEE*	Prairies de Vars	1012 kg/an	

ETAT 0	Vallée de la Charente	6300 kg/an	ABAQUES
Planter et restaurer les linéaires de haies, combinaison haies/bandes enherbées et boisement	Vallée de la Charente	1 ha	0 kg/ha/an
Développer les surfaces herbagères (prairie temporaires, prairies permanentes, ...) à vocation fourragère	Vallée de la Charente	5 ha	25 kg/ha/an
Développer les couverts environnementaux sur les zones sensibles en secteur Grandes Cultures	Vallée de la Charente	5 ha	0 kg/ha/an
Maximiser le temps de couverture des sols	Vallée de la Charente	20 ha	25 kg/ha/an
Développer l'Agriculture Biologique	Vallée de la Charente	10 ha	25 kg/ha/an
CONTRIBUTION AZOTE OBJECTIF 2023 CORRIGEE*	Vallée de la Charente	3444 kg/an	

ETAT 0	Les coteaux	119700 kg/an	ABAQUES
Planter et restaurer les linéaires de haies, combinaison haies/bandes enherbées et boisement	Les coteaux	6 ha	0 kg/ha/an
Développer les surfaces herbagères (prairie temporaires, prairies permanentes...) à vocation fourragère	Les coteaux	30 ha	25 kg/ha/an
Développer les couverts environnementaux sur les zones sensibles en secteur Grandes Cultures	Les coteaux	20 ha	0 kg/ha/an
Maximiser le temps de couverture des sols	Les coteaux	600 ha	25 kg/ha/an
Développer l'agriculture de conservation et l'agroforesterie	Les coteaux	400 ha	25 kg/ha/an
Développer l'Agriculture Biologique	Les coteaux	300 ha	25 kg/ha/an
CONTRIBUTION AZOTE OBJECTIF 2023 CORRIGEE*	Les coteaux	42196 kg/an	

CONTRIBUTION AZOTE TOTALE OBJECTIF 2023		46652 kg/an	
--	--	-------------	--

Baisse ETAT 0 = -12,2%

Il en ressort que les actions prévues permettent d'atteindre les objectifs « qualité » attendus en termes de NITRATES



Impact attendu MOLECULES PHYTOSANITAIRES

En l'absence de données plus précises, les objectifs de baisse de pression phytosanitaire sont basés sur un état 0 correspondant aux Indices de Fréquence de Traitement Herbicides et Hors Herbicides de référence du territoire (IFT H = 1,9 ; IFT HH = 2,6).

Sur cette base et en fonction des objectifs « qualité » fixés, des objectifs de surfaces pour les différentes opérations efficaces sur l'enjeu « PHYTO » sont rapportés ci-après en spécifiant l'impact attendu.

Concernant l'action HVE, l'abaque a été sur la base des références de notations HVE :

- Note minimum 0 point si IFT est supérieur ou égal à l'IFT de référence
- 1 point : -10%
- 2 points : -20%
- 3 points : -30%
- 4 points : -40%
- Note maximum (5 points) strictement inférieur à 50% de l'IFT de référence

Sur la base de la connaissance des animateur·rice·s (empirique), on considère que les exploitant·e·s certifié·e·s seront pour 50% à 2 points (-20% ➔ IFT H = 1,52 ; IFT HH = 2,08) et 50% à 3 points (-30% ➔ IFT H = 1,33 ; IFT HH = 1,82) soit

- un IFT H moyen retenu pour les exploitations certifiées de 1,425
- un IFT HH moyen retenu pour les exploitations certifiées de 1,95.

Il en ressort que les actions prévues permettent d'atteindre les objectifs « qualité » attendus en termes de PHYTO, à savoir un IFT H de 1,57 et un IFT HH de 2,15 en 2023.

(Référence territoire : -17,4%) – cf. tableau ci-après

ETAT 0	Prairies de Vars	1,9 IFT H	ABAQUES	2,6 IFT HH	ABAQUES
Planter et restaurer les linéaires de haies, combinaison haies/bandes enherbées et boisement	Prairies de Vars	1,8 ha	IFT H 0	1,8 ha	IFT HH 0
Développer les surfaces herbagères (prairie temporaires, prairies permanentes, ...) à vocation fourragère	Prairies de Vars	5 ha	IFT H 0,1	5 Ha	IFT HH 0,1
Développer les couverts environnementaux sur les zones sensibles en secteur Grandes Cultures	Prairies de Vars	15 ha	IFT H 0	15 ha	IFT HH 0
CONTRIBUTION PHYTO OBJECTIF 2023 CORRIGEE	Prairies de Vars	0,22		0,30	
ETAT 0	Vallée de la Charente	1,9 IFT H	ABAQUES	2,6 IFT HH	ABAQUES
Planter et restaurer les linéaires de haies, combinaison haies/bandes enherbées et boisement	Vallée de la Charente	1 ha	IFT H 0	1 ha	IFT HH 0
Développer les surfaces herbagères (prairie temporaires, prairies permanentes, ...) à vocation fourragère	Vallée de la Charente	5 ha	IFT H 0,1	5 ha	IFT HH 0,1
Développer les couverts environnementaux sur les zones sensibles en secteur Grandes Cultures	Vallée de la Charente	5 ha	IFT H 0	5 ha	IFT HH 0
Développer l'Agriculture Biologique	Vallée de la Charente	10 ha	IFT H 0	10 ha	IFT HH 0
CONTRIBUTION PHYTO OBJECTIF 2023 CORRIGEE	Vallée de la Charente	0,73		0,99	
ETAT 0	Les coteaux	1,9 IFT H	ABAQUES	2,6 IFT HH	ABAQUES
Planter et restaurer les linéaires de haies, combinaison haies/bandes enherbées et boisement	Les coteaux	6 ha	IFT H 0	6 ha	IFT HH 0
Développer les surfaces herbagères (prairie temporaires, prairies permanentes, ...) à vocation fourragère	Les coteaux	30 ha	IFT H 0,1	30 ha	IFT HH 0,1
Développer les couverts environnementaux sur les zones sensibles en secteur Grandes Cultures	Les coteaux	20 ha	IFT H 0	20 ha	IFT HH 0
Développer la certification HVE	Les coteaux	300 ha	IFT H 1,425	300 ha	IFT HH 1,95
Développer l'Agriculture Biologique	Les coteaux	300 ha	IFT H 0	300 ha	IFT HH 0
CONTRIBUTION PHYTO OBJECTIF 2023 CORRIGEE	Les coteaux	0,66		0,91	
CONTRIBUTION PHYTO TOTALE OBJECTIF 2023		1,61		2,20	
		Baisse ETAT 0 = -15,2%		Baisse ETAT 0 = -15,3%	

ANNEXE 9 :

Plan de financement indicatif du contrat Re-Sources 2019-2023 Dimensionnement et répartition des besoins humains nécessaires

Le plan de financement prévisionnel 2019-2023 est synthétisé, à titre indicatif, dans le « livret fiches-actions » (ANNEXE 10).

Le coût prévisionnel global du contrat 2019-2023 est de **3 616 649 €**.

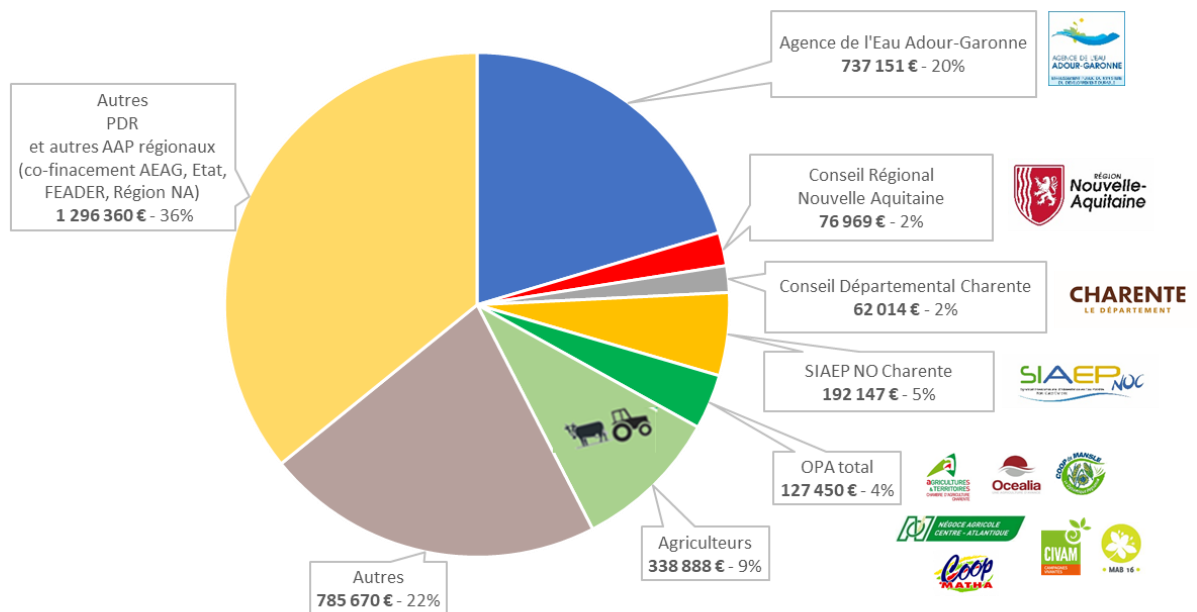
A noter : Le budget du précédent contrat 2013-2018 est rappelé dans le tableau suivant :

	Budget total contrat 2013-2018	Dont		
		Aides publiques hors MO	Autofinancement Collectivité Maitre d'ouvrage (MO)	Autres
		565 261 €	31 131 €	336 532 €
AAC Puits de Vars	932 221 €	60.6 %	3.3 %	36.1 %

Le montant prévisionnel total du contrat Re-Sources 2019-2023 est réparti, à titre indicatif, comme suit (cf. figure ci-après) :

- ▶ 192 147 € à la charge du SIAEP Nord-Ouest Charente (5 % du montant prévisionnel total) ;
- ▶ 2 172 494 € d'aides publiques prévisionnelles⁹ (60 % du montant prévisionnel total) soit :
 - 737 151 € de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, soit 20 % ;
 - 76 969 € de la Région Nouvelle-Aquitaine, soit 2 % ;
 - 62 014 € du Département de la Charente, soit 2 % ;
 - 1 296 360 € liés au Plan de Développement Rural Nouvelle-Aquitaine et aux autres fonds régionaux, soit 36 % ;
- ▶ 1 252 008 € financés par d'autres porteurs de projets, soit 35 % dont :
 - 338 888 € directement supporté par les agriculteur·rice·s locaux·ales, soit 9 % ;
 - 127 450 € pris en charge par leur environnement professionnel, soit 4 %.

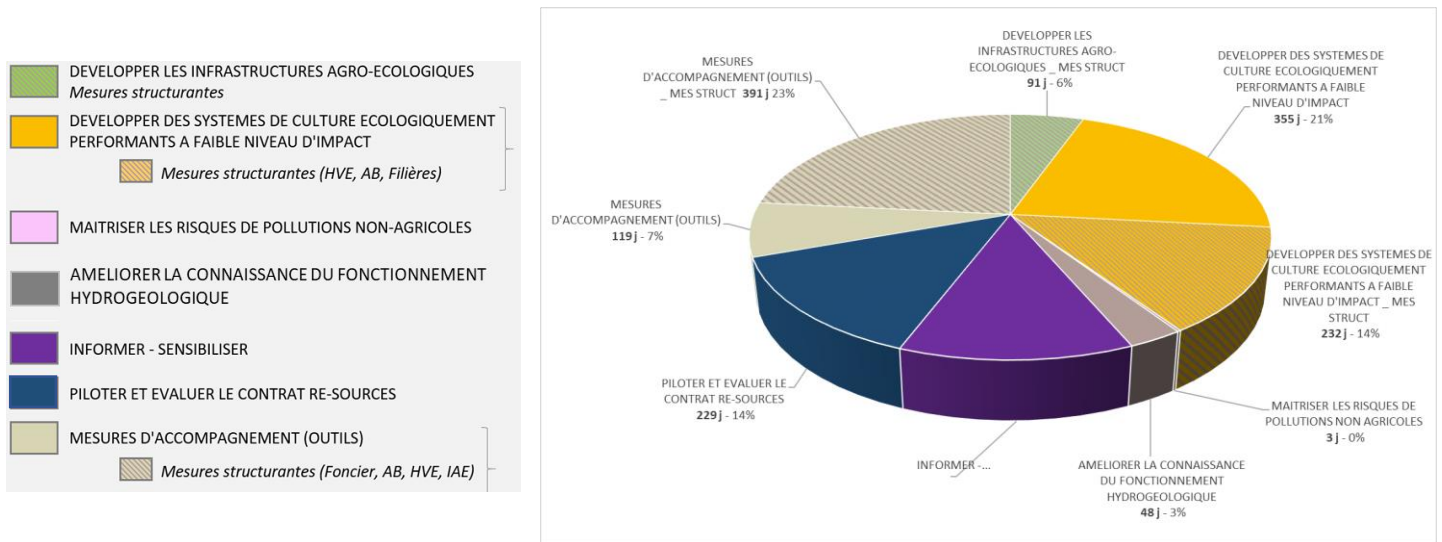
⁹ Aides publiques hors fond SIAEP Nord-Ouest Charente



Répartition prévisionnelle des coûts par financeur du contrat Re-Resources AAC Puits de Vars 2019-2023

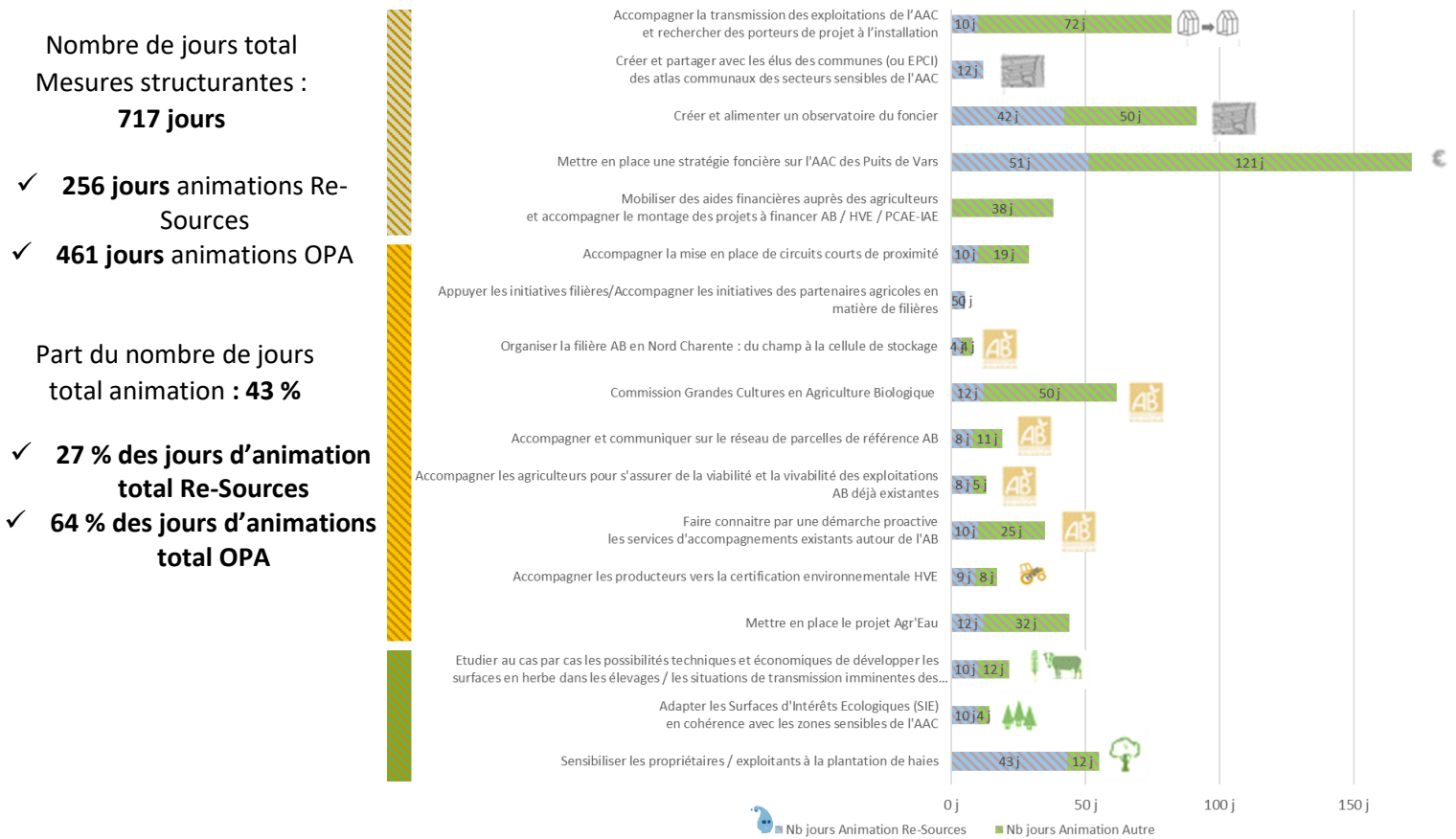
Le dimensionnement des moyens humains nécessaires à la mise en place de ce contrat AAC des Puits de Vars est estimé à 1671 jours (dont 57% par l'animation Re-Resources et 43 % par les partenaires agricoles).

Ces moyens prévisionnels sont répartis à titre indicatif comme suit :



Répartition prévisionnelle par enjeux du nombre de jours consacrés au contrat Re-Resources AAC Puits de Vars 2019-2023

Le volume de moyens humains dédiés aux **mesures structurantes** est de **43 %** et se répartit comme suit.



Répartition prévisionnelle du nombre de jours d'animation consacrés aux mesures structurantes par type de structure - contrat Re-Sources AAC des Puit de Vars 2019 – 2023

ANNEXE 10 :

Livret Fiches-Actions du contrat Re-Sources 2019-2023 Aire d’Alimentation de Captage des Puits de Vars

Le livret Fiches-Actions comprend les éléments suivants :

- ▶ Liste des actions du contrat Re-Sources 2019-2023 ;
- ▶ Contrat territorial 2019-2023 / Plan de financement indicatif ;
- ▶ Ventilation des aides AEAG et Département par sous-lignes de financement ;
- ▶ Contrat territorial 2019-2023 / Tableau de bord animation ;
- ▶ Contrat territorial 2019-2023 / Constats et objectifs ;
- ▶ Contrat territorial 2019-2023 / Tableau de bord des indicateurs ;
- ▶ Contrat territorial 2019-2023 / Fiches actions ;



FICHES ACTIONS 2019 – 2023

AGIR POUR L'EAU POTABLE EN NOUVELLE-AQUITAINE

AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE DES PUIITS DE VARS

Id BSS : P2 : BSS001SMUL (06856X0039/02)

P4 : BSS001SMUN (06856X0041/P4)



Collectivité porteuse :

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Nord-Ouest
Charente

Le bourg, Maison de l'Eau
16140 SAINT-FRAIGNE

Bilan produit par :



Avec le concours
technique de :



Et financier de :



ORIENTATION STRATEGIQUE	OBJECTIF OPERATIONNEL	ZONAGES des objectifs opérationnels			FICHES ACTIONS			OBJECTIFS CHIFFRES	
		Prairies de Vars	Vallée de la Charente	Les côteaux	CODE	N°	ACTION		
DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ECOLOGIQUES	Planter et restaurer les linéaires de haies, combinaison haies/bandes enherbées et boisement	Levier maîtrise foncière	Levier sensibilisation Levier maîtrise foncière Levier volontariat (aide à la plantation et adaptation des SIE)	Levier sensibilisation Levier foncier (PLU) Levier volontariat (aide à la plantation et adaptation des SIE)	SURF DIL	1	Sensibiliser les propriétaires/exploitants à la plantation de haies	7 km de haies et 2 ha de bandes enherbées dispersées sur toute l'AAC	
					SURF DIL	2	Adapter les SIE des exploitations en cohérence avec les zones sensibles des AAC		
					OUTIL	1	Mobiliser des aides financières à la plantation et accompagner le montage des projets à financer		
	OUTIL	6	Créer et alimenter un observatoire du foncier						
	OUTIL	4	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC Puits de Vars						
	FOURR	2	Etudier au cas par cas les possibilités techniques et économiques de développer les surfaces en herbe dans les élevages	40 ha de surfaces herbagères à vocation fourragère					
	OUTIL	6	Créer et alimenter un observatoire du foncier						
	OUTIL	1	Mobiliser des aides financières compensatoires et accompagner le montage des projets à financer						
	Développer les surfaces herbagères (prairie temporaires, prairies permanentes,...) à vocation fourragère	Levier maîtrise foncière	Levier rencontres individuelles Levier installation/transmission	Levier rencontres individuelles Levier installation/transmission	OUTIL	8	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation		
SURF DIL					2	Adapter les SIE des exploitations en cohérence avec les zones sensibles des AAC.			
OUTIL					6	Créer et alimenter un observatoire du foncier			
Développer les couverts environnementaux sur les zones sensibles en secteur Grandes Cultures	Levier maîtrise foncière	Levier volontariat (aide à la l'implantation et adaptation des SIE)	Levier volontariat (aide à la l'implantation et adaptation des SIE)	OUTIL	4	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC Puits de Vars	40 ha de couverts environnementaux (type jachères ou herbe 0 intrants)		
				OUTIL	1	Mobiliser des aides financières compensatoires et accompagner le montage des projets à financer			
				OUTIL	1	Mobiliser des aides financières compensatoires et accompagner le montage des projets à financer			
DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT	Maximiser le temps de couverture des sols		Levier volontariat	Levier volontariat	CULT INT	1	Constituer un groupe technique "cultures intermédiaires"	620 ha où maximiser la couverture des sols en intercultures	
					CULT INT	2	Expérimentation couverts		
					CULT INT	3	Organiser un réseau de fermes pilotes		
					CULT INT	4	Recenser les retours d'expérience sur des d'itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser		
					CULT INT	5	Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires		
					CULT INT	6	Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services		
					OUTIL	2	Mise en place d'un observatoire climatique		
					OUTIL	1	Mobiliser des aides financières et accompagner le montage des projets à financer		
					AC	2	Encourager les pratiques favorables à la fertilité des sols : couvert permanent, mulch, cultures associées, semis-direct		400 ha pionniers en agriculture de conservation des sols +300 ha certifiés Haute Valeur Environnementale
	HVE	1	Accompagner les producteurs vers la certification environnementale HVE des exploitations en polycultures et polyculture élevage						
	OUTIL	4	Mobiliser des aides financières et accompagner le montage des projets à financer						
	Développer l'agriculture de conservation et l'agroforesterie			Levier volontariat	Levier volontariat	AB	1	Faire connaître par une démarche proactive les services d'accompagnements existants autour de l'AB	300 ha convertis en Agriculture Biologique
						AB	2	Accompagner les agriculteurs pour s'assurer de la viabilité et la vivabilité des exploitations AB	
						AB	3	Accompagner et communiquer sur le réseau de parcelles de référence AB et les commissions Grandes Cultures	
						AB	4	Organiser des journées techniques, des formations...	
AB						5	Organiser la filière AB en Nord-Charente : du champ à la cellule de stockage		
OUTIL						6	Créer et alimenter un observatoire du foncier		
OUTIL	4	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC Puits de Vars							
Développer l'Agriculture Biologique			Levier rencontres individuelles Levier foncier Levier installation/transmission	Levier rencontres individuelles Levier installation/transmission	OUTIL	8	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation		
					OUTIL	1	Mobiliser des aides financières et accompagner le montage des projets à financer		
					FIL	1	Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières		
Favoriser et développer les filières de diversification			Levier volontariat	Levier volontariat	FIL	2	Accompagner la mise en place de circuits courts de proximité		
					FIL	2	Accompagner la mise en place de circuits courts de proximité		
MAITRISER LES RISQUES DE POLLUTIONS NON-AGRIQUES	Veiller à la performance des systèmes d'assainissement des eaux usées			Levier financier	ASSAIN	1	Réhabiliter la STEP de Montignac sur Charente		
AMELIORER LA CONNAISSANCE DU FONCTIONNEMENT HYDROGEOLOGIQUE	Comprendre les modes d'alimentation des Puits de Vars	Levier connaissance			HYDROG	2	Caractériser les inter-relations entre les Puits, la nappe de côteaux et la Charente		
INFORMER-SENSIBILISER	Valoriser la démarche Re-Sources et sensibiliser aux enjeux locaux	ACTIONS TRANSVERSALES			COMM	1	Communication générale sur les actions Re-Sources		
	Valoriser l'implication et les pratiques des agriculteurs auprès des acteurs locaux				COMM	2	Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux environnementaux		
					COMM	3	Communiquer sur les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau		
PILOTER ET EVALUER	Suivre les actions et les indicateurs de résultats				EVAL	1	Suivi qualité des eaux brutes		
					EVAL	9	Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats		
					OUTIL	2	Mise en place d'un observatoire climatique		
					PILOT	1	Gérer l'animation générale du contrat (gouvernance, administratif, relations partenariales, contact agriculteurs...)		
	Piloter la mise en œuvre des contrats				PILOT	2	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique		
	PILOT	3	Séminaire annuel EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES						

OUTIL	1	Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer
OUTIL	2	Mise en place d'un observatoire climatique
OUTIL	4	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC Puits de Vars
OUTIL	6	Créer et alimenter un observatoire du foncier
OUTIL	7	Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles de l'AAC
OUTIL	8	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation


CONTRAT TERRITORIAL 2019 - 2023 AAC DES PUIITS DE VARS / PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF

Enjeux	Code action	Intitulé action	Maître d'ouvrage	Coût							Finances et taux de financement																						
				2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL 5 ans	Agence de l'Eau Adour Garonne			Conseil Régional Nouvelle Aquitaine			Conseil Départemental Charente			SIAEP Nord-Ouest Charente			OPA			Agriculteurs			Autres			PDR et autres AAP régionaux (co-financement AELAG, Etat, FEADER, Région NA)		
				Plafond de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Plafond de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Plafond de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Plafond de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Plafond de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Plafond de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Plafond de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Plafond de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Plafond de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans			
DE REDOUPER LES INFRASTRUCTURES AGRICOLES	VARS_SURF_DIL_1	Sensibiliser les propriétaires / agriculteurs à la plantation de haies ou de bosquets	SAEP NORD-OUEST CHARENTE (sensibilisation des acteurs locaux) OPERATEURS TECHNIQUES (mise en œuvre des projets de plantation)	0 €	1 344 €	1 200 €	1 344 €	1 200 €	5 088 €	50%	50%	2 544 €	10%	1%	29 €	0%	0%	0 €	40%	2%	115 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	50%	47%	2 400 €	0%	0%	0 €
	VARS_SURF_DIL_2	Adapter les Surfaces d'Intérêts Ecologiques (SIE) en cohérence avec les zones sensibles de l'AAC	SAEP NORD-OUEST CHARENTE (sensibilisation) / co-portage CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE, PAYS (mise en œuvre)	0 €	544 €	400 €	544 €	400 €	1 888 €	50%	50%	944 €	10%	2%	29 €	0%	0%	0 €	40%	6%	115 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	100%	47%	800 €	0%	0%	0 €
	VARS_FOURR_2	Etudier au cas par cas les possibilités techniques et économiques de développer les surfaces en herbe dans les élevages / les situations de transmission imminentes des exploitations d'élevage	SAEP NORD-OUEST CHARENTE	600 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	4 600 €	50%	50%	2 300 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	50%	50%	2 300 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €
DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A HAUTE NIVEAU D'IMPACT	VARS_CULT_INT_1	Constituer un Groupe Technique "Cultures Intermédiaires"	SAEP NORD-OUEST CHARENTE	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	12 000 €	50%	50%	6 000 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	50%	50%	6 000 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €
	VARS_CULT_INT_2	Expérimentation couverts	PARTENAIRES AGRICOLES LOCALS (mise en œuvre) SAEP NORD-OUEST CHARENTE (coordination, communication, suivi/évaluation)	0 €	5 544 €	18 144 €	18 000 €	12 600 €	54 288 €	50%	44%	24 000 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	50%	22%	12 000 €	VAR	34%	18 288 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €
	VARS_CULT_INT_3	Organiser un réseau de fermes pilotes	PARTENAIRES AGRICOLES LOCALS (mise en œuvre) SAEP NORD-OUEST CHARENTE (coordination, communication)	0 €	2 600 €	2 600 €	2 600 €	2 600 €	10 400 €	50%	50%	5 200 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	50%	50%	5 200 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €
	VARS_CULT_INT_4	Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser	SAEP NORD-OUEST CHARENTE (structuration et mise en forme des fiches cas types - «filières») CPA (sollicité et financé)	6 600 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €	33 000 €	50%	50%	16 500 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	50%	50%	16 500 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €
	VARS_CULT_INT_5	Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires	PARTENAIRES AGRICOLES LOCALS (mise en œuvre) SAEP NORD-OUEST CHARENTE (coordination, communication)	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	6 000 €	50%	50%	3 000 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	50%	50%	3 000 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €
	VARS_CULT_INT_6	Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services	PARTENAIRES AGRICOLES LOCALS (mise en œuvre) SAEP NORD-OUEST CHARENTE (coordination, communication)	0 €	400 €	400 €	400 €	400 €	1 600 €	50%	50%	800 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	50%	50%	800 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €
	VARS_AC_1	Encourager les pratiques favorables à la fertilité des sols : couvert permanent, mulch, cultures associées, semis-direct	PARTENAIRES AGRICOLES LOCALS (mise en œuvre) SAEP NORD-OUEST CHARENTE (coordination, communication)	0 €	3 200 €	3 200 €	3 200 €	3 200 €	12 800 €	50%	50%	6 400 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	50%	50%	6 400 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €
	VARS_HVE_1	Accompagner les producteurs vers la certification environnementale HVE	SAEP NORD-OUEST CHARENTE	144 €	944 €	944 €	944 €	944 €	3 920 €	50%	50%	1 960 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	50%	50%	1 960 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €
	VARS_AB_1	Faire connaître par une démarche proactive les services d'accompagnements existants autour de l'AB	SAEP NORD-OUEST CHARENTE MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA CHARENTE CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE	1 200 €	3 600 €	2 000 €	2 000 €	1 200 €	10 000 €	50%	50%	5 000 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	50%	50%	5 000 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €
	VARS_AB_2	Accompagner les agriculteurs pour s'assurer de la viabilité et la visibilité des exploitations AB déjà existantes	MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA CHARENTE CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	2 000 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	20%	20%	400 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	80%	80%	1 600 €
	VARS_AB_3	Accompagner et communiquer sur le réseau de parcelles de référence AB	MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA CHARENTE	1 200 €	800 €	800 €	800 €	800 €	4 400 €	50%	50%	2 200 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	50%	50%	2 200 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €
	VARS_AB_4	Commission Grandes Cultures en Agriculture Biologique	MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA CHARENTE	1 100 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	22 300 €	50%	27%	4 800 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	VAR	33%	7 340 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	80%	46%	10 160 €
	VARS_AB_5	Organiser la filière AB en Nord Charente : du champ à la cellule de stockage	co-portage MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA CHARENTE - CIVAM RUFFECOS	800 €	800 €	0 €	0 €	0 €	1 600 €	50%	50%	800 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	50%	50%	800 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €
	VARS_FL_1	Appuyer les initiatives Filières/Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières	SAEP NORD-OUEST CHARENTE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €		
VARS_FL_2	Accompagner la mise en place de circuits courts de proximité	SAEP NORD-OUEST CHARENTE	3 500 €	800 €	3 500 €	800 €	3 500 €	12 100 €	50%	0%	6 050 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	50%	0%	6 050 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	
MATRISE DES POLLUTIONS NON AGRICOLES	VARS_ASS	Réhabiliter la STEP de Montignac sur Charente	COMMUNAUTE DE COMMUNES CULUR DE CHARENTE	0 €	0 €	0 €	250 000 €	0 €	250 000 €	30%	30%	75 000 €	0%	0%	0 €	15%	15%	37 500 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	55%	55%	137 500 €	0%	0%	0 €
AMELIORER LA FONCTIONNEMENT HYDROLOGIQUE	VARS_HYDROG_1	Améliorer la connaissance sur le fonctionnement des Puits de Vars	SAEP NORD-OUEST CHARENTE	100 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €	0 €	200 000 €	50%	50%	100 000 €	10%	10%	20 000 €	3%	3%	6 000 €	37%	37%	74 000 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €
INFORMER SENSIBILISER	VARS_INFO_1	Communication générale sur les actions Re-Sources	SAEP NORD-OUEST CHARENTE	2 700 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	3 500 €	13 700 €	50%	50%	6 850 €	10%	10%	1 370 €	20%	20%	2 740 €	20%	20%	2 740 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €
	VARS_INFO_2	Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux locaux et actions menées pour protéger la ressource	SAEP NORD-OUEST CHARENTE	8 650 €	8 650 €	8 650 €	8 650 €	8 650 €	43 250 €	50%	50%	21 625 €	10%	10%	4 325 €	20%	13%	5 800 €	20%	27%	11 500 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €
	VARS_INFO_3	Communiquer sur les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau	SAEP NORD-OUEST CHARENTE	5 200 €	4 900 €	4 900 €	5 800 €	4 900 €	25 700 €	50%	50%	12 850 €	10%	4%	970 €	20%	8%	1 940 €	20%	8%	1 940 €	50%	31%	8 000 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €
PHOTER ET VALUER LE CONTRAT SOURCES	VARS_EVAL_1	Suivi de la qualité des eaux brutes	SAEP NORD-OUEST CHARENTE	700 €	16 700 €	700 €	700 €	700 €	19 500 €	50%	50%	9 750 €	10%	10%	1 950 €	20%	20%	3 900 €	20%	20%	3 900 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €
	VARS_EVAL_9	Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats	SAEP NORD-OUEST CHARENTE et CHARENTE SAIX	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €	3 000 €	70%	70%	2 100 €	10%	10%	300 €	0%	0%	0 €	20%	20%	600 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €
	VARS_PILOT_1	Gérer l'animation générale du contrat (gouvernance, administratif, relations partenariales, contacts agriculteurs...)	SAEP NORD-OUEST CHARENTE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	70%	0%	0 €	10%	0%	0 €	0%	0%	0 €	20%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €		
	VARS_PILOT_2	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydrogéologique	SAEP NORD-OUEST CHARENTE et CHARENTE SAIX (sans bases de mutualisation)	1 335 €	1 000 €	2 335 €	1 000 €	1 000 €	6 670 €	50%	50%	3 335 €	10%	10%	667 €	20%	20%	1 334 €	20%	20%	1 334 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €
VARS_PILOT_3	Séminaire annuel EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES	CHARENTE SAIX	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	3 750 €	50%	67%	2 500 €	10%	13%	500 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	40%	20%	750 €	0%	0%	0 €	


CONTRAT TERRITORIAL 2019 - 2023 AAC DES PUTS DE VARS / PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF

Enjeux	Code action	Intitulé action	Maître d'ouvrage	Coût						Financiers et taux de financement																							
				2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL 5 ans	Agence de l'Eau Adour Garonne			Conseil Régional Nouvelle Aquitaine			Conseil Départemental Charente			SIAEP Nord-Ouest Charente			OPA			Agriculteurs			Autres			PDR et autres AAP régionaux (co-financement AEG, Etat, FEADER, Région NA)		
										Taux de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Taux de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Taux de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Taux de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Taux de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Taux de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Taux de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans	Taux de financement*	Contribution de la structure à l'action	Montant sur 5 ans
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (OUTILS)	VARS_OUTIL_1	Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	96 100 €	173 100 €	850 940 €	251 380 €	251 380 €	1 622 900 €	50%	2%	8 850 €	10%	0%	250 €	0%	0%	0 €	40%	0%	1 000 €	50%	0%	7 600 €	VARS	20%	320 600 €	0%	0%	0 €	0%	79%	1 284 600 €
	VARS_OUTIL_2	Mise en place d'un observatoire climatique	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0 €	
	VARS_OUTIL_4	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC des Puts de Vars	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	5 600 €	22 600 €	218 600 €	231 000 €	395 000 €	872 800 €	50%	22%	191 580 €	VARS	2%	17 300 €	0%	0%	0 €	50%	3%	24 100 €	50%	2%	11 600 €	0%	0%	0 €	60%	72%	628 220 €	0%	0%	0 €
	VARS_OUTIL_6	Créer et alimenter un observatoire du foncier	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	6 720 €	27 200 €	17 700 €	9 700 €	9 700 €	71 020 €	50%	39%	27 510 €	10%	5%	3 522 €	0%	0%	0 €	40%	20%	14 088 €	50%	14%	9 900 €	0%	0%	0 €	100%	23%	16 000 €	0%	0%	0 €
	VARS_OUTIL_7	Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles de l'AAC	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €
	VARS_OUTIL_8	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation	PHASE 1 - CHAMBRE D'AGRICULTURE - SAFER * Coordination du co-portage : SIAEP Nord-Ouest Charente PHASE 2 - CHAMBRE D'AGRICULTURE	2 800 €	48 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	68 800 €	50%	50%	34 400 €	10%	6%	4 000 €	7%	4%	2 800 €	33%	39%	13 200 €	50%	21%	14 400 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €
ANIMATIONS	962 j	<p>Le besoin en animation est estimé à 962 jours sur l'ensemble des 5 années du contrat Re-Sources soit une moyenne de 192 jours/an (0,9 ETP).</p> <p>Le SIAEP Nord Ouest Charente s'est engagé à avoir 3 ETP pour l'animation des 3 AAC (AAC source de Roche, source de Moulin Neuf et des Puts de Vars)</p> <p>Le plan de financement présenté pour les coûts d'animation est basé sur le financement effectif et prévisionnel du SIAEP Nord Ouest Charente. Montant référence: 48 950 €/an/ETP soit 43 515 €/an au titre de l'animation du contrat Re-Sources de l'AAC Puts de Vars.</p>	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	43 515 €	43 515 €	43 515 €	43 515 €	43 515 €	217 575 €	70%	70%	152 303 €	20%	10%	21 758 €	0%	0%	0 €	20%	20%	43 515 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €	0%	0%	0 €
TOTAL				293 814 €	436 991 €	1 257 278 €	859 127 €	769 439 €	3 616 649 €			737 151 €			76 969 €			62 014 €			192 147 €			127 450 €			338 888 €			785 670 €			1 296 360 €

VENTILATION DES AIDES AEAG et DEPARTEMENT par sous-lignes de financement

		Total 2019 - 2023	
 <p style="font-size: small;">AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE</p>	Ligne 18 - AIDES « REDUCTION DES POLLUTIONS AGRICOLES »	562 026 €	737 151 €
	Ligne 24 - AIDES RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ECOSYSTEMES *	A DETERMINER ULTERIEUREMENT	
	Ligne 23 - AIDES EAU POTABLE	179 875 €	
<p style="font-size: large; font-weight: bold; margin: 0;">CHARENTE</p> <p style="font-size: small; margin: 0;">LE DÉPARTEMENT</p>	Aides au titre de la politique EAU - RE-SOURCES (<i>plafonnées à 3 300 €/an/AAC</i>)	18 514 €	62 014 €
	Aides au titre de la politique EAU POTABLE	43 500 €	
	Aides au titre de la politique ESPACES NATURELS	0 €	
	Aides au titre de la politique AMENAGEMENT FONCIER	0 €	

Contrat territorial 2019 - 2023 / Constats et objectifs									
Constats	Objectifs	Actions	Code action	Priorisation territoriale	Pollution visée	Priorisation	Mesures d'accompagnement		
DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ECOLOGIQUES									
PLANTER ET RESTAURER LES LINEAIRES DE HAIES	- Baisse du linéaire de haies - La majorité des agriculteurs reconnaît les bénéfices apportés par les haies mais trouve le linéaire suffisant et ne souhaite pas en planter plus - Baisse de la SAU en herbe - Fragilité de la situation économique de l'élevage	- Sensibiliser les agriculteurs aux bénéfices des haies sur leurs exploitations - Informer sur les dispositifs d'aides existants - Accompagner les projets de plantation en relation avec les opérateurs techniques adaptés - Sensibiliser les services communaux/départementaux à l'entretien des haies	Sensibiliser les propriétaires / agriculteurs à la plantation de haies ou de boisements	VAR_SURF_DIL_1	AAC Puits de Vars	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire	VAR_SOUTIL_1 VAR_SOUTIL_4 VAR_SOUTIL_6 VAR_SOUTIL_7 VAR_SOUTIL_8	
		Engager une réflexion avec les agriculteurs situés sur des secteurs sensibles de l'AAC concernant les types de SIE présentes sur leurs exploitations et sur la pertinence de leur localisation ou de leur gestion vis-à-vis des enjeux de qualité de l'eau. Encourager la mise en place de couverts environnementaux et réfléchir leur localisation en fonction des enjeux de qualité de l'eau.	Adapter les Surfaces d'Intérêts Ecologiques (SIE) en cohérence avec les zones sensibles de l'AAC	VAR_SURF_DIL_2	AAC Puits de Vars ++ Coteaux ++ +++ Prairies de Vars et Vallée de la Charente +++	Nitrates et Pesticides	Moyennement prioritaire		
DEVELOPPER LES SURFACES HERBAGERES A VOCATION FOURRAGERE	L'objectif général du projet est de sensibiliser et accompagner les éleveurs du territoire pour : -encourager l'augmentation de la part de surfaces en herbe dans les agrosystèmes -anticiper les transmissions imminentes et favoriser la reprise des ateliers d'élevage.	Etudier au cas par cas les possibilités techniques et économiques de développer les surfaces en herbe dans les élevages / les situations de transmission imminentes des exploitations d'élevage	VAR_FOURR_2	AAC Puits de Vars	Nitrates et Pesticides	Prioritaire			
DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT									
MAXIMISER LE TEMPS DE COUVERTURE DES SOLS	- Réglementation interculture bien respectée localement - Intérêt agronomique des CIPANs reconnu - 80% des exploitants les voient toujours comme une contrainte - Manque d'efficacité des CIPANs dans leur rôle de piégeage des reliquats d'azote qui s'explique par un investissement des agriculteurs réduit sur ces couverts - Pour les agriculteurs, le frein majoritaire au développement de ces CIMS est le coût de la semence	L'opération INTERCULTURE relative au développement de Couverts Intermédiaires Multi-Services (CIMS) présentent plusieurs objectifs principaux sur l'AAC Source de Roche : 1. Atteindre un taux de couverture des sols maximum dans une campagne culturale afin de limiter les périodes où les sols sont nus, et réduire ainsi les concentrations en nitrates à la Source de Roche ; 2. Définir des itinéraires techniques d'implantation et de destruction de CIMS adaptés au contexte local (Climat/Rotation/Organisation du travail); 3. Impliquer les agriculteurs de l'AAC dans le développement de l'implantation des CIMS qui répondent à des exigences allant au-delà de la réglementation directives nitrates.	Constituer un Groupe Technique "Cultures Intermédiaires"	VAR_CULT_INT_1	AAC Puits de Vars	Nitrates	Prioritaire	VAR_SOUTIL_1 VAR_SOUTIL_2	
		Assurer le financement de semences de cultures intermédiaires afin de permettre aux agriculteurs de mettre en place des CIMS répondant à l'enjeu de réduction de la pollution des eaux de l'AAC de Roche par les nitrates Tester des couverts au delà de la réglementation "Directive Nitrates" Mettre en œuvre et suivre les agriculteurs et parcelles engagées dans le dispositif	Expérimentation couverts	VAR_CULT_INT_2	AAC Puits de Vars	Nitrates	Prioritaire		
		S'appuyer sur des agriculteurs référents et motivés pour : - communiquer sur leurs pratiques de couverture des sols en intercultures dans le cadre de journées techniques et de visite bout de champ ; - acquérir des références techniques ; - tester des pratiques innovantes.	Organiser un réseau de fermes pilotes	VAR_CULT_INT_3	AAC Puits de Vars	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire		
		Recenser des itinéraires techniques de cultures intermédiaires sur le territoire afin de constituer une base de données de retours d'expérience qui permettra de diffuser sur le territoire des clés de réussite et des constats d'échec d'implantation dans des conditions précises (matériels, pédoclimats, structure d'exploitation).	Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser	VAR_CULT_INT_4	AAC Puits de Vars	Nitrates	Prioritaire		
		Communiquer lors de journées techniques locales sur des pratiques innovantes (retour d'expériences) Fédérer les OPA autour des thématiques communes	Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires	VAR_CULT_INT_5	AAC Puits de Vars	Nitrates	Prioritaire		
		- Créer un espace d'échange entre usagers du territoire pour donner du sens à la mise en place de couverts intermédiaires multi-services (CIMS), autre que pour le respect de la réglementation. - Mettre en avant les externalités positives des Cultures Intermédiaires Multi-Services au-delà des enjeux agricoles.	Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services	VAR_CULT_INT_6	AAC Puits de Vars	Nitrates	Prioritaire		
DEVELOPPER L'AGRICULTURE DE CONSERVATION ET L'AGROFORESTERIE	-Intérêt naissant pour l'agriculture de conservation du sol	Communiquer et accompagner les agriculteurs intéressés par des pratiques favorables à la fertilité des sols	Encourager les pratiques favorables à la fertilité des sols : couvert permanent, mulch, cultures associées, semis-direct	VAR_AC_1	AAC Puits de Vars	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire	VAR_SOUTIL_1	
DEVELOPPER LA CERTIFICATION "HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE"	- Certification environnementale HVE peu développée à ce jour sur l'AAC - HVE présente un intérêt certain pour la préservation de la qualité des eaux du captage (augmentation des IAE, baisse des phytosanitaires...) - Manque de valeur ajoutée des céréales produites avec cette certification	Identifier les initiatives de développement de la HVE et les possibilités de création de valeur Mettre en réseau les acteurs aux initiatives convergentes Faire connaître la certification HVE aux agriculteurs et les accompagner pour l'obtention de la certification	Accompagner les producteurs vers la certification environnementale HVE	VAR_HVE_1	AAC Puits de Vars	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire	VAR_SOUTIL_1	
DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	- Part de la SAU en agriculture biologique faible (3,2%) - 12% des agriculteurs enquêtés se disent intéressés par l'agriculture biologique, mais la majorité n'a jamais pris contact avec un conseiller spécifique AB - Manque d'infrastructures en Nord Charente pour gérer les cultures AB de la sortie du champ à la mise en silo	- Faire connaître aux OPA et agriculteurs les services existants pour accompagner les conversions et le suivi en AB - Améliorer la communication entre la CA16, la MAB et les collectivités AEP pour mieux diffuser les informations	Faire connaître par une démarche proactive les services d'accompagnements existants autour de l'AB	VAR_AB_1	AAC Puits de Vars	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire	VAR_SOUTIL_1 VAR_SOUTIL_4 VAR_SOUTIL_6 VAR_SOUTIL_8	
		Identifier les besoins et difficultés des agriculteurs post conversion AB Favoriser la mise en relation et les échanges entre agriculteurs en AB	Accompagner les agriculteurs pour s'assurer de la viabilité et la vivabilité des exploitations AB déjà existantes	VAR_AB_2	AAC Puits de Vars	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire		
		Soutenir le développement de la Commission "Grandes Cultures" Développer le réseau de parcelles de référence AB : accompagner le recensement des itinéraires techniques sur les différentes parcelles. Communiquer sur cette opération pour y apporter de nouveaux participants et en diffuser les résultats.	Accompagner et communiquer sur le réseau de parcelles de référence AB	VAR_AB_3	AAC Puits de Vars	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire		
		Animer et développer la Commission "Grandes Cultures"	Commission Grandes Cultures en Agriculture Biologique	VAR_AB_4	AAC Puits de Vars	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire		
		Lancer un groupe de travail sur ce sujet pour identifier les possibilités d'amélioration de ce maillon de la filière.	Organiser la filière AB en Nord Charente : du champ à la cellule de stockage	VAR_AB_5	AAC Puits de Vars	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire		
FAVORISER ET DEVELOPPER LES FILIERES DE DIVERSIFICATION	- Territoire de l'AAC marqué par une forte orientation céréalière - Les cultures se sont beaucoup diversifiées sur le territoire ces dernières années (intégration forte de légumineuses notamment) - Le développement de filières constitue une condition nécessaire pour poursuivre la diversification des cultures	- Apporter un appui aux Organisations Professionnelles Agricoles dans le cadre de la construction et de la pérennisation de filières. - Répondre aux attentes des OPA en termes d'appui technique et administratif pour les projets filières.	Appuyer les initiatives filières/Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières	VAR_FIL_1	AAC Puits de Vars	Nitrates et Pesticides	Peu prioritaire		
		Apporter un appui aux Organisations Professionnelles Agricoles dans le cadre de l'accompagnement mise en place de circuits courts de proximité Répondre aux attentes des OPA et des collectivités en termes d'appui technique et administratif pour les projets en circuits courts	Accompagner la mise en place de circuits courts de proximité	VAR_FIL_2	AAC Puits de Vars	Nitrates et Pesticides	Moyennement prioritaire		
AMELIORER LA CONNAISSANCE DU FONCTIONNEMENT HYDROGEOLOGIQUE									
COMPRENDRE LES MODES D'ALIMENTATION DES PUIITS DE VARS	La ressource captée des Puits de Vars est contenue dans les alluvions de la vallée de la Charente, elle est localement captive sous les argiles de couvertures (hydro-Invest, 2016). Deux composantes alimentent les Puits de Vars : -alimentation directe par la Charente -Ecoulement issus des coteaux calcaires. Les Puits de Vars captent une proportion variable de ces deux circuits d'alimentation ce qui induit une forte hétérogénéité entre les 4 Puits. Cette hétérogénéité est également marquée par les évolutions des concentrations en nitrates de chaque puits.	- Déterminer le fonctionnement local de chaque puits - Déterminer les relations des puits les uns avec les autres - Définir la relation avec la Charente et les coteaux	Améliorer la connaissance sur le fonctionnement des Puits de Vars	VAR_HYDROG_1	AAC Puits de Vars	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire		

Contrat territorial 2019 - 2023 / Constats et objectifs									
Constats	Objectifs	Actions	Code action	Priorisation territoriale	Pollution visée	Priorisation	Mesures d'accompagnement		
INFORMER - SENSIBILISER									
FAIRE CONNAÎTRE ET VALORISER LA DEMARCHE RE-SOURCES	<p>- Nécessité de poursuivre les actions de sensibilisation et de communication auprès du grand public afin de poursuivre la prise en compte des enjeux environnementaux</p> <p>- Forte demande de la part des agriculteurs concernant la communication et la valorisation de leurs bonnes pratiques</p>	Faire connaître les enjeux locaux et opérations menées par le SIAEP Nord Ouest Charente dans le cadre du contrat Re-Sources Valoriser les engagements environnementaux des agriculteurs de l'AAC auprès du Grand Public	Communication générale sur les actions Re-Sources	VARS_INFO_1	AAC Puits de Vars	Nitrates et phytosanitaires	Peu prioritaire		
		Le SIAEP Nord-Ouest Charente souhaite légitimer la démarche Re-Sources auprès des acteurs cibles et fédérer les acteurs autour de constats partagés. Pour cela, le SIAEP s'appuiera principalement sur des dispositifs mis en place lors du premier contrat permettant de sensibiliser sur la thématique de l'eau et de créer du lien entre les différents acteurs d'un même territoire. Les besoins à l'échelle de l'AAC sont les suivants : Sensibiliser les habitants et jeune public à la protection de ressource en eau Sensibiliser aux enjeux du territoire Re-Sources	Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux locaux et actions menées pour protéger la ressource	VARS_INFO_2	AAC Puits de Vars	Nitrates et phytosanitaires	Peu prioritaire		
		- Valoriser les exemples et initiatives locales de pratiques agricoles favorables à la bonne qualité de l'eau - Recenser les exemples et références de pratiques agricoles favorables à la bonne qualité de l'eau disponibles sur divers médias	Communiquer sur les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau	VARS_INFO_3	AAC Puits de Vars	Nitrates et phytosanitaires	Moyenne-ment prioritaire		
PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES									
SUIVRE LES ACTIONS ET LES INDICATEURS DE RESULTATS	- Nécessité de s'équiper d'un outil de base de données permettant la capitalisation et la valorisation des actions menées	<p>Minimum, maintenir le suivi qualité "eaux brutes" actuel (12 analyses NOS et 4 analyses phyto par an (165 molécules suivies))</p> <p>Développer d'informations complémentaires permettant une meilleure interprétation de ce suivi (raisonnement en)</p> <p>Disposer d'une solution logicielle (base de données géographiques) permettant de rendre compte aisément de la progression des opérations vers les objectifs du contrat Re-Sources</p> <p>Partager ce support avec l'ensemble des partenaires techniques impliqués dans la mise en œuvre des actions</p>	<p>Suivi de la qualité des eaux brutes</p> <p>Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats</p>	VARS_EVAL_1 VARS_EVAL_9	AAC Puits de Vars	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire	VARS_OUTIL_2	
PILOTER LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS	- Le portage politique et l'animation du programme constituent des éléments cruciaux de la mise en œuvre avec succès des programme d'actions	Animer et coordonner efficacement la démarche Re-Sources	Gérer l'animation générale du contrat (gouvernance, administratif, relations partenariales, contact agriculteurs ...)	VARS_PILOT_1	AAC Puits de Vars	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire		
		Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique pour qu'ils prennent conscience de la sensibilité du milieu, des temps de transferts de l'eau et des polluants, ... puis leur proposer des solutions qu'ils pourront ainsi comprendre et s'approprier.	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique	VARS_PILOT_2	AAC Puits de Vars	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire		
		Aborder des sujets transversaux au Programme Re-Sources que sont l'eau potable/milieux aquatiques et humides, l'agriculture et le développement des territoires afin que les élus participants : - s'approprient les enjeux liés à l'économie agricole, à la préservation de la qualité de l'eau et à la conciliation de ces deux enjeux - disposent des éléments techniques leur permettant de prendre des décisions avec un maximum d'informations Permettre aux élus et professionnels agricoles de disposer d'une instance d'échange pour mieux concilier leurs enjeux respectifs	Séminaire annuel EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES	VARS_PILOT_3	AAC Puits de Vars	Nitrates et phytosanitaires	Moyennement prioritaire		
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (OUTILS)									
 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT		Sécuriser les producteurs dans leurs évolutions de systèmes de production Permettre aux agriculteurs d'être soutenus dans leurs investissements agro-environnementaux (matériel, aménagement du siège d'exploitation, infrastructures agro-écologiques, etc.)	Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer	VARS_OUTIL_1	AAC Puits de Vars	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire		
		Identifier, collecter et valoriser les données climatiques existantes	Mise en place d'un observatoire climatique	VARS_OUTIL_2	AAC Puits de Vars	Nitrates	Moyennement prioritaire		
		Sur la Prairie de Vars, la stratégie foncière a pour objectif de maîtriser l'usage des sols (acquisition foncière, obligations réelles environnementales, acquisition/rétrocession avec ORE ou cahier des charges environnemental) afin de : - développer les surfaces en herbe sans intrants - développer les surfaces/linéaires boisés.	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC des Puits de Vars	VARS_OUTIL_4	AAC Puits de Vars	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire		
		Sur la Vallée de la Charente, il s'agira d'une part de soutenir le CREN Poitou-Charente déjà très actif en terme de stratégie foncière sur le territoire. D'autre part, la stratégie foncière a pour objectif de (ré-)organiser le foncier, selon les opportunités, pour le rendre le attractif pour des porteurs de projets en AB ou en élevage afin de : - développer les surfaces en herbe (surfaces herbagères à vocation fourragères) via le maintien ou le développement d'élevages - développer les surfaces en agriculture biologique Ce volet de la stratégie est intimement lié à l'outil 8 "Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation".	Créer et alimenter un observatoire du foncier	VARS_OUTIL_6	AAC Puits de Vars	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire		
		L'objectif de cet observatoire serait de mutualiser les informations relatives au foncier dont disposent les acteurs du territoire (SAFER, Chambre d'Agriculture, Conseil Départemental, DDT, Terre de Liens, Charente Eaux ...) dans le cadre de leurs missions et des opérations prévues par le contrat (en particulier les opérations visées dans la fiche OUTIL_8 "Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation".							
		- Penser collectivement l'aménagement d'un territoire de façon à assurer une cohérence des aménagements (à l'image des trames vertes des SCOT par exemple) - Favoriser les échanges entre les agriculteurs du territoire - Faire du lien avec les missions des agents communaux	Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles de l'AAC	VARS_OUTIL_7	AAC Puits de Vars	Nitrates et phytosanitaires	Peu prioritaire		
		Accompagner les exploitants en fin de carrière pour la transmission de leurs exploitations Accompagner des porteurs de projets (AB ou élevage pâturant) pour la reprise des exploitations à transmettre	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation	VARS_OUTIL_8	AAC Puits de Vars ++ Coteaux ++ +++ Prairies de Vars et Vallée de la Charente +++	Nitrates et phytosanitaires	Prioritaire		



**TABLEAU DE BORD ANIMATION
CONTRAT TERRITORIAL 2019 - 2023**

Enjeux	Code action	Intitulé action	Nb jours Animation Re-Sources					Nb jours Animation Autre						
			2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL 5 ans	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL 5 ans
PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES	VARS_EVAL_1	Suivi de la qualité des eaux brutes	10 j	9 j	7 j	7 j	7 j	40 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j
	VARS_EVAL_9	Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats	7 j	3 j	3 j	3 j	3 j	19 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j
	VARS_PILOT_1	Gérer l'animation générale du contrat (gouvernance, administratif, relations partenariales, contact agriculteurs ...)	27 j	27 j	27 j	27 j	27 j	135 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j
	VARS_PILOT_2	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique	7 j	4 j	7 j	4 j	4 j	25 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j
	VARS_PILOT_3	Séminaire annuel EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES	2 j	2 j	2 j	2 j	2 j	10 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (OUTILS)	VARS_OUTIL_1	Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer	9 j	9 j	14 j	19 j	24 j	75 j	4 j	4 j	10 j	10 j	10 j	38 j
	VARS_OUTIL_2	Mise en place d'un observatoire climatique	2 j	1 j	1 j	1 j	1 j	6 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j
	VARS_OUTIL_4	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC des Puits de Vars	7 j	10 j	10 j	13 j	11 j	51 j	14 j	24 j	27 j	29 j	27 j	121 j
	VARS_OUTIL_6	Créer et alimenter un observatoire du foncier	20 j	16 j	2 j	2 j	2 j	42 j	15 j	26 j	3 j	3 j	3 j	50 j
	VARS_OUTIL_7	Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles de l'AAC	0 j	3 j	3 j	3 j	3 j	12 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j	0 j
	VARS_OUTIL_8	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation	7 j	7 j	10 j	10 j	10 j	44 j	7 j	20 j	15 j	15 j	15 j	72 j
TOTAL			165 j	212 j	211 j	191 j	184 j	962 j	89 j	163 j	155 j	155 j	148 j	709 j

**TABLEAU DE BORD INDICATEURS
CONTRAT TERRITORIAL 2019 - 2023**

Enjeux	Code action	Intitulé action	Objectif	Indicateurs de suivi de l'action	PRIORITE	ETAT 0 Données du bilan de fin de contrat (fin 2017)
DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ECOLOGIQUES	VARS_SURF_DIL_1	Sensibiliser les propriétaires / agriculteurs à la plantation de haies ou de boisements	Prairies de Vars : 2000 m de haies. Vallée de la Charente : 1100 m de haies. Les coteaux : 6700 m de haies.	Linéaire de haies planté Surface de boisements plantée	Prioritaire	46000 ml de haies
	VARS_SURF_DIL_2	Adapter les Surfaces d'Intérêts Ecologiques (SIE) en cohérence avec les zones sensibles de l'AAC	Prairies de Vars : 2000 m de haies, 15 hectares de couverts environnementaux. Vallée de la Charente : 1100 m de haies, 5 hectares de couverts environnementaux. Les coteaux : 6700 m de haies, 20 hectares de couverts environnementaux.	Linéaire de haies Surface de boisement Surface de couverts environnementaux	Moyennement prioritaire	46000 ml de haies 608 ha de bois
	VARS_FOURR_2	Etudier au cas par cas les possibilités techniques et économiques de développer les surfaces en herbe dans les élevages / les situations de transmission imminentes des exploitations d'élevage	Prairies de Vars : 5 hectares de surface herbagère. Vallée de la Charente : 5 hectares de surface herbagère. Les coteaux : 30 hectares de surface herbagère.	Hectares de surfaces fourragères implantées sur l'AAC (suivi des RPG)	Prioritaire	Tot surface en herbe (2017) = 241,46 ha 5 - (2017) = 141,14 ha 9 - (2017) = 36,05 ha 10 - (2017) = 64,27 ha
DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT	VARS_CULT_INT_1	Constituer un Groupe Technique "Cultures Intermédiaires"	80% des structures membres représentées au sein du groupe technique de pilotage de l'action Atteinte des objectifs de résultats des actions VARS_CULT_INT_2 à 6	Nombre de réunion/an Taux de présence des structures membres	Prioritaire	-
	VARS_CULT_INT_2	Expérimentation couverts	Vallée de la Charente : 20 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur. Les coteaux : 600 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur.	Surfaces engagées en couverts sous cahier des charges	Prioritaire	-
	VARS_CULT_INT_3	Organiser un réseau de fermes pilotes	Vallée de la Charente : 20 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur. Les coteaux : 600 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur.	Nombre de fermes pilotes et de parcelles engagées Nombre d'essais réalisés et valorisés	Prioritaire	-
	VARS_CULT_INT_4	Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser	Vallée de la Charente : 20 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur. Les coteaux : 600 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur.	Nombre de fiches cas-types réalisées	Prioritaire	-
	VARS_CULT_INT_5	Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires	1 journée technique/an a minima	Nombre de journées techniques réalisées	Prioritaire	-
	VARS_CULT_INT_6	Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services	2 journées techniques au cours des 5 ans du contrat	Nombre de journées techniques réalisées	Prioritaire	-
	VARS_AC_1	Encourager les pratiques favorables à la fertilité des sols : couvert permanent, mulch, cultures associées, semis-direct	1 journée technique/an a minima	Nombre de journées techniques réalisées	Prioritaire	-
	VARS_HVE_1	Accompagner les producteurs vers la certification environnementale HVE	Les coteaux : 300 ha certifiés HVE.	% SAU certifiées HVE	Prioritaire	-
	VARS_AB_1	Faire connaître par une démarche proactive les services d'accompagnements existants autour de l'AB	Vallée de la Charente: 10 ha d'agriculture AB. Les coteaux: 300 ha d'agriculture AB.	Surface en agriculture biologique	Prioritaire	77 ha certifiés AB
	VARS_AB_2	Accompagner les agriculteurs pour s'assurer de la viabilité et la vivabilité des exploitations AB déjà existantes	Vallée de la Charente: 10 ha d'agriculture AB. Les coteaux: 300 ha d'agriculture AB.	Taux d'agriculteurs AB impliqué dans les réseaux	Prioritaire	-
VARS_AB_3	Accompagner et communiquer sur le réseau de parcelles de référence AB	100 % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des invitations aux commissions Grandes Cultures 100 % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des résultats du réseau de parcelles AB	% d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des invitations aux commissions Grandes Cultures % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des résultats du réseau de parcelles AB	Prioritaire	-	

DEVEL	VARS_AB_4	Commission Grandes Cultures en Agriculture Biologique	100% des agriculteurs des AAC invités aux journées multi-partenariales organisées	Nombre de journées organisées Nombre de participants	Prioritaire	-
	VARS_AB_5	Organiser la filière AB en Nord Charente : du champ à la cellule de stockage	Solution(s) technique(s) mise(s) en œuvre	Etape de mise en place de la/des solution(s) de gestion des cultures AB entre le CHAMP et la CELLULE DE STOCKAGE : - Concertation non-engagée - Groupe de travail en place - Solution technique identifiée - Solution technique mise en œuvre	Prioritaire	-
	VARS_FIL_1	Appuyer les initiatives filières/Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières	Permettre une diversification des assolements céréaliers en partenariat avec les Organismes Stockeurs du territoire 1 échange/an "FILIERES" avec chaque partenaire agricole ciblé	Nombre d'échanges annuels avec chaque partenaire agricole de l'AAC : --> OCELIA, COOP DE MANSLE, NACA (lien NEOLIS, GROUPE PIVETEAU, DEMOGRAINS) Nombre de projets accompagnés SAU impactée par le(s) projet(s)	Peu prioritaire	-
	VARS_FIL_2	Accompagner la mise en place de circuits courts de proximité	Accompagnement d'au moins 1 projet sur l'AAC	Nb de projets "circuits courts" accompagnés	Moyennement prioritaire	-
MAITRISE LES RISQUES DE POLLUTIONS NON-AGRICOLE	VARS_ASS	Réhabiliter la STEP de Montignac sur Charente	- 100 % des STEP aux normes	Nombre de rejet de station conforme (= STEP réhabilitées / créés)	Peu prioritaire	-
AMELIORER LA CONNAISSANCE DU FONCTIONNEMENT HYDROGEOLOGIQUE	VARS_HYDROG_1	Améliorer la connaissance sur le fonctionnement des Puits de Vars	Caractériser le fonctionnement des Puits de Vars Définir la part de contribution de la Charente et des coteaux Au besoin adapter la localisation des actions et redéfinir les objectifs (surface à atteindre) des opérations dimensionnées.	Etat d'avancement de chaque étude : - Non engagée - Phase préalable au marché engagée - CCTP produit - Consultation en cours - Etude en cours - Etude achevée - Production, partage et validation des cartographies	Prioritaire	-
INFORMER - SENSIBILISER	VARS_INFO_1	Communication générale sur les actions Re-Sources	Production et diffusion des supports prévus : - Plaquette Re-Sources "AAC des Puits de Vars" - Fiches hydrogéologie de l'AAC des Puits de Vars - Plaquette générale Re-Sources - Rédaction d'au moins 1 article "prêt à l'emploi" par an - Alimentation régulière du site internet et la page Facebook du programme Re-Sources du SIAEP Nord-Ouest Charente - Créer au moins 1 dispositif d'animation	Nombre de supports produits / nombre de supports prévus Nombre de personnes sensibilisées par la communication	Peu prioritaire	-
	VARS_INFO_2	Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux locaux et actions menées pour protéger la ressource	- 1 événement l'Eau en fête par an - 1 participation à un événement grand public local au moins une fois par an - 1 projet pédagogique conduit sur au moins 5 classes par an	sNombre de classes sur l'AAC sensibilisées à la problématique de l'eau sNombre de participants aux événements grands publics sNombre d'événements organisés (en partenariat avec les manifestations locales)	Peu prioritaire	-
	VARS_INFO_3	Communiquer sur les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau	- 1 production Agridemain - 1 ferme ouverte/an - 1 article/an sur le site internet du SIAEP Nord-Ouest Charente - 3 films sur des exploitations agricoles - 100% des agriculteurs des AAC avant l'information d'accès au répertoire documentaire	Nombre de supports produits Contenu du répertoire documentaire	Moyennement prioritaire	-
PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES	VARS_EVAL_1	Suivi de la qualité des eaux brutes	- A terme : Maximum NITRATES < 50 mg/L Pour 2023 : Maximum NITRATES < 70 mg/L (Puits 2) et < 55 mg/L (Puits 4) - Absence de dépassement de la limite de qualité des 0,1 mg/L pour les matières actives autorisées	Concentration maximum en nitrates dans les eaux brutes de la source Dépassement de la limite de qualité des 0,1 mg/L pour les matières actives autorisées	Prioritaire	-
	VARS_EVAL_9	Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats	- 100% des indicateurs de suivi relatifs aux actions Re-Sources capitalisés sur la plateforme ODELIANE - 100% des données capitalisées facilement valorisables auprès des élus et partenaires impliqués.	% indicateurs identifiés effectivement renseignés % indicateurs renseignés valorisés	Prioritaire	-
	VARS_PILOT_1	Gérer l'animation générale du contrat (gouvernance, administratif, relations partenariales, contact agriculteurs...)	Atteindre les objectifs fixés pour chaque objectif opérationnel Favoriser et entretenir la dynamique territoriale	Indicateurs de suivi des objectifs opérationnels (cf fiche propre à chaque actions) Baromètre "Dynamique Re-Sources" (enquête à mettre en place en fin de contrat auprès des acteurs et partenaires)	Prioritaire	-
	VARS_PILOT_2	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique	- Organiser au moins 1 session technique (formation/journée technique/intervention...)/an - 80% du public cible effectivement présent à la session proposée - 100% de participants "très satisfaits"	Nombre de formations réalisées Nombre de participants ciblés effectivement présents/Nombre de participants ciblés invités Sondage "satisfaction du public cible" établi suite à chaque séminaire (grille d'évaluation à mettre en place pour aboutir à différentes catégories de satisfaction dont "très satisfaits")	Prioritaire	-
	VARS_PILOT_3	Séminaire annuel EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES	- 1 séminaire "EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES" par an - 80% du public cible effectivement présent à la session proposée - 100% de participants "très satisfaits"	Nombre de séminaires organisés sur les 5 années de programme Nombre de participants ciblés effectivement présents/Nombre de participants ciblés invités Sondage "satisfaction du public cible" établi suite à chaque séminaire (grille d'évaluation à mettre en place pour aboutir à différentes catégories de satisfaction dont "très satisfaits")	Moyennement prioritaire	-
	VARS_OUTIL_1	Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer	cf. objectifs opérationnels chiffrés (surfaces en AB, surfaces en herbe, surfaces HVE...)	Nombre de dossiers accompagnés Volumes financiers consommés	Prioritaire	-

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT (OUTILS)	VARS_OUTIL_2	Mise en place d'un observatoire climatique	Disposer d'un outil fonctionnel, avec une mise à jour de données, une valorisation possible de celles-ci Utilisation de l'outil par les partenaires	Avoir un outil fonctionnel Nombre de données valorisées sur nombre de données valorisables	Moyennement Prioritaire	-
	VARS_OUTIL_4	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC des Puits de Vars	Prairies de Vars : 2000 m de haies, 15 hectares de couverts environnementaux, 5 hectares de surface herbagère. Vallée de la Charente : 1100 m de haies, 5 hectares de couverts environnementaux, 5 hectares de surface herbagère, 10 ha d'agriculture AB. Les coteaux : 6700 m de haies, 20 hectares de couverts environnementaux, 30 hectares de surface herbagère, 300 ha d'agriculture AB.	Etat d'avancement de l'observatoire du foncier : - Avoir formalisé les besoins / rédigé un cahier des charges - Avoir récolté l'ensemble des données visées - Avoir développé l'outil / outil fonctionnel - Outil connu et utilisé par l'ensemble des partenaires concernés	Prioritaire	-
	VARS_OUTIL_6	Créer et alimenter un observatoire du foncier	Disposer d'un outil fonctionnel et utilisé par les partenaires avec des données mises à jour	Etat d'avancement de l'observatoire du foncier : - Avoir formalisé les besoins / rédigé un cahier des charges - Avoir récolté l'ensemble des données visées - Avoir développé l'outil / outil fonctionnel - Outil connu et utilisé par l'ensemble des partenaires concernés	Prioritaire	-
	VARS_OUTIL_7	Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles de l'AAC	100 % des communes de la Vallée de la Charente disposent d'un atlas des secteurs sensibles de l'AAC	100 % des communes de la Vallée de la Charente disposent d'un atlas des secteurs sensibles de l'AAC	Peu prioritaire	-
	VARS_OUTIL_8	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation	100% des agriculteurs de + de 60 ans de l'AAC enquêtés sur leur transmission 100% des agriculteurs de + de 50 ans enquêtés (allégé au volet foncier)	Etat d'avancement de chaque "PHASE 1" : - Non engagée - Grille co-construite - Entretiens réalisés auprès des exploitants de l'axe de drainage - Données intégrées dans l'observatoire du foncier et analysées Pour la phase 2 : - Nombre de reprises accompagnées/nombre de reprises à accompagner ciblées à l'issue de la phase 1 - Nombre de reprises accompagnées avec succès (installation AB ou élevage pâturant)/nombre de reprises à accompagner ciblées à l'issue de la phase 1	Prioritaire	-



SOCLE COMMUN DES INDICATEURS REGIONAUX

La gouvernance régionale Re-Sources a souhaité mettre en place un **socle commun d'indicateurs** de suivi des programmes d'actions Re-Sources sur l'ensemble de la Région. Ces indicateurs sont en cours de définition et devront être pris en compte par la collectivité porteuse dans le cadre de son suivi/évaluation annuelle et de l'évaluation de fin de contrat.

Parmi les indicateurs pressentis, on retiendra en particulier la nécessité de :

- Disposer d'un suivi de l'évolution du territoire ;
- Exprimer l'engagement des agriculteurs dans la démarche Re-Sources.

Les indicateurs suivants peuvent ainsi être notamment identifiés pour ces deux points :

Indicateurs socle régional		ETAT 0 Données du bilan de fin de contrat (fin 2017)
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Surfaces et évolution des surfaces en AB	SAU AB (2017) = 77 ha 1 exploitation AB
	Evolution des Infrastructures Agro-Ecologiques	Linéaire de haies = 46 000 ml
	Evolution de l'assolement :	
	Surfaces en herbe = catégories RPG : 5 - jachères 9 - surfaces herbacées temporaires (<= 5 ans) 10 - Prairies ou pâturages permanents	Tot surface en herbe (2017) = 241,46 ha 5 - (2017) = 141,14 ha 9 - (2017) = 36,05 ha 10 - (2017) = 64,27 ha
	Surfaces en cultures de printemps	Tournekol + Maïs + Pois de printemps + Maïs ensilage + Orge de printemps + lentille cultivée + Pois chiches + Soja + Avoine de printemps + Autres céréales de printemps de genre Triticum + Autre pois fourrager de printemps + Lin + Mélange de protéagineux prépondérants et de céréales (2017) = 765,24 ha
	Surfaces boisées	Bois (2017) = 608 ha
	Surfaces légumineuses /protéagineux	Protéagineux + légumineuses grains + fourragères (2017) = 214,58 ha
Evolution du % de sols couverts de septembre à Mars	Etat 0 à préciser	
ENGAGEMENT DES AGRICULTEURS	<p>Nombre d'agriculteurs engagés dans la démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau 1 : agriculteurs participants aux journées techniques, formations, diagnostics - Niveau 2 : tous type d'engagement surfaciques (MAEC, Couverture des sols) ou investissements (PCAE-PVE,...) - Niveau 3 : agriculteurs qui ont engagé toute leur exploitation en AB, HVE ou MAEC système 	-

Prioritaire	VARS_SURF_DIL _1	Sensibiliser les propriétaires / agriculteurs à la plantation de haies ou de boisements
-------------	---------------------	---

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 1	DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ECOLOGIQUES
	OBJECTIF OPERATIONNEL 1.1	PLANTER ET RESTAURER LES LINEAIRES DE HAIES, COMBINAISON HAIES/BANDES ENHERBEES ET BOISEMENT
Constat	<p>Les enquêtes agricoles ont mis en évidence que la majorité des agriculteurs de l'AAC reconnaissent les bénéfices apportés par les haies, notamment pour leurs rôles de brise-vent et pour la biodiversité. 87% estiment toutefois avoir des linéaires suffisants et aucun agriculteur rencontré ne souhaite en planter plus. Les perspectives de développement des haies sur l'AAC sont donc peu importantes.</p> <p>Dans ce contexte, il a semblé pertinent de communiquer sur les fonctions des haies et les bénéfices qu'elles peuvent apporter aux agriculteurs pour encourager les plantations.</p> <p>De la même façon, le développement des surfaces de bois à l'échelle de l'AAC permettraient d'abaisser la pression sur la ressource. Ces surfaces représentent aujourd'hui déjà près de 16 % de la surface totale de l'AAC.</p>	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les agriculteurs aux bénéfices des haies sur leurs exploitations - Informer sur les dispositifs d'aides existants - Accompagner les projets de plantation en relation avec les opérateurs techniques adaptés - Sensibiliser les services communaux/départementaux à l'entretien des haies 	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS, PROPRIETAIRES, COLLECTIVITES	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
	1 plaquette (€) : 1,80 € 400 €/jour Coût/jr partenaires					
CREATION ET ENVOI DE PLAQUETTES DE COMMUNICATION						
<p>L'envoi de plaquettes individuelles est un moyen efficace pour toucher un maximum d'exploitants.</p> <p>Il est donc prévu d'en envoyer en 2020 et 2022 pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur les enjeux de l'AAC Puits de Vars ; - Sensibiliser aux rôles des haies et des surfaces boisées ; - Présenter les possibilités d'accompagnement et les dispositifs d'aides. <p>Ces plaquettes seront envoyées à l'ensemble des agriculteurs de l'AAC de Vars ce qui représente environ 80 plaquettes par campagne de sensibilisation.</p>	Coût total	0 €	1 344 €	1 200 €	1 344 €	1 200 €
	Animation Re-Sources (jour)	3	20	10	5	5
	Autre animation (jour)	0	3	3	3	3
	Autres dépenses	- €	144 €	- €	144 €	- €
RENCONTRES INDIVIDUELLES DES EXPLOITANTS DES SECTEURS SENSIBLES ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES EXPLOITANTS DE L'AAC QUI SOUHAITENT PLANTER						
<p>Organisation de rencontres individuelles.</p> <p>En complément des plaquettes de communication, il est envisagé de rencontrer individuellement les agriculteurs. Ces moments d'échanges avec les exploitants permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'aborder les enjeux du territoire avec les exploitants, son fonctionnement hydrogéologique et de détailler les actions du programme Re-Sources ; - d'informer les agriculteurs sur les dispositifs d'aides existants relatifs à la plantation de haies, de boisements ou de bandes enherbées. <p><i>NB. Ces rencontres individuelles seront communes à celles prévues dans les actions "VARS_SURF_DIL_2" et "VARS_FOURR_2".</i></p> <p>Accompagnement des planteurs.</p> <p>Au regard de ces échanges, les agriculteurs intéressés seront redirigés vers les opérateurs techniques concernés (Prom'Haies, CA16 et CETEF notamment, dont l'accompagnement technique est financé par ailleurs) pour les accompagner dans leur projet de plantations.</p>						

Prioritaire	VARS_SURF_DIL _1	Sensibiliser les propriétaires / agriculteurs à la plantation de haies ou de boisements
-------------	---------------------	--

ASSOCIATION DES ACTEURS LOCAUX

Associer les communes de l'AAC

Il est proposé d'associer les communes concernées par l'axe de drainage aux réflexions sur l'implantation des linéaires de haies et des boisements. L'objectif est de réfléchir à un aménagement plus global du territoire et d'aborder la question de l'entretien des linéaires de haies.

Ces réflexions pourraient se concrétiser par des ateliers de travail locaux qui, à partir de supports cartographiques, permettraient aux acteurs concernés d'échanger sur les possibilités de création de linéaires de haies mais aussi aux solutions d'entretien.

Travailler en cohérence avec les différents programmes du Pays du Ruffécois.

Le Pays du Ruffécois a été retenu dans le cadre de différents appels à projets "Trame verte et bleue". La plantation et la restauration des linéaires de haies font donc partie des sujets sur lesquels ils travaillent.

Une relation étroite devra être construite avec le Pays pour une bonne synergie sur le territoire.

Syndicats de rivière

Cette action devra être mise en cohérence avec les enjeux des syndicats de rivières qui portent la compétence MILIEUX AQUATIQUES et qui peuvent être amenés à réfléchir à l'aménagement des versants suite à leur prise de compétence GEMAPI.

Sur l'AAC de Vars, il s'agit du : Syndicat d'Aménagement de la Charente Non Domaniale et du Syndicat des bassins Charente et Péruse

Une rencontre annuelle avec ces syndicats est envisagée sur toute la durée du programme.

Autres AAC de Charente concernées par l'action :

FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE
------	------	------	------	------	------	------	-------------	------

Liens actions	VARS_SURF_DIL_2 "Adapter les SIE des exploitations en cohérence avec les zones sensibles des AAC" VARS_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer" VARS_OUTIL_4 "Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC" VARS_OUTIL_6 "Créer et alimenter un observatoire du foncier" VARS_OUTIL_7 "Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles"
Indicateurs de suivi	Linéaire de haies planté Surface de boisements plantée
Objectifs de résultats	Prairies de Vars : 2000 m de haies. Vallée de la Charente : 1100 m de haies. Les coteaux : 6700 m de haies.
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	Prom'Haies / CETEF / Chambre d'Agriculture Charente / Fédération de Chasse
Engagement des partenaires	Accompagnement technique et administratif des agriculteurs pour la plantation de haies
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (sensibilisation des acteurs locaux) OPERATEURS TECHNIQUES (mise en œuvre des projets de plantation)

			2019	2020	2021	2022	2023	
	Coût prévisionnel de l'action	5 088,00 €	0 €	1 344 €	1 200 €	1 344 €	1 200 €	
	Animation Re-Sources (jours)	43,00 j	3	20	10	5	5	
	Autre animation (jours)	12,00 j	0	3	3	3	3	
	Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	0 €	672 €	600 €	672 €	600 €
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	0 €	14 €	0 €	14 €	0 €
		Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		SIAEP Nord-Ouest Charente	40%	0 €	58 €	0 €	58 €	0 €
		OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	50%	0 €	600 €	600 €	600 €	600 €	

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Moyennement prioritaire	VAR_SURF_DIL_2	Adapter les Surfaces d'Intérêts Ecologiques (SIE) en cohérence avec les zones sensibles de l'AAC
	_2	

Pollution visée		Nitrates et Pesticides	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 1	DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ECOLOGIQUES	
	OBJECTIF OPERATIONNEL 1.1	PLANTER ET RESTAURER LES LINEAIRES DE HAIES, COMBINAISON HAIES/BANDES ENHERBEEES ET BOISEMENT	
	OBJECTIF OPERATIONNEL 1.2	DEVELOPPER LES COUVERTS ENVIRONNEMENTAUX SUR LES ZONES SENSIBLES EN SECTEUR GRANDES CULTURES	
Constat	<p>Pour bénéficier en totalité du paiement "vert" de la PAC, un agriculteur doit respecter 3 critères dont un pourcentage minimum de 5% de sa SAU en SIE (= Surfaces d'Intérêt Ecologique). Ces surfaces incluent des éléments de type haies, bandes tampons, arbres isolés, mares ou encore certains types de culture.</p> <p>Les enquêtes agricoles ont mis en évidence que le pourcentage de surfaces d'intérêt écologique présentes sur les exploitations enquêtées était systématiquement supérieur à 5%. Les marges de manoeuvre concernant la création de nouvelles surfaces de ce type sont donc quasi inexistantes. En revanche, les types de SIE comptabilisées et leur localisation peuvent être discutés avec les exploitants et éventuellement modifiés pour répondre aux enjeux de la qualité de l'eau.</p> <p>D'autre part, des "couverts environnementaux" sont mis en place (par exemple via les MAEC) pour répondre à des enjeux écologiques divers : préservation de l'avifaune, des pollinisateurs... Ceux-ci ont toujours des marges de développement, et leur implantation pourrait être localisée de manière à répondre aux enjeux de la qualité de l'eau en plus des enjeux biodiversité.</p>		
Objectifs de l'action	<p>Engager une réflexion avec les agriculteurs situés sur des secteurs sensibles de l'AAC concernant les types de SIE présentes sur leurs exploitations et sur la pertinence de leur localisation ou de leur gestion vis-à-vis des enjeux de qualité de l'eau.</p> <p>Encourager la mise en place de couverts environnementaux et réfléchir leur localisation en fonction des enjeux de qualité de l'eau.</p>		
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS	AAC Puits de Vars ++ Coteaux ++ +++ Prairies de Vars et Vallée de la Charente +++	

Descriptif et calendrier de l'Action		Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023																							
<p>Cette action sera menée prioritairement sur deux secteurs sensibles : la vallée de la Charente et les prairies de Vars</p> <p style="text-align: center;">RENCONTRES INDIVIDUELLES</p> <p>La vallée de la Charente constitue un secteur particulièrement sensibles aux infiltrations. Les efforts de développement de surfaces de dilution devront donc être menés d'abord sur ce secteur.</p> <p>Cette action repose sur des rencontres individuelles des agriculteurs . Ces moments d'échanges avec les exploitants permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'aborder les enjeux du territoire de Vars, son fonctionnement hydrogéologique et de détailler les actions du programme Re-Sources ; - d'informer l'agriculteur sur les dispositifs d'aides existants et les possibilités d'accompagnement. Les conseillers d'exploitation pourront être associés aux échanges si besoin. <p>En réponse à un appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine intitulé « Trame Verte et Bleue et pollinisateurs », le Pays du Ruffécois met en place depuis 1 an, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Charente, une action d'aménagements parcellaires destinée aux agriculteurs. Les agriculteurs volontaires qui souhaitent mettre en place des aménagements parcellaires tels que des haies, des jachères mellifères, des bandes semées, des alignements d'arbres et des vergers peuvent être accompagnés dans leur projet : identification du type d'aménagement à prévoir, choix des essences/semences, localisation pertinente des surfaces à engager, conseil d'entretien...</p> <p>Concernant les bandes et jachères, la semence est financée par la région à hauteur de 60 % HT. Pour les autres aménagements (haies, alignements, vergers), des subventions du Conseil Départemental (ou via le PCAE-IAE) existent sous certaines conditions (en particulier un minimum de 500 € d'aide demandée).</p> <p>Cet accompagnement répond parfaitement aux objectifs de l'action VARS_SURF_DIL_2.</p> <p>Ainsi, pour l'AAC Puits de Vars, il s'agira pour cette action de profiter du partenariat Pays Ruffécois/CA16 disponible localement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de sensibiliser le Pays et les agents de la CA16 en charge de l'opération aux enjeux hydrogéologiques locaux (partage de cartographie) afin que les secteurs cibles soient connus et identifiés - de travailler à une prise en compte de ces enjeux dans l'accompagnement proposé et toute autre opération menée par le Pays Ruffécois et la CA16 dans ce cadre (journées d'information, communication presse...) - de faire une promotion accrue de cet accompagnement auprès des agriculteurs de l'AAC via le travail de terrain des animateurs* et via la distribution de supports de communication (réalisés par le Pays et la CA16 ou co-construit en tenant compte des enjeux locaux). <p>Il s'agira également de voir avec le Pays s'il est envisageable de transmettre régulièrement au SIAEP NOC les données relatives aux surfaces et linéaires implantés (via ODELIANE par exemple) afin de rendre compte de ce travail dans le cadre du suivi/évaluation du territoire.</p> <p><i>*Les rencontres individuelles seront communes à celles prévues dans l'action "VAR_SURF_DIL_1" relative à la plantation de haies et à celles prévues dans l'action "VAR_FOURR_2" relatives aux surfaces en herbe dans les élevages</i></p>		1 plaquette (€) : 1,80 € 400 €/jour Coût/jr partenaires																												
		<table border="1"> <tr> <td>Coût total</td> <td>0 €</td> <td>544 €</td> <td>400 €</td> <td>544 €</td> <td>400 €</td> </tr> <tr> <td>Animation Re-Sources (jour)</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Autre animation (jour)</td> <td>0</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Autres dépenses</td> <td>- €</td> <td>144 €</td> <td>- €</td> <td>144 €</td> <td>- €</td> </tr> </table> <p style="text-align: right;"><i>NB. Le temps d'animation consacré aux rencontres individuelles est indiqué dans la fiche action "VAR_SURF_DIL_1"</i></p>		Coût total	0 €	544 €	400 €	544 €	400 €	Animation Re-Sources (jour)	2	2	2	2	2	Autre animation (jour)	0	1	1	1	1	Autres dépenses	- €	144 €	- €	144 €	- €			
Coût total	0 €	544 €	400 €	544 €	400 €																									
Animation Re-Sources (jour)	2	2	2	2	2																									
Autre animation (jour)	0	1	1	1	1																									
Autres dépenses	- €	144 €	- €	144 €	- €																									
Autres AAC de Charente concernées par l'action :																														
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VAR_S	MONE																						

Liens actions	<p>VARS_SURF_DIL_1 "Sensibiliser les propriétaires/exploitants à la plantation de haies"</p> <p>VARS_FOURR_2 "Etudier au cas par cas les possibilités techniques et économiques de développer les surfaces en herbe dans les élevages / les situations de transmission imminentes des exploitations d'élevage"</p> <p>VARS_OUTIL_6 "Créer et alimenter un observatoire du foncier"</p> <p>VARS_OUTIL_4 "Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC"</p> <p>VARS_OUTIL_7 "Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles"</p>
Indicateurs de suivi	<p>Linéaire de haies</p> <p>Surface de boisement</p> <p>Surface de couverts environnementaux</p>
Objectifs de résultats	<p>Prairies de Vars : 2000 m de haies, 15 hectares de couverts environnementaux.</p> <p>Vallée de la Charente : 1100 m de haies, 5 hectares de couverts environnementaux.</p> <p>Les coteaux : 6700 m de haies, 20 hectares de couverts environnementaux.</p>
Impact attendu sur la qualité de l'eau	++
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	CHAMBRE D'AGRICULTURE via un partenariat avec le Pays du Ruffécois
Engagement des partenaires	Accompagnement technique des agriculteurs
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (sensibilisation) co-portage CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE - PAYS (mise en œuvre)

		2019	2020	2021	2022	2023	
Coût prévisionnel de l'action	1 888,00 €	0 €	544 €	400 €	544 €	400 €	
Animation Re-Sources (jours)	10,00 j	2	2	2	2	2	
Autre animation (jours)	4,00 j	0	1	1	1	1	
		100%					
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	0 €	272 €	200 €	272 €	200 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	0 €	14 €	0 €	14 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	40%	0 €	58 €	0 €	58 €	0 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	50%	0 €	200 €	200 €	200 €	200 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	VARS_FOURR_2	Etudier au cas par cas les possibilités techniques et économiques de développer les surfaces en herbe dans les élevages / les situations de transmission imminentes des exploitations d'élevage
-------------	--------------	--

Pollution visée	Nitrates et Pesticides	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 1	DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES AGRO-ECOLOGIQUES
	OBJECTIF OPERATIONNEL 1.3	DEVELOPPER LES SURFACES HERBAGERES (PRAIRIES TEMPORAIRES, PRAIRIES PERMANENTES...) A VOCATION FOURRAGERE
Constat	<p>Les exploitations d'élevage peuvent trouver un intérêt économique au développement de leurs surfaces fourragères : une meilleure autonomie alimentaire, dont le coût peut être moindre et/ou plus stable, ce qui leur assurerait une meilleure pérennité.</p> <p>Concernant les transmissions, le moment paraît crucial pour anticiper la reprise des ateliers d'élevage, voire l'installation de nouveaux.</p>	
Objectifs de l'action	<p>L'objectif général du projet est de sensibiliser et accompagner les éleveurs du territoire pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> -encourager l'augmentation de la part de surfaces en herbe dans les agrosystèmes -anticiper les transmissions imminentes et favoriser la reprise des ateliers d'élevage. 	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS DE L'AAC (ELEVEURS)	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
	400 €/jour <i>Coût/jr partenaires</i>					
VEILLE ET COMMUNICATION SUR LES INITIATIVES LOCALES DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE A HERBE						
<ul style="list-style-type: none"> - Recherche d'OPA compétentes dans l'accompagnement technique de l'élevage, notamment sur la question de l'autonomie alimentaire et son lien avec les surfaces en herbes (fourrage, pâturage). - Communication sur les formations et journées techniques "élevage" de ces OPA. - Organisation éventuelle de journées techniques au sujet de l'introduction de bétail dans les systèmes céréaliers (visite d'exploitation...). 	Coût total	600 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	Animation Re-Sources (jour)	2	2	2	2	2
		<i>NB. Le temps d'animation consacré aux rencontres individuelles est indiqué dans la fiche action "VARS_SURF_DIL_1"</i>				
	Autre animation (jour)	1,5	2,5	2,5	2,5	2,5
	Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €
ORGANISATION DE RENCONTRES INDIVIDUELLES						
<p>Il est envisagé de rencontrer individuellement tous les éleveurs de l'AAC pour étudier leur situation. Ces moments d'échanges avec les exploitants permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de connaître le système d'exploitation de l'agriculteur, d'aborder avec lui ses projets éventuels et les possibilités d'évolution techniques et économiques de son système concernant les surfaces fourragères, le pâturage - de les orienter vers les OPA compétentes pour les accompagner spécifiquement sur ces questions - de repérer les situations de transmissions de manière exhaustive, en complément de l'action VARS_OUTIL_8 - d'établir un contact pour pouvoir ensuite informer ces éleveurs des éventuels partenariats entre céréaliers et éleveurs mis en place via l'action VARS_FOURR_1. <p><i>NB.: Ces rencontres individuelles seront communes à celles prévues dans les actions "VARS_SURF_DIL_1 & 2" relatives à la plantation de haies et à l'adaptation des SIE des exploitations en cohérence avec les zones sensibles de l'AAC.</i></p>						
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTJ	MOUV	ROCH
						VARS
						MONE

Liens actions	VARS_SURF_DIL_2 "Adapter les SIE des exploitations en cohérence avec les zones sensibles des AAC" VARS_FOURR_1 "Développer des partenariats entre céréaliers et éleveurs afin de valoriser les surfaces fourragères" VARS_OUTIL_6 "Créer et alimenter un observatoire du foncier" VARS_OUTIL_4 "Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC" VARS_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer" VARS_OUTIL_8 "Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation"
Indicateurs de suivi	Hectares de surfaces fourragères implantées sur l'AAC (suivi des RPG)
Objectifs de résultats	Prairies de Vars : 5 hectares de surface herbagère. Vallée de la Charente : 5 hectares de surface herbagère. Les coteaux : 30 hectares de surface herbagère.
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	AGRICULTEURS PARTENAIRES AGRICOLES (structures de développement et organismes économiques)
Engagement des partenaires	
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE

			2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	Coût prévisionnel de l'action	4 600,00 €	600 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
	Animation (jours)	10,00 j	2	2	2	2	2
	Autre animation (jours)	11,50 j	1,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	300 €	500 €	500 €	500 €	500 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	50%	300 €	500 €	500 €	500 €	500 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	VARS_ CULT_INT_1	Constituer un Groupe Technique "Cultures Intermédiaires"
-------------	---------------------	---

Pollution visée	Nitrates	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1	MAXIMISER LE TEMPS DE COUVERTURE DES SOLS
Constat	<p>La réglementation en matière de gestion de l'interculture (Zone d'Action Renforcée 6ème PAZV) est bien respectée localement et les exploitants reconnaissent majoritairement l'intérêt agronomique des cultures intermédiaires. Toutefois, la majorité (80%) les voit toujours comme une contrainte alors que certains agriculteurs les ont déjà pleinement intégrés dans leurs systèmes d'exploitation.</p> <p>Pourtant, les cultures intermédiaires constituent un levier essentiel sur les sols peu profonds de l'AAC Puits de Vars pour piéger l'azote relictuel en fin de campagne. Le respect de la réglementation n'est pas un moyen suffisant pour optimiser ces couverts et leur permettre de capter pleinement l'azote avant lessivage. Un travail global autour des cultures intermédiaires (période d'implantation, nature de couverts...) et de leur caractère "Multi-Services" est à développer pour encourager et accompagner les exploitants qui souhaiteraient développer des couverts adaptés aux enjeux du territoire au-delà de la réglementation.</p>	
Objectifs de l'action	<p>L'opération INTERCULTURE relative au développement de Couverts Intermédiaires Multi-Services (CIMS) présentent plusieurs objectifs principaux sur l'AAC Source de Roche :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Atteindre un taux de couverture des sols maximum dans une campagne culturale afin de limiter les périodes où les sols sont nus, et réduire ainsi les concentrations en nitrates aux Puits de Vars ; 2. Définir des itinéraires techniques d'implantation et de destruction de CIMS adaptés au contexte local (Climat/Rotation/Organisation du travail); 3. Impliquer les agriculteurs de l'AAC dans le développement de l'implantation des CIMS qui répondent à des exigences allant au-delà de la réglementation directives nitrates. <p>Pour atteindre cet objectif, l'opération CULTURES_INTERMEDIAIRES s'articulera autour de 6 sous-actions :</p> <div style="text-align: center;"> <pre> graph TD A[CULT_INT_1 Constituer un groupe de pilotage « cultures intermédiaires »] --> B[CULT_INT_2 Mettre en place un système expérimental d'aides directes à l'ha] A --> C[CULT_INT_3 Organiser un réseau de fermes] A --> D[CULT_INT_4 Recenser les cas-types d'itinéraires techniques] A --> E[CULT_INT_5 Organiser des journées techniques] A --> F[CULT_INT_6 Valoriser l'intérêt de maximiser le temps de couverture des sols et les actions mises en œuvre] </pre> </div> <p>Pour assurer le pilotage et la cohérence de celles-ci, il est apparu nécessaire de constituer un groupe technique autour de la thématique des Couverts Intermédiaires Multi-Services.</p>	
Public & Territoire cible	CONSEILLERS TECHNIQUES DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES, AGRICULTEURS VOLONTAIRES	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
	400 €/jour <i>Coût/jr partenaires</i>					
FINANCEMENT D'ESSAIS D'IMPLANTATIONS DE CIMS	Coût total	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €
<p>Ce groupe, qui se rencontrera à plusieurs dates clés dans l'année, serait constitué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des agriculteurs référents motivés et intéressés pour tester et diffuser des pratiques d'intercultures innovantes ; -Des Conseillers Techniques des organisations professionnelles agricoles ; -Les animateurs des syndicats d'eau. <p>Ce groupe aura pour rôle de piloter les actions relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la formalisation et la diffusion de références ; -la mise en place d'expérimentations ; -la valorisation des couverts intermédiaires. <p>Il s'agit des actions présentées dans les fiches actions VARS_CULT_INT_2 à 6.</p>	Animation Re-Resources (jour)	3	2	2	2	2
	Autre animation (jour)	6	6	6	6	6
	Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH
			VARS			MONE

Prioritaire	VARS_ CULT_INT_1	Constituer un Groupe Technique "Cultures Intermédiaires"
-------------	---------------------	--

Liens actions	VARS_CULT_INT_2 "Expérimentation convertis" VARS_CULT_INT_3 "Organiser un réseau de fermes pilotes" VARS_CULT_INT_4 "Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser" VARS_CULT_INT_5 "Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires" VARS_CULT_INT_6 "Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services " VARS_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer" VARS_OUTIL_2 "Mise en place d'un observatoire climatique"
Indicateurs de suivi	Nombre de réunion/an Taux de présence des structures membres
Objectifs de résultats	80% des structures membres représentées au sein du groupe technique de pilotage de l'action Atteinte des objectifs de résultats des actions VARS_CULT_INT_2 à 6
Impact attendu sur	+++
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	Ensemble des OPA
Engagement des partenaires	Participation aux rencontres du groupe
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE

			2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	12 000,00 €		2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €
Animation Re-Sources (jours)	11,00 j	100%	3	2	2	2	2
Autre animation (jours)	30,00 j		6	6	6	6	6
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	50%	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	VARS_ CULT_INT_2	Expérimentation couverts
-------------	------------------	---------------------------------

Pollution visée	Nitrates	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1	MAXIMISER LE TEMPS DE COUVERTURE DES SOLS
Constat	<p>Un des freins majeurs au développement de Cultures Intermédiaires Multi-Services avancé par les agriculteurs est le coût de la semence.</p> <p>Sur le territoire de l'Aire d'Alimentation de Captage, bien que la réglementation sur les CIPANs dans le cadre de la Directive Nitrates soit respectée, il est observé un manque d'efficacité des CIPANs dans leur rôle de piégeage des reliquats d'azote et cela s'explique par un investissement (en temps, matériel et itinéraire technique) des agriculteurs réduit sur ces couverts.</p> <p>Le choix du type de couvert entraîne des coûts de semences très variables et, selon les cas, des coûts d'implantation et de destruction si celles-ci génèrent des passages spécifiques.</p>	
Objectifs de l'action	<p>Assurer le financement de semences de cultures intermédiaires afin de permettre aux agriculteurs de mettre en place des CIMS répondant à l'enjeu de réduction de la pollution des eaux de l'AAC de Roche par les nitrates</p> <p>Tester des couverts au delà de la réglementation "Directive Nitrates"</p> <p>Mettre en œuvre et suivre les agriculteurs et parcelles engagées dans le dispositif</p>	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
	1 plaquette (€) : 1,80 € 400 €/jour <i>Coût/jr partenaires</i>					
DETAIL DU DISPOSITIF	Coût total	0 €	5 544 €	18 144 €	18 000 €	12 600 €
L'objectif de cette action est de permettre à un maximum d'agriculteurs de tester des itinéraires techniques ambitieux (composition des couverts, date de semis...) et devant permettre une pleine performance des cultures intermédiaires vis-à-vis du piégeage de l'azote (éviter les problèmes de levées, choix d'espèces pertinentes {freins financiers systématiquement évoqués pour le choix du couvert}...).	Animation Re-Sources (jour)	6	14	38	22	18
Il s'agira pour cela de proposer une aide expérimentale "coup de pouce" en collaboration avec l'Agence de l'eau et les partenaires agricoles avec les conditions suivantes : - le respect d'un cahier des charges spécifique fixé par le groupe de pilotage de l'action ; - un accompagnement technique avec un technicien référent.	Autre animation (jour)	0	6	20	20	14
L'Agence de l'Eau Adour-Garonne financera 5ha/exploitation, avec un objectif total de 300 ha financés.	Autres dépenses	0 €	3 144 €	10 144 €	10 000 €	7 000 €
Le cahier des charges sera élaboré par les membres du groupe "cultures intermédiaires" pour la campagne 2020 et nécessitera la validation de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.	dont aide expérimentale AEAG	0 €	1 200 €	4 000 €	4 000 €	2 800 €
La traçabilité des parcelles implantées (localisation, surfaces, composition, date implantation/destruction) pourra être assurée via le logiciel ODELIANE. Une fiche de recueil d'information sera construite pour ce suivi (à alimenter par les techniciens agricoles référents accompagnant l'agriculteur engagé).	Nombre d'exploitations engagées	0	6	20	20	14
	Nombre d'ha à engager	0	30	100	100	70
	s					
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH
				VARS	MONE	

Liens actions	<p>VARS_CULT_INT_1 "Constituer un groupe technique - cultures intermédiaires -"</p> <p>VARS_CULT_INT_3 "Organiser un réseau de fermes pilotes"</p> <p>VARS_CULT_INT_4 "Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser"</p> <p>VARS_CULT_INT_5 "Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires"</p> <p>VARS_CULT_INT_6 "Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services "</p> <p>VARS_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer"</p> <p>VARS_OUTIL_2 "Mise en place d'un observatoire climatique"</p>
Indicateurs de suivi	Surfaces engagées en couverts sous cahier des charges
Objectifs de résultats	Vallée de la Charente : 20 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur. Les coteaux : 600 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur.
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	CA16 et semenciers
Engagement des partenaires	Communiquer et accompagner les agriculteurs qui s'engagent dans l'action
Maître d'ouvrage	<p>PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX (mise en œuvre)</p> <p>SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (coordination, communication, traçabilité)</p>

		2019	2020	2021	2022	2023	
Coût prévisionnel de l'action	54 288,00 €	0 €	5 544 €	18 144 €	18 000 €	12 600 €	
Animation Re-Sources (jours)	98,00 j	6	14	38	22	18	
Autre animation (jours)	60,00 j	0	6	20	20	14	
		100%					
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	0 €	2 400 €	8 000 €	8 000 €	5 600 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	50%	0 €	1 200 €	4 000 €	4 000 €	2 800 €
	Agriculteurs	VAR	0 €	1 944 €	6 144 €	6 000 €	4 200 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	VARS_ CULT_INT_3	Organiser un réseau de fermes pilotes
-------------	------------------	--

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1	MAXIMISER LE TEMPS DE COUVERTURE DES SOLS
Constat	L'enjeu de l'implantation des Cultures Intermédiaires Multi-Services (CIMS) nécessite l'acquisition de références techniques locales. Des agriculteurs présents sur les AAC du Nord Ouest Charente ont intégré depuis plusieurs années les CIMS dans leur système de production et possèdent aujourd'hui une certaine expérience technique ainsi que le recul nécessaire à cette pratique pour en présenter les bénéfices (agronomiques, environnetaux, financiers).	
Objectifs de l'action	S'appuyer sur des agriculteurs référents et motivés pour : - communiquer sur leurs pratiques de couverture des sols en intercultures dans le cadre de journées techniques et de visite bout de champ ; - acquérir des références techniques ; - tester des pratiques innovantes.	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
	400 €/jour <i>Coût/jr partenaires</i>					
COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU RESEAU DE FERMES	Coût total	0 €	2 600 €	2 600 €	2 600 €	2 600 €
L'objectif est de s'appuyer sur des exploitations pilotes pour mener des essais sur les couverts végétaux avec des techniques innovantes. Ces parcelles d'essais feront l'objet d'un suivi renforcé en terme de recueil de données (itinéraires techniques, analyse de sol, pesée de biomasse, études économiques). Ce suivi sera assuré par les conseillers techniques des exploitations concernées et piloté par le groupe "cultures intermédiaires".	Animation Re-Sources (jour)	0	3	3	3	3
	Animation autre (jour)	0	6	6	6	6
	Autres dépenses	- €	200 €	200 €	200 €	200 €
Il est envisagé d'intégrer 2 exploitations de l'AAC de Vars dans ce réseau.	<i>Analyses de sol</i>					
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH
				VARS	MONE	

Liens actions	VARS_CULT_INT_1 "Constituer un groupe technique - cultures intermédiaires -" VARS_CULT_INT_2 "Expérimentation couverts" VARS_CULT_INT_4 "Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser" VARS_CULT_INT_5 "Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires" VARS_CULT_INT_6 "Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services " VARS_AC_2 "Encourager les pratiques favorables à la fertilité des sols : couvert permanent, mulch, cultures associées, semis-direct" VARS_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer" VARS_OUTIL_2 "Mise en place d'un observatoire climatique"
Indicateurs de suivi	Nombre de fermes pilotes et de parcelles engagées Nombre d'essais réalisés et valorisés
Objectifs de résultats	Vallée de la Charente : 20 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur. Les coteaux : 600 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur.
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	CHAMBRE D'AGRICULTURE
Engagement des partenaires	
Maître d'ouvrage	PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX (mise en œuvre) SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (coordination, communication)

			2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	10 400,00 €		0 €	2 600 €	2 600 €	2 600 €	2 600 €
Animation Re-Sources (jours)	12,00 j	100%	0	3	3	3	3
Autre animation (jours)	24,00 j		0	6	6	6	6
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	0 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	50%	0 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	VARS_ CULT_INT_4	Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser
-------------	---------------------	---

Pollution visée	Nitrates	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1	MAXIMISER LE TEMPS DE COUVERTURE DES SOLS
Constat	Les agriculteurs adaptent l'implantation des cultures intermédiaires afin qu'elles s'intègrent dans leur système de production (itinéraire technique, pédo-climat, organisation du travail, économie). La caractérisation des réussites et des échecs de l'implantation des cultures intermédiaires face à la diversité des systèmes de production n'existe pas aujourd'hui.	
Objectifs de l'action	Recenser des itinéraires techniques de cultures intermédiaires sur le territoire afin de constituer une base de données de retours d'expérience qui permettra de diffuser sur le territoire des clés de réussite et des constats d'échec d'implantation dans des conditions précises (matériels, pédoclimats, structure d'exploitation).	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS ET CONSEILLERS TECHNIQUES	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
	400 €/jour					
	<i>Coût/jr partenaires</i>					
MODALITES DE RECENSEMENT DES CAS-TYPES	Coût total	6 600 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €
Le groupe "cultures intermédiaires" établira dans l'année 2019 un modèle de fiche à remplir (en papier ou via la plateforme ODELIANE). Ce modèle de fiche sera rempli par les conseillers techniques lors des visites individuelles chez les agriculteurs, ou par un stagiaire dédié, dans le cas du CIVAM du Ruffécois. Un objectif minimum d'une fiche cas-type / an / OPA impliquée a été fixé.	Animation Re-Sources (jour)	2	2	2	2	2
A titre d'exemple ces fiches contiendront les informations suivantes : - Descriptif de la parcelle (pédoclimat...) - Itinéraire technique de la CIMS ; - Place de la CIMS dans la rotation et motivations de l'agriculteur dans son choix ; - Caractérisation de la météorologie sur la campagne donnée ; - Observations diverses (échec, réussite).	Animation autre (jour)	15	15	15	15	15
Les animateurs des syndicats d'eau se chargeront de centraliser les fiches cas-types et de les diffuser.	Autres dépenses	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €
	<i>stagiaire CIVAM</i>	600 €	600 €	600 €	600 €	600 €
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH
				VARS	MONE	

Liens actions	VARS_CULT_INT_1 "Constituer un groupe technique - cultures intermédiaires -" VARS_CULT_INT_2 "Expérimentation couverts" VARS_CULT_INT_3 "Organiser un réseau de fermes pilotes" VARS_CULT_INT_5 "Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires" VARS_CULT_INT_6 "Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services " VARS_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer" VARS_OUTIL_2 "Mise en place d'un observatoire climatique"
Indicateurs de suivi	Nombre de fiches cas-types réalisées
Objectifs de résultats	Vallée de la Charente : 20 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur. Les coteaux : 600 hectares de couverts intermédiaires allant au-delà de la réglementation en vigueur.
Impact attendu sur la qualité de l'eau	++
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	ENSEMBLE DES PARTENAIRES AGRICOLES impliqués dans le groupe de pilotage
Engagement des partenaires	
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (structuration et mise en forme des fiches cas-types + diffusion) - OPA (collecte et transmission)

		2019	2020	2021	2022	2023		
Coût prévisionnel de l'action	33 000,00 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €	6 600 €		
Animation Re-Sources (jours)	10,00 j	2	2	2	2	2		
Autre animation (jours)	75,00 j	15	15	15	15	15		
		100%						
Financeurs et taux de financement		Agence de l'eau	50%	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		OPA	50%	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €
		Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	VARS_ CULT_INT_5	Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires
-------------	---------------------	---

Pollution visée	Nitrates	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1	MAXIMISER LE TEMPS DE COUVERTURE DES SOLS
Constat	L'accompagnement des agriculteurs pour intégrer de nouvelles pratiques de gestion des cultures intermédiaires nécessite une diffusion de ces pratiques innovantes. Les journées techniques participent à la diffusion des connaissances produites localement et des techniques adaptées au territoire.	
Objectifs de l'action	Communiquer lors de journées techniques locales sur des pratiques innovantes (retour d'expériences) Fédérer les OPA autour des thématiques communes	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
	400 €/jour <i>Coût/jr partenaires</i>					
ORGANISATION DE JOURNEES TECHNIQUES	Coût total	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
Des journées techniques ponctuelles, d'information et de démonstration relatives à la gestion des cultures intermédiaires, seront co-organisées avec les membres du groupe CIMS et pourront faire l'objet de : - Visite de plateformes d'essais ; - Démonstration de matériels ; - Interventions techniques par experts... Ces journées techniques seront interbassins entre les AAC du Nord Charente.	Animation Re-Sources (jour)	0	2	2	2	2
	Animation autre (jour)	3	3	3	3	3
	Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH
				VARS	MONE	

Liens actions	VARS_CULT_INT_1 "Constituer un groupe technique - cultures intermédiaires -" VARS_CULT_INT_2 "Expérimentation couverts" VARS_CULT_INT_3 "Organiser un réseau de fermes pilotes" VARS_CULT_INT_4 "Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser" VARS_CULT_INT_6 "Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services " VARS_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer" VARS_OUTIL_2 "Mise en place d'un observatoire climatique"
Indicateurs de suivi	Nombre de journées techniques réalisées
Objectifs de résultats	1 journée technique/an a minima
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	ENSEMBLE DES PARTENAIRES AGRICOLES impliqués dans le groupe de pilotage
Engagement des partenaires	Participer aux journées techniques
Maître d'ouvrage	PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX (mise en œuvre) SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (coordination, communication)

		2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	6 000,00 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
Animation Re-Sources (jours)	8,00 j	0	2	2	2	2
Autre animation (jours)	15,00 j	3	3	3	3	3
		100%				
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	600 €	600 €	600 €	600 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	50%	600 €	600 €	600 €	600 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	VARS_ CULT_INT_6	Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services
-------------	---------------------	---

Pollution visée	Nitrates	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1	MAXIMISER LE TEMPS DE COUVERTURE DES SOLS
Constat	Les Couverts Intermédiaires Multi-Services, comme leur nom l'indique, peuvent répondre à des intérêts divers (production de fourrages, biodiversité, intérêt paysager ...) et donc intéresser différents usagers du territoire (chasseurs, apiculteurs, éleveurs, citoyens, naturalistes). Les efforts pour la mise en place de ce type de couverts pourrait donc être partagés.	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un espace d'échange entre usagers du territoire pour donner du sens à la mise en place de couverts intermédiaires multi-services (CIMS), autre que pour le respect de la réglementation. - Mettre en avant les externalités positives des Cultures Intermédiaires Multi-Services au-delà des enjeux agricoles. 	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS, APICULTEURS, NATURALISTES, CHASSEURS, CITOYENS	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
	400 €/jour <i>Coût/jr partenaires</i>					
ENCLANCHER DES PARTENARIATS MULTIACTEURS AUTOUR DES CIMS	Coût total	0 €	400 €	400 €	400 €	400 €
<p>Les couverts végétaux peuvent intéresser des catégories d'acteurs variées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les apiculteurs : intérêt si couverts mellifères - les éleveurs : les couverts peuvent servir d'alimentation (fourrages) - les chasseurs : les couverts peuvent favoriser certaines espèces cynégétiques - les naturalistes (LPO, Charente Nature) : intérêt pour la biodiversité faunistique et floristique - les citoyens : bonne image, importance du paysage, intérêt pour les marcheurs ... <p>L'idée serait de prévoir une journée de communication où chaque catégorie d'usagers présenterait l'intérêt des couverts pour elle. Ces présentations s'accompagneraient d'ateliers pour réfléchir à ce qui pourrait être mis en place entre les acteurs. L'objectif est bien que les gens se rencontrent et partagent.</p> <p>Il faudra cibler en priorité des acteurs locaux, issus du territoire pour favoriser les échanges concrets.</p> <p>Le groupe "couverts intermédiaires" sera chargé de définir les objectifs de cette action dès 2019.</p> <p>Il est prévu d'organiser a minima une première journée en 2020 et éventuellement une seconde les années suivantes.</p> <p><i>NB : s'inspirer du fonctionnement du groupe "pollinisateurs" d'Océalia.</i></p>	Animation Re-Sources (jour)	0	2	2	2	2
	Animation autre (jour)	0	1	1	1	1
	Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH
				VARS	MONE	

Liens actions	VARS_CULT_INT_1 "Constituer un groupe technique - cultures intermédiaires -" VARS_CULT_INT_2 "Expérimentation couverts" VARS_CULT_INT_3 "Organiser un réseau de fermes pilotes" VARS_CULT_INT_4 "Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser" VARS_CULT_INT_5 "Organiser des journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires" VARS_INFO_3 "Communiquer sur les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau" VARS_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer" VARS_OUTIL_2 "Mise en place d'un observatoire climatique"
Indicateurs de suivi	Nombre de journées techniques réalisées
Objectifs de résultats	2 journées techniques au cours des 5 ans du contrat
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	Fédération de Chasse, LPO, Charente Nature, Association de Développement Apicole du Poitou-Charentes, OPA
Engagement des partenaires	Participation aux concertations et à l'organisation des journées
Maître d'ouvrage	PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX (mise en œuvre) SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (coordination, communication)

			2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	1 600,00 €		0 €	400 €	400 €	400 €	400 €
Animation Re-Sources (jours)	8,00 j	100%	0	2	2	2	2
Autre animation (jours)	4,00 j		0	1	1	1	1
Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau	50%	0 €	200 €	200 €	200 €	200 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	50%	0 €	200 €	200 €	200 €	200 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	VARS_AC_1	Encourager les pratiques favorables à la fertilité des sols : couvert permanent, mulch, cultures associées, semis-direct
-------------	-----------	--

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1	MAXIMISER LE TEMPS DE COUVERTURE DES SOLS
Constat	<p>L'agriculture de conservation des sols rassemble tout un panel de pratiques culturales visant un effet positif sur la fertilité des sols : empêcher le lessivage, l'érosion et le tassement, augmenter la matière organique et l'activité biologique. Ce modèle agronomique repose sur trois grands principes agronomiques appliqués simultanément : la suppression de tout travail du sol, la couverture (végétale ou organique) permanente du sol ainsi que la diversification de la rotation culturale.</p> <p>La mise en place de journées techniques, de formations, etc. apparaît comme un besoin essentiel pour créer une dynamique locale autour de agriculture de conservation des sols.</p>	
Objectifs de l'action	Communiquer et accompagner les agriculteurs intéressés par des pratiques favorables à la fertilité des sols	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
	400 €/jour <i>Coût/jr partenaires</i>					
ORGANISATION DE FORMATIONS ET INTERVENTIONS	Coût total	0 €	3 200 €	3 200 €	3 200 €	3 200 €
Plusieurs évènements pourront être proposés aux agriculteurs autour de l'agriculture de conservation des sols : - Visite de plateformes d'essais ; - Démonstration de matériels ; - Interventions techniques par experts ; - Formations ; - Visites "bouts de champs"...	Animation Re-Sources (jour)	0	3	3	3	3
	Animation autre (jour)	0	8	8	8	8
	Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH
			VARS			MONE

Liens actions	VARS_CULT_INT_3 "Organiser un réseau de fermes pilotes" VARS_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer"
Indicateurs de suivi	Nombre de journées techniques réalisées
Objectifs de résultats	1 journée technique/an a minima
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	COOP DE MANSLE / CIVAM / autres Organisations Professionnelles Agricoles locales
Engagement des partenaires	Les coteaux : 400 hectares conduits en agriculture de conservation des sols.
Maître d'ouvrage	PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX (mise en œuvre) SIAEP NORD-OUEST CHARENTE (coordination, communication)

		2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	12 800,00 €	0 €	3 200 €	3 200 €	3 200 €	3 200 €
Animation Re-Sources (jours)	12,00 j	0	3	3	3	3
Autre animation (jours)	32,00 j	0	8	8	8	8
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	0 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	50%	0 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	VARS_HVE_1	Accompagner les producteurs vers la certification environnementale HVE
-------------	------------	---

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.2	DEVELOPPER LA CERTIFICATION "HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE"
Constat	<p>La Certification Environnementale HVE n'est aujourd'hui pas développée sur l'AAC des Puits de Vars dans les exploitations céréalières. Cependant, face aux enjeux de préservation de la qualité des eaux du captage, cette certification représente un intérêt certain.</p> <p>L'un des freins majeurs au développement de cette certification est aujourd'hui le manque de valeur ajoutée des céréales produites avec cette certification.</p> <p>La structuration des acteurs des filières céréalières autour de la question de la valorisation des productions issues d'exploitations certifiées HVE apparaît comme un préalable essentiel pour pouvoir ensuite communiquer sur la certification HVE et encourager les producteurs à s'engager dans cette démarche.</p>	
Objectifs de l'action	<p>Identifier les initiatives de développement de la HVE et les possibilités de création de valeur</p> <p>Mettre en réseau les acteurs aux initiatives convergentes</p> <p>Faire connaître la certification HVE aux agriculteurs et les accompagner pour l'obtention de la certification</p>	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023		
	1 plaquette (€) : 1,80 € 400 €/jour <i>Coût/jr partenaires</i>							
VEILLE ET MISE EN COHERENCE DES INITIATIVES LOCALES DE DEVELOPPEMENT DE LA CERTIFICATION HVE								
<p>La notion de valorisation économique de la certification HVE serait, pour l'agriculteur, la clé de son engagement dans cette démarche.</p> <p>Il n'existe actuellement pas sur l'AAC Puits de Vars de filières apportant une valeur ajoutée aux cultures issues d'exploitations certifiées HVE.</p> <p>Une veille sur ce sujet est donc nécessaire. Elle consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Faire un point annuel avec les coopératives et négocios partenaires du programme Re-Sources concernant les possibles valorisations induites par la certification HVE ; -S'informer des initiatives émergentes (presse, bouche à oreille, ...). 	Coût total	144 €	944 €	944 €	944 €	944 €		
	Animation Re-Sources (jour)	1	2	2	2	2		
	Animation autre (jour)	0	2	2	2	2		
	Autres dépenses	144 €	144 €	144 €	144 €	144 €		
ACCOMPAGNEMENT DES CERELIERS VERS LA HVE								
<p>1. Formation des animateurs Re-Sources au cahier des charges de la certification HVE. En Nouvelle-Aquitaine, des formations sont organisées par les Chambres d'Agriculture au 1er semestre 2019 pour former des référents HVE. Deux animateurs Re-Sources du SIAEP Nord-Ouest Charente suivront cette formation.</p> <p>2. Structuration de l'accompagnement des exploitations céréalières en 2020. Dès 2020, il est prévu de pouvoir accompagner tout exploitant qui souhaiterait s'engager dans une démarche de certification HVE. Une réflexion sur la structuration de l'accompagnement qui pourra lui être proposé est à mener en partenariat avec les OPA. L'objectif est aussi de maintenir un travail en binôme "animateur-conseiller d'exploitation" pour l'accompagnement des agriculteurs.</p> <p>3. Communication et accompagnement des agriculteurs en 2021, 2022 et 2023. Objectif initial : 2 exploitations certifiées sur la durée du contrat. Ce nombre pourra varier et est dépendant de la dynamique filière HVE qui pourra se développer sur les années du contrat.</p>								
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE

Liens actions	VARs_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer"
Indicateurs de suivi	% SAU certifiées HVE
Objectifs de résultats	Les coteaux : 300 ha certifiés HVE.
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX
Engagement des partenaires	Accompagnement à la certification
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE

			2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	3 920,00 €		144 €	944 €	944 €	944 €	944 €
Animation Re-Sources (jours)	9,00 j	100%	1	2	2	2	2
Autre animation (jours)	8,00 j		0	2	2	2	2
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	72,00 €	472,00 €	472,00 €	472,00 €	472,00 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	OPA	50%	72,00 €	472,00 €	472,00 €	472,00 €	472,00 €
	Agriculteurs	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	VARS_AB_1	Faire connaître par une démarche proactive les services d'accompagnements existants autour de l'AB
-------------	-----------	---

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.3	DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
Constat	<p>Il est ressorti des enquêtes agricoles réalisées dans le cadre de la concertation qu'une agricultrice se dit intéressée par l'agriculture biologique (1/8 enquêtés).</p> <p>Toutefois, la majorité des agriculteurs n'ont jamais pris contact avec un conseiller spécifique AB et n'ont jamais réalisé de diagnostic alors qu'il existe un pôle d'accompagnement à la conversion structuré (partenariat MAB / Chambre d'Agriculture). L'accès à ce diagnostic individuel était pourtant facilité car financé en partie par l'Agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre des contrats Re-Sources.</p> <p>Ce dispositif d'accompagnement de qualité doit donc être porté à connaissance des agriculteurs locaux de manière plus visible et plus énergique.</p>	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître aux OPA et agriculteurs les services existants pour accompagner les conversions et le suivi en AB - Améliorer la communication entre la CA16, la MAB et les collectivités AEP pour mieux diffuser les informations 	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS, OPA	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
	400 €/jour					
	Coût/jr partenaires					
ORGANISATION DE RENCONTRES INDIVIDUELLES AVEC LES CONSEILLERS AGRICOLES LOCAUX						
<p>Cette action repose sur des rencontres individuelles avec les conseillers agricoles des différents OPA qui travaillent sur l'AAC.</p> <p>Ces moments d'échanges permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de répertorier les besoins en formations des conseillers techniques sur l'AB ; - de collecter des contacts d'agriculteurs intéressés par une conversion ou un accompagnement en AB - de communiquer sur les services existants assurés par la MAB et la CA16 : ATI, commission Grandes Cultures AB (réunions "Bouts de Champs", réseau de parcelles de références...) etc. <p>Un document récapitulatif des services d'accompagnement pourra être laissé aux conseillers et leur adresse mail collectée pour la liste de diffusion de la newsletter des événements AB.</p>	Coût total	1 200 €	3 600 €	2 000 €	2 000 €	1 200 €
	Animation Re-Sources (jour)	2	2	2	2	2
	Animation autre (jour)	3	9	5	5	3
	Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €
ORGANISATION DE RENCONTRES INDIVIDUELLES AVEC LES AGRICULTEURS ET LES ETA						
<p>Un modèle de "pré-diagnostic" de conversion à l'agriculture biologique sera élaboré, sous forme d'une fiche rapide à compléter (0,5j/agri) ou sous la plateforme ODELIANE.</p> <p>Ce pré-diagnostic pourra être utilisé par les conseillers agricoles seuls (distribué lors des rencontres individuelles), au fil de leurs visites si l'occasion se présente.</p> <p>Les agriculteurs intéressés par l'AB seront systématiquement rencontrés pour faire ce pré-diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ceux qui ont exprimé leur intérêt pour l'AB lors de l'évaluation Re-Sources 2017-2018 ; - ceux qui seront fléchés par les conseillers agricoles à l'issue de rencontres individuelles (ces conseillers agricoles peuvent être présents lors de la rencontre). <p>Les ETA seront contactées individuellement pour leur proposer des rencontres ou des interventions en journées techniques.</p> <p>Lors de toutes ces rencontres, les échanges permettront également de communiquer sur les services existants assurés par la MAB et la CA16 : réunions "Bouts de Champs", commission Grandes Cultures AB, réseau de parcelles de références...</p> <p>Après cette phase de pré-diagnostic, les agriculteurs effectivement intéressés par une conversion pourront bénéficier de l'accompagnement individuel habituel visant à sécuriser leur engagement: diagnostic de conversion et simulation technico-économique.</p> <p>Objectif : + 300 ha de SAU en AB (2 conversions AB envisagées)</p> <p>--> 3 jrs/expl. soit 6 jours lissés sur 3 ans (2021, 2022, 2023)</p>						
MISE EN PLACE D'UNE NEWSLETTER MENSUELLE COMMUNE AUX ACTEURS DE L'AB						
<p>Les différentes structures (CA16, MAB, Collectivités EAU POTABLE porteuses via l'équipe d'animation) peuvent avoir des informations à transmettre aux agriculteurs, et des mailing list qui se complètent mais aussi se recoupent.</p> <p>Pour diffuser les invitations aux journées techniques, groupes techniques, rencontres de réseau, formations etc. auprès du plus d'agriculteurs possible sans doublon, un système de newsletter mensuelle pourra être mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définition d'une plateforme en ligne (type framadrop, google drive ou e-Charente ou ODELIANE) où chaque mois les différents partenaires renseignent leurs messages/informations à communiquer ; - mise en commun d'une ou deux mailing lists (conseillers agricoles + agriculteurs AB et non AB) à partir des répertoires des différents partenaires ; - attribution d'un responsable qui déclenche l'envoi de la newsletter à une date régulière et prédéfinie. 						
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH
					VARS	MONE

Faire connaître par une démarche proactive les services d'accompagnements existants autour de l'AB

Liens actions	VARS_AB_2 à 5 VARS_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer"
Indicateurs de suivi	Surface en agriculture biologique
Objectifs de résultats	Vallée de la Charente: 10 ha d'agriculture AB. Les coteaux: 300 ha d'agriculture AB.
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	
Engagement des partenaires	
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA CHARENTE CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE

			2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	10 000,00 €		1 200 €	3 600 €	2 000 €	2 000 €	1 200 €
Animation (jours)	10 j	100%	2	2	2	2	2
Autre animation (jours)	25,00 j		3	9	5	5	3
Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau	50%	600 €	1 800 €	1 000 €	1 000 €	600 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	50%	600 €	1 800 €	1 000 €	1 000 €	600 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	VARS_AB_2	Accompagner les agriculteurs pour s'assurer de la viabilité et la vivabilité des exploitations AB déjà existantes
-------------	-----------	---

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.3	DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
Constat	<p>L'agriculture biologique en 2017 ne représentait de 3,2% de la SAU de l'AAC Puits de Vars. Le maintien de ces surfaces est apparu comme indispensable lors du travail de concertation avec les acteurs locaux.</p> <p>La phase de conversion d'une exploitation en agriculture biologique est un moment délicat du point de vue technique et économique. Les structures de développement de l'agriculture biologique proposent ainsi aux exploitants un service d'accompagnement complet afin de garantir le bon déroulé de ces conversions. L'enjeu est ensuite de pérenniser ces systèmes d'exploitation en AB. Cela passe par la présence de référents techniques sur les territoires mais aussi par la possibilité d'échanger avec d'autres agriculteurs AB ou en conversion.</p>	
Objectifs de l'action	<p>Identifier les besoins et difficultés des agriculteurs post conversion AB</p> <p>Favoriser la mise en relation et les échanges entre agriculteurs en AB</p>	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS AB	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
<p>Cette action pouvant concerner l'ensemble des agriculteurs AB de Charente, elle sera financée dans le cadre de l'AAP "Soutien aux actions de développement de l'agriculture biologique en Nouvelle-Aquitaine"</p> <p style="text-align: center;">SECURISER LES CONVERSIONS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE</p> <p>L'objectif serait de recenser annuellement l'ensemble des exploitations AB du territoire de l'AAC afin d'identifier les agriculteurs qui auraient besoin d'un accompagnement technique ou autre, en ciblant plus particulièrement les nouvelles conversions.</p>	<p>400 €/jour</p> <p>Coût/jr partenaires</p>					
	Coût total	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €
	Animation Re-Sources (jour)	0	2	2	2	2
	Animation autre (jour)	1	1	1	1	1
	Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €
<p style="text-align: center;">MISE EN RESEAU DES EXPLOITANTS AB</p> <p>Un groupe d'échange technique "whatsapp" (ou autre support gratuit et réactif) pourra être mis en place.</p> <p>Des "cafés paysans" seront organisés par secteurs, par les agriculteurs volontaires, pour permettre aux agriculteurs AB voisins de se rencontrer lors de moments conviviaux.</p> <p>Ces réseaux sont directement pilotés par les membres de la commission grandes cultures.</p> <p>Autres AAC de Charente concernées par l'action :</p> <p>FTLG DAVI DROU LPTP FOTI MOUV ROCH VARS MONE</p>						

Liens actions	VARS_AB_1 et VARS_AB_2 à 5
Indicateurs de suivi	Taux d'agriculteurs AB impliqué dans les réseaux
Objectifs de résultats	Vallée de la Charente: 10 ha d'agriculture AB. Les coteaux: 300 ha d'agriculture AB.
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	
Engagement des partenaires	
Maître d'ouvrage	MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA CHARENTE CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE

			2019	2020	2021	2022	2023
	Coût prévisionnel de l'action	2 000,00 €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €
	Animation (jours)	8 j	0	2	2	2	2
	Autre animation (jours)	5,00 j	1	1	1	1	1
Financiers et taux de financement		Agence de l'eau	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
		Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
		SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
		OPA	20%	80 €	80 €	80 €	80 €
		Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
		Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
		PDR et autres AAP régionaux	80%	320 €	320 €	320 €	320 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	VARS_AB_3	Accompagner et communiquer sur le réseau de parcelles de référence AB
-------------	-----------	--

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.3	DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
Constat	<p>Les surfaces en agriculture biologique, par les particularités de leurs itinéraires techniques, ont un très faible niveau d'impact pour la ressource en eau et répondent à de nombreux enjeux environnementaux (biodiversité...).</p> <p>Or, on constate qu'au regard du développement de l'Agriculture Biologique en France, les AAC du Nord Charente ne se démarquent pas par leur dynamique, au contraire. Sur l'AAC Puits de Vars seule 3,2% de la SAU est en agriculture biologique.</p> <p>Ainsi, le maintien et le développement des surfaces cultivées en agriculture biologique est apparu comme indispensable lors du travail de concertation avec les acteurs locaux.</p> <p>Le besoin de références, de retours d'expériences locaux et un bon accompagnement technique sont des éléments souvent cités comme facilitants les engagements en conversion bio.</p> <p>Les différentes problématiques communes aux céréaliers en agriculture biologique sont abordées au travers de la commission "Grandes Cultures" de la MAB. Il s'agit d'un groupe d'échange où sont étudiés différents aspects techniques, organisés des évènements, des formations et des projets collectifs. L'animation de cette commission est primordiale pour l'accompagnement technique des agriculteurs en agriculture biologique.</p> <p>De plus, un réseau de parcelles de référence en AB a été mis en place par la Commission Grandes Cultures de la MAB. Son objectif est de suivre l'évolution du rendement et de la fertilité des sols selon différents itinéraires techniques et contextes pédoclimatiques locaux. 4 agriculteurs sont déjà participants, le réseau est dans sa phase de développement.</p> <p>Ces opérations, menées par la MAB à l'échelle départementale, sont de nature à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire connaître les techniques culturales et systèmes de production aux conventionnels (des AAC notamment), qu'ils soient désireux de les intégrer à leur système de production ou qu'ils nécessitent un gain de compétences techniques avant la conversion ; - soutenir les exploitations en AB, en conversion récente ou plus ancienne, en vue de maintenir leur niveau de performances technico-économiques et donc de veiller à la pérennité de ce mode de production sur les AAC. <p>Il convient donc de soutenir et faire connaître ses opérations aux agriculteurs de l'Aire d'Alimentation du Captage des Puits de Vars</p>	
Objectifs de l'action	<p>Soutenir le développement de la Commission "Grandes Cultures"</p> <p>Développer le réseau de parcelles de référence AB : accompagner le recensement des itinéraires techniques sur les différentes parcelles.</p> <p>Communiquer sur cette opération pour y apporter de nouveaux participants et en diffuser les résultats.</p>	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
	400 €/jour <i>Coût/jr partenaires</i>					
ORGANISATION DES COMMISSIONS GRANDES CULTURES	Coût total	1 200 €	800 €	800 €	800 €	800 €
<p>Ce groupe, qui se réunit à plusieurs dates clés dans l'année, est constitué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des agriculteurs motivés et intéressés ; - des conseillers techniques agricoles d'autres structures ; - des animateurs de syndicats d'eau. <p>Son rôle est de définir les actions à mettre en place autour des grandes cultures bio et d'en assurer la cohérence et le suivi.</p> <p>Cette commission joue aussi un rôle important sur l'organisation de la mise en réseau des exploitants AB afin que les agriculteurs puissent partager leurs expériences. Les exploitants de l'AAC seront informés de ces commissions.</p>	Animation Re-Resources (jour)	0	2	2	2	2
	Animation autre (jour)	3	2	2	2	2
	<i>Ce temps sera identique sur 3 autres AAC du Nord Charente (total : 12jrs/2019 et 8jrs/an les autres années)</i>					
	Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €
RECENSEMENT D'ITINERAIRES TECHNIQUES AB - RESEAU DE PARCELLES						
<p>Le recensement des itinéraires techniques chez les céréaliers bio est indispensable pour obtenir des références techniques adaptées aux systèmes de cultures et au contexte pédoclimatique locaux. Pour le réseau des céréaliers de la Maison de l'Agriculture Biologique (MAB), ce recensement est actuellement assuré par les agriculteurs. Il est souhaité de professionnaliser cette collecte de références locales en vue de pouvoir les valoriser pleinement. La MAB assurera la mise en oeuvre de cette action au travers de l'élaboration d'un protocole de collecte et de valorisation des références. Les références collectées permettront d'adapter le conseil technique auprès des agriculteurs, de créer et d'actualiser les outils et de valoriser ces données au sein de journées techniques.</p>						
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH
					VARS	MONE

Prioritaire	VARS_AB_3	Accompagner et communiquer sur le réseau de parcelles de référence AB
-------------	-----------	---

Liens actions	VARS_AB_1 et 2 et VARS_AB_4 et 5
Indicateurs de suivi	% d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des invitations aux commissions Grandes Cultures % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des résultats du réseau de parcelles AB
Objectifs de résultats	100 % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des invitations aux commissions Grandes Cultures 100 % d'agriculteurs et techniciens de l'AAC destinataires des résultats du réseau de parcelles AB
Impact attendu sur la qualité de l'eau	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	
Engagement des partenaires	
Maître d'ouvrage	MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA CHARENTE

			2019	2020	2021	2022	2023	
	Coût prévisionnel de l'action	4 400 €	1 200 €	800 €	800 €	800 €	800 €	
	Animation (jours)	8 j	0	2	2	2	2	
	Autre animation (jours)	11,00 j	3	2	2	2	2	
			100%					
	Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	600 €	400 €	400 €	400 €	400 €
		Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		OPA	50%	600 €	400 €	400 €	400 €	400 €
		Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	VARS_AB_4	Commission Grandes Cultures en Agriculture Biologique
-------------	-----------	--

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.3	DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
Constat	<p>Les surfaces en agriculture biologique, par les particularités de leurs itinéraires techniques, ont un très faible niveau d'impact pour la ressource en eau et répondent à de nombreux enjeux environnementaux (biodiversité...).</p> <p>Or, on constate qu'au regard du développement de l'Agriculture Biologique en France, les AAC du Nord Charente ne se démarquent pas par leur dynamique, au contraire. Sur l'AAC Puits de Vars seule 3,2% de la SAU est en agriculture biologique.</p> <p>Ainsi, le maintien et le développement des surfaces cultivées en agriculture biologique est apparu comme indispensable lors du travail de concertation avec les acteurs locaux.</p> <p>Le besoin de références, de retours d'expériences locaux et un bon accompagnement technique sont des éléments souvent cités comme facilitants les engagements en conversion bio.</p> <p>La mise en place de journées multi-partenariales mêlant technique et économique (présence des organismes collecteurs) apparaît comme un besoin essentiel pour créer une dynamique locale autour de l'Agriculture Biologique.</p>	
Objectifs de l'action	Animer et développer la Commission "Grandes Cultures"	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023		
Cette action pouvant concerner l'ensemble des agriculteurs AB de Charente, elle sera financée dans le cadre de l'AAP "Soutien aux actions de développement de l'agriculture biologique en Nouvelle-Aquitaine" pour ce qui concerne la MAB.	400 €/jour <i>Coût/jr partenaires</i>							
ORGANISATION DE FORMATIONS ET INTERVENTIONS								
Un programme sera élaboré chaque année, comprenant : - des formations - des visites "bouts de champs" - des journées techniques - des voyages d'études - d'autres évènements techniques éventuels (essais...).	Coût total	1 100 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €		
	Animation Re-Resources (jour)	0	3	3	3	3		
	Animation autre (jour)	1,5	12	12	12	12		
	<i>CA16</i>	0	6	6	6	6		
		<i>Ce temps sera identique sur 3 autres AAC du Nord Charente (total : 24jrs/an)</i>						
	<i>MAB</i>	1,5	6	6	6	6		
		<i>Ce temps sera identique sur 3 autres AAC du Nord Charente (total : 24jrs/an)</i>						
	Autres dépenses	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €		
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE

Liens actions	VARS_AB_1 à 3 et VARS_AB_5
Indicateurs de suivi	Nombre de journées organisées Nombre de participants
Objectifs de résultats	100% des agriculteurs des AAC invités aux journées multi-partenariales organisées
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX
Engagement des partenaires	Participer aux journées techniques multi-partenariales Relayer la communication auprès de leurs adhérents/clients
Maître d'ouvrage	MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA CHARENTE

		2019	2020	2021	2022	2023	
Coût prévisionnel de l'action	22 300 €	1 100 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	5 300 €	
	Animation (jours)	12 j	0	3	3	3	
	Autre animation (jours)	49,50 j	1,5	12	12	12	12
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	0 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	VAR	220 €	1 780 €	1 780 €	1 780 €	1 780 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	PDR et autres AAP régionaux	80%	880 €	2 320 €	2 320 €	2 320 €	2 320 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	VARS_AB_5	Organiser la filière AB en Nord Charente : du champ à la cellule de stockage
-------------	-----------	---

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.3	DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
Constat	<p>Les surfaces en agriculture biologique, par les particularités de leurs itinéraires techniques, ont un très faible niveau d'impact pour la ressource en eau et répondent à de nombreux enjeux environnementaux (biodiversité...).</p> <p>Or on constate qu'au regard du développement de l'Agriculture Biologique en France, les AAC du Nord Charente ne se démarquent pas par leur dynamique, au contraire. Sur l'AAC Puits de Vars seule 3,2% de la SAU est en agriculture biologique. Le maintien et le développement des surfaces cultivées en agriculture biologique est apparu comme indispensable lors du travail de concertation avec les acteurs locaux.</p> <p>Le travail de concertation a permis de mettre en évidence un manque d'infrastructures en Nord-Charente pour gérer les cultures AB de la sortie du champ à la mise en silo (matériel de triage, transport, stockage).</p>	
Objectifs de l'action	Lancer un groupe de travail sur ce sujet pour identifier les possibilités d'amélioration de ce maillon de la filière.	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS, OPA	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
	400 €/jour					
	<i>Coût/jr partenaires</i>					
CONSTITUTION D'UN GROUPE "FILIERE AB"	Coût total	800 €	800 €	0 €	0 €	0 €
<p>Un groupe de travail sera mis en place sur la question avec les agriculteurs intéressés, le CIVAM et la MAB.</p> <p>Plusieurs lignes de réflexion pourront être abordées au sujet du triage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - repérer un point de collecte et silo pour faire un point sur l'organisation du site, et éventuellement proposer diagnostic de site - faire du triage "itinérant", à façon, en direct chez les agriculteurs, ce qui nécessiterait un salarié - acheter collectivement du matériel ; sachant qu'un trieur optique coûte 300 000€, les agriculteurs ne peuvent pas investir en propre, mais il est possible de faire un lien avec une CUMA. <p>Outre la question des possibilités matérielles, celle des moyens de financement sera à traiter.</p>	Animation Re-Sources (jour)	2	2	0	0	0
	Animation autre (jour)	2	2	0	0	0
	<i>MAB</i>	1	1	0	0	0
	<i>CIVAM</i>	1	1	0	0	0
	Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €
ORGANISATION DE FORMATIONS ET INTERVENTIONS						
Plusieurs évènements pourront être proposés aux agriculteurs au sujet de la transformation/commercialisation : formations, visites de fermes, voyage d'étude, matinées d'échanges, intervention sur la réglementation des circuits courts (juridiques, achat-revente), sur le temps de travail induit...						
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH
					VARS	MONE

Liens actions	VARS_AB_4 "Commission Grandes Cultures en Agriculture Biologique" VARS_OUTIL_1 "Mobiliser des aides financières auprès des professionnels agricoles et accompagner le montage des projets à financer"	
Indicateurs de suivi	Etape de mise en place de la/des solution(s) de gestion des cultures AB entre le CHAMP et la CELLULE DE STOCKAGE : - Concertation non-engagée - Groupe de travail en place - Solution technique identifiée - Solution technique mise en œuvre	
Objectifs de résultats	Solution(s) technique(s) mise(s) en œuvre	
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	CHAMBRE D'AGRICULTURE AGRICULTEURS BIO LOCAUX	COOPERATIVES - NEGOCES LOCAUX
Engagement des partenaires	Participation au groupe technique	
Maître d'ouvrage	co-portage MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA CHARENTE - CIVAM RUFFECOIS	

			2019	2020	2021	2022	2023
	Coût prévisionnel de l'action	1 600 €	800 €	800 €	0 €	0 €	0 €
	Animation (jours)	4 j	2	2	0	0	0
	Autre animation (jours)	4,00 j	2	2	0	0	0
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	400 €	400 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	50%	400 €	400 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Peu prioritaire	VARS_FIL_1	Appuyer les initiatives filières/Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières
-----------------	------------	--

Pollution visée	Nitrates et Pesticides	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.4	FAVORISER LES FILIERES DE DIVERSIFICATION
Constat	Le territoire de l'AAC de Vars est un territoire agricole marqué par une forte orientation céréalière. Les enquêtes menées auprès des exploitant(e)s ont montré que la durée moyenne des rotations était de 4 ou 5 ans. Cependant, la majorité de l'assolement est constitué par des cultures majeures que sont : le blé tendre d'hiver, le maïs grain, l'orge, le colza et le tournesol. Le développement de filières pérennes de diversification représente donc un axe structurant sur le territoire afin de bénéficier des bienfaits agronomiques de l'allongement des rotations.	
Objectifs de l'action	- Apporter un appui aux Organisations Professionnelles Agricoles dans le cadre de la construction et de la pérennisation de filières. - Répondre aux attentes des OPA en termes d'appui technique et administratif pour les projets filières.	
Public & Territoire cible	ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
	400 €/jour <i>Coût/jr partenaires</i>					
ACCOMPAGNEMENT (INGENIERIE FINANCIERE) DES OPA DANS LEURS PROJETS DE FILIERES	Coût total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
La mise en place de nouvelles filières doit être pensée à l'échelle de la zone de chalandise des organismes stockeurs et non pas à l'échelle des AAC. Par ailleurs, une filière "ne se décrète pas", elle se construit en fonction d'une offre et d'une demande.	Animation Re-Sources (jour)	1	1	1	1	1
Aussi, après échanges avec les partenaires locaux sur cette question, plutôt que de rechercher à inciter au développement de telle ou telle production, il a été retenu que les animateurs se mettent à disposition de chaque partenaire agricole (ou agriculteur en cas de projet individuel), au gré de leurs besoins, pour les accompagner dans leurs projets de développement de filière dès lors que les cultures ou modes de production (label) concernés peuvent être amenés à toucher la surface agricole des AAC et qu'elles présentent un intérêt vis-à-vis de la préservation de la ressource en eau.	Animation autre (jour)	0	0	0	0	0
Aussi, cette action consistera à :	Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €
<p>1. Organiser des rencontres périodiques avec les OPA sur le sujet filière pour identifier leurs projets éventuels => 1 rencontre par an avec chaque OPA <i>Une attention toute particulière sera apportée à la question du développement de filières AB et au développement de filières permettant de valoriser la certification environnementale HVE (cf. actions VARS_HVE_1).</i></p> <p>2. Réaliser une veille sur les éventuels AAP relatifs à la question des filières et en assurer la diffusion auprès des partenaires agricoles</p> <p>3. Accompagner, au gré des besoins, les projets filières des partenaires agricoles locaux : montage des dossiers administratifs et financiers, appui à l'argumentaire environnemental...</p> <p>4. Le cas échéant, valoriser le projet des partenaires agricoles concernés auprès des élus et partenaires institutionnels</p> <p>Le montant des projets en tant que tel n'est pas chiffré en l'absence d'éléments plus précis. Ces projets pourront notamment se traduire par la réalisation d'études préalable aux travaux, à la mise en place d'investissements collectifs ou individuels. Le projet d'investissement sera soumis aux financeurs lorsqu'il sera identifié et dimensionné (REGION, AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE...).</p>						
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH
					VARS	MONE

Liens actions		
Indicateurs de suivi	Nombre d'échanges annuels avec chaque partenaire agricole de l'AAC : --> OCELIA, COOP DE MANSLE, NACA (lien NEOLIS, GROUPE PIVETEAU, DEMOGRAINS) Nombre de projets accompagnés SAU impactée par le(s) projet(s)	
Objectifs de résultats	Permettre une diversification des assolements céréaliers en partenariat avec les Organismes Stockeurs du territoire 1 échange/an "FILIERES" avec chaque partenaire agricole ciblé	
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	Organisations Professionnelles Agricoles : Structures coopératives et de Négoce	Aides à l'investissement de la Région Nouvelle-Aquitaine et des collectivités locales (développement économique)
Engagement des partenaires		
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	

			2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	0,00 €	100%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Animation Re-Sources (jours)	5,00 j		1	1	1	1	1
Autre animation (jours)	0,00 j		0	0	0	0	0
Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Moyennement prioritaire	VARS_FIL_2	Accompagner la mise en place de circuits courts de proximité
-------------------------	------------	---

Pollution visée	Nitrates et Pesticides	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 2	DEVELOPPER DES SYSTEMES DE CULTURE ECOLOGIQUEMENT PERFORMANTS A FAIBLE NIVEAU D'IMPACT
	OBJECTIF OPERATIONNEL 2.4	FAVORISER LES FILIERES DE DIVERSIFICATION
Constat	<p>La diversification des assolements est un enjeu fort sur l'AAC des Puits de Vars en permettant un allongement de la rotation qui conjugue performance environnementale, économique et sociétale. La notion de diversification des assolements est directement liée aux enjeux de filières.</p> <p>Le territoire de l'AAC des Puits de Vars est un territoire agricole marqué par une forte orientation céréalière. Les enquêtes menées auprès des exploitant(e)s ont montré que la durée moyenne des rotations était supérieure à 5 ans. Cependant la majorité de l'assolement est constitué par des cultures majeures que sont : le blé tendre d'hiver, le maïs grain, l'orge, le colza et le tournesol. Les légumineuses représentent à ce jour une proportion faible du territoire (5%). Le développement de filières pérennes de diversification représente donc un axe structurant sur le territoire afin de bénéficier des bienfaits agronomiques de l'allongement des rotations.</p>	
Objectifs de l'action	Apporter un appui aux Organisations Professionnelles Agricoles dans le cadre de l'accompagnement mise en place de circuits courts de proximité Répondre aux attentes des OPA et des collectivités en termes d'appui technique et administratif pour les projets en circuits courts	
Public & Territoire cible	Organisations Professionnelles Agricoles, Agriculteurs	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
MISE EN PLACE D'ATELIER DE TRANSFORMATION/COMMERCIALISATION						
<p>Certaines exploitations agricoles souhaitent mettre en place des atelier de transformation et de commercialisation à la ferme. Il s'agit de pouvoir les accompagner dans ce processus en encourageant la mutualisation de matériel entre plusieurs exploitations. Formations: technique et juridique (1 formation tout les 2 ans).</p> <p><i>NB: via les différents AAP (expl: PCAE Transformation...) et les aides de l'AEAG, des investissements collectifs ou individuels pourrait faire l'objet de demande d'aide en fonction des projets proposés au cours du contrat Re-Sources (non chiffré aujourd'hui)</i></p>	Coût total	3 500 €	800 €	3 500 €	800 €	3 500 €
	Animation Re-Sources (jour)	2	2	2	2	2
	Animation autre (OPA) (jour)	5	2	5	2	5
	Autres dépenses	1 500 €	-	1 500 €	-	1 500 €
Autres AAC de Charente concernées par l'action :						
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH
				VARS		MONE

Liens actions	VARS_FIL_1: Appuyer les initiatives filières/Accompagner les initiatives des partenaires agricoles en matière de filières VARS_AB_5: Organiser la filière AB en Nord Charente : du champ à la cellule de stockage
Indicateurs de suivi	Nb de projets "circuits courts" accompagnés
Objectifs de résultats	Accompagnement d'au moins 1 projet sur l'AAC
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	OPA
Engagement des partenaires	
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE

		2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	12 100 €	3 500 €	800 €	3 500 €	800 €	3 500 €
Animation Re-Sources (jours)	10 j	2	2	2	2	2
Autre animation (jours)	19 j	5	2	5	2	5
		100%				
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	1 750 €	400 €	1 750 €	400 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	50%	1 750 €	400 €	1 750 €	400 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Peu prioritaire	VARS_ASS	Réhabiliter la STEP de Montignac sur Charente
-----------------	----------	--

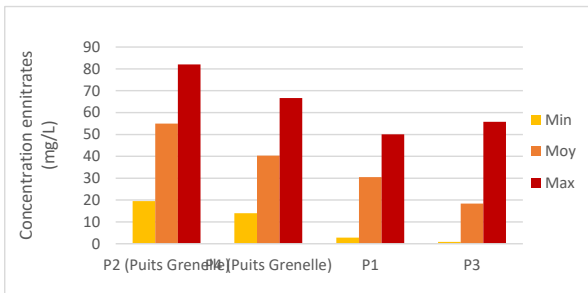
Pollution visée	Nitrates et bactéries	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 4	MAITRISER LES RISQUES DE POLLUTION NON-AGRICOLE
Constat	OBJECTIF OPERATIONNEL 4.1	VEILLER A LA PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
Objectifs de l'action	Diminuer le risque de contamination de la nappe par les rejets d'eaux usées domestiques	
Public & Territoire cible	TOUS	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023		
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	<i>Non concerné</i>							
<p>► Réhabiliter la station d'épuration de Montignac à l'issue des conclusions de l'étude diagnostic réseau menée en 2019-2020. Des études d'avant projet et de projet de réhabilitation devraient être mises en place par la communauté de communes Cœur de Charente</p> <p>► S'assurer que les projets réalisés et à venir prennent en compte la vulnérabilité de l'AAC</p>	Coût total	0 €	0 €	0 €	250 000 €	0 €		
	Animation Re-Sources (jour)	0	0	1	1	1		
	Autre animation (jour)	0	0	0	0	0		
	Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	250 000 €	0 €		
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE

Liens actions	Toutes, en particulier VARS_INFO_1	
Indicateurs de suivi	Nombre de rejet de station conforme (= STEP réhabilitées / créées)	
Objectifs de résultats	- 100 % des STEP aux normes	
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE & CHARENTE EAUX (SAE)
Engagement des partenaires	SIAEP Nord-Ouest Charente : *Appui à la Communauté de communes Cœur de Charente pour les demandes de subventions	COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE CHARENTE & CHARENTE EAUX : *Pilotage technique et financier *Suivi des travaux *Tenir informer de l'avancement des réhabilitations au SIAEP Nord-Ouest Charente
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE	

		2019	2020	2021	2022	2023	
Coût prévisionnel de l'action	250 000 €	0 €	0 €	0 €	250 000 €	0 €	
Animation Re-Sources (jours)	3 j	0	0	1	1	1	
Autre animation (jours)	0 j	0	0	0	0	0	
100%							
Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau	30%	0 €	0 €	0 €	75 000 €	0 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	15%	0 €	0 €	0 €	37 500 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres (Communauté de Communes)	55%	0 €	0 €	0 €	137 500 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires										
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 3	AMELIORER LA CONNAISSANCE DU FONCTIONNEMENT HYDROGEOLOGIQUE									
	OBJECTIF OPERATIONNEL 3.1	AJUSTER LA LOCALISATION DES ACTIONS									
Constat	<p>La ressource captée des Puits de Vars est contenue dans les alluvions de la vallée de la Charente, elle est localement captive sous les argiles de couvertures (Hydro-Invest,2016). Deux composantes alimentent les Puits de Vars : - Alimentation directe par la Charente - Ecoulement issus des coteaux calcaires Les Puits de Vars captent une proportion variable de ces deux circuits d'alimentation ce qui induit une forte hétérogénéité entre les 4 Puits. Cette hétérogénéité est également marquée par l'évolution des concentrations en nitrates de chaque puits.</p>										
	 <p>Evolution des concentrations en nitrates et de la fréquence de dépassement sur la période 2000 - 2018</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Puits P2</th> <th>Puits P4</th> <th>Puits P1</th> <th>Puits P3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fréquence de dépassement</td> <td>67%</td> <td>22%</td> <td>0,5%</td> <td>1,5%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ces différences entre les puits ne permettent pas de comprendre le fonctionnement propre de chacun : A. Quels sont les liens entre les Puits B. Dans quelle proportion la Charente et les coteaux contribuent à l'alimentation de chaque puits</p>			Puits P2	Puits P4	Puits P1	Puits P3	Fréquence de dépassement	67%	22%	0,5%
	Puits P2	Puits P4	Puits P1	Puits P3							
Fréquence de dépassement	67%	22%	0,5%	1,5%							
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer le fonctionnement local de chaque puits - Déterminer les relations des puits les uns avec les autres - Définir la relation avec la Charente et les coteaux 										
Public & Territoire cible	TOUS	AAC Puits de Vars									

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
<p>Préalablement à la rédaction des CCTP et à la demande de subvention afférente, une note de présentation des objectifs et des méthodes de l'étude sera adressée à l'Agence de l'eau Adour Garonne pour avis et compléments.</p> <p>ETUDE "PROSPECTION GEOPHYSIQUE SUR L'ILE DES PUIITS DE VARS"</p> <p>2019 : Rédiger le CCTP de l'étude " Améliorer la connaissance de la nappe alluviale de l'AAC des Puits de Vars" <ul style="list-style-type: none"> ▶ Définir la situation géologique de chaque puits au travers une étude de géophysique ▶ Localiser les canaux préférentiels éventuelles au sein des alluvion de la Charente, cartographie des flux souterrains via des essais de pompage ▶ Déterminer l'état de la roche via un suivi piézométrique 2020 : Mettre en oeuvre l'étude "Améliorer la connaissance de la nappe alluviale de l'AAC des Puits de Vars" puis restituer l'étude aux acteurs locaux.</p>	Non concerné					
<p>ETUDE "DIAGNOSTIC DES PUIITS DE VARS"</p> <p>2020 : Rédiger un CCTP "Diagnostic des Puits de Vars" (5j) : apporter une expertise supplémentaire aux résultats de l'étude "prospection géophysique" <ul style="list-style-type: none"> ▶ Déterminer les relations des puits les uns avec les autres ▶ Définir la relation avec la Charente et le lien physico-chimique des coteaux Ces études (géophysique et diagnostic des puits) doivent permettre d'apporter des réponses aux questions qui se posent pour l'AAC des Puits : connaissance du fonctionnement propre de chaque puits. Déterminer la nature du sous-sol et le lien entre les coteaux et la Charente</p> <p>2021 : Restituer l'étude "Diagnostic des Puits de vars" (5j) : mettre en cohérence les différents résultats des études et restituer les résultats aux acteurs locaux</p>						
	Coût total	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Animation Re-Sources (jour)	7	15	0	0	0
	Animation autre (jour)	0	0	0	0	0
	Autres dépenses	100 000 €	- €	- €	- €	- €
	Coût total	0 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €
	Animation Re-Sources (jour)	0	7	6	0	0
	Animation autre (jour)	0	0	0	0	0
	Autres dépenses	- €	50 000 €	- €	- €	- €

ETUDE " DETERMINER LES ZONES D'INFILTRATION PREFERENTIELLES

Le cas échéant au regard des premières études (prospection géophysique et diagnostic des Puits de Vars), le SIAEP Nord-Ouest Charente pourra engager une étude visant à déterminer les zones d'infiltration préférentielles via des traçage.

Investigation pressentie :

4 Réalisation de traçages en basses eaux et en hautes eaux afin de déterminer les zones d'infiltration et à quel(s) puits ces zones sont reliées.

Phasage envisagé :

2021 :

CCTP "Traçage - zone d'alimentation préférentielle" et présentation du projet d'étude aux acteurs locaux

2022 :

Mise en oeuvre de l'étude "Traçage - zone d'alimentation préférentielle"

2022 :

Restitution auprès des acteurs locaux, sous forme de réunion et de support d'information

Coût total	0 €	0 €	50 000 €	0 €	0 €
Animation Re-Sources (jour)	0	0	7	6	0
Animation autre (jour)	0	0	0	0	0
Autres dépenses	- €	- €	50 000 €	- €	- €

Autres AAC de Charente concernées par l'action :

FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE
------	------	------	------	------	------	------	-------------	------

Liens actions	VARS_PILOT_2 "Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydro-pédologique"	
Indicateurs de suivi	Etat d'avancement de chaque étude : - Non engagée - Phase préalable au marché engagée - CCTP produit - Consultation en cours - Etude en cours - Etude achevée - Production, partage et validation des cartographies	
Objectifs de résultats	Caractériser le fonctionnement des Puits de Vars Définir la part de contribution de la Charente et des coteaux Au besoin adapter la localisation des actions et redéfinir les objectifs (surface à atteindre) des opérations dimensionnées.	
Impact attendu sur la qualité de l'eau		
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	CHARENTE EAUX
Engagement des partenaires	Diffuser les connaissances acquises auprès de l'ensemble des acteurs locaux impliqués dans les actions Re-Sources	Accompagner la collectivité pour la mise en place de l'ensemble des études programmées (rédaction des pièces du DCE)
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	

		2019	2020	2021	2022	2023	
Coût prévisionnel de l'action	200 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €	0 €	
Animation Re-Sources (jours)	48 j	7	22	13	6	0	
Autre animation (jours)	0 j	0	0	0	0	0	
		100%					
Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau	50%	50 000 €	25 000 €	25 000 €	0 €	0 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	10 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	3%	3 000 €	1 500 €	1 500 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	37%	37 000 €	18 500 €	18 500 €	0 €	0 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 4	INFORMER - SENSIBILISER
	OBJECTIF OPERATIONNEL 4.1	FAIRE CONNAITRE ET VALORISER LA DEMARCHE RE-SOURCES
Constat	<p>Le SIAEP Nord Ouest Charente est porteur de la démarche Re-Sources uniquement depuis la dernière année du contrat 2013 - 2018. Dans la perspective du contrat 2019 - 2023, les élus du SIAEP estiment essentiel de faire connaître les enjeux locaux et la démarche engagée auprès des élus et habitants de l'aire d'alimentation de captage.</p> <p>Les besoins à l'échelle de l'AAC des Puits de Vars sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser aux enjeux du territoire Re-Sources (qualité de l'eau, fonctionnement des ressources...); - Sensibiliser les habitants et le jeune public à la problématique de l'eau via des supports de communication ludique. - Valoriser l'avancement du contrat Re-Sources. 	
Objectifs de l'action	Faire connaître les enjeux locaux et opérations menées par le SIAEP Nord Ouest Charente dans le cadre du contrat Re-Sources Valoriser les engagements environnementaux des agriculteurs de l'AAC auprès du Grand Public	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS ET PARTENAIRES AGRICOLES, HABITANTS, ELUS ET JEUNE PUBLIC	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023		
Les supports ou moyens de communication propres à une opération ne sont pas indiqués sur cette fiche action mais sont détaillés au sein des fiches actions des opérations correspondantes (ex : fiche HVE_1)	Non concerné							
<p style="text-align: center;">PRESENTATION DE L'AAC ET DE SES ENJEUX</p> <p>Le SIAEP Nord Ouest Charente prévoit la production d'une série de supports permettant une présentation de la démarche Re-Sources qu'il porte :</p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'une plaquette Re-Sources "AAC des Puits de Vars" (3j) = Présentation du territoire, enjeux, contenu du contrat 2019 - 2023 Refonte des fiches hydrogéologie de l'AAC des Puits de Vars" (2023 : 3j) NB : à consolider après les investigations hydro complémentaires programmées <p>Destinataires : tout public Nombre d'exemplaires pour chaque plaquette = 4 000 Rédaction des articles "prêt à l'emploi" pour les bulletins municipaux des communes de l'AAC (1 jr/an).</p>		Coût total	1 000 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €	
		Animation Re-Sources (jour)	4	1	1	1	4	
		Autre animation (jour)	0	0	0	0	0	
		Autres dépenses	1 000 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €	
<p style="text-align: center;">CONTRIBUTION A UNE COMMUNICATION GENERALE SUR RE-SOURCES EN CHARENTE</p> <p>Plaquette générale Re-Sources en Charente (2019 : 1j) Alimentation du site « aires captages » (1j/an) Alimentation de la page Facebook Programme Re-Sources du SIAEP Nord-Ouest Charente (1,5j/an) Alimentation du site Internet du SIAEP Nord-Ouest Charente (1,5j/an)</p>		Coût total	1 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
		Animation Re-Sources (jour)	5	4	4	4	4	
		Autre animation (jour)	0	0	0	0	0	
		Autres dépenses	1 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
<p style="text-align: center;">CREATION D'OUTILS PEDAGOGIQUES</p> <p>Acquérir des outils pour sensibiliser le grand public et les scolaires aux enjeux de la protection de la ressource en eau.</p> <p>Ces outils doivent être ludiques, simple d'utilisation, et facilement transportables afin qu'ils soient accessibles au grand public et aux scolaires tout au long de l'année : à la Maison de l'Eau de Saint-Fraigne, lors d'évènements extérieurs (organisés par le SIAEP Nord-Ouest Charente ou ses partenaires), ou encore lors d'ateliers pédagogiques dans les écoles.</p>		Coût total	700 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	
		Animation Re-Sources (jour)	2	4	4	4	4	
		Autre animation (jour)	0	0	0	0	0	
		Autres dépenses	700 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE


Liens actions	Toutes
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de supports produits / nombre de supports prévus</p> <p>Nombre de personnes sensibilisées par la communication</p>
Objectifs de résultats	<p>Production et diffusion des supports <u>prévus</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plaquette Re-Sources "AAC des Puits de Vars" - Fiches hydrogéologie de l'AAC des Puits de Vars - Plaquette générale Re-Sources - Rédaction d'au moins 1 article "prêt à l'emploi" par an - Alimentation régulière du site internet et la page Facebook du programme Re-Sources du SIAEP Nord-Ouest Charente - Créer au moins 1 dispositif d'animation
Impact attendu sur la qualité de l'eau	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE
Engagement des partenaires	Contenus et conception de supports de communication
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE

			2019	2020	2021	2022	2023
	Coût prévisionnel de l'action	13 700,00 €	2 700 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	3 500 €
	Animation (jours)	50 j	100%	11	9	9	12
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	1 350 €	1 250 €	1 250 €	1 250 €	1 750 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	270 €	250 €	250 €	250 €	350 €
	Conseil Départemental Charente	20%	540 €	500 €	500 €	500 €	700 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	20%	540 €	500 €	500 €	500 €	700 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Peu prioritaire	VARS_INFO_2	Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux locaux et actions menées pour protéger la ressource

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 4	INFORMER - SENSIBILISER
	OBJECTIF OPERATIONNEL 4.1	VALORISER LA DEMARCHE RE-SOURCES ET SENSIBILISER AUX ENJEUX LOCAUX
Constat	<p>Le programme Re-Sources est en place depuis 2013 sur l'AAC des Puits de Vars. Les élus du SIAEP souhaite mener des actions de sensibilisation à destination du scolaire et du grand public . En effet, la prise en compte des enjeux environnementaux ne pourra être effective qu'à partir du moment où la démarche Re-Sources sera connue par l'ensemble des acteurs. De plus, la communication doit être visible par tous lors d'événements conviviaux et fédérateurs :</p> <p>Participation à des événements locaux (foire, expo florale,...) Mise en place de l'événement l'Eau en fête en partenariat avec la commune de Saint-Fraigne Quant au dispositif scolaire, il vise à la fois la préservation de la ressource en eau, la découverte du territoire et des acteurs associés.</p>	
Objectifs de l'action	<p>Le SIAEP Nord-Ouest Charente souhaite légitimer la démarche Re-Sources auprès des acteurs cibles et fédérer les acteurs autour de constats partagés. Pour cela, le SIAEP s'appuiera principalement sur des dispositifs mis en place lors du premier contrat permettant de sensibiliser sur la thématique de l'eau et de créer du lien entre les différents acteurs d'un même territoire.</p> <p>Les besoins à l'échelle de l'AAC sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Sensibiliser les habitants et jeune public à la protection de ressource en eau •Sensibiliser aux enjeux du territoire Re-Sources 	
Public & Territoire cible	HABITANTS, ELUS et JEUNE PUBLIC	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023		
<i>Non concerné</i>								
SENSIBILISATION DES SCOLAIRES								
<p>Mise en oeuvre du projet scolaire sur la durée du contrat 2019-2023 :</p> <p>-3 séances encadrées par des associations d'éducation à l'environnement en lien avec le programme pédagogique pendant les temps de classe -1 journée de clôture et d'échange. Rencontre et échange entre les enfants des différentes écoles ayant participé. -Classes ciblées : Cycle 2 et 3 des écoles du territoire -5 classes maximums par an</p> <p>Animations scolaires à la Maison de l'Eau: En partenariat avec l'Isle Nature. 4 classes/an.</p>	Coût total	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €		
	Animation Re-Sources (jour)	5	5	5	5	5		
	Autre animation (jour)	0	0	0	0	0		
	Autres dépenses	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €	4 200 €		
SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC - L'EAU EN FÊTE ET MANIFESTATIONS LOCALE								
<p>Mise en oeuvre de l'événement l'Eau en fête en partenariat avec la commune de Saint-Fraigne sur les 5 années du contrat :</p> <p>-Des stands animés par des associations EEDD avec des ateliers tout au long de l'événement -Des conférences animées par des partenaires locaux -Evénement clôturé par un spectacle/débat</p> <p>Participation à diverses manifestations locales : -Participation à d'autres manifestations locales en lien avec la thématique de l'eau</p>	Coût total	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €		
	Animation Re-Sources (jour)	10	10	10	10	10		
	Autre animation (jour)	0	0	0	0	0		
	Autres dépenses	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €		
MOBILISATION DU DISPOSITIF EDUCATIF "MON TERRITOIRE AU FIL DE L'EAU"								
 <p>Mise en oeuvre du module Grand Public tous les ans en mai: dans le cadre de l'Expo Florale organisée par le PETR du Pays du Ruffécois <i>(coût réparti sur les 3AAC)</i></p>	Coût total	2 850 €	2 850 €	2 850 €	2 850 €	2 850 €		
	Animation Re-Sources (jour)	2	2	2	2	2		
	Autre animation (jour)	0	0	0	0	0		
	Autres dépenses	2 850 €	2 850 €	2 850 €	2 850 €	2 850 €		
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE

Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux locaux et actions menées pour protéger la ressource

Liens actions	Toutes, en particulier VARS_INFO_1	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Nombre de classes sur l'AAC sensibilisées à la problématique de l'eau ♦ Nombre de participants aux événements grands publics ♦ Nombre d'événements organisés (en partenariat avec les manifestations locales) 	
Objectifs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - 1 événement l'Eau en fête par an - 1 participation à un événement grand public local au moins une fois par an - 1 projet pédagogique conduit sur au moins 5 classes par an 	
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE ET ASSOCIATIONS EEDD - PAYS - COMMUNAUTE DE COMMUNES	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE - GRAINE ET ASSOCIATIONS EEDD
Engagement des partenaires	SIAEP Nord-Ouest Charente : <ul style="list-style-type: none"> • Coordination des associations EEDD locales dans le cadre du dispositif scolaire et de l'événement Eau en fête • Conduite du partenariat avec le GRAINE-PC • Appui organisationnel MTAFE • Participation technique MTAFE 	GRAINE-PC : <ul style="list-style-type: none"> • Pilotage technique et financier MTAFE (module grand public) • Coordination des associations EDD locales
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	

			2019	2020	2021	2022	2023	
Coût prévisionnel de l'action	Coût prévisionnel de l'action	43 250 €	100%	8 650 €	8 650 €	8 650 €	8 650 €	8 650 €
	Animation Re-Sources (jours)	85 j		17	17	17	17	17
	Autre animation (jours)	0 j		0	0	0	0	0
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau		50%	4 325 €	4 325 €	4 325 €	4 325 €	4 325 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine		10%	865 €	865 €	865 €	865 €	865 €
	Conseil Départemental Charente		20%	1 160 €	1 160 €	1 160 €	1 160 €	1 160 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente		20%	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €
	OPA		0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs		0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres		0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 4	INFORMER - SENSIBILISER
	OBJECTIF OPERATIONNEL 4.1	FAIRE CONNAITRE ET VALORISER LA DEMARCHE RE-SOURCES
Constat	Lors des enquêtes agricoles réalisées dans le cadre de la concertation, une forte demande de communication au sujet des bonnes pratiques des agriculteurs s'est exprimée. Dans le même esprit, il a souvent été évoqué la nécessité d'aborder les changements de pratiques agricoles de manière positive plutôt que négative : récompenser et valoriser les bonnes pratiques, plutôt que punir et blâmer les moins bonnes.	
Objectifs de l'action	- Valoriser les exemples et initiatives locales de pratiques agricoles favorables à la bonne qualité de l'eau - Recenser les exemples et références de pratiques agricoles favorables à la bonne qualité de l'eau disponibles sur divers médias	
Public & Territoire cible	GRAND PUBLIC, AGRICULTEURS	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action		Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023	
		400 €/jour						
		Coût/jr partenaires						
VALORISATION DES PRATIQUES AGRICOLES LOCALES		Coût total	5 200 €	4 900 €	4 900 €	5 800 €	4 900 €	
Faire connaître et valoriser les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau auprès du grand public : la communication pourra se faire à travers des supports variés et la diffusion à travers divers médias, ou lors d'événements.		Animation Re-Sources (jour)	5,5	5	5	8,5	5	
Cette valorisation s'appuiera en particulier sur la Chambre d'Agriculture au titre de sa fonction de représentation des intérêts de l'agriculture auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales. Cette communication se fera notamment via : - une photographie "Agridemain" à l'échelle des territoires Re-Sources, - la valorisation de l'engagement des agriculteurs auprès du grand public et des élus lors d'événements, interventions au sein des collectivités, via la production d'articles dans la presse locale et les bulletins des collectivités, etc..		Animation autre (jour)	8	8	8	8	8	
La valorisation s'appuiera également sur le CIVAM du Ruffécois qui organise par exemple des fermes ouvertes.		Autres dépenses	2 000 €	1 700 €	1 700 €	2 600 €	1 700 €	
Enfin, le SIAEP Nord-Ouest Charente pourra utiliser à cet effet son site internet, sa page facebook "programme Re-Sources du SIAEP Nord-Ouest Charente". Les petits films sur des agriculteurs locaux tournés en 2018 seront diffusés et de nouveaux pourront être réalisés.								
VEILLE ET DIFFUSION DE DOCUMENTATION								
Un répertoire des documentations existantes pourra être créé pour inventorier : - livres - magazines - sites internet - chaînes youtube... Dans un premier temps un outil informatique (logiciel, tableur, support en ligne ?) sera recherché et adapté. La base de donnée sera étayée une première fois avec un maximum de contenu, puis une veille et une contribution régulière seront tenues.								
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE

Liens actions	VARS_CULT_INT_6 "Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services " VARS_INFO_1 " Communication générale sur les actions Re-Sources" VARS_INFO_2 " Sensibiliser les habitants et le jeune public aux enjeux locaux et actions menées pour protéger la ressource"	
Indicateurs de suivi	Nombre de supports produits Contenu du répertoire documentaire	
Objectifs de résultats	-1 production Agridemain -1 ferme ouverte/an - 1 article/an sur le site internet du SIAEP Nord-Ouest Charente - 3 films sur des exploitations agricoles - 100% des agriculteurs des AAC ayant l'information d'accès au répertoire documentaire"	
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	CHAMBRE D'AGRICULTURE, CIVAM DU RUFFECOIS ET AUTRES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES AGRICOLES	
Engagement des partenaires	CHAMBRE D'AGRICULTURE : Faire connaître et valoriser les pratiques des agriculteurs en faveur de la qualité de l'eau auprès du grand public	CIVAM DU RUFFECOIS : Organiser des fermes ouvertes ou autres évènements grand public autour de l'agriculture
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	

			2019	2020	2021	2022	2023	
	Coût prévisionnel de l'action	25 700 €	100%	5 200 €	4 900 €	4 900 €	5 800 €	4 900 €
	Animation Re-Sources (jours)	29,00 j		5,5	5	5	8,5	5
	Autre animation (jours)	40,00 j		8	8	8	8	8
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	2 600 €	2 450 €	2 450 €	2 900 €	2 450 €	
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	200 €	170 €	170 €	260 €	170 €	
	Conseil Départemental Charente	20%	400 €	340 €	340 €	520 €	340 €	
	SIAEP Nord-Ouest Charente	20%	400 €	340 €	340 €	520 €	340 €	
	OPA	50%	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 5	PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES
	OBJECTIF OPERATIONNEL 5.1	SUIVRE LES ACTIONS ET LES INDICATEURS DE RESULTATS
Constat	La surveillance sanitaire actuelle de l'ARS permet de disposer d'un suivi fiable et suffisant pour appréhender l'évolution de la qualité des eaux brutes. Ce suivi doit être, a minima, maintenu tel qu'il a été entre 2013 et 2017. Toutefois, un suivi renforcé sur les produits phytosanitaires pourraient être nécessaire afin de mieux appréhender les pollutions sur ce territoire. L'ensemble des données acquises doit être partagé et valorisé auprès des acteurs impliqués dans les actions Re-Sources pour une pleine sensibilisation de ces acteurs aux enjeux de la collectivité porteuse et pour identifier l'incidence des actions Re-Sources sur la qualité des eaux brutes, enjeu même du contrat Re-Sources.	
Objectifs de l'action	A minima, maintenir le suivi qualité "eaux brutes" actuel (12 analyses NO ₃ et 4 analyses phyto par an [185 molécules suivies]) Disposer d'informations complémentaires permettant une meilleure interprétation de ce suivi (raisonnement en flux notamment) Valorisation des résultats de ce suivi qualité	
Public & Territoire cible	TOUS	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023		
<i>Non concerné</i>								
COLLECTE DE DONNEES COMPLEMENTAIRES AU SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX BRUTES								
Relation avec le délégataire et l'ARS pour la mise en place d'un suivi complémentaire sur des molécules phytosanitaires - 1 prélèvement par mois pour les 4 Puits (2021) : Analyser le nombre de molécules identifiées Identifier le nombre de dépassement de normes des molécules En fonction des résultats, poursuivre le dispositif sur une ou plusieurs autres années. Organiser une réunion avec l'ARS et le délégataire pour le partage des résultats	Coût total	0 €	16 000 €	0 €	0 €	0 €		
	Animation Re-Sources (jour)	2	2	0	0	0		
	Autre animation (jour)	0	0	0	0	0		
	Autres dépenses	0 €	16 000 €	0 €	0 €	0 €		
COLLECTE DE DONNEES DU SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX BRUTES								
Suivi sanitaire de l'ARS (3) : Recueil des résultats d'analyses "eaux brutes" issus du suivi sanitaire Mise à jour des paramètres suivis et de la fiche de vie du captage [arrêt...] avec l'ARS Organisation d'une réunion par an avec l'ARS pour le partage d'information Données nécessaires à une meilleure interprétation du suivi "eaux brutes": Collecte des données du suivi en continu des nitrates du délégataire et analyse des données (1,5 jr/an) Veille sur les autres suivis - ex : molécules émergentes... (0,5j)	Coût total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
	Animation Re-Sources (jour)	5	5	5	5	5		
	Autre animation (jour)	0	0	0	0	0		
	Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
VALORISATION ET DIFFUSION DES RESULTATS DU SUIVI "EAUX BRUTES"								
Analyse et valorisation des données (2019 : 2j ; ensuite 1j) : ► refonte de la trame et charte graphique actuelle de la fiche annuelle : intégration des données hydrogéologie, données quantitatives, usage des molécules, météo... - 4 pages, nouvelles molécules à mieux faire apparaître, nb prel/an, nb quanti, seuil de quantification, molécules/usages ► création des supports annuels Diffusion des résultats annuels (0,5j) Information riverains/OPA quand soucis (0,5j)	Coût total	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €		
	Animation Re-Sources (jour)	3	2	2	2	2		
	Autre animation (jour)	0	0	0	0	0		
	Autres dépenses	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €		
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE

Liens actions	VARS_EVAL_9 "Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats" VARS_OUTIL_2 "Mise en place d'un observatoire climatique"	
Indicateurs de suivi	Concentration maximum en nitrates dans les eaux brutes de la source Dépassement de la limite de qualité des 0,1 µg/L pour les matières actives autorisées	
Objectifs de résultats	- A terme : Maximum NITRATES < 50 mg/L Pour 2023 : Maximum NITRATES < 70 mg/L (Puits 2) et < 55 mg/L (Puits 4) - Absence de dépassement de la limite de qualité des 0,1 µg/L pour les matières actives autorisées	
Impact attendu sur la qualité de l'eau		
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	ARS
Engagement des partenaires	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Analyser les données "eaux brutes" au regard des connaissances locales ▶ Valoriser les données "suivi des eaux brutes" ▶ Diffuser ces informations aux acteurs impliqués dans la mise en œuvre des termes du contrat Re-Sources 	ARS : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Transmettre au SIAEP NOC les données eaux brutes ▶ Vérifier les données valorisées par le SIAEP NOC ▶ Contribuer à une lecture critique du suivi "eaux brutes"
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	

			2019	2020	2021	2022	2023
	Coût prévisionnel de l'action	19 500,00 €	700 €	16 700 €	700 €	700 €	700 €
	Animation (jours)	40 j	10	9	7	7	7
	Autre animation (jours)	0 j	0	0	0	0	0
Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau	50%	350 €	8 350 €	350 €	350 €	350 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	70 €	1 670 €	70 €	70 €	70 €
	Conseil Départemental Charente	20%	140 €	3 340 €	140 €	140 €	140 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	20%	140 €	3 340 €	140 €	140 €	140 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 5	PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES
	OBJECTIF OPERATIONNEL 5.1	SUIVRE LES ACTIONS ET LES INDICATEURS DE RESULTATS
Constat	<p>Suite au bilan de fin de contrat 2013 -2017, l'équipe met en avant la nécessité de s'équiper d'un outil de base de données cartographique afin de centraliser, capitaliser, partager et valoriser les données relatives aux AAC et au suivi/évaluation des actions programmées.</p> <p>Le SIAEP Nord-Ouest Charente s'est engagé en 2018 dans la construction, sous la forme d'un partenariat de co-développement avec Charente Eaux et la société ENVILYS, d'une plateforme (outil "ODELIANE") destinée à permettre une capitalisation et une valorisation des données relatives aux actions menées.</p> <p>Cette phase de co-développement associera d'autres collectivités EAU à l'échelle nationale et est pilotée par ENVILYS, le SIAEP Nord-Ouest Charente et Charente Eaux s'associant à l'opération en tant que clients-pilotes.</p>	
Objectifs de l'action	<p>Disposer d'une solution logicielle (base de données géographiques) permettant de rendre compte aisément de la progression des opérations vers les objectifs du contrat Re-Sources</p> <p>Partager ce support avec l'ensemble des partenaires techniques impliqués dans la mise en œuvre des actions prévues</p>	
Public & Territoire cible	TOUS	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Non concerné</i>						
L'outil ODELIANE devra répondre à différentes fonctionnalités :						
STRUCTURATION DES DONNEES GEOGRAPHIQUES AGRICOLES INDIVIDUELLES						
<p>L'outil ODELIANE doit constituer un dispositif type « fichier – client » à composante géographique permettant de capitaliser et valoriser efficacement et simplement les actions engagées par les producteurs locaux, à l'échelle individuelle ou du territoire. Ainsi, dans le respect du RGPD, l'outil compilera les données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ assolements des parcelles de l'AAC (convention Cellule Re-Sources/ASP depuis 2018) ; ▶ localisation des sièges d'exploitations ; ▶ données "CONTACT" des exploitations (coordonnées...) si transmises par l'agriculteur ; ▶ autres informations relatives à l'exploitation (OTEX, conseiller d'exploitation, ...); ▶ opérations sur lesquelles l'exploitation est engagée dans le cadre de Re-Sources. 						
CAPITALISATION ET TRAITEMENT DES DONNEES ASSOLEMENT ISSUES DU RPG						
<p>L'outil ODELIANE devra permettre le traitement des données assolement annuelles. Exemples de traitements attendus/souhaités (données brutes, graphes et/ou cartes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Assolements par territoire et par an ▶ Nombre d'exploitations par territoire et par an ▶ Nombre de cultures par exploitation (min, max, moy) ▶ SAU en monoculture (même culture de 2014 à 2017) ▶ Part de la culture principale par exploitation par territoire, par an 						
VALORISATION DES INDICATEURS RELATIFS AU SUIVI DES ACTIONS ET DU PROGRAMME						
<p>Des indicateurs de suivi propres à chaque action sont définis dans les contrats Re-Sources (cf. fiches actions). La plateforme ODELIANE devra permettre un suiti de ces indicateurs : pour les animateurs en tout premier lieu mais également potentiellement pour les élus et les partenaires du programme Re-Sources.</p>						
OUTIL DE PARTAGE DU PROGRAMME D'ACTIONS AVEC LES TECHNICIENS PARTENAIRES						
<p>En fonction des besoins identifiés dans les programmes d'actions, des accès à la plateforme sont envisagés pour les techniciens des structures (agricoles) partenaires. L'outil devrait ainsi permettre une meilleure fluidité de l'échange de l'information relative aux exploitations et actions ou plus globalement au territoire (cartographie avec l'ensemble des zonages...).</p> <p>Il est également envisagé que les partenaires techniques impliqués dans la mise en place d'actions puissent éventuellement intégrer certaines données directement dans la plateforme.</p>						
Coût total		600 €	600 €	600 €	600 €	600 €
Animation Re-Sources (jour)		7	3	3	3	3
Autre animation (jour)		0	0	0	0	0
Autres dépenses		600 €	600 €	600 €	600 €	600 €

LIEN "OBSERVATOIRE DU FONCIER - AAC SOURCE DE ROCHE"

L'outil ODELIANE doit permettre de répondre également aux fonctionnalités attendues dans le cadre de la fiche outil :

VAR_S_OUTIL_6 Créer et alimenter un observatoire du foncier

Ces fonctionnalités sont décrites dans la fiche outil correspondante.



La base ODELIANE sera accessible à l'ensemble des animateurs Re-Sources concernés. Charente-Eaux pilote ce travail afin que les données relatives aux AAC Grenelle de Charente soient centralisées sur une plateforme commune et accessible à l'ensemble des équipes d'animation Re-Sources des 9 AAC Grenelle du département de la Charente.

Autres AAC de Charente concernées par l'action :

FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VAR_S	MONE
------	------	------	------	------	------	------	--------------	------

Liens actions	VAR_S_OUTIL_2 "Mise en place d'un observatoire climatique" VAR_S_OUTIL_6 "Créer et alimenter un observatoire du foncier" VAR_S_PILOT_1 "Gérer l'animation générale du contrat (gouvernance, administratif, relations partenariales, contact agriculteurs ...)"
Indicateurs de suivi	% indicateurs identifiés effectivement renseignés % indicateurs renseignés valorisés
Objectifs de résultats	- 100% des indicateurs de suivi relatifs aux actions Re-Sources capitalisés sur la plateforme ODELIANE - 100% des données capitalisées facilement valorisables auprès des élus et partenaires impliqués.
Impact attendu sur la qualité de l'eau	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	ENVILYS
Engagement des partenaires	
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE et CHARENTE EAUX

			2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	3 000,00 €		600 €	600 €	600 €	600 €	600 €
Animation (jours)	19 j	100%	7	3	3	3	3
Autre animation (jours)	0 j		0	0	0	0	0
Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau	70%	420 €	420 €	420 €	420 €	420 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	20%	120 €	120 €	120 €	120 €	120 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	VARS_PILOT_1	Gérer l'animation générale du contrat (gouvernance, administratif, relations partenariales, contact agriculteurs ...)
-------------	--------------	--

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 5	PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES
	OBJECTIF OPERATIONNEL 5.2	PILOTER LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS
Constat	<p>L'animateur a un rôle crucial dans la mise en œuvre de ces programmes d'actions en sensibilisant et mobilisant les acteurs de terrain autour de l'objectif de reconquête de la qualité de l'eau.</p> <p>Il tisse un lien de confiance avec ces acteurs de terrain en constituant l'intermédiaire entre eux, les élus du SIAEP Nord-Ouest Charente et les différents partenaires.</p> <p>Il est par ailleurs garant de la mise en œuvre des actions (du point de vue technique et financier) et de leur adéquation avec la stratégie et les objectifs fixés par la collectivité porteuse et leurs partenaires.</p>	
Objectifs de l'action	Animer et coordonner efficacement la démarche Re-Sources	
Public & Territoire cible	TOUS	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023		
<i>Non concerné</i>								
PILOTAGE ET GESTION DES PARTENARIATS								
<p>Instances de pilotage locales : 2 jours/an</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe de pilotage – Contrat Re-Sources des AAC Source de Moulin Neuf, Source de Roche et Puits de Vars (2 fois par an) - Commission Re-Sources (4 commissions) - Commission Communication (2 par an) <p>Instances de pilotage départementales : 2 jours/an</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comité départemental « AAC Grenelle de Charente » (1 par an) - Comité technique « AAC Grenelle de Charente » (2 par an) - Groupe technique agricole « AAC Grenelle de Charente » (4 par an) <p>Suivi des partenariats : 5 jours/an</p> <ul style="list-style-type: none"> -Points réguliers avec les partenaires techniques Re-Sources -Prise de contact avec des universités et organismes de recherche pour R&D sur les AAC 	<p style="text-align: right;">Coût total</p> <p style="text-align: right;">Animation Re-Sources (jour)</p> <p style="text-align: right;">Autre animation (jour)</p> <p style="text-align: right;">Autres dépenses</p>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER								
<p>Suivi administratif et financier : 5 jours/an</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demandes de subventions/solde - Suivi financier en relation avec le service comptable du SIAEP NORD-OUEST CHARENTE 	<p style="text-align: right;">Coût total</p> <p style="text-align: right;">Animation Re-Sources (jour)</p> <p style="text-align: right;">Autre animation (jour)</p> <p style="text-align: right;">Autres dépenses</p>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
CONTRIBUTIONS EXTERNES ET INTERNES								
<p>Contributions externes : 8 jours/an</p> <ul style="list-style-type: none"> - Echanges DDT concernant les ZSCE - Autres contributions externes : SAGE, TEPOS, PLUI, GAL-LEADER, SCOT - Participation réseau des animateurs Re-Sources - Participation réseau RS et BV Charente <p>Vie interne : 5 jours/an</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relation élus du Siaep Nord-Ouest Charente (Réunion de bureau, comité syndical,...) - Réunions d'équipe - Formations des agents 	<p style="text-align: right;">Coût total</p> <p style="text-align: right;">Animation Re-Sources (jour)</p> <p style="text-align: right;">Autre animation (jour)</p> <p style="text-align: right;">Autres dépenses</p>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE

Liens actions	
Indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de suivi des objectifs opérationnels (cf fiche propre à chaque actions)</p> <p>Baromètre "Dynamique Re-Sources" (enquête à mettre en place en fin de contrat auprès des acteurs et partenaires)</p>
Objectifs de résultats	Atteindre les objectifs fixés pour chaque objectif opérationnel Favoriser et entretenir la dynamique territoriale
Impact attendu sur la qualité de l'eau	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE
Engagement des partenaires	<p>SIAEP NORD-OUEST CHARENTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en œuvre le programme Re-Sources sur l'AAC des Puits de Vars ▶ Suivre et évaluer la mise en œuvre du contrat <p><i>Cf. détails à l'article 7 du contrat Re-Sources 2019 - 2023</i></p>
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE

			2019	2020	2021	2022	2023
	Coût prévisionnel de l'action	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Animation Re-Sources (jours)	135 j	27	27	27	27	27
	Autre animation (jours)	0 j	0	0	0	0	0
Financeurs et taux de financement	Agence de l'eau	70%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	20%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	VARS_PILOT_2	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydropédologique
-------------	--------------	---

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 5	PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES
	OBJECTIF OPERATIONNEL 5.2	PILOTER LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS
Constat	Le fonctionnement hydrogéologique et hydropédologique de l'AAC Puits de Vars est complexe et conditionne la sensibilité du territoire aux pollutions diffuses. La connaissance et la compréhension de ce fonctionnement est fondamentale pour appréhender les objectifs de qualité de l'eau et les actions qui en découlent. L'aménagement des bassins de captage avec des infrastructures agro-écologique constitue un outil primordial pour répondre aux problématique hydro-pédologiques potentielles (lessivage, érosion).	
Objectifs de l'action	Former et sensibiliser les élus, techniciens et agriculteurs au fonctionnement hydrogéologique et hydropédologique pour qu'ils prennent conscience de la sensibilité du milieu, des temps de transferts de l'eau et des polluants, ... puis leur proposer des solutions qu'ils pourront ainsi comprendre et s'approprier.	
Public & Territoire cible	TECHNICIENS DES STRUCTURES AGRICOLES PARTENAIRES AGRICULTEURS ELUS SIAEP NORD-EST CHARENTE ET ELUS LOCAUX	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023		
<i>Non concerné</i>								
FORMATIONS ANNUELLES HYDROGEOLOGIE ET HYDROPEDELOGIE								
<p>Organiser des formations, des visites, des journées techniques ou d'autres types d'événements autour du fonctionnement des aires d'alimentation de captage. Ces formations pourront concerner notamment les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement hydrogéologique local - Qualité de l'eau et enjeux de la collectivité (traitement, distribution...) - Pédologie, fonctionnement des sols (circulation de l'eau, des contaminants) - Zones humides et espaces tampons - Dynamique de l'azote et des produits phytosanitaires dans le sol et le sous-sol - Pratiques et systèmes agricoles permettant une meilleure préservation de la qualité de la ressource en eau (interculture, agriculture biologique...) <p>Une session technique sera organisée a minima chaque année. La thématique pourra concerner une ou plusieurs AAC. Elle mobilisera des interventions d'experts extérieurs (ex : hydrogéologue, pédologue...) ou mettra à profit les compétences et connaissances des partenaires agricoles locaux voire des retours d'expériences d'autres territoires. Chaque session définira un public cible et, au besoin, quelques participants "invités" (partenaires institutionnels...). L'évaluation de l'action portera sur le public cible.</p>	Coût total	1 335 €	1 000 €	2 335 €	1 000 €	1 000 €		
	Animation Re-Sources (jour)	7	3,5	7	3,5	3,5		
	Autre animation (jour)	0	0	0	0	0		
	Autres dépenses	1 335 €	1 000 €	2 335 €	1 000 €	1 000 €		
FORMATION SUR LES AMENAGEMENTS DE BASSINS VERSANTS								
<p>Les animateurs (Re-Sources, rivières, projets de territoire) du réseau "bassin versant de la Charente" ont élaboré ensemble un programme de formation à destination des techniciens des structures agricoles partenaires, sur le thème des aménagements parcellaires au service de la performance agronomique et hydrologique.</p> <p>Les objectifs de cette formation sont d'apporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> -des connaissances de base sur l'hydropédologie : différents types de sols et les problématiques associées (lessivage, ruissellement...) -des outils d'analyse pour proposer les aménagements adaptés (couverts végétaux, haies...) et leur emplacement -un argumentaire en faveur des aménagements agro-écologique, particulièrement sur leurs bénéfices agronomiques -des informations sur les dispositifs existants pour accompagner les plantations (aides financières, techniques, structures mobilisables...). <p>Des experts extérieurs interviendront et la formation sera déclinée sur les différents territoires du réseau. 2 journées sont prévues pour les AAC du SIAEP Nord-Ouest Charente. Le premier cycle de cette formation aura lieu durant l'hiver 2019-2020, et il pourra être répété les années suivantes, ou décliné sur des thématiques en lien, selon les demandes.</p>								
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE

Pollution visée


Nitrates et phytosanitaires

Liens actions	TOUTES
Indicateurs de suivi	<p>Nombre de formations réalisées</p> <p>Nombre de participants ciblés effectivement présents/Nombre de participants ciblés invités</p> <p>Sondage "satisfaction du public cible" établi suite à chaque séminaire (grille d'évaluation à mettre en place pour aboutir à différentes catégories de satisfaction dont "très satisfaits")</p>
Objectifs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser au moins 1 session technique (formation/journée technique/intervention ...)/an - 80% du public cible effectivement présent à la session proposée - 100% de participants "très satisfaits"
Impact attendu sur la qualité de l'eau	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	CHARENTE EAUX / EPTB Charente / SYMBO / SMAEP 4B / partenaires ou prestataires extérieurs
Engagement des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Organiser les sessions (définition du contenu en lien avec les besoins identifiés, sélection d'un prestataire le cas échéant, organisation logistique, gestion des invitations et des inscriptions...) ▶ Permettre, en cas de besoins communs, de mutualiser l'action des collectivités ▶ Evaluer chaque session
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE ou CHARENTE EAUX (selon besoin de mutualisation)

			2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	Coût prévisionnel de l'action	6 670,00 €	1 335 €	1 000 €	2 335 €	1 000 €	1 000 €
	Animation (jours)	25 j	7	3,5	7	3,5	3,5
	Autre animation (jours)	0 j	0	0	0	0	0
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	668 €	500 €	1 168 €	500 €	500 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	134 €	100 €	234 €	100 €	100 €
	Conseil Départemental Charente	20%	267 €	200 €	467 €	200 €	200 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	20%	267 €	200 €	467 €	200 €	200 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	OBJECTIF STRATEGIQUE 5	PILOTER ET EVALUER LE CONTRAT RE-SOURCES
	OBJECTIF OPERATIONNEL 5.2	PILOTER LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS
Constat	Nécessité de former/informer les élus sur des aspects techniques touchant l'agriculture, l'eau et les territoires Peu de lieux d'échange entre les élus, les partenaires techniques et les acteurs institutionnels Besoin de valoriser les engagements des partenaires agricoles et des agriculteurs auprès des élus Un évènement similaire organisé en Septembre 2017 apprécié (retours positifs des participants)	
Objectifs de l'action	Aborder des sujets transversaux au Programme Re-Sources que sont l'eau potable/milieus aquatiques et humides, l'agriculture et le développement des territoires afin que les élus participants : <ul style="list-style-type: none"> - s'approprient les enjeux liés à l'économie agricole, à la préservation de la qualité de l'eau et à la conciliation de ces deux enjeux - disposent des éléments techniques leur permettant de prendre des décisions avec un maximum d'informations Permettre aux élus et professionnels agricoles de disposer d'une instance d'échange pour mieux concilier leurs enjeux respectifs	
Public & Territoire cible	ELUS DES COLLECTIVITES EAU ET DE CHARENTE EAUX	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire					
	2019	2020	2021	2022	2023	
ORGANISATION ANNUELLE DU SEMINAIRE	<i>Non concerné</i>					
 <p>Le séminaire EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES sera organisé chaque année. Pour la première année, il sera l'opportunité de signer les contrats Re-Sources des AAC Grenelle de Charente.</p> <p><u>Public cible :</u> - a minima : représentants des collectivités eau potable de Charente (délégués à Charente Eaux et/ou référents Re-Sources) et élus du bureau de Charente Eaux (= PUBLIC CIBLE) - la participation sera ouverte aux autres élus des collectivités eau potable - en fonction des sujets abordés, le séminaire pourra être ouvert aux autres délégués de Charente Eaux (représentants des collectivités "Milieus Aquatiques" en particulier)</p> <p><u>Autres participants invités :</u> - représentants (élus et éventuellement services) des partenaires agricoles Re-Sources - partenaires institutionnels : Agences de l'eau Adour Garonne et Loire Bretagne, Département, Région Nouvelle Aquitaine, ARS, DDT 16, EPTB Charente/Isle Dronne/Vienne</p> <p><u>Déroulé envisagé :</u> Un ou plusieurs thèmes seront identifiés chaque année. Des interventions/visites seront organisées pour permettre aux élus de s'approprier les ressorts techniques et de permettre un échange avec les professionnels agricoles. Il s'agira en particulier de faire intervenir des partenaires agricoles du programme Re-Sources sur des sujets d'actualités : évolutions réglementaires, résultats d'études ou d'essais, certifications environnementales, ...</p> <p><u>Durée :</u> Une journée avec repas partagé entre les participants</p> <p>L'organisation du séminaire sera assurée par Charente Eaux : ▶ Organiser le séminaire annuel (définition du contenu en lien avec les besoins identifiés, sollicitation des partenaires/personnes intervenants ou sélection d'un prestataire le cas échéant, organisation logistique, gestion des invitations et des inscriptions...) ▶ Evaluer chaque session Chaque journée sera valorisée sous la forme d'un livret rassemblant l'ensemble des présentations disponibles pour les invités.</p> <p><u>Temps de de préparation :</u> 12jrs/an ventilés sur les contrats Re-Sources <u>Coût prévisionnel :</u> 3000 €/an (ventilés sur les contrats Re-Sources) dont 2000 € non aidés</p>	Coût total	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €
	Animation Re-Sources (jour)	2	2	2	2	2
	Animation autre (jour)	0	0	0	0	0
	Autres dépenses	750 €	750 €	750 €	750 €	750 €
	<i>dont salle et repas non aidés (pris en charge par C.Eaux ou par les participants selon situation)</i>	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €

Liens actions	TOUTES
Indicateurs de suivi	Nombre de séminaires organisés sur les 5 années de programme Nombre de participants ciblés effectivement présents/Nombre de participants ciblés invités Sondage "satisfaction du public cible" établi suite à chaque séminaire (grille d'évaluation à mettre en place pour aboutir à différentes catégories de satisfaction dont "très satisfaits")
Objectifs de résultats	- 1 séminaire "EAU, AGRICULTURE et TERRITOIRES" par an - 80% du public cible effectivement présent à la session proposée - 100% de participants "très satisfaits"
Impact attendu sur la qualité de l'eau	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX, COLLECTIVITES MEMBRES ET PARTENAIRES/PRESTATAIRES EXTERIEURS
Engagement des partenaires	
Maître d'ouvrage	CHARENTE EAUX

			2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	3 750 €		750 €	750 €	750 €	750 €	750 €
Animation Re-Sources (jours)	10 j	100%	2	2	2	2	2
Autre animation (jours)	0 j		0	0	0	0	0
Financeurs et taux de financement *	Agence de l'eau	50%	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Est Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres (Charente Eaux)	40%	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	VARS_ OUTIL_1	Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer
-------------	------------------	---

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	ACTION TRANSVERSALE	
Constat	La mise en œuvre d'actions environnementales par les agriculteurs nécessite de leur part des investissements financiers ou la prise de risques liés à l'évolution de leur système d'exploitation. Afin de dynamiser, d'accélérer et de pérenniser la mise en œuvre des actions, des aides financières directes aux agriculteurs sont indispensables. Ces aides proviennent, en particulier, du Plan de Développement Rural Régional de la Région Nouvelle Aquitaine.	
Objectifs de l'action	Sécuriser les producteurs dans leurs évolutions de systèmes de production Permettre aux agriculteurs d'être soutenus dans leurs investissements agro-environnementaux (matériel, aménagement du siège d'exploitation, infrastructures agro-écologiques, etc.)	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
MOBILISATION DES DISPOSITIFS D'AIDES AUX AGRICULTEURS ET COMMUNICATION ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS AU MONTAGE DE DOSSIERS						
<p>Le déploiement de ces dispositifs d'aides passera par les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur les dispositifs existants - Accompagner techniquement et administrativement les agriculteurs dans ces dispositifs (montage des dossiers, suivi de l'instruction...) - Informer et impliquer l'ensemble de l'environnement professionnel des agriculteurs, en menant un travail partenarial avec les organismes de conseil agricole en : <ul style="list-style-type: none"> > communiquant sur les dispositifs existants, > expliquant les points d'engagements des agriculteurs dans ces dispositifs, > mettant en avant les enjeux de ces dispositifs pour les objectifs du contrat. <p>Il est ainsi prévu de réaliser et de diffuser des supports de communication relatifs aux dispositifs d'aides existants pour les producteurs agricoles et leur permettant de contribuer à l'amélioration et la préservation de la ressource en eau. Il s'agira principalement de plaquettes envoyées par courrier aux agriculteurs (ensemble de l'AAC ou secteurs sensibles selon les cas) ainsi qu'à leur environnement professionnel.</p> <p>En parallèle, l'équipe d'animation interviendra régulièrement auprès des techniciens agricoles en vue de faire connaître les dispositifs, leurs évolutions et leur permettre de se former si besoin à la constitution des dossiers ou, a minima, d'en cerner les objectifs et conditions d'éligibilité.</p> <p>Les dispositifs d'aides constituent une porte d'entrée essentielle vers les exploitants, la stratégie de communication qui y est liée doit donc être particulièrement soignée et régulière.</p> <p>A noter : certains AAP pourront également nécessiter un temps d'animation relatif à la constitution d'un dossier de réponse à l'AAP (ex : PAEC à partir de 2021).</p>	Coût total	2 100 €	2 100 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €
	Animation Re-Sources (jour)	9	9	14	19	24
	Animation autre (jour)	4	4	10	10	10
	Autres dépenses	500	500	500	500	500
	<i>dont jours liés aux bilans IFT MAEC phyto de la programmation 2016 - 2018</i>	4	4	2	0	0
MOBILISER DES AIDES FINANCIERES LOCALEMENT						
<p>Diverses aides devront/pourront être mobilisées et mises en avant auprès des producteurs. Beaucoup d'entre elles sont liées au PDR Nouvelle Aquitaine ce qui suppose, en particulier via la Cellule Re-Sources, le maintien d'un lien étroit avec la Région Nouvelle Aquitaine sur ces questions en vue d'anticiper et faire connaître les Appels à Projets émis par la Région.</p> <p>Parmi les dispositifs existants, plusieurs constitueront des dispositifs ressources pour permettre la mise en œuvre des objectifs opérationnels du contrat.</p> <p>► Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE) sur différents volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PCAE - Plan Végétal Environnement pour le financement du matériel et l'aménagement du siège d'exploitation. Sur ce point, il conviendra notamment de veiller à maintenir l'éligibilité du matériel pour la gestion des intercultures (cf. VARS_CULT_INT 1 à 6) ; - PCAE - Infrastructures Agro-Écologiques : Les plantations de linéaires de haies (cf. VARS_SURF_DIL 1 et 2) pourront être aidées au travers de ce dispositif ; - PCAE - Plan de Modernisation des élevages (cf. VARS_OUTIL_8) relatif à l'accompagnement à la transmission des exploitations de l'AAC et à la recherche de porteurs de projets à l'installation) ; - Autres PCAE. <p><i>Investissement moyen par dossier PCAE-PVE : 30 000 € (Taux d'aide retenu = 30%)</i> <i>Coût moyen/mètre linéaire de haies : 4 € (Taux aide retenu = 80%)</i></p> <p>► CAB/MAB : le développement de l'agriculture biologique constitue un axe stratégique essentiel de la collectivité (cf. actions VARS_AB 1 à 5 et VARS_OUTIL 4, 6 et 8) avec un objectif de + 300 ha en AB d'ici 2023 (soit 377 ha en AB). A ce titre, les aides à la conversion et au maintien de la bio sont essentielles pour soutenir cette stratégie. <i>Montant CAB/MAB retenu : 300 €/ha sur 5 ans (Taux d'aide = 100%)</i></p> <p>► Mesures Agro-Environnementales et Climatiques : Le PDR se clôturant fin 2020, un nouveau PAEC ne pourra être construit, au mieux, qu'en fin d'année 2021 pour la conduite de deux campagnes MAEC sur le territoire en 2022 et 2023. Les mesures relatives au futur PDR n'étant pas connues (tant en terme de cahier des charges qu'en terme de montant/ha), le présent contrat ne dimensionne pas de volume financier pour ces mesures. Une enveloppe prévisionnelle sera présentée par la collectivité porteuse à la faveur de la construction du futur PAEC à l'autorité de gestion et à l'Agence de l'eau Adour Garonne dès lors que les mesures seront connues. Cette enveloppe sera dimensionnée au regard d'objectifs de surfaces à toucher sur l'AAC et/ou sur les secteurs sensibles. <i>Montant MAEC retenu : néant, à dimensionner lors de la construction du PAEC</i></p>	Coût total	94 000 €	171 000 €	846 440 €	246 880 €	246 880 €
	PCAE-PVE	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €
	<i>Nb dossiers PCAE-PVE</i>	3	3	3	3	3
	PCAE-IAE	4 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
	<i>Linéaires objectif</i>	1000 ml	1500 ml	1500 ml	1500 ml	1500 ml
	CAB/MAB	0 €	75 000 €	750 000 €	150 000 €	150 000 €
	<i>Surfaces objectif</i>	0 ha	50 ha	50 ha	100 ha	100 ha
	MAEC	<i>A chiffrer à la construction du PAEC</i>				
	HVE	0 €	0 €	440 €	880 €	880 €
	<i>Exploitations à certifier</i>	0	0	1	2	2

Prioritaire	VARs_ OUTIL_1	Mobiliser des aides financières auprès des agriculteurs et accompagner le montage des projets à financer
-------------	--------------------------------	---

► **Aide à la certification environnementale HVE :**
 La Région prévoit de financer la certification environnementale HVE. Le contrat Re-Sources prévoit 300 ha de SAU HVE d'ici 2023 soit environ 5 exploitations.
Une éventuelle participation de l'Agence de l'eau Adour Garonne sur HVE doit être précisée.
 Montant référence retenu = 440 €/exploitation certifiée (Taux d'aide = 100%)

► **Autres aides directes aux agriculteurs :**
 D'autres aides directes (existantes ou futures) pourront être mobilisées au gré des besoins et des évolutions des politiques publiques (ex : aides Département en matière de plantation de haies, LEADER, Puffocis, autres AAP régionaux) en réponse aux objectifs opérationnels poursuivis par la

Autres AAC de Charente concernées par l'action :

FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARs	MONE
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Liens actions	TOUTES	
Indicateurs de suivi	Nombre de dossiers accompagnés Volumes financiers consommés	
Objectifs de résultats	cf. objectifs opérationnels chiffrés (surfaces en AB, surfaces en herbe, surfaces HVE...)	
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+ + +	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	SIAEP Nord-Ouest Charente	PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX AUTORITE DE GESTION ET SERVICES INSTRUCTEURS
Engagement des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ► Mobiliser des aides sur le territoire ► Assurer la concertation avec les partenaires agricoles lors de la production de réponses à des AAP type PAEC ► Communiquer sur les dispositifs ► Accompagner les agriculteurs locaux 	<p>PARTENAIRES AGRICOLES LOCAUX :</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Apporter un appui technique dans la mise en œuvre des dispositifs (identification des CC MAEC, accompagnement des conversion AB...) ► Relayer la communication sur les dispositifs d'aide auprès de leurs conseillers, adhérents, clients <p>AUTORITE DE GESTION ET SERVICE INSTRUCTEUR DES AIDES :</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Travailler en partenariat avec l'équipe d'animation (nouveaux AAP, évolutions de règles d'éligibilités...) ► Transmettre des informations relatives à l'évolution de l'instruction des dossiers (pièces manquantes, passages en
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE	

			2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	1 622 900 €		96 100 €	#####	#####	#####	#####
Animation Re-Sources (jours)	75,00 j	100%	9	9	14	19	24
Autre animation (jours)	38,00 j		4	4	10	10	10
Financiers et taux de financement							
	Agence de l'eau	50%	1 050 €	1 050 €	2 250 €	2 250 €	2 250 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	40%	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
	OPA	50%	800 €	800 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
	Agriculteurs	VAR	63 800 €	64 200 €	64 200 €	64 200 €	64 200 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	PDR et autres AAP régionaux	VAR	30 200 €	106 800 €	782 240 €	182 680 €	182 680 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Moyennement prioritaire	VARS_OUTIL_2	Mise en place d'un observatoire climatique
-------------------------	--------------	--

Pollution visée	Nitrates	
Enjeu	ACTION TRANSVERSALE	
Constat	<p>Le besoin de mettre en place un observatoire climatique fait suite à plusieurs constats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'absence de chroniques de données complètes ou locales ; - Des données qui peuvent être existantes mais non centralisées dans un même outil. <p>Or, des données climatiques locales, avec des chroniques complètes seraient nécessaires pour répondre à différents besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'analyse des chroniques de données "qualité des eaux brutes" des AAC. Les chroniques de données de pluviométrie, par exemple, peuvent permettre d'expliquer l'évolution des concentrations en nitrates observées aux points de captages des AAC. - Pour faire du lien avec les pratiques agricoles. L'implantation des cultures est directement liée aux facteurs climatiques (pluviométrie, températures ...). La collecte de données locales permettrait ainsi d'apporter une analyse plus précise des conditions de réussite ou d'échec pour la mise en place d'un couvert en interculture par exemple. 	
Objectifs de l'action	Identifier, collecter et valoriser les données climatiques existantes	
Public & Territoire cible	AGRICULTEURS ET ADMINISTRATION	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023		
IDENTIFICATION DES DONNEES DISPONIBLES	<i>Non concerné</i>							
<p>En 2019, l'objectif est de faire l'inventaire de l'ensemble des données disponibles en ligne sur différentes plateformes (Météo France, e-étiage, COGESTEAU...), chez les OPA, ou les acteurs institutionnels, en particulier concernant la pluviométrie.</p> <p>Des rencontres avec les différentes structures seront organisées afin d'échanger sur les modalités de mise à disposition des données.</p> <p>En parallèle, un travail de construction de l'outil devra être mené en lien avec la plateforme ODELIANE (cf. EVAL_9).</p>	Coût total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
	Animation Re-Sources (jour)	2	1	1	1	1		
	Animation autre (jour)	0	0	0	0	0		
	Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
COLLECTE ET VALORISATION DES DONNEES CLIMATIQUES								
<p>A partir de 2020, les objectifs seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ collecte des données existantes ; ▶ saisie de ces informations dans la base de données de l'observatoire climatique ; ▶ valorisation au travers de supports de communication à destination des collectivités, des OPA, des agriculteurs, de l'administration... 								
Autres AAC de Charente concernées par l'action :								
FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE

Liens actions	<p>VARS_CULT_INT_1 "Constitution d'un Groupe Technique - cultures intermédiaires -"</p> <p>VARS_CULT_INT_2 "Expérimentation couverts"</p> <p>VARS_CULT_INT_3 "Organiser un réseau de fermes"</p> <p>VARS_CULT_INT_4 "Recenser les retours d'expériences sur des itinéraires techniques de cultures intermédiaires et les diffuser"</p> <p>VARS_CULT_INT_5 "Organisation de journées techniques locales relatives à la gestion des cultures intermédiaires"</p> <p>VARS_CULT_INT_6 "Valoriser l'intérêt des Cultures Intermédiaires Multi-Services"</p> <p>VARS_EVAL_1 "Suivi de la qualité des eaux brutes"</p> <p>VARS_EVAL_9 "Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats"</p>
Indicateurs de suivi	<p>Avoir un outil fonctionnel</p> <p>Nombre de données valorisées sur nombre de données valorisables</p>
Objectifs de résultats	<p>Disposer d'un outil fonctionnel, avec une mise à jour de données, une valorisation possible de celles-ci</p> <p>Utilisation de l'outil par les partenaires</p>
Impact attendu sur la qualité de l'eau	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	<p>PARTENAIRES AGRICOLES</p> <p>CHARENTE EAUX</p> <p>ACTEURS INSTITUTIONNELS</p> <p>TOUT AUTRE ACTEUR LOCAL VOLONTAIRE DISPOSANT DE DONNEES POUVANT CONTRIBUER A L'ALIMENTATION DE L'OBSERVATOIRE</p>
Engagement des partenaires	<p>Transmettre régulièrement au SIAEP Nord-Ouest Charente les données dont ils disposent</p> <p>Utiliser l'observatoire climatique, en particulier dans le cadre des actions VARS_CULT_INT 1 à 6</p>
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE

			2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	0,00 €	100%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Animation (jours)	6 j		2	1	1	1	1
Animation autre (jours)	0 j		0	0	0	0	0
Financeurs et taux de financement							
	Agence de l'eau	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

ACCOMPAGNEMENT DU CREN POITOU-CHARENTE

Le CREN Poitou-Charente est très présent sur l'AAC des Puits de Vars en terme d'actions foncières, avec des objectifs de protection, restauration et gestion agricole extensive de milieux naturels sensibles. La stratégie du CREN cible des enjeux (biodiversité) différents de ceux du SIAEP Nord-Ouest Charente, mais répond ainsi indirectement aux problématiques qualité de l'eau. Le SIAEP Nord Ouest Charente prévoit donc de soutenir la dynamique du CREN Poitou-Charente plutôt qu'initier lui-même un lourd travail sur la question foncière.

Coût total	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Animation Re-Sources (jour)	3	3	3	3	3
Autre animation (jour)	10	10	10	10	10
Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €

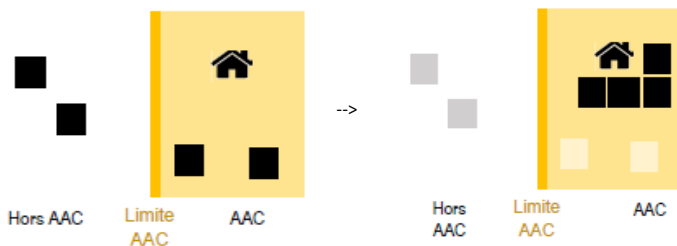
RE-ORGANISATION ET ACCES A DU FONCIER ATTRACTIF SUR LA VALLEE DE LA CHARENTE

La stratégie sur l'AAC Puits de Vars prévoit de :

- **Développer les surfaces herbagères (prairie temporaires, prairies permanentes, ...)** à vocation fourragère : il s'agira pour cela de maintenir les outils de production des élevages existants lors des départs en retraite et de permettre l'installation d'éleveurs en systèmes herbagers. Cela suppose un accompagnement des cédants a minima dans les 5 ans précédant la cessation d'activité et la recherche puis l'accompagnement des porteurs de projet avant et après installation (cf. fiche OUTIL_8) mais aussi de **disposer d'un parcellaire attractif (peu dispersé et proche du siège)** permettant à ce type de système de production de s'établir sur le territoire ;
- **De faciliter la conversion à l'agriculture biologique (accompagnement technique, organisationnel et économique)** mais aussi et surtout de profiter du renouvellement des générations (cf. fiche OUTIL_8) pour favoriser l'installation des porteurs de projets désireux de s'implanter en grandes cultures biologiques. Pour ce dernier point, **l'accès au foncier et son attractivité** constitue un élément clé pour l'installation de porteurs de projets hors cadre familial. Par la même, la restructuration du foncier pourrait favoriser des installations AB en « centralisant » l'ensemble du parcellaire proposé au porteur de projet sur l'AAC.

RENDRE LE PARCELLAIRE ATTRACTIF

- ▶ centraliser les parcelles sur les secteurs sensibles, attirer des porteurs de projets par un



La question du foncier et de son organisation est centrale pour la mise en place de ces 2 dispositions.

- Une convention avec la SAFER permettra une veille foncière durant les 5 années du programme Re-Sources pour, selon les opportunités, procéder à des acquisitions ou faciliter des échanges parcellaires.
- Une animation foncière sera mise en oeuvre par la SAFER en 2020 pour dynamiser la

Coût total	0 €	7 800 €	2 800 €	2 800 €	2 800 €
Animation Re-Sources (jour)	0	3	3	3	3
Autre animation (jour)	0	7	7	7	7
Autres dépenses	- €	5 000 €	- €	- €	- €
animation foncière (SAFER)	- €	- €	- €	- €	- €

ACCES AU FONCIER FACILITE POUR LES PORTEURS DE PROJET A L'INSTALLATION

Appuyé par le travail de (ré)organisation du foncier conduit sur la vallée de la Charente, les porteurs de projets à l'installation pourront être accompagnés dans le cadre des opérations listées dans la fiche OUTIL_8 mais aussi via la stratégie foncière mobilisée qui prévoit une coopération avec l'association "Terre de Liens". Pour les porteurs de projet qui ne souhaitent pas devenir propriétaires, ceux pour qui le coût du foncier est prohibitif, **cette coopération doit permettre à Terre de Liens de se positionner pour l'acquisition d'un ensemble parcellaire restructuré ou de bâtiments et qu'il mette cette infrastructure à disposition du porteur de projet.**

- Prévisionnel : 1 installation facilitée sur les 5 années de contrat (environ 100 ha)
- Coût d'acquisition = 900 000 € tous frais inclus pour 100 ha (sans bâtiments) à prévoir en 2023 (50%) et 2024 (50%)

L'AEAG est identifiée comme financeur potentiel de la fondation Terre de Liens sur cette opération en complément de la levée de fond que Terre de Liens organisera auprès de privés (entreprises, particuliers) sur l'opération.

La SAFER peut se positionner en complément de Terre de Liens en assurant le portage du foncier dans l'attente de la levée de fond de Terre de Liens pour l'acquisition du parcellaire.

Pour les porteurs de projet souhaitant devenir propriétaires du foncier restructuré proposé, un travail avec la SAFER et le service installation de la Chambre d'Agriculture pourra éventuellement être mis en place pour que **l'acquisition par le repreneur soit accompagné d'un cahier des charges environnementalement pertinent** mais non bloquant pour le porteur de projet (ex : ORE, demande de plantations de haies...).

Coût total	0 €	0 €	1 000 €	2 000 €	378 200 €
Animation Re-Sources (jour)	0	0	0	2	2
Autre animation (jour)	0	0	2,5	5	5
Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	376 200 €
Acquisition des parcelles par Terre de Liens	- €	- €	- €	- €	330 000 €
Frais SAFER	- €	- €	- €	- €	46 200 €

Prioritaire	VARS_ OUTIL_4	Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC des Puits de Vars
-------------	------------------	---

STOCKAGE DE FONCIER EN PREVISION DES OPERATIONS						
<p>Le stockage de foncier sous-tend la mise en place des opérations prévues sur la vallée de la Charente Il s'assure en effet la possibilité d'échanger ce foncier avec des terres situées en secteurs plus sensibles, constitution d'une unité foncière pour installer un porteur de projet...</p> <p>2 possibilités (combinables) retenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser la procédure des biens vacants ou sans maître - Stockage foncier via la SAFER sur demande de la collectivité. <p>La SAFER sera mobilisée pour accompagner la collectivité dans cette opération. Elle doit être engagée dès 2019 pour permettre de disposer de la marge de manoeuvre nécessaire en 2020 pour travailler à l'organisation du foncier.</p>						
	Coût total	800 €	800 €	200 800 €	215 200 €	0 €
	Animation Re-Sources (jour)	1	1	1	1	0
	Autre animation (jour)	2	2	2	2	0
	Autres dépenses	0 €	0 €	200 000 €	214 400 €	0 €
	<i>Acquisition des parcelles stockées = montants transitoires 50 ha</i>	0 €	0 €	200 000 €	200 000 €	0 €
	<i>Frais de stockage</i>	0 €	0 €	0 €	14 400 €	0 €

Autres AAC de Charente concernées par l'action :

FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Liens actions	VARS_OUTIL_5 "Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC" VARS_OUTIL_8 "Accompagner la transmission des exploit. de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation" VARS_EVAL_9 "Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats"						
Indicateurs de suivi	Etat d'avancement de l'observatoire du foncier : - Avoir formalisé les besoins / rédigé un cahier des charges - Avoir récolté l'ensemble des données visées - Avoir développé l'outil / outil fonctionnel - Outil connu et utilisé par l'ensemble des partenaires concernés						
Objectifs de résultats	Prairies de Vars : 2000 m de haies, 15 hectares de couverts environnementaux, 5 hectares de surface herbagère. Vallée de la Charente : 1100 m de haies, 5 hectares de couverts environnementaux, 5 hectares de surface herbagère, 10 ha d'agriculture AB. Les coteaux : 6700 m de haies, 20 hectares de couverts environnementaux, 30 hectares de surface herbagère, 300 ha d'agriculture AB.						
Impact attendu sur la qualité de l'eau	36% de l'impact NITRATES attendu 94% de l'objectif PHYTO attendu						
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	CHARENTE EAUX	CHAMBRE D'AGRICULTURE	SAFER	DEPARTEMENT DE LA CHARENTE	MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	TERRE DE LIENS	DDT CHARENTE
Engagement des partenaires	Les partenaires s'engagent à mettre à disposition les données dont ils disposent, à participer à la construction de l'outil, à l'utiliser et à contribuer à sa mise à jour régulière.						
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE						

		2019	2020	2021	2022	2023	
Coût prévisionnel de l'action	872 800 €	5 600 €	22 600 €	218 600 €	231 000 €	395 000 €	
	51 j	7	10	10	13	11	
	121 j	14	24	26,5	29	27	
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	2 800 €	11 300 €	9 300 €	8 300 €	159 880 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	VAR	0 €	800 €	800 €	14 900 €	800 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	50%	400 €	8 100 €	5 600 €	4 400 €	5 600 €
	OPA	50%	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 000 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SAFER (coût transitoire avant revente)	100%	0 €	0 €	200 000 €	200 000 €	0 €
Autres (Terre de Liens)	60%	0 €	0 €	500 €	1 000 €	226 720 €	

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	VARS_ OUTIL_6	Créer et alimenter un observatoire du foncier
-------------	------------------	--

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires
Enjeu	ACTION TRANSVERSALE
Constat	<p>Les objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer les surfaces en herbe sans intrants - développer les surfaces/linéaires boisés - développer les surfaces en herbe (surfaces herbagères à vocation fourragère) via le maintien ou le développement d'élevages de ruminants - développer les surfaces en agriculture biologique <p>nécessitent le déploiement d'une stratégie foncière sur l'AAC Puits de Vars (cf. fiche OUTIL_5), sur la prairie de Vars et la vallée de la Charente en particulier.</p> <p>Les outils fonciers sont en effet des outils puissants qui doivent permettre de répondre à ces besoins. Les échanges entre acteurs locaux lors de la concertation ont toutefois mis en évidence un besoin de connaissance et d'anticipation des projets des propriétaires ou d'éventuels porteurs de projet afin de mobiliser les outils les plus adaptés. La mise en place d'un observatoire du foncier répond à ce besoin.</p>
Objectifs de l'action	<p>L'objectif de cet observatoire serait de mutualiser les informations relatives au foncier dont disposent les acteurs du territoire (SAFER, Chambre d'Agriculture, Conseil Départemental, DDT, Terre de Liens, Charente Eaux ...) dans le cadre de leurs missions et des opérations prévues par le contrat (en particulier les opérations visées dans la fiche OUTIL_8 "Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation".</p> <p>L'outil (base de données géographiques) doit avoir à la fois un rôle de diagnostic, de veille et d'observatoire. Bien renseigné, cet outil pourrait constituer une base de données puissante permettant de faire le lien entre foncier disponible ou disponible à moyen terme, l'attractivité du parcellaire/des bâtiments et des porteurs de projet mais également entre opportunités de maîtrise foncière et secteurs de protection stratégiques ciblés par le SIAEP Nord Ouest Charente (vallée de la Charente).</p>
Public & Territoire cible	Propriétaires et agriculteurs AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023																											
<div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="margin-right: 10px;"> </div> <div> <p style="color: red; font-weight: bold;">La mise en place de cet observatoire du foncier doit s'inscrire dans le respect du RGPD.</p> </div> </div>	<p>1 plaquette (€) : 1,80 € 400 €/jour Coût/jr partenaires</p>																																
IDENTIFICATION DES OUTILS ET DONNEES MOBILISABLES																																	
<p>A travers cet observatoire du foncier, l'idée serait de pouvoir mettre en commun et de croiser des données issues de structures différentes au sein d'un même outil, avec la possibilité d'avoir une entrée cartographique. Les données ciblées jusqu'à aujourd'hui sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assolément : L'ASP dispose des données issues du Registre Parcellaire Graphique. Il s'agit d'une base de données géographiques qui sert de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC). A chaque campagne, les agriculteurs déclarent leurs productions à la parcelle. La cellule Re-Sources a conventionné avec l'ASP pour permettre aux collectivités locales de disposer de ces données ; - Agriculture biologique : Cartographie fine des parcelles et sièges actuellement en Agriculture Biologique (croisement données ASP et MAB) ; - Exploitants de l'AAC : le SIAEP Nord-Ouest Charente dispose d'informations relatives aux exploitants de l'AAC (coordonnées, intérêt pour l'agriculture biologique, localisation des sièges d'exploitation, irrigation...) - Informations issues des contacts producteurs relatifs à l'action OUTIL_8 (Recueil des intentions et panorama des exploitations) - Données SAFER pour la donnée "propriétaire", les informations relatives aux ventes, aux biens, ... <p>L'objectif sera de créer un groupe de travail dès 2019 (commun aux territoires concernés par cet outil) associant tous les acteurs pour définir la possible articulation de ces données et les modalités juridiques et techniques de partage au travers de l'observatoire.</p> <p><i>Coût référence : Données VIGIFONCIER et notifications de vente</i></p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #d3d3d3;">Coût total</th> <th>2 800 €</th> <th>8 000 €</th> <th>8 000 €</th> <th>8 000 €</th> <th>8 000 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animation Re-Sources (jour)</td> <td>10</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Autre animation (jour)</td> <td>7</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Autres dépenses</td> <td>- €</td> <td>8 000 €</td> <td>8 000 €</td> <td>8 000 €</td> <td>8 000 €</td> </tr> <tr> <td><i>Abonnement à Vigifoncier pour 4 communes</i></td> <td>- €</td> <td>8 000 €</td> <td>8 000 €</td> <td>8 000 €</td> <td>8 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Coût total	2 800 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	Animation Re-Sources (jour)	10	0	0	0	0	Autre animation (jour)	7	0	0	0	0	Autres dépenses	- €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	<i>Abonnement à Vigifoncier pour 4 communes</i>	- €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €		
Coût total	2 800 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €																												
Animation Re-Sources (jour)	10	0	0	0	0																												
Autre animation (jour)	7	0	0	0	0																												
Autres dépenses	- €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €																												
<i>Abonnement à Vigifoncier pour 4 communes</i>	- €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €																												
MOBILISATION ET INFORMATION DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES																																	
<p>Parallèlement à la structuration de l'observatoire et au recueil de données complémentaires (intentions des propriétaires et exploitants), les collectivités locales seront informées de la stratégie foncière du SIAEP Nord-Ouest Charente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information et implication des Mairies : présentation des enjeux EAU POTABLE, présentation des outils fiscaux AB, procédure des biens vacants sans maître, les faire délibérer pour officialiser leur implication, valider les modalités d'information des habitants... - Information des Communautés de Communes et recueil d'information concernant les zonages PLUI sur la vallée de la Charente (l'existence des PLUI change la donne sur la question des échanges entre zones N ou U/AU). 	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #d3d3d3;">Coût total</th> <th>800 €</th> <th>8 400 €</th> <th>8 000 €</th> <th>0 €</th> <th>0 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animation Re-Sources (jour)</td> <td>2</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Autre animation (jour)</td> <td>2</td> <td>1</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Autres dépenses</td> <td>0 €</td> <td>8 000 €</td> <td>8 000 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td><i>Mise en place d'une procédure d'incorporation des biens vacants sans maître</i></td> <td>0 €</td> <td>8 000 €</td> <td>8 000 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> </tbody> </table>	Coût total	800 €	8 400 €	8 000 €	0 €	0 €	Animation Re-Sources (jour)	2	1	0	0	0	Autre animation (jour)	2	1	0	0	0	Autres dépenses	0 €	8 000 €	8 000 €	0 €	0 €	<i>Mise en place d'une procédure d'incorporation des biens vacants sans maître</i>	0 €	8 000 €	8 000 €	0 €	0 €		
Coût total	800 €	8 400 €	8 000 €	0 €	0 €																												
Animation Re-Sources (jour)	2	1	0	0	0																												
Autre animation (jour)	2	1	0	0	0																												
Autres dépenses	0 €	8 000 €	8 000 €	0 €	0 €																												
<i>Mise en place d'une procédure d'incorporation des biens vacants sans maître</i>	0 €	8 000 €	8 000 €	0 €	0 €																												
RECCUEIL DES INTENTIONS DES PROPRIETAIRES																																	
<p>Via les communes, les propriétaires seront sensibilisés aux enjeux locaux et informés de la stratégie foncière déployée par le SIAEP Nord-Ouest Charente. Information dans les bulletins municipaux à prévoir.</p> <p>Des plaquettes pourront également être produites à l'attention des propriétaires (envisager une coopération avec le syndicat des propriétaires ruraux).</p> <p><i>NB EXEMPLAIRES PLAQUETTES : 120 exemplaires - 220 € (distribution et envoi aux principaux propriétaires selon les cas).</i></p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #d3d3d3;">Coût total</th> <th>1 420 €</th> <th>1 200 €</th> <th>0 €</th> <th>0 €</th> <th>0 €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animation Re-Sources (jour)</td> <td>3</td> <td>2</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Autre animation (jour)</td> <td>3</td> <td>3</td> <td>0</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Autres dépenses</td> <td>220 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> <td>0 €</td> </tr> </tbody> </table>	Coût total	1 420 €	1 200 €	0 €	0 €	0 €	Animation Re-Sources (jour)	3	2	0	0	0	Autre animation (jour)	3	3	0	0	0	Autres dépenses	220 €	0 €	0 €	0 €	0 €								
Coût total	1 420 €	1 200 €	0 €	0 €	0 €																												
Animation Re-Sources (jour)	3	2	0	0	0																												
Autre animation (jour)	3	3	0	0	0																												
Autres dépenses	220 €	0 €	0 €	0 €	0 €																												

SITUATION ET INTENTIONS DES EXPLOITANTS

Que ce soit au travers des rencontres individuelles conduites par le SIAEP Nord-Ouest Charente auprès des agriculteurs de la Vallée de la Charente ou des résultats du travail de l'étude de territoire transmission/installation (fiche OUTIL_8), la situation et les intentions des exploitants (âge, nécessité de transmission, reprise prévue, projet d'agrandissement, recherche de repreneur...) devront être recensées et structurées au sein de l'observatoire*.

* Le SIAEP Nord-Ouest Charente veillera à la bonne fluidité et à l'articulation (sans doublon) des besoins d'enquêtes terrains liées à l'action OUTIL_6 (exploitants et propriétaires) et OUTIL_8 avec les partenaires locaux (CA16 et SAFER en particulier).

DEVELOPPER ET FAIRE VIVRE L'OUTIL INFORMATIQUE "OBSERVATOIRE DU FONCIER"

Le SIAEP Nord-Ouest Charente et Charente Eaux ont sollicité la société Envilys pour développer une base de données cartographiques (outil ODELIANE) permettant de centraliser, capitaliser, partager et valoriser les données relatives aux AAC et au suivi/évaluation des actions (fiche action EVAL_9).

Il conviendrait en première lecture d'intégrer la construction technique de l'observatoire du foncier à la solution logicielle ODELIANE en vue de ne pas multiplier les outils métiers de suivi/gestion des actions du contrat.

Toutefois, d'autres solutions techniques sont possibles (ex : construire l'outil directement à partir de VIGIFONCIER et/ou mise en lien des données via l'ATD16 avec ou sans Xmap). La solution technique sera à définir courant 2019, avec les opérateurs techniques concernés (Pôle géomatique de Charente Eaux, ATD16, SAFER en particulier).

Un budget complémentaire est mobilisé pour le développement d'un module spécifique si nécessaire : 6 000 € répartis à part égale entre les SIAEP Nord Est Charente et SIAEP Nord-Ouest Charente.

METTRE EN PERSPECTIVE LES DONNEES ET DRESSER UN DIAGNOSTIC FONCIER

Les données disponibles et collectées seront analysées en tenant compte des éléments suivants :

- Localisation des secteurs cibles les plus sensibles : prairie de Vars et vallée de la Charente;
- Connaissance du parcellaire disponible ou pouvant être prochainement disponible : étude foncière SAFER + lien fiche OUTIL_8 ;
- Caractérisation des potentiels agronomiques des terres (à partir des successions culturales, de la nature des sols, des installations d'irrigation en place...);
- Avoir la localisation des sièges d'exploitation et des terres agricoles pour rattacher ces éléments géographiques à des données relatives à l'exploitant (intentions, projets ...).

Au regard de cette mise en perspective, un diagnostic foncier partagé sera établi et co-construit avec l'ensemble des membres du groupe de travail. Il devra aboutir à l'identification d'une feuille de route visant à préciser les modalités de mise en oeuvre de la stratégie foncière (fiche OUTIL_5) : parcelles prioritaires, opportunités à développer, choix des outils d'organisation du foncier si besoin...

Autres AAC de Charente concernées par l'action :

FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Coût total	1 200 €	1 200 €	0 €	0 €	0 €
Animation Re-Sources (jour)	3	2	0	0	0
Autre animation (jour)	3	3	0	0	0
Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Coût total	500 €	2 400 €	1 700 €	1 700 €	1 700 €
Animation Re-Sources (jour)	2	2	2	2	2
Autre animation (jour)	0	3,5	3	3	3
Autres dépenses	500 €	1 000 €	500 €	500 €	500 €
Développement informatique module ODELIANE ou extension VIGIFONCIER	500 €	500 €	0 €	0 €	0 €
Gestion du module	0 €	500 €	500 €	500 €	500 €

Coût total	0 €	6 000 €	0 €	0 €	0 €
Animation Re-Sources (jour)	0	9	0	0	0
Autre animation (jour)	0	15	0	0	0
Autres dépenses	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Prioritaire	VARS_ OUTIL_6	Créer et alimenter un observatoire du foncier
-------------	------------------	--

Liens actions	VARS_OUTIL_5 "Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC" VARS_OUTIL_8 "Accompagner la transmission des exploit. de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation" VARS_EVAL_9 "Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats"						
Indicateurs de suivi	Etat d'avancement de l'observatoire du foncier : - Avoir formalisé les besoins / rédigé un cahier des charges - Avoir récolté l'ensemble des données visées - Avoir développé l'outil / outil fonctionnel - Outil connu et utilisé par l'ensemble des partenaires concernés						
Objectifs de résultats	Disposer d'un outil fonctionnel et utilisé par les partenaires avec des données mises à jour						
Impact attendu sur la qualité de l'eau							
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	CHARENTE EAUX	CHAMBRE D'AGRICULTURE	SAFER	DEPARTEMENT DE LA CHARENTE	MAISON DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	TERRE DE LIENS	DDT CHARENTE
Engagement des partenaires	Les partenaires s'engagent à mettre à disposition les données dont ils disposent, à participer à la construction de l'outil, à l'utiliser et à contribuer à sa mise à jour régulière.						
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE						

			2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	71 020 €	100%	6 720 €	27 200 €	17 700 €	9 700 €	9 700 €
	42 j		20	16	2	2	2
	50 j		15	25,5	3	3	3
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	50%	3 360 €	9 600 €	4 850 €	4 850 €	4 850 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	72 €	900 €	850 €	850 €	850 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	40%	288 €	3 600 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €
	OPA	50%	3 000 €	5 100 €	600 €	600 €	600 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	100%	0 €	8 000 €	8 000 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Peu prioritaire	VAR_S_SURF_DIL_7	Créer et partager avec les élus des communes (ou EPCI) des atlas communaux des secteurs sensibles de l'AAC

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	ACTION TRANSVERSALE	
Constat	- Pas de réflexion de l'aménagement du territoire à une échelle plus globale que celle de l'exploitation	
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Penser collectivement l'aménagement d'un territoire de façon à assurer une cohérence des aménagements (à l'image des trames vertes des SCOT par exemple) - Favoriser les échanges entre les agriculteurs du territoire - Faire du lien avec les missions des agents communaux 	
Public & Territoire cible	Agriculteurs	AAC Puits de Vars

Descriptif et calendrier de l'Action		Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
CREATION D'ATLAS CARTOGRAPHIQUES							
<p>Cette action vise à créer des supports de travail, nécessaires pour mener une réflexion sur l'aménagement d'un territoire ciblé.</p> <p>Il s'agira notamment de cartes sur lesquelles devront à minima apparaître les limites communales, les secteurs sensibles de l'AAC (Vallée de la Charente), les données disponibles concernant les surfaces en herbe (PP, PT, jachères), les linéaires de haies (si données disponibles ...), les zones naturelles, les boisements. Des inventaires locaux pourront éventuellement être réalisés en complément.</p> <p>Concrètement, ces outils permettront de réunir autour d'une même table les personnes du territoire concernées (agriculteurs et agents communaux par exemple) afin de les faire réfléchir sur les possibilités d'aménagement du territoire (localisation des haies, des surfaces en herbe ...). Il faudra être vigilant à la taille du groupe de travail (15 personnes au maximum) afin que chacun puisse s'exprimer. Cela conditionnera la taille du territoire concerné (échelle communale, sous-secteurs ?).</p> <p>Les objectifs, les consignes et les supports de travail seront à adapter en fonction des sujets et des zones ciblées.</p> <p>Communes ciblées (4) : Montignac-sur-Charente, Vars en priorité puis Saint-Amant de Boixe (car présence des 2 cours d'eau affluents de la Charente) puis Villejoubert.</p>		Coût total	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
		Animation Re-Sources (jour)	0	3	3	3	3
		Autre animation (jour)	0	0	0	0	0
		Autres dépenses	- €	- €	- €	- €	- €
Autres AAC de Charente concernées par l'action :							
FTLG DAVI DROU LTPT FOTI MOUV ROCH VAR_S MONE							

Liens actions	VAR_S_SURF_DIL_1 "Sensibiliser les propriétaires / exploitants à la plantation de haies" VAR_S_SURF_DIL_2 "Adapter les Surfaces d'Intérêts Ecologiques (SIE) en cohérence avec les zones sensibles de l'AAC"
Indicateurs de suivi	Réalisation des 2 atlas cartographiques des communes ciblées
Objectifs de résultats	100 % des communes de la Vallée de la Charente disposent d'un atlas des secteurs sensibles de l'AAC
Impact attendu sur la qualité de l'eau	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	CHARENTE EAUX
Engagement des partenaires	Charente Eaux : ► Appui à la réalisation des atlas
Maître d'ouvrage	SIAEP NORD-OUEST CHARENTE

		2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	100%	0	3	3	3	3
Animation (jours)	12 j					
Financiers et taux de financement	Agence de l'eau	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)

Prioritaire	VARS_ OUTIL_8	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation
-------------	--------------------------------	---

Pollution visée	Nitrates et phytosanitaires	
Enjeu	ACTION TRANSVERSALE	
Constat	<p>Faiblement présentes sur le territoire, les surfaces en herbe (prairies temporaires et permanentes, jachères) de l'AAC ont connu une légère baisse depuis 2012 : - 1% des surfaces, soit 32 hectares. La mise en œuvre d'un PAEC sur l'Aire d'Alimentation a été sans nul doute un facteur essentiel du phénomène : 47 ha de mesure de création de zone en herbe sur les campagnes MAEC 2016 à 2018.</p> <p>Le maintien des activités d'élevage favorables au maintien des prairies et la valorisation économique/environnementale des surfaces fourragères constitueront donc nécessairement, dans les années à venir, un point important à traiter pour éviter la baisse des surfaces en herbe sur le territoire.</p> <p>D'autre part l'agriculture biologique reste peu développée sur l'AAC (3,2% de la SAU en AB sur l'AAC).</p> <p>Enfin, 55% des agriculteurs de l'AAC ont plus de 50 ans, ce qui signifie une problématique imminente de départs en retraite et de reprise des exploitations.</p> <p>Cet état de fait constitue à la fois une menace (disparition des élevages) mais aussi une opportunité à saisir. En accompagnant le processus de transmission/installation sur l'AAC, en particulier sur les secteurs les plus sensibles, il sera en effet envisageable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pérenniser des installations d'élevages existantes et favoriser l'installation de porteurs de projets d'élevage en systèmes pâturant ; - permettre l'installation de porteurs de projets AB. 	
Objectifs de l'action	<p>Accompagner les exploitants en fin de carrière pour la transmission de leurs exploitations</p> <p>Accompagner des porteurs de projets (AB ou élevage pâturant) pour la reprise des exploitations à transmettre</p>	
Public & Territoire cible	Agriculteurs et porteurs de projet à l'installation	AAC Puits de Vars ++ Coteaux ++ +++ Prairies de Vars et Vallée de la Charente +++

Descriptif et calendrier de l'Action	Coût unitaire	2019	2020	2021	2022	2023
	400 €/jour					
	<i>Coût/jr partenaires</i>					
PHASE 1 :						
RECUEIL DES INTENTIONS & PANORAMA DES EXPLOITATIONS DE L'AXE DE DRAINAGE						
<p>La vallée de la Charente constitue le secteur le plus stratégique du point de vue hydrogéologique sur l'AAC. L'action sera donc déployée sur cette zone en priorité puis étendue à l'AAC entière. Sur l'AAC 23 agriculteurs environ sont concernés en priorité (plus de 60 ans) et 20 de manière moins urgente (entre 50 et 60 ans).</p> <p>Il apparaît nécessaire de mieux connaître la situation de chaque exploitation du point de vue orientation technico-économique, carrière (fin de carrière), bâtiments et infrastructures, parcellaire exploité et foncier (propriété, baux...).</p> <p>La grille d'enquête sera co-construite dès 2019 avec les partenaires identifiés pour le co-portage de l'action (Chambre d'Agriculture 16 - SAFER), les collectivités concernées par l'étude ainsi que d'autres partenaires au gré des besoins (ex : MSA).</p> <p><u>A noter</u> : La Chambre d'Agriculture a été identifiée comme co-porteur essentiel à l'action. Une de ses priorités consiste en effet à anticiper pour les 10 années à venir le renouvellement générationnel en accompagnant les nouveaux agriculteurs sur des systèmes de production agro écologiquement viables et pérennes.</p> <p>Parmi les 43 agriculteurs ciblés, les volontaires seront rencontrés par les co-porteurs de l'action ; leurs intentions seront recueillies début 2020 sur la base de la grille d'entretien co-construite.</p> <p>Maîtrise d'ouvrage envisagée : co-portage SAFER - CA16</p> <p>Autres partenaires à associer : MSA</p> <p>L'ensemble des données collectées par les co-porteurs et définies dans la grille d'entretien seront intégrées à l'observatoire du foncier (cf. VARS_OUTIL_6) en vue de construire un diagnostic partagé du secteur avec les différents acteurs impliqués dans le groupe technique et d'identifier les opportunités (maîtrise foncière, accompagnement à la reprise etc.).</p> <p><u>A noter</u> :</p> <p>Les exploitants de moins de 50 ans de la vallée de la Charente pourront éventuellement être sollicités pour un recueil d'intention beaucoup plus léger uniquement porté sur le volet foncier visant à disposer d'un regard exhaustif des opportunités sur l'axe de drainage via l'observatoire du foncier.</p> <p>Les communes concernées par l'axe de drainage seront informées de ce travail et de ses enjeux.</p>	Coût total	2 800 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €
	Animation Re-Resources (jour)	7	7	0	0	0
	Animation autre (jour)	7	0	0	0	0
	Etude "Transmission : recueil des intentions"	0 €	40 000 €	0 €	0 €	0 €
	<i>Part SAFER</i>	- €	20 000 €	- €	- €	- €
	<i>Part Chambre d'Agriculture</i>	- €	20 000 €	- €	- €	- €

PHASE 2 : ACCOMPAGNEMENT DES CEDANTS - RECHERCHE DE PORTEURS DE PROJETS

La phase 2 s'articule autour de deux sous-opérations à mener de manière concomitante (cf. figure ci-contre).

ACCOMPAGNEMENT DES CEDANTS :

Au regard du recueil d'intentions réalisé en phase 1 auprès des exploitants partant à la retraite dans 10 ans, les cédants seront accompagnés.

A noter : les installations en élevage demandent un travail de fond car il y a un grand besoin d'anticipation. Il faut trouver des fermes avec un outil (bâtiment, matériel...) assez performant, le travail est donc à démarrer rapidement (début 2020) : la transmission comporte un temps de réflexion (5-6 ans avant minimum), et un temps d'action (2-3 dernières années). Pour commencer à réfléchir à la transmission, il faut aborder la notion de transmissibilité et la manière dont l'agriculteur voit l'évolution de son outil pour qu'il soit transmissible. Cela permet aussi de mieux se projeter, pour un exploitant qui est encore à 10 ans de sa retraite.

Pour ce travail d'accompagnement, il est retenu de s'appuyer sur l'**accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture (AITA)**.

Ce dispositif permet de réaliser des diagnostics sur les exploitations à céder : estimation de la pérennité et du potentiel de l'outil (bâtiments, équipements, parcellaire ...). Ces diagnostics pourraient être étoffés pour tenir compte des enjeux et objectifs opérationnels locaux (augmentation de surface en AB, en herbe, en linéaire de haies...) et consolidés en les adossant à une feuille de route.

RECHERCHE ET ACCOMPAGNEMENT DE REPRENEURS :

En parallèle, un travail pro-actif de recherche de candidats à la reprise sera mené par la Chambre d'Agriculture (via le Point Accueil Installation et d'autres réseaux, par exemple salariés d'ETA qui sont des repreneurs potentiels).

Il s'agira d'accompagner la reprise mais aussi la suite pendant 2-3 ans.

Ces opérations, à mener de manière concomitante, peuvent générer des investissements sur les exploitations agricoles. Les exploitants (cédants ou preneurs) seront accompagnés en vue de financer tant que faire se peut ces investissements (cf. fiche VARS_OUTIL_1).

A noter :

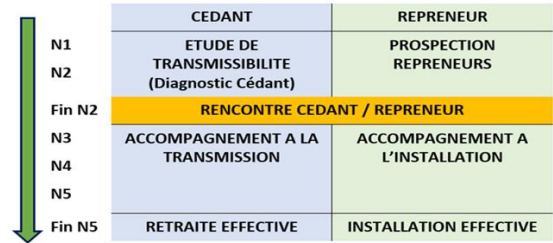
L'AITA est déjà financé par ailleurs. Seul un temps de travail complémentaire est identifié pour la Chambre d'Agriculture en vue de consolider cet AITA (prise en compte des enjeux locaux et création d'une feuille de route) en 2020.

A partir de 2021, un volume de jour est identifié pour la recherche et l'accompagnement de repreneurs pour les partenaires agricoles (Chambre d'Agriculture en particulier).

La SAFER peut également intervenir dans le cadre de l'intermédiation locative. Ce travail est habituellement financé par le repreneur ; toutefois, au cas par cas, si les besoins se font sentir (mise en place d'obligations réelles environnementales par exemple), l'AEAG pourra être sollicitée pour un éventuel appui financier, à budget constant (*Frais dossier = 70 € HT/bail + 90 €/ha*).

Coût total	0 €	8 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Animation Re-Sources (jour)	0	0	10	10	10
Animation autre (jour)	0	20	15	15	15

Phase 2 assurée par la Chambre d'Agriculture



*VARS_OUTIL_8 Opérations relatives à la phase 2
"ACCOMPAGNEMENT DES CEDANTS
- RECHERCHE DES PORTEURS DE PROJETS"*

Autres AAC de Charente concernées par l'action :

FTLG	DAVI	DROU	LTPT	FOTI	MOUV	ROCH	VARS	MONE
------	------	------	------	------	------	------	------	------

Prioritaire	VARS_ OUTIL_8	Accompagner la transmission des exploitations de l'AAC et rechercher des porteurs de projet à l'installation
-------------	------------------	---

Liens actions	VARS_FOURR_1 "Développer des partenariats entre céréaliers et éleveurs afin de valoriser les surfaces fourragères" VARS_FOURR_2 "Etudier au cas par cas les possibilités techniques et économiques de développer les surfaces en herbe dans les élevages / les situations de transmission imminentes des exploitations d'élevage" VARS_OUTIL_6 "Créer et alimenter un observatoire du foncier" VARS_OUTIL_4 "Mettre en place une stratégie foncière sur l'AAC des Puits de Vars" VARS_EVAL_3 "Créer une base de données cartographique pour la gestion/suivi/évaluation des contrats"	
Indicateurs de suivi	Etat d'avancement de chaque "PHASE 1" : - Non engagée - Grille co-construite - Entretien réalisés auprès des exploitants de l'axe de drainage - Données intégrées dans l'observatoire du foncier et analysées Pour la phase 2 : - Nombre de reprises accompagnées/nombre de reprises à accompagner ciblées à l'issue de la phase 1 - Nombre de reprises accompagnées <u>avec succès</u> (installation AB ou élevage pâturant)/nombre de reprises à accompagner ciblées à l'issue de la phase 1	
Objectifs de résultats	100% des agriculteurs de + de 60 ans de l'AAC enquêtés sur leur transmission 100% des agriculteurs de + de 50 ans enquêtés (allégé au volet foncier)	
Impact attendu sur la qualité de l'eau	+++ (en lien avec objectifs opérationnels liés au développement de l'AB et des surfaces en herbe)	
Appuis techniques possibles et dispositifs existants	MSA : Appui méthodologique	DDT : Appui méthodologique
Engagement des partenaires		
Maître d'ouvrage	PHASE 1 : CHAMBRE D'AGRICULTURE - SAFER * Coordination du co-portage : SIAEP Nord-Ouest Charente PHASE 2 : CHAMBRE D'AGRICULTURE	

			2019	2020	2021	2022	2023
Coût prévisionnel de l'action	68 800,00 €		2 800 €	48 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Animation Re-Sources (jours)	44,00 j	100%	7	7	10	10	10
Autre animation (jours)	72,00 j		7	20	15	15	15
Financeurs et taux de financement							
	Agence de l'eau	50%	1 400 €	24 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	10%	0 €	4 000 €	0 €	0 €	0 €
	Conseil Départemental Charente	7%	0 €	2 800 €	0 €	0 €	0 €
	SIAEP Nord-Ouest Charente	33%	0 €	13 200 €	0 €	0 €	0 €
	OPA	50%	1 400 €	4 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
	Agriculteurs	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Autres	0%	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

* Chaque action se compose de différents types d'opérations (communication, animation, etc.) et les taux de financement indiqués varient en fonction des types d'opérations et des financeurs (cf. détail dans chaque Fiche Action)